



RAPPORT ANNUEL 2024

SOFINA

Purpose & Patience

Sommaire

Aperçu 2024 p. 3

Message aux actionnaires p. 4

À propos de Sofina

Sofina Way: Purpose & Patience p.7
Nos principes p. 8
Nos convictions p. 9
Créer de la valeur durable, pour tous p. 10

Une stratégie diversifiée et intégrée p.11
Notre impact p. 12
Sofina Direct et Sofina Fonds Privés p. 13
Modèle de création de valeur p. 15



Rétrospective de l'année¹

Contexte de marché p. 17
Indicateurs financiers p. 19
Indicateurs du portefeuille p. 21
Sociétés du portefeuille p. 29
Indicateurs de durabilité p. 40
Notre équipe au sein des communautés p. 41
Événements post-clôture p. 45

Durabilité¹

Gouvernance en matière de durabilité p. 47
Nos parties prenantes p. 48
Analyse de double matérialité p. 49
Investisseur responsable p. 50
Informations environnementales p. 53
Informations sociales p. 56
Informations de gouvernance p. 59

Gouvernance d'entreprise¹

Notre leadership p. 63
Déclaration de gouvernance d'entreprise p. 66
Rapport de rémunération p. 76
Matrice des risques p. 86

Comptes et annexes

États financiers consolidés p. 91
Annexes aux états financiers consolidés p. 95
Rapport du Commissaire p. 130
Comptes statutaires p. 134

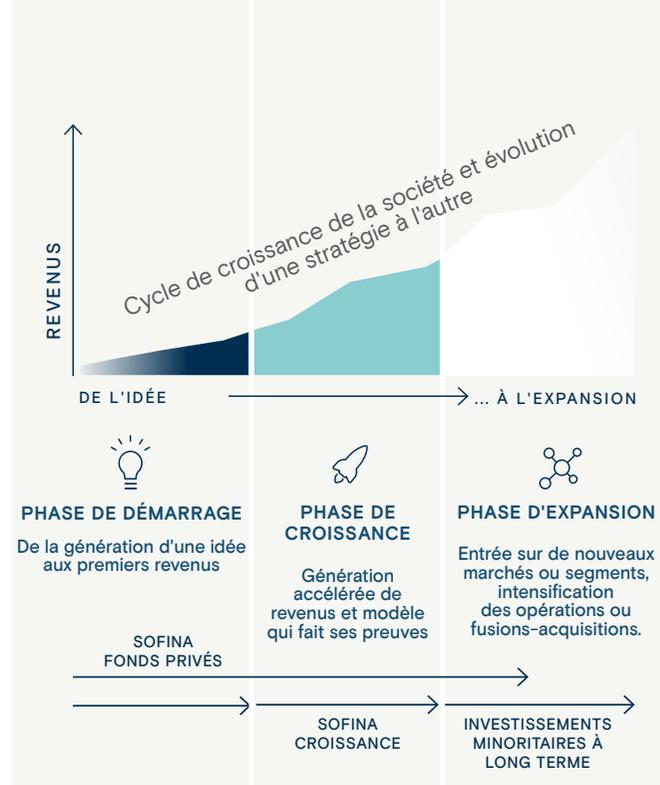
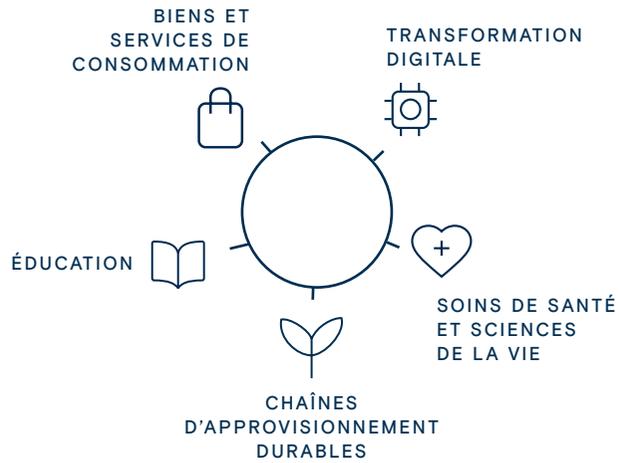
Lexique p. 137

Personne responsable p. 139

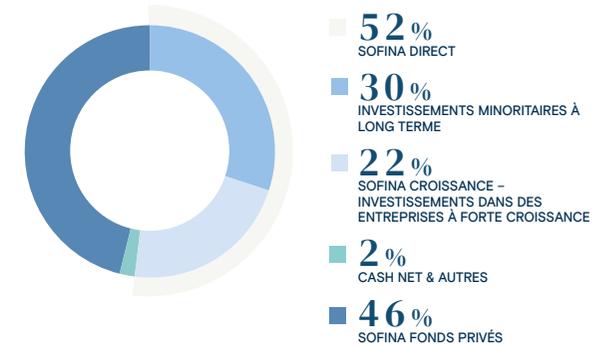
¹ Sections composant le Rapport de gestion.

5

SECTEURS CIBLES



NAV DE 10,3 MDS EUR¹



¹ La répartition indiquée est un pourcentage de notre Net Asset Value, sur la base du portefeuille en transparence.

3

RÉGIONS

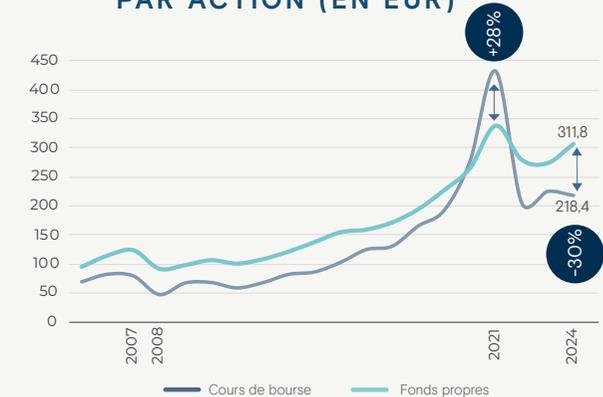


UN PORTEFEUILLE DE SOCIÉTÉS EN CROISSANCE AYANT UN IMPACT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL POSITIF



Aperçu 2024

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES FONDS PROPRES PAR ACTION (EN EUR)²



² Les données comptables au 31 décembre sont établies selon les normes IFRS depuis l'exercice clos le 31 décembre 2004. Les données de 2016 et 2017 ont été retraitées selon la norme IAS 28, §18 de sorte que les fonds propres pour 2016 et 2017 sont comparables à ceux des années suivantes, tels qu'établis sous le statut d'Entité d'Investissement.

Message aux actionnaires

Nous croyons que notre stratégie fondée sur la diversification et le capital patient continuera à porter ses fruits sur le long terme, dans tous les cycles de marché.

DOMINIQUE LANCKSWERT,
PRÉSIDENT

CHERS ACTIONNAIRES,

2024 A ÉTÉ UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA REPRISE DE LA CROISSANCE POUR SOFINA. NOS FONDS PROPRES (NAV), QUI SONT LA MESURE PRINCIPALE DE NOTRE PERFORMANCE, S'ÉLÈVENT À 10,3 MILLIARDS EUR, SOIT 312 EUR PAR ACTION, AU 31 DÉCEMBRE 2024. CELA REPRÉSENTE UNE AMÉLIORATION DE 13% PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (NAV DE 9,1 MILLIARDS EUR). CE RÉSULTAT EST PORTÉ PAR LA CRÉATION DE VALEUR À TRAVERS NOS INVESTISSEMENTS, DIVERSIFIÉS SELON LES ZONES GÉOGRAPHIQUES, LES SECTEURS ET LES TENDANCES D'INNOVATION. ILS REFLÈTENT LA SOLIDE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE DES PLUS GRANDES SOCIÉTÉS DE NOTRE PORTEFEUILLE, LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EN EXPANSION, AINSI QUE LA DYNAMIQUE POSITIVE DES SOCIÉTÉS EN PHASE DE DÉMARRAGE DANS LESQUELLES NOUS AVONS INVESTI PAR LE BIAIS DE NOS PARTENAIRES DE FONDS PRIVÉS. 2024 A ÉGALEMENT ÉTÉ UNE BONNE ANNÉE POUR LA RÉALISATION DES TRANSACTIONS AU SEIN DE NOTRE PORTEFEUILLE DIRECT, UNE DYNAMIQUE QUE NOUS POURSUIVONS EN 2025.

Nous pensons que notre stratégie fondée sur la diversification et le capital patient continuera à porter ses fruits sur le long terme, dans tous les cycles de marché. Beaucoup de choses ont changé depuis le lancement, il y a près de 15 ans, de notre stratégie d'investissement axée sur la croissance. Ce qui n'a pas changé, c'est la raison d'être sous-jacente : la mission de Sofina est de soutenir l'innovation et la croissance, avec la conviction qu'elle crée et diffuse de la richesse, rend nos communautés plus fortes et, si les conditions adéquates sont réunies, contribue parfois à relever les défis sociétaux.

Nous pensons que les opportunités restent aussi importantes qu'elles l'ont toujours été. Ces 15 dernières années, nous avons intégré les leçons tirées de nos expériences et réalisé des investissements qui nous ont placés dans une position favorable pour la croissance future. Par exemple, la célébration en novembre dernier du dixième anniversaire de notre bureau de Singapour illustre bien nos ambitions pour l'Asie. Pour soutenir notre

croissance, nous ouvrons par ailleurs un bureau à Londres, où nous établissons de nouvelles connexions, approfondissons nos relations, ouvrons des opportunités et recruterons des talents.

Libérer la croissance nécessite un effort conjoint. Le modèle de partenariat a toujours été au cœur de notre stratégie. Nous nous efforçons de travailler en étroite collaboration avec les entrepreneurs et de les aider à développer des entreprises transformatrices et porteuses de sens.

Dans un contexte de tensions géopolitiques, économiques et sociales, la diversification nous permet de traverser des conditions difficiles et d'investir dans les régions et les secteurs les plus pertinents. Qu'il s'agisse de l'application de l'IA, d'une tendance de consommation locale ou d'un défi structurel en matière de soins de santé, quel que soit le style d'investissement, le millésime ou le stade de développement d'une société, nous pouvons déployer des capitaux pour saisir de nouvelles opportunités. C'est ce qui a favorisé notre croissance ces dernières années. Cette diversification nous protégera aussi à l'avenir, surtout si elle est combinée à un capital à long terme bénéficiant des actifs à valeur ajoutée du portefeuille.

La diversité s'applique également à nos collaborateurs et à nos équipes. Notre capacité à attirer des talents ayant des perspectives, des cultures et des histoires de vie différentes, aussi variées que le monde dans lequel nous investissons, renforce notre aptitude à faire les bons choix et favorise notre adaptabilité aux conditions en constante évolution auxquelles nous sommes confrontés.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, il est clair que nous traversons de nombreuses difficultés et nous efforçons de comprendre l'impact des enjeux géopolitiques et de l'évolution des politiques économiques. En plus de 125 ans d'existence, le groupe familial que nous sommes

a appris que dans les moments difficiles, il est essentiel de rester ancré dans nos valeurs et d'adhérer aux principes qui nous définissent. Cela se reflète dans la façon et les raisons pour lesquelles nous investissons. L'approche à long terme axée sur les valeurs s'inscrit dans notre manière d'envisager l'investissement depuis des décennies, guidée par nos fondamentaux, Purpose & Patience.

Ces valeurs sous-tendent également notre engagement en faveur de l'investissement durable, tant dans la recherche de nouvelles opportunités d'investissement que dans l'accompagnement des sociétés en portefeuille et des fonds privés. Nous nous concentrons sur l'augmentation des externalités positives tout en réduisant les impacts négatifs. À mesure que notre approche de la durabilité progresse, nous sommes heureux et fiers que les efforts que nous prévoyons pour contenir le changement climatique aient été considérés conformes à l'Accord de Paris par la Science Based Target initiative.

Au vu de tous les développements mondiaux, notre équipe a entrepris cette année une revue stratégique, réaffirmant notre approche et redéfinissant formellement nos principes de fonctionnement. Le présent rapport vous en apprendra davantage sur cette « Sofina Way ». Nous continuons de croire que notre approche est la meilleure garantie de succès à long terme et de création de valeur pour les actionnaires.

Le conseil d'administration et moi-même sommes reconnaissants du soutien continu de nos actionnaires en période d'incertitude, mais aussi en période d'opportunités et de croissance basées sur la diversification, l'innovation et l'entrepreneuriat. Nous sommes impatients de grandir sur la base de valeurs communes avec l'ensemble des parties prenantes, pour le bien des entrepreneurs, des salariés, de la société et des actionnaires.

Dominique Lancksweert, Président



L'approche à long terme axée sur les valeurs s'inscrit dans notre manière d'envisager l'investissement depuis des décennies, guidée par nos fondamentaux, Purpose & Patience.

DOMINIQUE LANCKSWEERT,
PRÉSIDENT



À propos de Sofina

SOFINA EST UNE SOCIÉTÉ
D'INVESTISSEMENT MONDIALE SOUS
GESTION FAMILIALE COTÉE SUR
EURONEXT BRUSSELS. NOUS SOUTENONS
LES ENTREPRENEURS INNOVANTS PAR
UN APPORT PATIENT DE CAPITAL DE
CROISSANCE ASSORTI DE CONSEILS POUR
CONSTRUIRE LES GAGNANTS DE DEMAIN
METTANT LA DURABILITÉ AU CŒUR DE LEUR
PROJET.

Sofina Way

Purpose & Patience

Fiable

NOUS SOMMES
UNE SOCIÉTÉ
D'INVESTISSEMENT
**SOUS GESTION
FAMILIALE**
FONDÉE IL Y A
PLUS DE 125 ANS

NOUS
OFFRONS DU
CAPITAL PATIENT
ET SOMMES UN
PARTENAIRE
FIABLE À TRAVERS
LES CYCLES
ÉCONOMIQUES

NOS SECTEURS,
GÉOGRAPHIES
ET STYLES
D'INVESTISSEMENT
SONT
DIVERSIFIÉS

NOUS SOMMES UNE
SOCIÉTÉ ENGAGÉE.
NOUS AIDONS
LES ENTREPRISES
À DÉVELOPPER
DES ACTIVITÉS
DURABLES ET
INTÉGRONS LES
DIMENSIONS
ESG DANS NOS
OPÉRATIONS
ET DÉCISIONS
D'INVESTISSEMENT

NOUS CROYONS
AU **TRAVAIL
D'ÉQUIPE**
ET RASSEMBLONS
DES TALENTS
VARIÉS AYANT
DES VALEURS
PARTAGÉES ET
UNE EXPERTISE
SECTORIELLE

Dynamique

NOUS SOMMES
UN **INVESTISSEUR
DE CROISSANCE**
EXPLORANT LES
DIFFÉRENTS
STADES DE
DÉVELOPPEMENT
POUR FAVORISER
LA CROISSANCE

NOTRE
**PARTICIPATION
EST ACTIVE**
ET COMPREND
L'APPORT DE
CONSEILS AVISÉS
AUX SOCIÉTÉS
DE NOTRE
PORTEFEUILLE

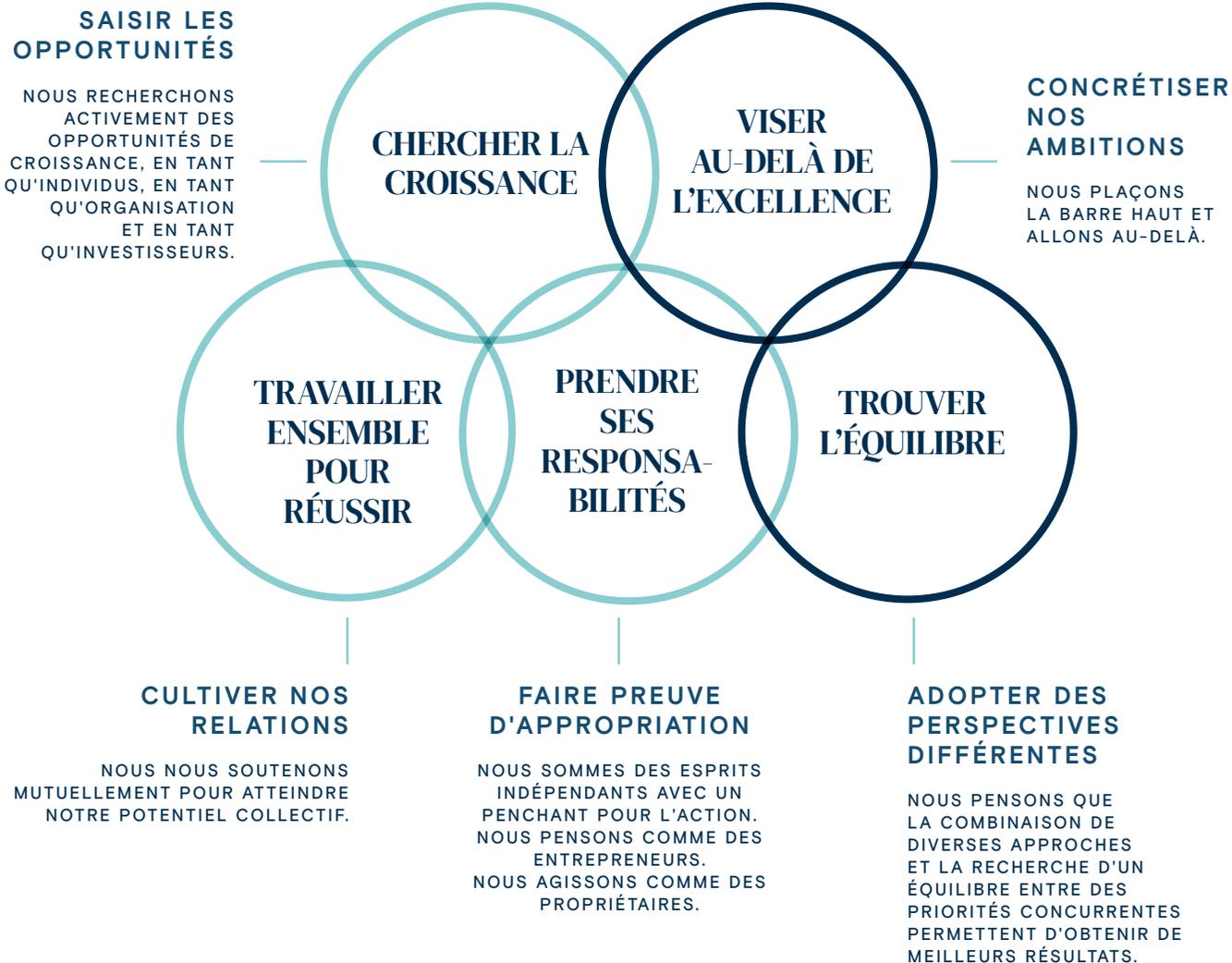
NOUS VOULONS
**CRÉER DE LA
VALEUR**
ET GÉNÉRER
UNE RENTABILITÉ
COMPÉTITIVE SUR
LE LONG TERME

NOUS OFFRONS
À NOTRE
ACTIONNARIAT
UNE
EXPOSITION
À DES
ENTREPRISES
PRIVÉES DE
PREMIER PLAN

NOUS SOMMES
AGILES
GRÂCE À NOTRE
PROCESSUS
DE PRISE DE
DÉCISION RAPIDE



Nos principes



Nos convictions

UN AVENIR DANS LEQUEL LES ENTREPRISES DU MONDE ENTIER DEVIENNENT UNE FORCE COLLECTIVE POUR LE BIEN, AU SERVICE DES INTÉRÊTS DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES, PERMETTANT AUX PERSONNES ET À LA PLANÈTE DE PROSPÉRER.

NOS CONVICTIONS

— L'ESPRIT D'ENTREPRISE QUI CARACTÉRISE DE NOMBREUSES ENTREPRISES FAMILIALES ET SOCIÉTÉS EN CROISSANCE EST UNE SOURCE DE PROGRÈS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

— LES BÉNÉFICES DE LA CROISSANCE ET DE L'INNOVATION SONT LE RÉSULTAT D'INVESTISSEMENTS SUR LE LONG TERME.

— LE SUCCÈS FINANCIER D'UNE SOCIÉTÉ SUR LE LONG TERME EST AUSSI LIÉ À LA VALEUR SOCIÉTALE QU'ELLE CRÉE.

VISION ET VALEURS PARTAGÉES, ALIGNÉES SUR CELLES DE NOS PARTIES PRENANTES

— NOTRE **ACTIONNAIRE** DE RÉFÉRENCE RÉUNIT DES FAMILLES AVEC UNE VISION MULTIGÉNÉRATIONNELLE ET AU PASSÉ ENTREPRENEURIAL.

— UNE ÉQUIPE « ONE **TEAM** » MOTIVÉE PAR UN OBJECTIF PRÉCIS ET RÉMUNÉRÉE SUR LA BASE D'UNE MÊME ASSIETTE DE CALCUL DE PERFORMANCE PERMETTANT UN ALIGNEMENT DURABLE.

— NOUS ENTRETENONS DES RELATIONS FIABLES À TRAVERS LES CYCLES AVEC DES **PARTENAIRES D'INVESTISSEMENT** DE CONFIANCE PARTAGEANT LES MÊMES CONVICTIONS.

— NOUS APPORTONS NOTRE SOUTIEN AU MANAGEMENT ET AUX PROPRIÉTAIRES DES **SOCIÉTÉS DE NOTRE PORTEFEUILLE**, QUI SE CONCENTRENT SUR LA PÉRENNITÉ ET LA DURABILITÉ À LONG TERME DE LEURS ENTREPRISES, DANS LES BONS MOMENTS COMME DANS LES MOMENTS DIFFICILES.



Créer de la valeur durable, pour tous



Notre raison d'être

NOTRE RAISON D'ÊTRE EST DE CRÉER DE LA VALEUR DURABLE EN SOUTENANT DES ENTREPRISES INNOVANTES EN CROISSANCE GÉRÉES PAR LEURS PROPRIÉTAIRES.

Nous soutenons ces entrepreneurs et acteurs de changement en quête d'une gouvernance d'excellence, de croissance durable et de développement inclusif.



Notre rôle

NOTRE PATRIMOINE, NOTRE CULTURE D'ENTREPRISE ET NOS VALEURS NOUS DISTINGUENT. ILS NOUS ONT FOURNI L'EMPATHIE NÉCESSAIRE POUR COMPRENDRE LES DÉFIS ET SUFFISAMMENT D'ENDURANCE POUR GARDER LE CAP.

Nous connectons les gens. Nos investissements racontent des histoires de valeurs partagées et de projets ambitieux. Avec une approche centrée sur les relations humaines, nous aspirons à devenir le partenaire d'investissement privilégié de toutes les parties prenantes qui partagent cette vision.



Notre objectif

NOTRE RÔLE EST D'OFFRIR DES CONSEILS AVISÉS ET UNE VISION À LONG TERME POUR STIMULER UNE CROISSANCE DURABLE, ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ, LES OPPORTUNITÉS ET LA DURABILITÉ.

Nous apportons un réseau mondial et une expertise solide afin de soutenir les entreprises innovantes en croissance. Nos relations et notre expérience ont une portée que peu d'investisseurs peuvent égaler.



Notre héritage

NOTRE OBJECTIF EST D'ÊTRE UN INVESTISSEMENT À LONG TERME ATTRACTIF POUR LES ACTIONNAIRES FAMILIAUX, PARTICULIERS ET INSTITUTIONNELS.

Nous visons une surperformance durable en matière financière et sociétale.

Une stratégie diversifiée et intégrée

NOUS PENSONS QUE LA DIVERSIFICATION EST LA MEILLEURE GARANTIE DE RENDEMENTS DURABLES À LONG TERME. NOTRE DIVERSIFICATION SE MANIFESTE AU TRAVERS DE DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS.

Nous investissons dans des **secteurs cibles stratégiques**: les Biens et services de consommation, la Transformation digitale, l'Éducation, les Soins de santé et sciences de la vie et les Chaînes d'approvisionnement durables.

La diversité se retrouve également dans nos trois styles d'investissement complémentaires: Sofina Direct, avec des investissements minoritaires à long terme et Sofina Croissance, et Sofina Fonds Privés.

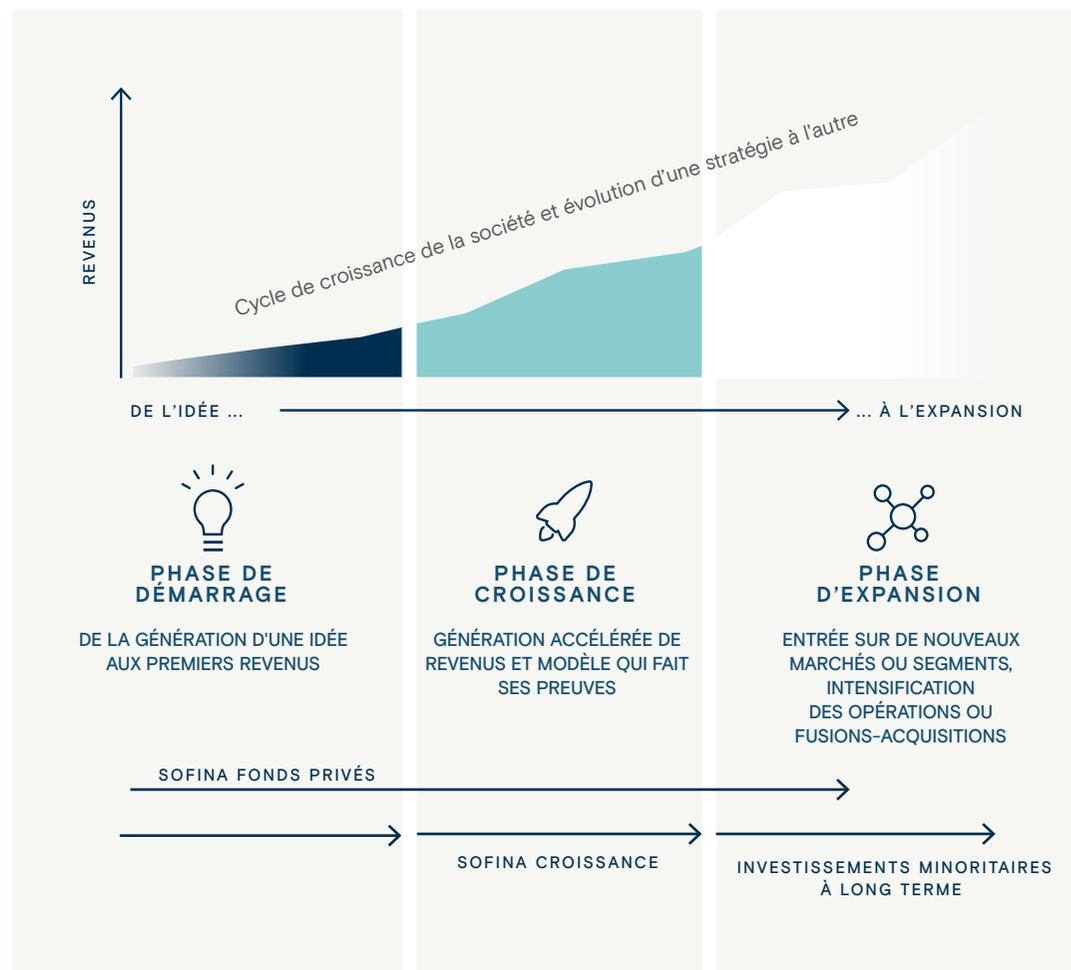
Nous investissons dans le monde entier, nos principaux marchés étant l'Europe, les États-Unis et l'Asie.

Pour assurer la croissance à travers les cycles, préserver et créer de la richesse à travers les générations, nous voulons constituer un cycle vertueux continu, de l'investissement en phase de démarrage dans les startups, au soutien des sociétés en croissance, jusqu'à la monétisation des sociétés rentables à long terme, nous permettant de cristalliser

de la valeur et de générer des liquidités tout au long du processus pour alimenter de nouveaux investissements.

En tant qu'investisseur minoritaire à long terme, nous construisons des relations avec des partenaires qui partagent nos valeurs et notre approche en matière de durabilité. Six principes sous-tendent cette stratégie pour être un investisseur et opérateur responsable, visant un impact sociétal et environnemental positif :

1. favoriser la croissance durable
2. pour toutes les parties prenantes
3. est un processus d'amélioration continue
4. réduire les risques et créer de la valeur
5. tout en reconnaissant et respectant les différences mondiales
6. et en donnant l'exemple pour inspirer notre portefeuille.





Notre impact

Créer de la valeur à travers les cycles

- Expériences de création de valeur et de génération de liquidités récurrentes
- Accès à des entreprises privées de premier plan grâce à un écosystème international de partenaires de confiance
- Exposition aux tendances structurelles d'innovation avec la durabilité au cœur de notre stratégie d'investissement
- Une équipe de management expérimentée soutenue par un vivier de talents divers et alignés

S'adapter rapidement au marché et soutenir une croissance responsable

- Performance résiliente dans des conditions de marché parfois difficiles
- Investisseur de croissance à chacun des stades de développement des entreprises
- Soutien aux entreprises innovantes, moteurs de progrès sociétal et économique
- Actionnaire actif soutenant les sociétés du portefeuille
- Accent mis sur les questions ESG contribuant aux résultats durables sur le long terme

Sofina Direct et Sofina Fonds Privés

Sofina Direct



NOUS PRENONS DES PARTICIPATIONS MINORITAIRES DANS DES SOCIÉTÉS PRIVÉES ET COTÉES



NOUS APPORTONS DU CAPITAL PATIENT ET SOMMES UN ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE AYANT UN HORIZON À LONG TERME AFIN DE CRÉER DE LA VALEUR DURABLE



NOUS TENONS COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE DANS NOS DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT



NOUS ADOPTONS TOUJOURS UNE APPROCHE FLEXIBLE EN RECHERCHANT L'ALIGNEMENT AVEC NOS PARTENAIRES DE CONFIANCE

À PROPOS DE NOS INVESTISSEMENTS MINORITAIRES À LONG TERME



TAILLE D'INVESTISSEMENT ENTRE 100 ET 300 MILLIONS EUR



DANS DES SOCIÉTÉS AVEC UNE EXPOSITION MONDIALE



NOUS TRAVAILLONS EN PARTENARIAT AVEC DES ENTREPRENEURS ET DES FAMILLES DEPUIS PLUS DE 60 ANS



TAILLE D'INVESTISSEMENT ENTRE 20 ET 100 MILLIONS EUR



NOUS CIBLONS DES DIRIGEANTS DANS DES SECTEURS À FORTE CROISSANCE



NOTRE PREMIER INVESTISSEMENT DATE DE 2010

Sofina Fonds Privés



PRINCIPALEMENT
DES FONDS DE
CAPITAL-RISQUE
ET DE CAPITAL-
DÉVELOPPEMENT



EN TENANT COMPTE
DES CRITÈRES
ENVIRONNEMENTAUX,
SOCIAUX ET DE
GOUVERNANCE DANS
NOS DÉCISIONS
D'INVESTISSEMENT



ENGAGEMENTS DE
SOUSCRIPTION ENTRE
5 ET 50 MILLIONS EUR



PARTENAIRE À LONG
TERME À TRAVERS
LES CYCLES



ACTIF AUX ÉTATS-UNIS,
EN ASIE ET EN EUROPE



PREMIERS
INVESTISSEMENTS
EN 1978

Depuis la fin des années 70, Sofina soutient des Gestionnaires de fonds privés, se concentrant sur les fonds de capital-risque et de capital-développement. Dans la plupart des cas, les investissements prennent la forme d'associations à durée déterminée de 10 à 12 ans qui sont gérées par des équipes spécialisées (les « Managers », « Gestionnaires » ou « GPs »). Ces derniers lèvent des fonds auprès d'investisseurs professionnels tels que Sofina, qui s'engagent à les financer en capital pour un montant défini lors de la souscription. Les Gestionnaires disposent généralement d'une période de cinq ou six ans pour trouver des investissements correspondant à leur stratégie de prédilection et appellent progressivement les sommes mises à leur disposition. À la sortie d'un investissement, les produits de cession sont distribués aux investisseurs et les Gestionnaires perçoivent un intéressement (« carried interest ») sur la plus-value réalisée.

Sofina Fonds Privés a construit des relations durables avec des Managers de premier plan et est devenue une activité d'investissement formalisée. Chaque année, de

nouveaux engagements sont pris dans les fonds levés par différents Gestionnaires. Le montant de l'engagement annuel a augmenté progressivement afin d'assurer une diversification des millésimes à travers les cycles et refléter l'activité croissante des marchés au niveau mondial.

L'activité est gérée par une équipe d'investissement bénéficiant d'une expérience dans le domaine, présente dans chacun des bureaux de Sofina et s'appuyant sur des équipes de support. L'équipe cherche à construire un portefeuille équilibré en développant une approche professionnelle proactive visant à accéder aux fonds les plus exclusifs. À l'instar des Investissements minoritaires à long terme et de Sofina Croissance, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont également pris en compte dans les processus de décision liés au portefeuille Sofina Fonds Privés.

Le choix de se lancer dans l'activité Sofina Fonds Privés et de la développer se voit aujourd'hui confirmé par les performances du portefeuille. Ces performances sont

principalement basées sur la croissance des sociétés du portefeuille. L'accès aux Gestionnaires les plus performants est un des facteurs déterminants du succès du portefeuille. Ces Gestionnaires sont courtisés et les fonds qu'ils lèvent sont en règle générale sursouscrits. Le profil de Sofina, sa vision à long terme, la stabilité de ses équipes et de son programme d'engagements, son expérience dans le secteur, son réseau et la crédibilité de ses performances lui permettent d'accéder à ces Gestionnaires de renom.

Sofina réévalue constamment ces relations. Ceci s'applique tant aux meilleurs Managers qui pourraient être confrontés à des défis tels qu'un changement d'équipe, qu'aux Gestionnaires prometteurs qui deviendraient progressivement des références dans leurs secteurs. Notre équipe est également régulièrement en contact avec les Gestionnaires émergents afin de déceler au plus tôt ceux qui seront en mesure de surperformer leurs pairs dans le futur.

Modèle de création de valeur

LA DURABILITÉ FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE NOTRE STRATÉGIE. NOUS SOMMES DÉTERMINÉS À CRÉER DE LA VALEUR POUR NOS PARTIES PRENANTES EN OBTENANT DES RÉSULTATS TANT FINANCIERS QUE NON FINANCIERS. DANS CE TABLEAU, NOUS DÉCRIVONS LA MANIÈRE DONT, GRÂCE À LA MISE EN ŒUVRE DE NOTRE STRATÉGIE, NOUS CONVERTISSONS NOS DIFFÉRENTES RESSOURCES EN VALEUR DURABLE POUR NOS ACTIONNAIRES, NOS PARTENAIRES, NOS COLLABORATEURS, NOS COMMUNAUTÉS ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES.

Ressources

DES RESSOURCES FINANCIÈRES À LONG TERME

Actionnariat stable

- 54,93% détenus par l'actionnaire de référence
- 41,58% de free float (hors actions propres)

Financement par dette

- 700 Mio EUR d'obligations senior émises en 2021 avec une échéance de 7 ans
- 1,2 Md EUR de facilités de crédit non utilisées
- -3,3% loan-to-value

Capital disponible grâce à la rotation de notre portefeuille et aux dividendes des sociétés de notre portefeuille. Nous investissons à partir de notre propre bilan solide.

RESSOURCES HUMAINES

Équipe interne diversifiée d'experts

- 81 collaborateurs répartis au travers de nos 4 bureaux
- 16 nationalités
- 35 professionnels en investissement
- Développement d'une expertise sectorielle dans les domaines d'intervention

À travers nos investissements, nous influençons indirectement de nombreux employés des sociétés de notre portefeuille.

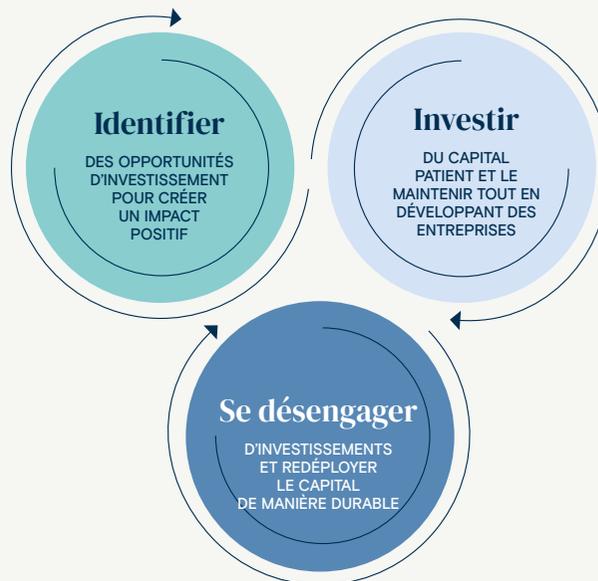
RÉSEAU MONDIAL

Développer les relations avec un réseau international de gestionnaires de fonds, partenaires, entrepreneurs et conseillers.

RESSOURCES NATURELLES

Ressources naturelles dont Sofina et les sociétés de son portefeuille dépendent. Cela inclut les ressources nécessaires à nos déplacements professionnels qui nous permettent de nous connecter avec nos réseaux, ainsi que celles dont nos sociétés du portefeuille dépendent pour fournir une gamme diversifiée de produits et services.

Activités



Création de valeur

ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS

- NAV de 10,3 Mds EUR
- Rentabilité annuelle moyenne en 2024 de +15%
- 7,5 Mds EUR de capitalisation boursière
- Engagé à offrir un dividende stable et en croissance régulière. Pour 2024, le Conseil d'Administration propose un dividende de 3,50 EUR par action.

COLLABORATEURS

- Une culture d'entreprise forte et un employeur bienveillant
- Esprit de croissance avec un accent particulier sur le développement personnel et les perspectives de carrière
- Un environnement de travail diversifié et inclusif
- Un lieu de travail épanouissant et des modalités de travail flexibles
- Aider les sociétés de notre portefeuille à protéger le capital humain grâce à notre exercice de feuille de route de durabilité.

SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE ET FONDS

- Développement et innovation accrus des secteurs cibles : Biens et services de consommation, Transformation digitale, Éducation, Soins de santé et sciences de la vie, et développement d'un secteur autour des Chaînes d'approvisionnement durables
- Apport de capital patient, de conseils avisés et d'un accès au réseau international de Sofina
- Aider les sociétés à se développer, créer des emplois, augmenter leur impact positif sur la société en matière de connaissances, de santé et d'environnement, tout en minimisant les impacts négatifs.

NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOS COMMUNAUTÉS

- Adoption de mesures visant à réduire notre empreinte environnementale et à décarboner les sociétés de notre portefeuille conformément à l'Accord de Paris
- Investissements dans des entreprises ayant un impact net positif
- Engagement auprès de nos communautés : 1.443 heures de bénévolat et d'implication dans des associations caritatives.

Rétrospective de l'année



NOS CAPITAUX PROPRES DE 10,3 MILLIARDS EUR RÉSULTENT D'INVESTISSEMENTS DIRECTS, EN TANT QUE PARTENAIRE MINORITAIRE D'ENTREPRENEURS, DANS DES SECTEURS DE CROISSANCE ET D'INVESTISSEMENTS INDIRECTS DANS DES FONDS EN PARTENARIAT AVEC DES GESTIONNAIRES DE PREMIER PLAN DE CAPITAL-RISQUE ET DE CAPITAL-DÉVELOPPEMENT EN EUROPE, AUX ÉTATS-UNIS ET EN ASIE.



Contexte de marché

LES INVESTISSEURS MONDIAUX ONT DÛ NAVIGUER PRUDEMMENT EN 2024, CAR DES MOTEURS ÉCONOMIQUES (ET POLITIQUES) DIVERGENTS INFLUENÇAIENT LES MARCHÉS, OFFRANT DES OPPORTUNITÉS ET PRÉSENTANT DES DÉFIS. L'ÉCONOMIE MONDIALE A CONNU UN MÉLANGE DE CROISSANCE MODÉRÉE ET D'INFLATION PERSISTANTE. L'ANNÉE A ÉTÉ MARQUÉE PAR D'IMPORTANTES AJUSTEMENTS POLITIQUES ET AVANCÉES TECHNOLOGIQUES, QUI ONT FAÇONNÉ LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE. LES PRINCIPALES TRANSFORMATIONS QUI REDESSINENT LES ÉCONOMIES SONT DUES À L'ESSOR DE L'IA, À LA FRAGMENTATION GÉOPOLITIQUE ET, ENCORE, AU VIEILLISSEMENT DES SOCIÉTÉS.

Principaux moteurs de l'impact primaire pour l'économie

INFLATION ET POLITIQUE MONÉTAIRE

Malgré les efforts des banques centrales, l'inflation est restée supérieure à l'objectif dans de nombreuses économies.

DÉPENSES DES CONSOMMATEURS

Les dépenses des consommateurs ont été un moteur clé de la croissance, soutenues par un marché du travail relativement solide. Cependant, la croissance des dépenses a été plus lente que les années précédentes.

AVANCÉES TECHNOLOGIQUES

L'adoption rapide de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies a stimulé la productivité dans divers secteurs.

TENSIONS GÉOPOLITIQUES

Les problèmes géopolitiques, y compris les conflits et les litiges commerciaux, ont renforcé les incertitudes économiques.

Conséquences pour les start-ups et les entreprises en croissance

CROISSANCE ÉQUILIBRÉE

Les entreprises ont dû trouver un équilibre entre la réalisation de la croissance et la création de valeur dans un environnement où la collecte de fonds était difficile.

INTÉGRATION TECHNOLOGIQUE

Les entreprises ont dû investir dans les nouvelles technologies pour rester compétitives et améliorer leur efficacité.

ATTÉNUATION DES RISQUES GÉOPOLITIQUES

Les multinationales ont dû développer des stratégies en vue de gérer les risques géopolitiques et d'assurer la continuité des activités.

Implications pour les investisseurs de capital-risque et de croissance

ACCENT MIS SUR LA TECHNOLOGIE

Les investisseurs ont privilégié les secteurs profitant des avancées technologiques, notamment l'IA.

OPTIMISATION DES ACTIFS

Il a fallu se concentrer sur les meilleurs actifs des portefeuilles des investisseurs qui continuent d'attirer des financements.

SUIVI DES CHANGEMENTS AU NIVEAU DES POLITIQUES

Il était essentiel de se tenir informé des changements politiques et des évolutions géopolitiques pour prendre des décisions d'investissement éclairées.

Globalement, 2024 a été une année de gestion des défis et de saisie des opportunités, avec un fort accent sur l'innovation technologique et la gestion stratégique des risques. Pour 2025, les économistes prévoient des trajectoires de croissance divergentes et à une incertitude politique accrue.

En abordant 2025, le climat économique (et politique) mondial est volatil et ambigu. Le retour (temporaire ?) à des taux d'intérêt plus élevés à certains endroits reflète partiellement cette complexité et cette incertitude.

Sur les marchés mondiaux sur lesquels nous nous concentrons, les signaux sont différents. L'Europe a sa part de défis, mais nous sommes positionnés sur les moteurs de croissance qui s'appuient sur le potentiel d'innovation européen. Nous observons une performance stable dans la plupart des sociétés de notre portefeuille. De notre point

de vue, les opportunités pour les entreprises innovantes restent solides.

L'Asie se résume principalement à deux pays. Les perspectives de croissance économique en Chine restent difficiles. L'Inde, quant à elle, a le vent en poupe et a connu une reprise de l'activité d'investissement, notamment sur les marchés publics. Notre perspective à long terme sur ces deux pays ainsi que sur le reste de l'Asie reste positive et, après avoir fêté le dixième anniversaire de notre présence à Singapour, nous continuons à chercher activement des opportunités d'investissement.

Alors que l'administration actuelle aux États-Unis laisse son empreinte, les marchés financiers américains restent solides et profonds. Notre exposition significative aux marchés de capital-risque et de croissance devrait être un moteur de valeur à l'avenir.



Secteurs

Dans le secteur des **Biens et services de consommation**, les fondateurs affinent continuellement leurs modèles économiques en mettant davantage l'accent sur la rentabilité et l'efficacité du capital. Nous observons une évolution soutenue vers des dépenses axées sur la valeur. Les préférences des consommateurs évoluent également au-delà de la sensibilité au prix, avec une demande croissante pour une alimentation saine, des choix durables et un passage plus large de la consommation matérielle aux expériences.

Le marché privé des investissements en **Soins de santé et sciences de la vie** a rebondi en 2024, atteignant les niveaux de financement de 2020, mais restant en deçà des sommets de 2021-2022. Les biotechnologies ont dominé en termes de capitaux déployés, tandis que la healthtech a enregistré le plus grand nombre de transactions, soutenue par la santé numérique, l'IA et les nouveaux modèles de soins. Les investisseurs ont concentré leur capital sur des thèmes clés tels que les médicaments GLP, la gestion des maladies chroniques, les thérapies de nouvelle génération et les innovations basées sur l'IA.

Dans le secteur de la **Transformation digitale**, les entreprises technologiques sont restées des moteurs clés du marché en 2024, notamment celles avec des fondamentaux solides ou ayant pu exploiter l'IA. L'activité sur les marchés privés a continué de croître en 2024 grâce à la stabilisation des valorisations, créant un environnement d'investissement attractif. Sofina continue de rechercher des opportunités dans des secteurs à forte croissance tels que la cybersécurité, la gestion des données et la fintech.

Au sein des **Chaînes d'approvisionnement durables**, l'activité d'investissement reste diversifiée dans plusieurs segments tels que les véhicules électriques, l'agriculture, les matériaux de construction alternatifs et l'économie circulaire. Nous identifions plusieurs opportunités intéressantes d'investissement dans des sociétés ayant prouvé l'efficacité de nouvelles technologies de décarbonation à l'échelle pilote.

L'activité d'investissement dans le secteur de l'**Éducation** a continué d'être largement portée par la consolidation et les levées de fonds dans le secteur K12 ; nous sommes exposés à cette thématique via nos investissements dans Cognita et K12 Technoservices. En 2024, nous avons également consacré du temps à l'enseignement supérieur privé en Europe, où quelques entreprises solides et durables ont émergé.

Indicateurs financiers

SOFINA SA A ADOPTÉ LE STATUT D'ENTITÉ D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE LA NORME IFRS 10, §27, QUI PRÉVOIT QU'UNE SOCIÉTÉ, DÈS LORS QU'ELLE RÉPOND À LA DÉFINITION D'ENTITÉ D'INVESTISSEMENT, NE CONSOLIDE PAS SES FILIALES ¹.

Dans les états financiers du présent Rapport annuel, présentés sous le statut d'Entité d'Investissement, les investissements directs de Sofina SA (dans les participations du portefeuille ou dans les filiales d'investissement) sont enregistrés à leur juste valeur. Les capitaux propres ou Net Asset Value (« NAV ») repris sous le statut d'Entité d'Investissement ou en transparence (c'est-à-dire prenant en compte tous les investissements du portefeuille détenus par Sofina SA directement ou indirectement par le biais de ses filiales d'investissement) sont les mêmes.

États financiers – Synthèse de l'année ²

	31/12/2024	31/12/2023
Total des actifs (en millions EUR)	11.159	9.843
Capitaux propres (en millions EUR)	10.305	9.083
Capitaux propres par action (en EUR) ³	311,77	273,62
	2024	2023
Résultat net (part du groupe) (en millions EUR)	1.360	-104
Résultat net (part du groupe) par action (en EUR) ⁴	40,89	-3,12

Données financières en transparence ⁵ (en millions EUR)

Chiffres-clés en transparence	31/12/2024	31/12/2023
Dettes nettes (+) / Cash net (-)	-334	-197
Portefeuille d'investissement	10.054	8.928
Loan-to-value (en %)	-3,3%	-2,2%
Chiffres-clés du résultat global en transparence	2024	2023
Dividendes	60	44
Résultat net du portefeuille d'investissement	1.386	-76
Résultat global total ⁶	1.359	-104
Chiffres-clés de l'état des flux de trésorerie en transparence	31/12/2024	31/12/2023
Investissements en portefeuille	-951	-517
Désinvestissements du portefeuille	1.211	590
Bilan en transparence	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille d'investissement	10.054	8.928
Sofina Direct	5.331	4.739
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	3.069	2.847
<i>Sofina Croissance</i>	2.262	1.892
Sofina Fonds Privés	4.723	4.189
Cash net	334	197
Cash brut	1.031	893
Dettes financières	-697	-696
Autres	-83	-42
NAV	10.305	9.083

¹ La définition des différents termes se trouve dans le Lexique.

² Les états financiers consolidés sont présentés sous le statut d'Entité d'Investissement en application duquel les filiales directes de Sofina SA sont enregistrées, par le biais du compte de résultats, à leur juste valeur, en ce compris la juste valeur de leurs participations et de leurs autres actifs et passifs (principalement des dettes et créances intragroupe). Cf. le Lexique pour de plus amples explications.

³ Calculs établis sur la base du nombre de titres en circulation à la clôture (33.053.827 actions au 31 décembre 2024 et 33.197.072 actions au 31 décembre 2023).

⁴ Calculs établis sur la base du nombre moyen pondéré de titres en circulation (33.244.429 actions au 31 décembre 2024 et 33.370.558 actions au 31 décembre 2023).

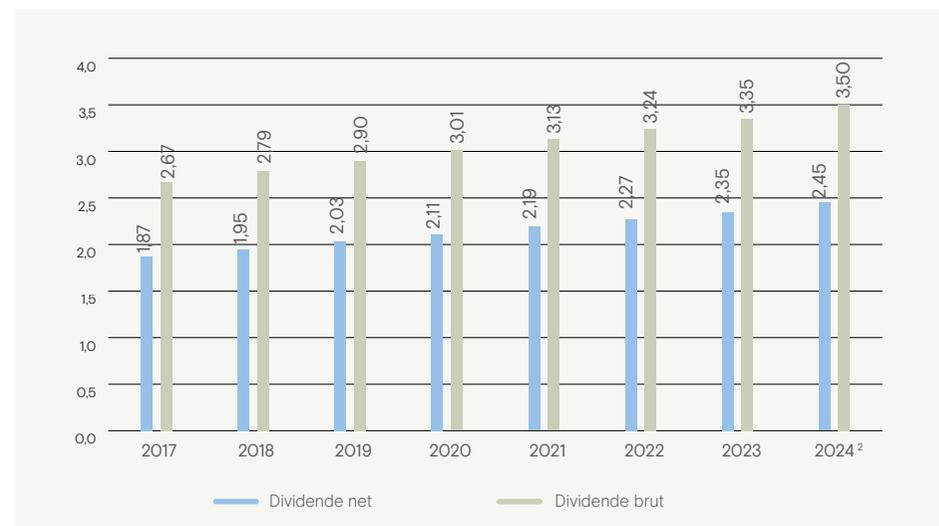
⁵ Sur la base du portefeuille en transparence (cf. point 2.1 des Annexes aux états financiers consolidés). La définition des différents termes se trouve dans le Lexique.

⁶ Le faible écart entre le résultat net et le résultat global total provient des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres et reclassés ultérieurement en résultat net.

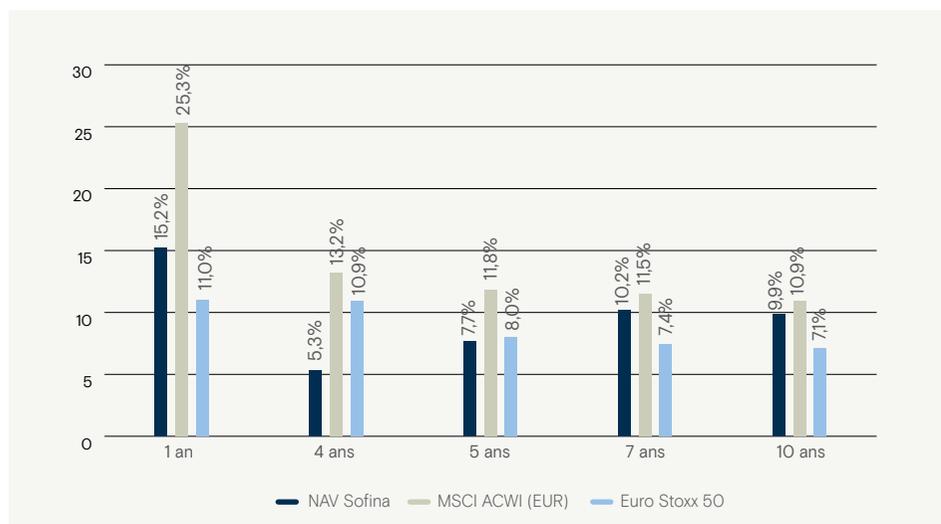
ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES FONDS PROPRES PAR ACTION (EN EUR) ¹



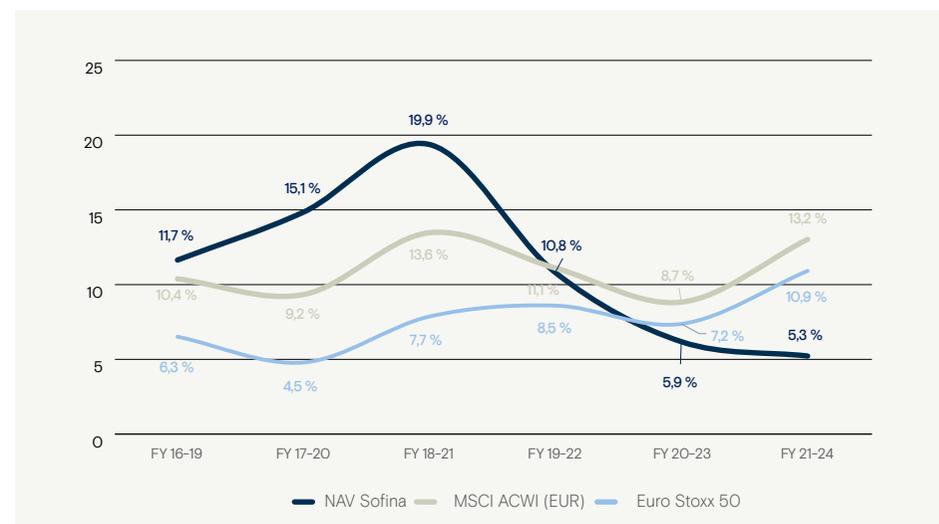
DIVIDENDE BRUT ET NET PAR ACTION (EN EUR)



RENTABILITÉ ANNUELLE MOYENNE (EN %) ³

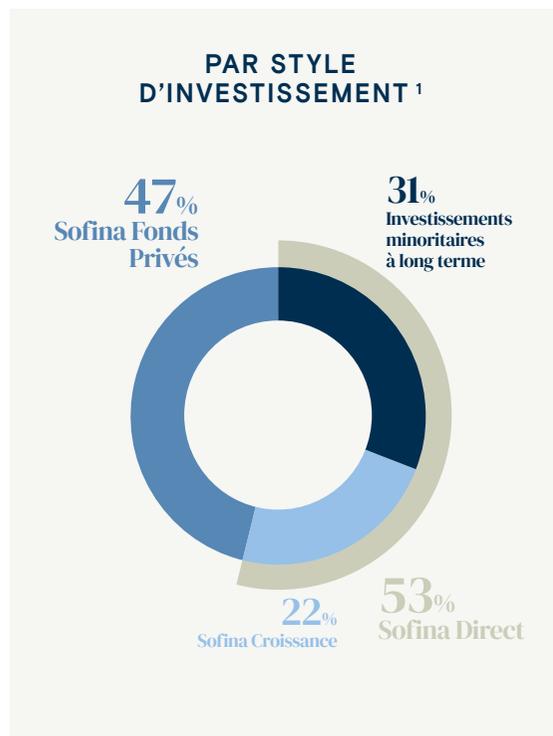


PERFORMANCE SUR 4 ANS (EN %) ³

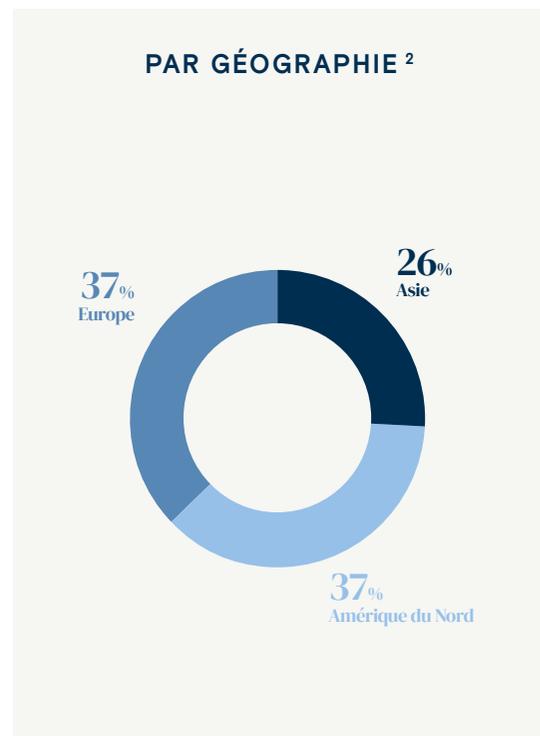


¹ Les données comptables au 31 décembre sont établies selon les normes IFRS depuis l'exercice clos le 31 décembre 2004. Les données de 2016 et 2017 ont été retraitées selon la norme IAS 28, §18 de sorte que les fonds propres pour 2016 et 2017 sont comparables à ceux des années suivantes, tels qu'établis sous le statut d'Entité d'Investissement.
² Sous réserve de l'accord des actionnaires de Sofina SA lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
³ Pour une définition des différents termes, cf. le Lexique.

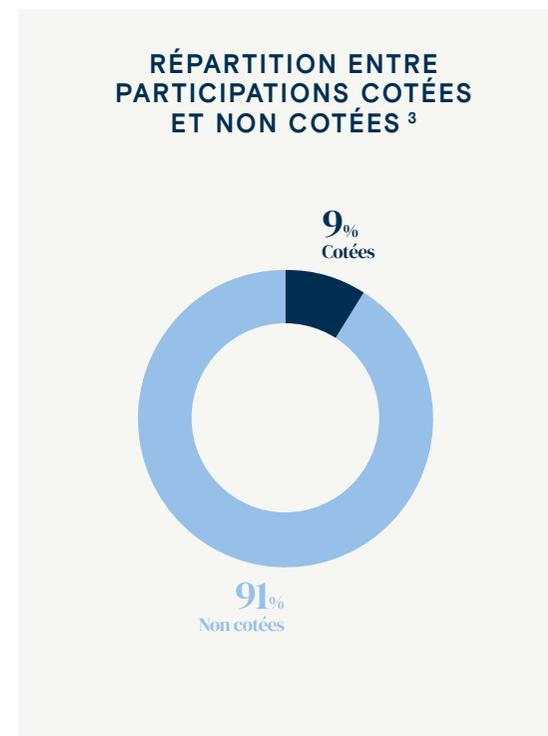
Indicateurs du portefeuille



NOTRE PORTEFEUILLE EST RÉPARTI PLUS OU MOINS ÉQUITABLEMENT ENTRE SOFINA DIRECT ET SOFINA FONDS PRIVÉS, ENGLOBANT TOUS LES INVESTISSEMENTS, DES INVESTISSEMENTS INDIRECTS DANS DES ENTREPRISES EN PHASE D'AMORÇAGE AUX PARTICIPATIONS DIRECTES MINORITAIRES À LONG TERME.



LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE REFLÈTE NOTRE DIVERSIFICATION À TRAVERS LES RÉGIONS, LES INVESTISSEMENTS AUX ÉTATS-UNIS ÉTANT FORTEMENT REPRÉSENTÉS DANS SOFINA FONDS PRIVÉS TANDIS QUE L'EUROPE EST PLUS PRÉSENTE DANS SOFINA DIRECT. L'ASIE EST RÉPARTIE DE MANIÈRE ÉQUILBRÉE DANS LES DIFFÉRENTS STYLES D'INVESTISSEMENT.



CES DERNIÈRES ANNÉES, NOTRE ATTENTION S'EST DAVANTAGE PORTÉE SUR LE CAPITAL DE CROISSANCE ET LES ENTREPRISES PRIVÉES, LES ACTIFS COTÉS NE REPRÉSENTANT PLUS QUE 9% DE NOS ACTIFS TOTAUX.

¹ Sur la base du portefeuille en transparence.

² Sur la base du portefeuille en transparence selon le pays où se situe le siège principal ou historique des participations, tel que repris dans l'information de gestion (cf. point 2.6 des Annexes aux états financiers consolidés ainsi que dans la section "Sociétés du portefeuille").

³ Sur la base du portefeuille en transparence. Inclut les actifs cotés détenus dans Sofina Fonds Privés.

Portefeuille par style d'investissement

Sofina Direct¹

Sofina Fonds Privés¹

>60

INVESTISSEMENTS DE CROISSANCE
À PARTIR DE LA SÉRIE A

5,3 Mds EUR

AU 31/12/2024

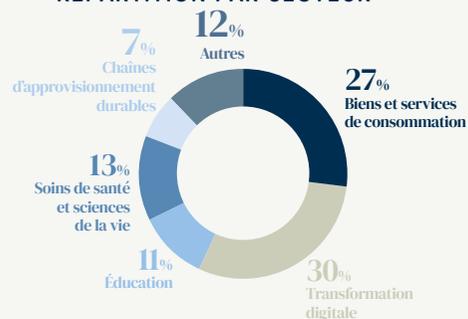
>80

GESTIONNAIRES DE PREMIER PLAN

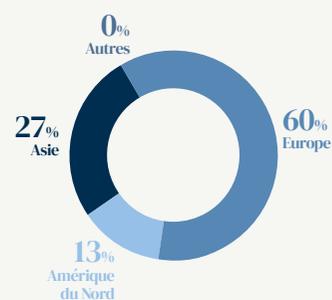
4,7 Mds EUR

AU 31/12/2024

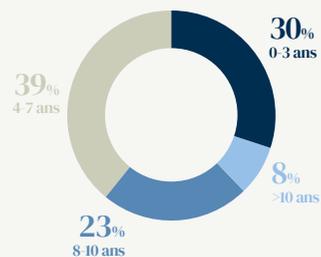
RÉPARTITION PAR SECTEUR²



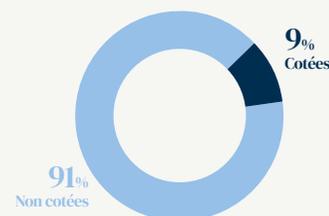
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE²



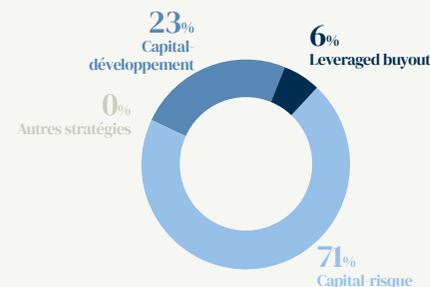
RÉPARTITION PAR MILLÉSIME²



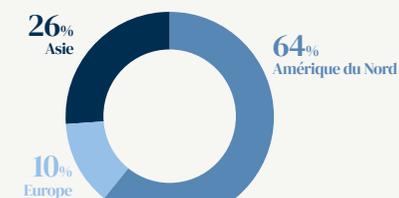
RÉPARTITION ENTRE PARTICIPATIONS COTÉES ET NON COTÉES²



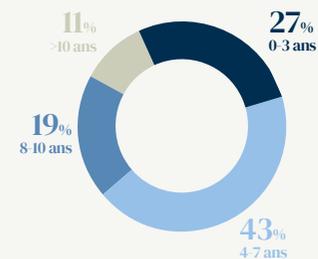
RÉPARTITION PAR STRATÉGIE²



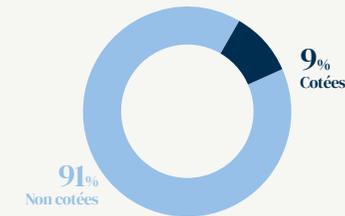
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE²



RÉPARTITION PAR MILLÉSIME²



RÉPARTITION ENTRE PARTICIPATIONS COTÉES ET NON COTÉES²



¹ Notre portefeuille est davantage détaillé dans la section "Sociétés du portefeuille" de ce Rapport annuel.

² Sur la base de la juste valeur des investissements du groupe Sofina au 31 décembre 2024 (portefeuille en transparence), et selon le pays où se situe le siège principal ou historique des participations, tel que repris dans l'information de gestion, lorsqu'il est fait référence à la répartition géographique, ou selon le millésime qui est basé sur la date du premier investissement ou du premier appel de fonds, le cas échéant.

Sofina Direct

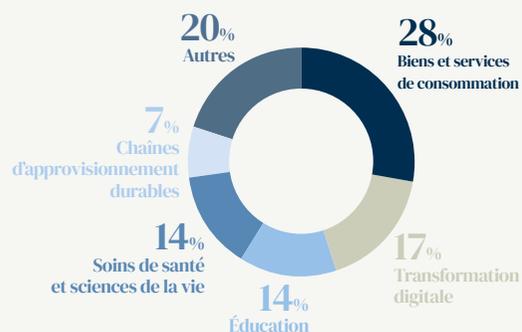
81

PARTICIPATIONS

SOFINA DIRECT REGROUPE NOS INVESTISSEMENTS MINORITAIRES À LONG TERME ET SOFINA CROISSANCE, NOS INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS PLUS JEUNES. CE PORTEFEUILLE COMPREND DES INVESTISSEMENTS DANS DES SECTEURS, DES MODÈLES D'ENTREPRISE ET DES RÉGIONS VARIÉS, À DIFFÉRENTS STADES DE LEUR DÉVELOPPEMENT.

Investissements minoritaires à long terme

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE ¹ PAR SECTEUR

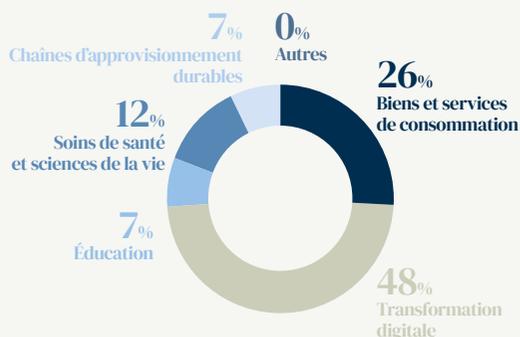


ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE

ACTIVITÉ 2024	EN MIO EUR	NOMBRE D'ENTREPRISES
Investissements (nouveaux et additionnels)	364	6
Désinvestissements (partiels et totaux)	679	6
Portefeuille au 31/12/2024	3.069	25

Sofina Croissance

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE ¹ PAR SECTEUR



ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE

ACTIVITÉ 2024	EN MIO EUR	NOMBRE D'ENTREPRISES
Investissements (nouveaux et additionnels)	184	15
Désinvestissements (partiels et totaux)	149	11
Portefeuille au 31/12/2024	2.262	56

TOP 10 SOFINA DIRECT ²

Les 10 participations principales de Sofina Direct représentent 29% de la juste valeur du portefeuille en transparence.

1.	HSG CO-INVESTMENT 2016-A (BYTEDANCE)
2.	LERNEN MIDCO 1 LIMITED (COGNITA)
3.	DRYLOCK TECHNOLOGIES
4.	NUXE INTERNATIONAL
5.	CAMBRIDGE ASSOCIATES
6.	BIOMÉRIEUX
7.	MNH (MÉRIEUX NUTRISCIENCES)
8.	BIOBEST GROUP (BIOFIRST) ³
9.	LANCELOT UK HOLDCO LIMITED (EG SOFTWARE)
10.	SALTO SYSTEMS

Les 4 participations principales de Sofina Direct représentent plus de 15% mais moins de 20% du portefeuille en transparence. Les 6 participations principales représentent quant à elles plus de 20% du portefeuille en transparence ².

ByteDance, une entreprise mondiale spécialisée dans l'internet et les technologies, active dans plus de 150 pays, est la seule participation représentant plus de 5% de la juste valeur du portefeuille en transparence ⁴.

¹ Sur la base de la juste valeur des investissements du groupe Sofina au 31 décembre 2024 (portefeuille en transparence).

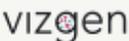
² Participations les plus importantes en termes de représentation dans la juste valeur du portefeuille en transparence et selon les principes de valorisation détaillés au point 2.5 des Annexes aux états financiers consolidés. Classées par ordre décroissant de juste valeur au 31 décembre 2024. Le classement des participations de Sofina Direct ne prend pas en compte les participations indirectes dans ces sociétés à travers certains fonds de Sofina Fonds Privés.

³ Biobest Group (BioFirst) regroupe Biobest Group SA et MxBEE, un véhicule d'investissement dont le seul actif est une participation dans Biobest Group SA. Le classement consiste donc en la juste valeur en transparence de Biobest Group SA et de MxBEE.

⁴ Sofina valorise sa participation dans HSG Co-Investment 2016-A sur la base de la méthode de valorisation des multiples de marché avec une décote d'illiquidité. Sa participation dans ByteDance au niveau de Sofina Fonds Privés est valorisée sur la base des derniers rapports reçus des Gestionnaires jusqu'à la mi-mars 2025. Des informations supplémentaires sur cette participation sont fournies dans la section "Sociétés du portefeuille".

Investissements en 2024

L'élan dans la recherche et l'exécution de transactions nous a donné l'opportunité d'ajouter de nouveaux actifs à notre portefeuille, y compris EG Software, team.blue, Cyera, Vivobarefoot et Finova Capital. Nous avons également poursuivi notre soutien aux entreprises de notre portefeuille existant avec des investissements supplémentaires, notamment chez BioFirst, Mistral AI et Mérieux NutriSciences.

 <ul style="list-style-type: none"> • Nouvel investissement • Investissement minoritaire à long terme • Danemark • Transformation digitale 	 <ul style="list-style-type: none"> • Nouvel investissement • Investissement minoritaire à long terme • Belgique • Transformation digitale 	 <ul style="list-style-type: none"> • Investissement complémentaire • Investissement minoritaire à long terme • Belgique • Chaînes d'approvisionnement durables 	 <ul style="list-style-type: none"> • Investissement complémentaire • Investissement minoritaire à long terme • États-Unis • Autres 	 <ul style="list-style-type: none"> • Investissement complémentaire • Investissement minoritaire à long terme • États-Unis • Soins de santé et sciences de la vie 	 <ul style="list-style-type: none"> • Investissement complémentaire • Investissement minoritaire à long terme • Royaume-Uni • Biens et services de consommation
 <ul style="list-style-type: none"> • Nouvel investissement • Sofina Croissance • Inde • Transformation digitale 	 <ul style="list-style-type: none"> • Nouvel investissement • Sofina Croissance • Chine • Transformation digitale 	 <ul style="list-style-type: none"> • Nouvel investissement • Sofina Croissance • Royaume-Uni • Biens et services de consommation 	 <ul style="list-style-type: none"> • Nouvel investissement • Sofina Croissance • États-Unis • Transformation digitale 	 <ul style="list-style-type: none"> • Investissement complémentaire • Sofina Croissance • Allemagne • Chaînes d'approvisionnement durables 	 <ul style="list-style-type: none"> • Investissement complémentaire • Sofina Croissance • République tchèque • Biens et services de consommation
 <ul style="list-style-type: none"> • Investissement complémentaire • Sofina Croissance • Allemagne • Biens et services de consommation 	 <ul style="list-style-type: none"> • Investissement complémentaire • Sofina Croissance • États-Unis • Soins de santé et sciences de la vie 	 <ul style="list-style-type: none"> • Investissement complémentaire • Sofina Croissance • Chine • Biens et services de consommation 	 <ul style="list-style-type: none"> • Investissement complémentaire • Sofina Croissance • France • Transformation digitale 	 <ul style="list-style-type: none"> • Nouvel investissement • Sofina Croissance • Inde • Biens et services de consommation 	 <ul style="list-style-type: none"> • Investissement complémentaire • Sofina Croissance • Inde • Soins de santé et sciences de la vie

Désinvestissements en 2024

À côté des sorties complètes chez Petit Forestier Group et Colruyt, nous avons partiellement monétisé des investissements tels que Vinted et Honasa (Mamaearth).

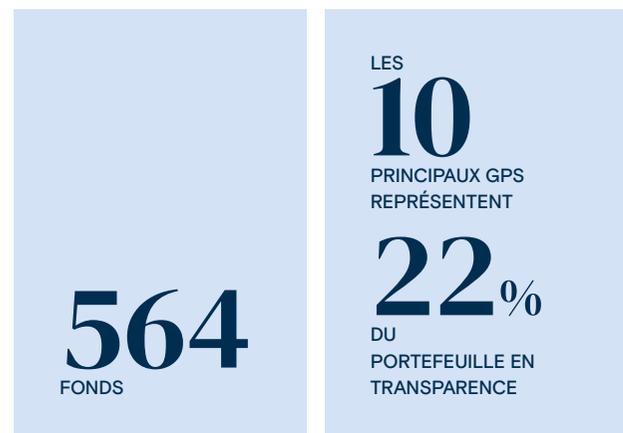
 <ul style="list-style-type: none"> • Sortie totale • Investissement minoritaire à long terme • France • Autres 	 <ul style="list-style-type: none"> • Processus de sortie totale • Investissement minoritaire à long terme • France • Autres 	 <ul style="list-style-type: none"> • Top-slicing • Investissement minoritaire à long terme • Belgique • Autres 	 <ul style="list-style-type: none"> • Sortie totale • Investissement minoritaire à long terme • Belgique • Biens et services de consommation 	 <ul style="list-style-type: none"> • Top-slicing • Sofina Croissance • Inde • Biens et services de consommation 	 <ul style="list-style-type: none"> • Sortie totale • Sofina Croissance • Royaume-Uni • Transformation digitale
 <ul style="list-style-type: none"> • Top-slicing • Sofina Croissance • Inde • Éducation 	 <ul style="list-style-type: none"> • Sortie totale • Sofina Croissance • Inde • Biens et services de consommation 	 <ul style="list-style-type: none"> • Top-slicing • Sofina Croissance • Lituanie • Biens et services de consommation 	 <ul style="list-style-type: none"> • Sortie totale • Sofina Croissance • Chine • Soins de santé et sciences de la vie 	 <ul style="list-style-type: none"> • Top-slicing • Sofina Croissance • Inde • Biens et services de consommation 	

Sofina Fonds Privés

L'ACTIVITÉ DE SOFINA FONDS PRIVÉS REPOSE SUR LA CONSTRUCTION DE PARTENARIATS À LONG TERME AVEC DES GESTIONNAIRES SOIGNEUSEMENT SÉLECTIONNÉS QUI GÈRENT PRINCIPALEMENT **DES FONDS DE CAPITAL-RISQUE ET DE CAPITAL-DÉVELOPPEMENT**.

Activité de Sofina Fonds Privés

L'activité de Sofina Fonds Privés a démontré sa résilience dans un contexte de ralentissement des marchés. Les appels de fonds sont restés en ligne avec les distributions, avec une consommation de trésorerie limitée, voire nulle. Sofina reste disciplinée dans son approche d'engagement, en maintenant un rythme stable à travers les millésimes et en accompagnant ses Gestionnaires dans un environnement de levée de fonds difficile.



TOP 10 SOFINA FONDS PRIVÉS ¹

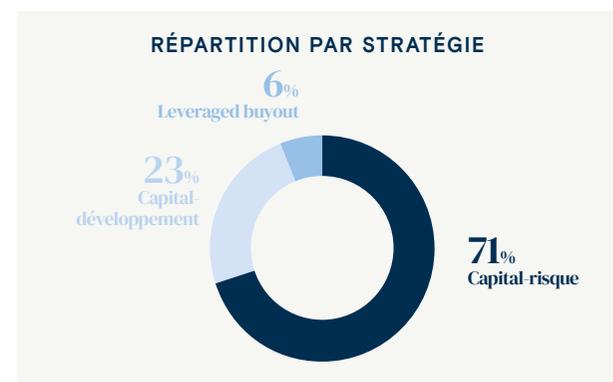
Les 10 Gestionnaires principaux de Sofina Fonds Privés représentent 22% de la juste valeur du portefeuille en transparence.

1.	SEQUOIA CAPITAL
2.	HONGSHAN
3.	LIGHTSPEED
4.	PEAK XV
5.	INSIGHT PARTNERS
6.	THOMA BRAVO
7.	BATTERY
8.	ANDREESSEN HOROWITZ
9.	ICONIQ CAPITAL
10.	TA ASSOCIATES

Répartition par stratégie

En raison du profil de rentabilité-risque de leur stratégie, mais aussi de leur résonance avec l'ADN de Sofina, recherchant des situations où les investisseurs et les Gestionnaires sont alignés capitalistiquement, le portefeuille de Sofina Fonds Privés a toujours favorisé les fonds de capital-risque et de capital-développement. Ces fonds sont généralement investis dans des entreprises dont les fondateurs sont toujours actionnaires et présents dans l'équipe de management, par opposition à d'autres où des investisseurs financiers prennent le contrôle de la société (« leveraged buyout » ou « LBO »). Ce biais explique l'exposition aujourd'hui prépondérante du portefeuille Sofina Fonds Privés à ces stratégies ².

Stratégie au 31/12/2024 (en Mio EUR)	Juste valeur du portefeuille ³		Engagements résiduels	
Capital-risque	3.345	71%	825	58%
Capital-développement	1.106	23%	494	35%
Leveraged buyout	258	6%	95	7%
Autres stratégies	14	0%	8	0%
Total	4.723	100%	1.422	100%



Répartition par géographie

Les États-Unis restent le marché le plus développé pour les fonds de capital-risque et de capital-développement. Cela se reflète dans le portefeuille de Sofina Fonds Privés avec une exposition relativement élevée à cette région.

Pour garder son empreinte géographique diversifiée et tirer parti des secteurs et régions à forte croissance, Sofina Fonds Privés a maintenu son exposition à l'Asie.

1 Principaux Gestionnaires en termes de représentation estimée de leurs fonds dans la juste valeur du portefeuille de Sofina en transparence. Classés par ordre décroissant de juste valeur au 31 décembre 2024.
 2 Définitions des différentes stratégies de fonds privés : Le "capital-risque" se compose d'investissements dans des sociétés à forte croissance qui soutiennent des projets entrepreneuriaux, des start-ups et des entreprises à grande échelle. Il se divise en plusieurs stades, à savoir les investissements d'amorçage et séries A sont généralement considérés comme des investissements de démarrage (pour construire la société, lancer les produits et trouver l'adéquation produit-marché), tandis que les séries B et au-delà sont considérés comme des investissements de stade avancé (capital contribuant à la croissance de la société). Le "capital-développement" fait généralement référence à des investissements dans des entreprises du marché intermédiaire ayant des taux de croissance organiques élevés, des modèles d'entreprise mieux établis et souvent des flux de trésorerie positifs. Ces entreprises ont souvent atteint ce stade sans financement institutionnel (c-à-d bootstrappées). "Leveraged buyout" fait référence à l'acquisition d'entreprises à différents stades ou maturités. Compte tenu de l'élément de contrôle, les fonds de buyout procèdent souvent à des ajustements opérationnels majeurs dans ces entreprises afin de créer de la valeur.
 3 Sur la base de la juste valeur des investissements du groupe Sofina au 31 décembre 2024 (portefeuille en transparence).

Sofina peut ainsi bénéficier des tendances identifiées par ses Gestionnaires dans cette région : croissance de la classe moyenne, urbanisation rapide et population plus jeune.

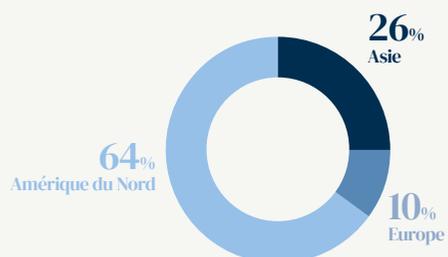
Le portefeuille Sofina Fonds Privés a continué de se renforcer dans les fonds européens de capital-risque et de capital-développement, s'alignant ainsi sur la stratégie du groupe.

Par ailleurs, en se concentrant sur les fonds de capital-risque et de capital-développement ainsi que sur l'empreinte géographique de son portefeuille, Sofina bénéficie d'une exposition mondiale sur ses secteurs cibles, essentiellement les Biens et services de consommation, la Transformation digitale, l'Éducation et les Soins de santé et sciences de la vie.

Géographie au 31/12/2024 (en Mio EUR)	Juste valeur du portefeuille ¹		Engagements résiduels	
Asie	1.211	26%	335	24%
Europe	467	10%	202	14%
Amérique du Nord	3.045	64%	885	62%
Total	4.723	100%	1.422	100%



RÉPARTITION PAR GÉOGRAPHIE



Concentration par Gestionnaire

Au cours de la dernière décennie, la concentration du portefeuille Sofina Fonds Privés a diminué, même si les principaux Gestionnaires représentent toujours une part importante du portefeuille. Par ailleurs, si Sofina suit avec rigueur la performance de ses Gestionnaires, sa politique est de maintenir des relations à long terme avec ces derniers. Actuellement, les principaux Gestionnaires en portefeuille sont Andreessen Horowitz, Atomico, Battery, DST, General Atlantic, Hongshan, Iconiq Capital, Insight Partners, Kleiner Perkins, Lightspeed, Peak XV, Redpoint,

Sequoia Capital, Source Code, Spark, TA Associates, The Founders Fund, Thoma Bravo, Thrive et Venrock.

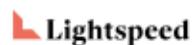
Évolution (en Mio EUR) ¹	2024	2023
Juste valeur au 1 ^{er} janvier	4.189	4.302
Investissements (appels de fonds)	407	291
Distributions ²	-398	-274
Autres variations de la juste valeur	525	-130
Juste valeur au 31 décembre	4.723	4.189

¹ Sur la base de la juste valeur des investissements du groupe Sofina au 31 décembre 2024 (portefeuille en transparence).

² Inclut le produit de la vente secondaire d'une portion des investissements non-stratégiques en 2023.

Mouvements du portefeuille en 2024

NOUVEAUX ENGAGEMENTS AUPRÈS D'UNE SÉLECTION DE GESTIONNAIRES DE NOTRE PORTEFEUILLE



NOUVEAUX GESTIONNAIRES VENUS COMPLÉTER NOTRE PORTEFEUILLE

FORERUNNER



20VC FUND



Sociétés du portefeuille

Sofina Direct - INVESTISSEMENTS MINORITAIRES À LONG TERME ¹



team.blue

team.blue est le premier fournisseur européen d'accès internet aux PME.

- 2024
- Belgique

TRANSFORMATION DIGITALE




EG
Let's go further

EG est un fournisseur de premier plan sur le marché des logiciels pour l'industrie dans les pays nordiques.

- 2024
- Danemark

TRANSFORMATION DIGITALE




BioFirst

BioFirst est un leader mondial de la lutte biologique intégrée, de la nutrition et de la pollinisation naturelle.

- 2022
- Belgique

CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DURABLES




Collibra

Collibra, « la » société de référence en data intelligence, aide les entreprises à générer de la valeur avec leurs données et à en faire un atout stratégique et compétitif.

- 2020
- Belgique

TRANSFORMATION DIGITALE




SALTO
inspiredaccess

SALTO Systems est un leader mondial dans les solutions de contrôle d'accès électronique de pointe, en particulier dans les secteurs où la sécurité est essentielle.

- 2020
- Espagne

TRANSFORMATION DIGITALE




NUXE
PARIS

NUXE, marque française pionnière de la cosmétologie naturelle, s'est imposée en 30 ans comme la référence en France.

- 2019
- France

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



¹ Font en général l'objet d'une notice les sociétés dans lesquelles Sofina détient, directement ou indirectement, une participation dont la juste valeur excède 10 millions EUR ou qui présentent un intérêt stratégique. Le classement des notices suit l'ordre chronologique de la date de l'investissement initial effectué par Sofina (du plus récent au plus ancien). Le pays du siège principal ou historique de chaque participation est indiqué dans chaque notice. Le secteur cible dans lequel chaque participation est classée y est également mentionné.

Sofina Direct – INVESTISSEMENTS MINORITAIRES À LONG TERME





Drylock Technologies est une entreprise familiale belge qui fabrique des produits d'hygiène.

- 2019
- Belgique

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION







Cognita est une plateforme d'écoles indépendantes couvrant le segment K-12 (de la maternelle au supérieur).

- 2019
- Royaume-Uni

ÉDUCATION







Cambridge Associates est une société de gestion d'actifs, assistant ses clients dans la construction de portefeuilles personnalisés.

- 2018
- États-Unis

AUTRES







First Eagle Investments est une société de gestion d'actifs indépendante qui fournit des conseils en placement.

- 2016
- États-Unis

AUTRES







Veepee est le leader européen des ventes événementielles sur internet et le spécialiste du déstockage en ligne de grandes marques.

- 2016
- France

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION







THG est une entreprise technologique de vente en ligne, avec des activités internationales dans les secteurs de la beauté et du bien-être.

- 2016
- Royaume-Uni

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



Sofina Direct - INVESTISSEMENTS MINORITAIRES À LONG TERME



Mérieux NutriSciences propose des solutions d'analyse et de support au développement de nouveaux produits afin de prévenir les risques sanitaires liés à l'alimentation.

- 2014
- États-Unis

SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE




GL events est un acteur de référence présent sur les trois grands marchés de l'événementiel: congrès et conventions; manifestations culturelles, sportives, institutionnelles ou politiques; foires et expositions.

- 2012
- France

AUTRES




Acteur mondial du diagnostic in vitro, bioMérieux offre des solutions de diagnostic améliorant la santé du patient et la sécurité du consommateur.

- 2009
- France

SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE




Chapoutier est l'une des principales maisons vinicoles de la vallée du Rhône et est présente dans d'autres régions. La Maison Chapoutier est un des pionniers de la biodynamie.

- 2007
- France

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION




Luxempart est une société d'investissement cotée sur la bourse de Luxembourg, qui gère un portefeuille de participations cotées et non cotées.

- 1992
- Luxembourg

AUTRES



Sofina Direct – SOFINA CROISSANCE

≠



Finova Capital est un prêteur aux MPME en Inde.

- 2024
- Inde

AUTRES



🔧



Cyera est une plateforme de sécurité des données alimentée par l'IA.

- 2024
- États-Unis

TRANSFORMATION DIGITALE



🛍️



Vivobarefoot est une marque de premier plan dans le domaine de la santé naturelle et des chaussures pieds nus.

- 2024
- Royaume-Uni

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



🛍️

LYSKRAFT

Lyskraft vise à transformer le paysage de la mode en Inde avec une plateforme omnicanal dédiée la mode féminine haut de gamme.

- 2024
- Inde

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



🛍️



Laifen est une marque leader d'appareils de soins corporels en Chine.

- 2023
- Chine

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



🌱



Green Energy Origin (GEO) est une société européenne active dans la fabrication d'électrolytes visant à servir le marché local des batteries Li-ion pour, entre autres, les véhicules électriques.

- 2023
- Allemagne

CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DURABLES



Sofina Direct – SOFINA CROISSANCE



Mistral AI est une startup spécialisée dans l'intelligence artificielle (IA). Elle se spécialise dans les grands modèles de langage (LLMs).

- 2023
- France

TRANSFORMATION DIGITALE



Too Good To Go est une place de marché de premier plan qui permet aux détaillants de vendre des surplus alimentaires à prix réduits aux consommateurs dans 17 pays.

- 2023
- Danemark

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



Everdrop est une marque engagée de produits ménagers et de soins personnels écologiques ayant pour ambition de permettre aux gens d'adopter un mode de vie plus durable.

- 2022
- Allemagne

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



Rohlik est un leader de l'épicerie en ligne dont la vision est d'élever le niveau de qualité de l'alimentation et des services dans le secteur de l'épicerie.

- 2022
- République tchèque

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



CoachHub est une plateforme en ligne B2B conçue pour fournir des services de coaching personnalisé à l'échelle mondiale pour les grandes et moyennes entreprises.

- 2022
- Allemagne

ÉDUCATION



Birdie est une entreprise technologique de soins à domicile qui vise à réinventer les soins à domicile et à améliorer radicalement la vie de millions de personnes âgées.

- 2022
- Royaume-Uni

SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE



Sofina Direct – SOFINA CROISSANCE



Skillmatics est une marque mondiale qui se consacre au développement d'expériences d'apprentissage par le jeu pour les enfants de tous âges.

- 2022
- Inde

ÉDUCATION




Vizgen de la vie qui développe des technologies capables de cartographier les informations génomiques spatiales à une résolution unicellulaire pour mieux comprendre les maladies et développer de nouvelles thérapies.

- 2022
- États-Unis

SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE




Cleo est une solution d'intelligence artificielle qui a pour but d'améliorer la santé financière de ses utilisateurs dans le monde entier.

- 2022
- Royaume-Uni

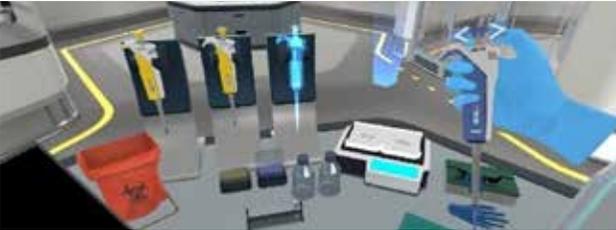
TRANSFORMATION DIGITALE




Labster est la première plateforme mondiale de laboratoires virtuels et de simulations scientifiques.

- 2022
- Danemark

ÉDUCATION




Typeform est un concepteur de formulaires conçus pour les créateurs et les répondants.

- 2022
- Espagne

TRANSFORMATION DIGITALE




Zencore Biologics est un organisme qui, sur une base contractuelle, œuvre au développement et à la fabrication de produits biologiques et qui assure le développement et la production de médicaments de la phase préclinique jusqu'à leur commercialisation.

- 2021
- Chine

SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE



Sofina Direct – SOFINA CROISSANCE

 **moody**

Moody est une marque de lentilles de contact colorées de premier plan en Chine.

- 2021
- Chine

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



 **DeHaat**
Seeds to Market

DeHaat est un acteur de l'agtech qui offre un panel complet de solutions et services à la communauté agricole en Inde.

- 2021
- Inde

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



 **sellerX**

SellerX construit un portefeuille de marques de nouvelle génération qui touchent la vie quotidienne des gens.

- 2021
- Allemagne

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



 **OVIVA**

Oviva propose un accompagnement personnalisé, basé sur une application, en matière de régime alimentaire et de mode de vie, afin d'aider ses utilisateurs à mener une vie plus saine et plus heureuse.

- 2021
- Suisse

SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE



 **PETKIT**

PETKIT est une entreprise à croissance rapide proposant des services aux animaux de compagnie en Chine.

- 2021
- Chine

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



 **twin**

Twin Health est le développeur et le fournisseur du Whole Body Digital Twin™, lequel fournit, sur la base de l'intelligence artificielle, des conseils individualisés en matière de nutrition, de sommeil, d'activité et de respiration pour la remédiation et la prévention de maladies métaboliques chroniques.

- 2021
- États-Unis

SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE



Sofina Direct – SOFINA CROISSANCE



ReeToo est une société innovante de diagnostic in vitro basée en Chine.

- 2021
- Chine

SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE




dott est une entreprise de micromobilité qui exploite une flotte de trottinettes et de vélos électriques.

- 2021
- Allemagne

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION




Honasa est une maison de marques en ligne spécialisée dans les soins de beauté et soins personnels en Inde. Son portefeuille de marques comprend **Mamaearth**, **The Derma Co.** et **Aqualogica**.

- 2021
- Inde

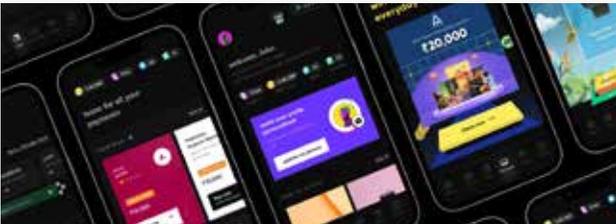
BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION




CRED est une plateforme fintech indienne de premier plan.

- 2021
- Inde

TRANSFORMATION DIGITALE




K12 Techno Services est une plateforme de services éducatifs offrant notamment des services de soutien scolaire, des services administratifs ainsi que des solutions technologiques.

- 2020
- Inde

ÉDUCATION




Kopi Kenangan est une chaîne indonésienne de cafés à emporter à croissance rapide qui propose du café frais et abordable aux consommateurs.

- 2020
- Indonésie

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION



Sofina Direct – SOFINA CROISSANCE



Vinted est la plus grande plateforme en Europe de vente en ligne entre particuliers dédiée aux produits de mode de seconde main.

- 2019
- Lituanie

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION




Lenskart est un leader sur le marché de la production et distribution de lunettes en Asie.

- 2019
- Inde

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION




VerSe Innovation est une plateforme technologique qui permet de fournir un contenu personnalisé aux utilisateurs en fonction de leurs préférences.

- 2019
- Inde

TRANSFORMATION DIGITALE




Xinyu est le plus grand grossiste et distributeur de montres en Chine.

- 2018
- Chine

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION




Bira 91 est une marque de bière indienne.

- 2018
- Inde

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION




Included Health est une plateforme diversifiée qui travaille avec des employeurs à travers les États-Unis pour fournir des soins de santé aux employés et à leurs familles.

- 2018
- États-Unis

SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE



Sofina Direct – SOFINA CROISSANCE





MedGenome est une société de recherche et de diagnostics basés sur la génomique.

- 2017
- Inde

SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE






ThoughtSpot est une société de modern analytics cloud.

- 2017
- États-Unis

TRANSFORMATION DIGITALE



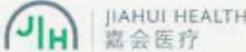



opseo est une société active dans le secteur des soins ambulatoires.

- 2016
- Allemagne

SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE

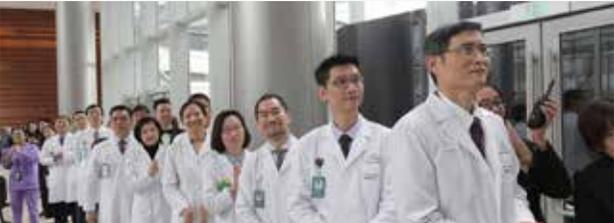


Carebridge est un réseau intégré de soins de santé, qui se distingue par la qualité de ses services et son impact en matière de soins hospitaliers, de recherche clinique et de formation professionnelle.

- 2016
- Chine

SOINS DE SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE






ByteDance est une entreprise mondiale spécialisée dans l'internet et les technologies qui propose des produits de pointe dans divers domaines tels que les réseaux sociaux, la distribution de contenus, les logiciels d'entreprise et les jeux.

- 2016
- Chine

TRANSFORMATION DIGITALE






ACT est un fournisseur d'accès internet à haut débit et distributeur de télévision par câble en Inde.

- 2016
- Inde

TRANSFORMATION DIGITALE



Sofina Direct – SOFINA CROISSANCE



pine labs

Pine Labs est une société active dans les solutions IT innovantes dans l'écosystème des paiements.

- 2015
- Inde

TRANSFORMATION DIGITALE




1stDIBS

1stdibs est une entreprise qui gère une plateforme de marché en ligne pour les articles de luxe.

- 2015
- États-Unis

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION




paper boat

Hector Beverages est une entreprise spécialisée dans la production de boissons et de produits alimentaires traditionnels indiens.

- 2015
- Inde

BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION




IHS Towers of strength

IHS Towers est un propriétaire, gestionnaire et opérateur indépendant d'infrastructures partagées de télécommunication.

- 2014
- Nigeria

TRANSFORMATION DIGITALE



ByteDance

Fondée en 2012 et basée à Pékin, ByteDance¹ est une société spécialisée dans l'internet et les technologies, avec un rayonnement mondial sur plus de 150 pays. Elle propose un portefeuille d'applications grand public de premier plan, notamment Douyin (plateforme de vidéos courtes en Chine), Xigua Video (plateforme de diffusion en direct et de partage de vidéos en Chine), Hongguo (plateforme de courts métrages en Chine), Lark (produit de collaboration numérique mondial), TikTok (plateforme de vidéos courtes hors Chine) and CapCut (éditeur de vidéos et de graphiques en dehors de la Chine). Initialement centrée sur le marché chinois, son expansion internationale s'est accélérée à partir de 2018 après la fusion de son produit émergent TikTok avec Musical.ly (acquis en 2017). ByteDance exploite actuellement un ensemble diversifié de produits à travers plusieurs unités d'exploitation dans des domaines tels que l'éducation, les logiciels d'entreprise et services cloud IA.

Le succès continu de Douyin et TikTok a stimulé la croissance de ByteDance ces dernières années. Selon des sources publiques, le chiffre d'affaires de 2023 et du premier semestre 2024 ont atteint respectivement 120 milliards USD et 73 milliards USD. La base de revenus de l'entreprise est diversifiée entre la publicité numérique le commerce en ligne, la diffusion en direct et d'autres nouvelles initiatives, y compris l'IA.

ByteDance opère à l'échelle mondiale avec une présence internationale, tandis que la Chine reste son plus grand marché. Elle continue de naviguer dans le paysage réglementaire complexe des principaux marchés, notamment les États-Unis et la Chine.

¹ ByteDance représente plus de 5% de la juste valeur du portefeuille en transparence au 31 décembre 2024.

Indicateurs de durabilité ¹

Investisseur responsable

Conformément à notre Politique d'investissement responsable, nous évaluons nos opportunités d'investissement par rapport à notre grille de lecture ESG récemment mise à jour et ciblons les investissements dans des entreprises ayant un impact net positif sur la société, la connaissance, la santé et l'environnement. Nous discutons avec certaines sociétés du portefeuille de Sofina Direct de leurs feuilles de route en matière de durabilité. Nous partageons nos connaissances sur les questions de durabilité au travers de notre présence dans les conseils de ces sociétés et lors de nos interactions avec le management.

100%

DES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT DANS SOFINA DIRECT ONT ÉTÉ ÉVALUÉES CONFORMÉMENT À NOTRE GRILLE DE LECTURE ESG

31

SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLE DANS LESQUELLES NOUS SIÉGEONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8

SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE AVEC DES OBJECTIFS APPROUVÉS PAR LA SBTi (19,77% EN CAPITAL INVESTI)

60,2%

DE SOFINA DIRECT DISPOSE D'UNE FEUILLE DE ROUTE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

27

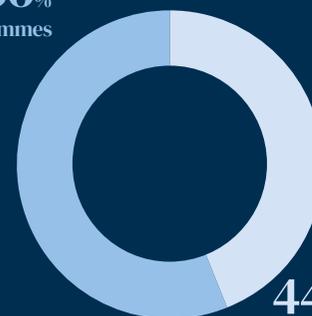
GESTIONNAIRES DANS SOFINA FONDS PRIVÉS (29% DU TOTAL) ONT UNE POLITIQUE ESG

Nos opérations

La durabilité est également abordée au niveau de nos opérations en mettant l'accent sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nous avons obtenu l'approbation de la Science Based Target initiative (SBTi) concernant nos objectifs de réduction des émissions de GES cette année. Nous promovons activement la diversité, l'équité et l'inclusion sur le lieu de travail ainsi que le bien-être et le développement personnel de nos collaborateurs. Nous appliquons en outre les meilleures pratiques de gouvernance et nous maintenons des normes élevées de conformité, d'éthique et d'intégrité.

COLLABORATEURS

56%
hommes



44%
femmes

16

NATIONALITÉS



10,4 tCO₂e

ÉMISSIONS DE GES (SCOPE 1, 2 ET VOYAGES) PAR EFFECTIF

100%

DE TAUX DE PARTICIPATION À LA FORMATION ANNUELLE SUR LA CONFORMITÉ

¹ Données au 31 décembre 2024.

Notre équipe au sein des communautés

Notre équipe

EN TANT QUE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT INTERNATIONALE, NOUS ASPIRONS À CRÉER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DIVERSIFIÉ ET INCLUSIF OÙ DES PROFESSIONNELS TALENTUEUX DU MONDE ENTIER, D'HORIZONS, DE GENRES ET D'ÂGES DIFFÉRENTS, TRAVAILLENT ENSEMBLE EN VUE D'OBTENIR DES RÉSULTATS DE GRANDE QUALITÉ ET OÙ LES VALEURS QUI NOUS ONT GUIDÉS DANS LE PASSÉ NOUS PORTENT VERS L'AVENIR. FAVORISER UN ESPRIT D'ENTREPRISE AXÉ SUR LA CROISSANCE, L'AGILITÉ ET L'INNOVATION FAIT PARTIE DE NOTRE ADN ET PERMET À NOS TALENTS DE SE DÉVELOPPER DANS UN ENVIRONNEMENT EN CONSTANTE ÉVOLUTION.

Créer de la valeur avec une empreinte humaine

NOUS ADOPTONS UNE APPROCHE FONDÉE SUR DES PRINCIPES POUR DES RÉSULTATS DE HAUTE QUALITÉ TOUT EN FAVORISANT UNE CROISSANCE DURABLE

Tous nos collègues sont les ambassadeurs de Sofina. Ils font preuve de discrétion en utilisant leur meilleur jugement lorsqu'ils interagissent avec nos différentes parties prenantes. Nous travaillons dur pour atteindre nos objectifs financiers, mais sommes intransigeants lorsqu'il s'agit de nos valeurs et sommes convaincus que des rendements n'ont de véritable sens que s'ils s'accompagnent d'un apport positif à la société.

NOUS FORMONS UNE ÉQUIPE PARTAGEANT UN OBJECTIF COMMUN, AGISSANT AVEC INTÉGRITÉ ET RESPECT DANS NOTRE COLLABORATION AVEC NOS PARTENAIRES

Nous apprécions que nos employés soient authentiques, mus par une conscience professionnelle forte et qu'ils prennent leurs responsabilités pour Sofina avec nos partenaires d'affaires sous le signe du respect et de l'esprit collaboratif.

RÉSILIENCE

Nous recherchons des personnes ayant de la résilience et du cran, qui ne se laissent pas intimider par les défis. Les périodes agitées sont une opportunité pour nos talents de perfectionner leur résilience ; cette résilience qui nous permet d'aller de l'avant, de nous réinventer, d'explorer de nouvelles idées et de nous adapter aux changements rapides de notre environnement.

NOUS NOURRISSONS UN ESPRIT DE CROISSANCE, EN ENCOURAGEANT ET EN SOUTENANT UN DÉVELOPPEMENT CONTINU

Sofina favorise l'apprentissage et le développement continus afin de préparer nos collaborateurs aux nouvelles tendances et de garantir que nous resterons le partenaire d'investissement privilégié de ceux en quête de savoir et de soutien. Nos talents se considèrent comme les architectes de leur vie professionnelle et sont aux commandes lorsqu'il s'agit de prendre la responsabilité de leur apprentissage et de leur carrière.

NOUS SOMMES AGILES FACE AUX CHANGEMENTS ET PRÔNONS LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Nous recherchons la diversité de pensées, d'expériences et de points de vue dans chacun de nos recrutements. Nous pensons que cela nous permet d'être mieux préparés face aux incertitudes et favorise notre agilité

face au changement dans la mesure où nous disposons de ressources plus performantes en termes de connaissances, compétences et expertise pour puiser de nouvelles idées et de l'inspiration. Nous créons un environnement de travail ouvert et inclusif où les différents points de vue sont partagés de manière constructive et respectueuse.

Unis autour de valeurs fortes

Notre héritage, notre culture et notre pratique de placer les relations humaines au cœur de nos activités nous distinguent. Tous nos investissements sont des histoires de valeurs partagées, d'amitiés et de projets ambitieux avec des entrepreneurs talentueux et leurs équipes de direction. Nos talents sont les gardiens de la réputation de Sofina et sont essentiels pour mener à bien sa mission : « Accompagner des entrepreneurs et des familles et les soutenir par l'apport de capital patient et de conseils pour favoriser la croissance durable de leurs entreprises ».

Cette année, nous avons doublé les principes qui nous guident et les valeurs qui nous définissent. Après une recherche bottom-up approfondie, des entretiens internes et plusieurs ateliers internes et d'experts, nous avons recristallisé les valeurs qui nous animent. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la section "[A propos de Sofina](#)" de ce Rapport annuel.

Dans les communautés

COMME MENTIONNÉ, ÊTRE UN MEMBRE ACTIF AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS DANS LESQUELLES NOUS TRAVAILLONS ET VIVONS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE NOTRE TRAVAIL CHEZ SOFINA. CETTE IMPLICATION PEUT PRENDRE PLUSIEURS FORMES.

Par le biais de son matching gift programme, Sofina soutient des initiatives et des œuvres auxquelles nos collaborateurs ont contribué personnellement en doublant leurs dons (plafonnés à 500 EUR par an) en faveur de ces associations. Cette initiative a permis d'effectuer des dons à 14 organisations. Comme en 2022, nous avons à nouveau accueilli WAPA (War-Affected People's Association) dans nos bureaux de Bruxelles pour leur campagne annuelle de récolte de fonds. WAPA est une organisation non gouvernementale belge qui lutte contre l'utilisation d'enfants dans les conflits armés.

Dans le cadre de son engagement dans les communautés, Sofina a mis en place différents programmes permettant à ses collaborateurs de donner de leur temps à des associations caritatives. Les employés sont autorisés à faire du bénévolat pendant leur temps de travail et sont

également invités à faire du bénévolat dans le cadre de leurs événements de team building.

En 2024, les équipes ont ainsi collectivement passé 1.443 heures de bénévolat auprès de diverses associations à but non lucratif, soit sous la forme de contribution individuelle dans des projets personnels, soit en groupe. Pour n'en citer que quelques-unes, les employés de Sofina ont fait du bénévolat en faveur Oxfam and Farming for Climate en participant à des activités sportives en Belgique, ont planté des arbres au profit de l'Environmental Observatory d'Arlon et du One Million Trees Movement à Singapour qui œuvre à y rendre à la nature ses droits, et ont cuisiné des repas pour Willing Hearts, une association de Singapour qui prépare et distribue plus de 7.000 repas quotidiennement et qui a bénéficié du soutien régulier de nos employés. Temple Garden Foundation, au Cambodge, soutenue par Sofina

depuis 2020, et les Cuistots Solidaires qui fournissent des repas quotidiens aux réfugiés à Bruxelles, sont d'autres associations ayant bénéficié de l'aide de Sofina. Nous avons également soutenu l'Opération Shoebox, menée par l'ASBL Les Samaritains (<https://www.shoe-box.be/>). L'objectif est d'apporter du réconfort en offrant de la nourriture et des vêtements aux sans-abri en Belgique pendant la période des fêtes. Nous avons rempli nos propres boîtes et avons aidé à collecter et à distribuer plusieurs centaines de boîtes d'autres organisations dans les différents centres de distribution.

Comme en 2023, BEforUkraine ASBL, dont l'une des initiatives consiste à acheter des ambulances, à les rénover et à les équiper en médicaments et en matériel médical pour les envoyer ensuite en Ukraine où elles sont utilisées comme mini-hôpitaux mobiles, a également pu continuer à compter sur le soutien fidèle de Sofina.

SOFINA COVID SOLIDARITY FUND

En 2020, Sofina a créé le Sofina Covid Solidarity Fund (SCSF), un engagement de 20 millions EUR de Sofina et de certains de ses employés pour relever certains des principaux défis causés par la pandémie mondiale de santé dans deux domaines qui nous tiennent particulièrement à cœur : la santé et l'éducation. Cette initiative, désormais achevée, visait à fournir une aide immédiate et à créer des changements systémiques à travers l'Europe occidentale et l'Asie.

Sur une période de trois ans, à partir de l'été 2020, le SCSF a alloué ces 20 millions EUR pour soutenir 15 projets parmi plus de 150 propositions. Les employés de Sofina ont joué un rôle actif dans la sélection des projets présentés pour approbation au comité de gestion du Fonds, en s'appuyant sur leurs compétences en diligence pour évaluer comment un projet donné répondait aux besoins sociétaux identifiés, de manière analogue à l'analyse de la manière dont une entreprise axée sur la croissance répond à une opportunité de marché.

Un rapport indépendant, examinant et évaluant l'impact du Fonds, a révélé que nous avons atteint plus de 80 millions de personnes à travers l'Europe et l'Asie. Grâce à des partenariats stratégiques et une approche globale, le Fonds a non seulement fourni une aide immédiate pendant la pandémie, mais a également contribué à des changements durables et significatifs.

Cette expérience et l'impact majeur réalisé par le Fonds illustrent les parallèles entre l'investissement et la philanthropie et ont montré comment les compétences acquises dans le premier domaine peuvent être appliquées avec succès au second, lorsque des circonstances aussi exceptionnelles que celles qui ont présidé à la création du Fonds l'exigent. Elle a également mis en évidence la connexion entre les mondes économique et philanthropique, offrant des leçons précieuses que nous emporterons dans tous nos futurs investissements.

Sofina est reconnaissante à Pierre Gurdjian, Sumitra Pasupathy, la Fondation Roi Baudouin (Stefan Schaefer et Patricia Van

Houtte) et notre équipe dévouée d'employés, pour l'aide précieuse et le soutien qu'ils ont apportés pour faire de cette aventure un succès.

Les projets soutenus par le Sofina Covid Solidarity Fund comprenaient :

Agir pour l'école
LAAP (UCL)
EduclT & APE
ACT Fund
Save the Children
Swasth
Trust Circle

StepOne
Teach for All
KEF India
The Red Pencil
Pratham Books / StoryWeaver
Hygieia (Fondation Saint-Luc)
Avanti's Ghar Pe School program

Pour plus d'informations sur le Fonds et les projets qu'il a soutenus, veuillez visiter : [Sofina Covid Solidarity Fund](#).

Fonds SofinaBoël pour l'Éducation et le Talent

Présentation du Fonds

Le Fonds SofinaBoël a été créé en 2011 par les descendants de Gustave Boël et Sofina, avec pour mission de promouvoir le talent par l'éducation. Avec un budget annuel de plus de 1,3 million EUR, le Fonds a pour objectif de découvrir et de soutenir de jeunes talents à travers l'octroi de bourses et soutiens spécifiques.

Le Fonds bénéficie du soutien de la Fondation Roi Baudouin ; son orientation stratégique et sa gestion opérationnelle sont assurées par un comité de suivi dédié, présidé par Maître Paul-Alain Foriers, et composé de représentants de notre actionnaire de référence, d'un représentant de Sofina et d'un représentant de la Fondation Roi Baudouin.

Le Fonds s'est entouré d'un réseau de partenaires experts qui jouent un rôle clé en identifiant et recommandant des candidats prometteurs. En accompagnant l'excellence académique, l'expertise artisanale et le développement des jeunes talents, le Fonds SofinaBoël crée un écosystème dynamique où tradition et innovation s'unissent pour façonner l'avenir.

Faits marquants en 2024

ÉLARGISSEMENT DU COMITÉ DE SUIVI

En 2024, le comité s'est élargi avec l'arrivée de deux autres représentants de notre actionnaire de référence. Ensemble, ils incarnent l'esprit dynamique et engagé qui définit le Fonds.

ÉVOLUTION STRATÉGIQUE

Après le travail de vision-mission réalisé en 2023, le Fonds a mis en place une série d'actions (rencontres et suivis avec les lauréats universitaires, organisation et participation à des expositions d'artisans, activités de

booster) pour répondre efficacement aux besoins de ces jeunes talents. Ces actions visent à répondre précisément aux besoins des jeunes talents, en leur assurant un accompagnement pertinent et efficace en phase avec leurs attentes et avec les défis auxquels ils sont confrontés. À travers ces initiatives, le Fonds réaffirme sa mission d'accompagnement sur mesure et structuré.

RÉPERTOIRE DES PROFILS DES ARTISANS

Dans le but de mettre en valeur les talents et le savoir-faire unique des artisans soutenus par le Fonds, un répertoire dédié a été créé. L'ambition est de faire de cet outil une référence incontournable pour ceux qui recherchent des professionnels compétents et talentueux dans différents domaines de l'artisanat.



PRÉSENCE SUR LINKEDIN ET INSTAGRAM

Cette initiative numérique vise à développer un réseau actif où les lauréats du Fonds peuvent partager leurs mises à jour et tisser des liens professionnels. Elle constitue un outil essentiel pour améliorer la visibilité de leur expertise, favoriser de nouvelles opportunités et créer une communauté d'anciens élèves.

Soutien dans trois axes d'intervention

La force du Fonds SofinaBoël réside dans la complémentarité de ses trois axes d'intervention. En soutenant l'excellence académique (axe universitaire), l'expertise artisanale (communauté des artisans) et le développement des jeunes talents (Boost for Talents), le Fonds crée un écosystème dynamique au sein duquel chaque parcours est valorisé. Cette approche globale constitue un levier de croissance unique, où tradition et modernité s'unissent pour façonner l'avenir.

Focus sur l'université

16 lauréats ont eu l'opportunité de recevoir une bourse de mobilité pour poursuivre leurs études dans une université ou un pôle scientifique renommé à l'étranger. En

accompagnant l'acquisition de nouvelles compétences, le Fonds contribue activement à l'avenir de la recherche et de l'innovation.

Une communauté d'artisans en croissance

La communauté des artisans continue de grandir en qualité et en visibilité. En 2024, le Fonds a soutenu 31 artisans dans différentes disciplines, allant de la restauration du patrimoine à la promotion de programmes de formation pour les métiers en pénurie (comme les charpentiers, les couvreurs et les soudeurs). Le Fonds reste convaincu qu'investir dans l'artisanat patrimonial, c'est aussi promouvoir une économie locale durable, où la Belgique continue de briller par l'excellence de ses artisans.

Programme « Boost for Talents »

Le programme Boost for Talents incarne une force transformative au service des jeunes talents issus d'un milieu précarisé. L'un des aspects les plus importants du programme est son impact significatif sur la vie des jeunes. Le programme leur a non seulement ouvert des portes, mais également insufflé une nouvelle confiance et une vision positive de l'avenir.

Un jeune Booster devient un catalyseur de changement positif, adoptant un état d'esprit qui inspire d'autres jeunes à aspirer à de plus grandes réalisations. En 2024, 44 élèves du secondaire ont été sélectionnés à Anvers, Liège et La Louvière. Au total, 173 boosters ont bénéficié du soutien du Fonds au cours de l'année.

Évolution et perspectives futures

Le Fonds SofinaBoël entrevoit l'avenir avec confiance, fidèle à son engagement en faveur de l'excellence et du développement des talents. À l'approche de son 15e anniversaire, le Fonds vise à renforcer son impact en soutenant un éventail diversifié de talents dans ses trois axes d'intervention clés.

- **Focus sur les artisans :** le Fonds organisera une table ronde pour mieux comprendre les besoins du secteur et affiner les critères de sélection de son appel à projets.
- **Programme Boost for Talents :** le Comité et les fondateurs visent à renforcer l'impact systémique du Fonds, avec pour objectif ultime l'augmentation du nombre de bénéficiaires des actions du Fonds.
- **Axe universitaire :** une réflexion a été engagée afin d'intégrer des critères de transition durable (alignés sur les objectifs de développement durable de l'ONU) en ligne avec les priorités stratégiques de Sofina.



Événements post-clôture

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2025, NOUS AVONS POURSUIVI NOS INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS. PARMI NOS INVESTISSEMENTS RÉCENTS, ON RETROUVE PROEDUCA, LE PRINCIPAL ACTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN LIGNE CERTIFIÉ EN LANGUE ESPAGNOLE, AINSI QUE BERRY STREET HEALTH, FACILITANT LA THÉRAPIE NUTRITIONNELLE COUVERTE PAR L'ASSURANCE, THE WHOLE TRUTH, ŒUVRANT POUR UNE ALIMENTATION SAINTE, ET ORGANOX, DÉVELOPPEUR D'ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX POUR LES TRANSPLANTATIONS D'ORGANES. NOUS AVONS ÉGALEMENT CÉDÉ L'INTÉGRALITÉ DE NOTRE PARTICIPATION DANS GL EVENTS, ENTREPRISE ACTIVE DANS L'ÉVÉNEMENTIEL, DONT NOUS AVONS ÉTÉ ACTIONNAIRES PENDANT 13 ANS, AINSI QUE DANS FIRST EAGLE INVESTMENTS, SOCIÉTÉ DE GESTION D'ACTIFS INDÉPENDANTE.

Investissements

Berry Street

- Nouvel investissement
- Sofina Croissance États-Unis
- Soins de santé et sciences de la vie

whole The Truth

- Nouvel investissement
- Sofina Croissance Inde
- Biens et services de consommation

Organox

- Nouvel investissement
- Sofina Croissance Royaume-Uni
- Soins de santé et sciences de la vie

PROEDUCA ¹

- Nouvel investissement
- Investissement minoritaire à long terme
- Espagne
- Éducation

Désinvestissements

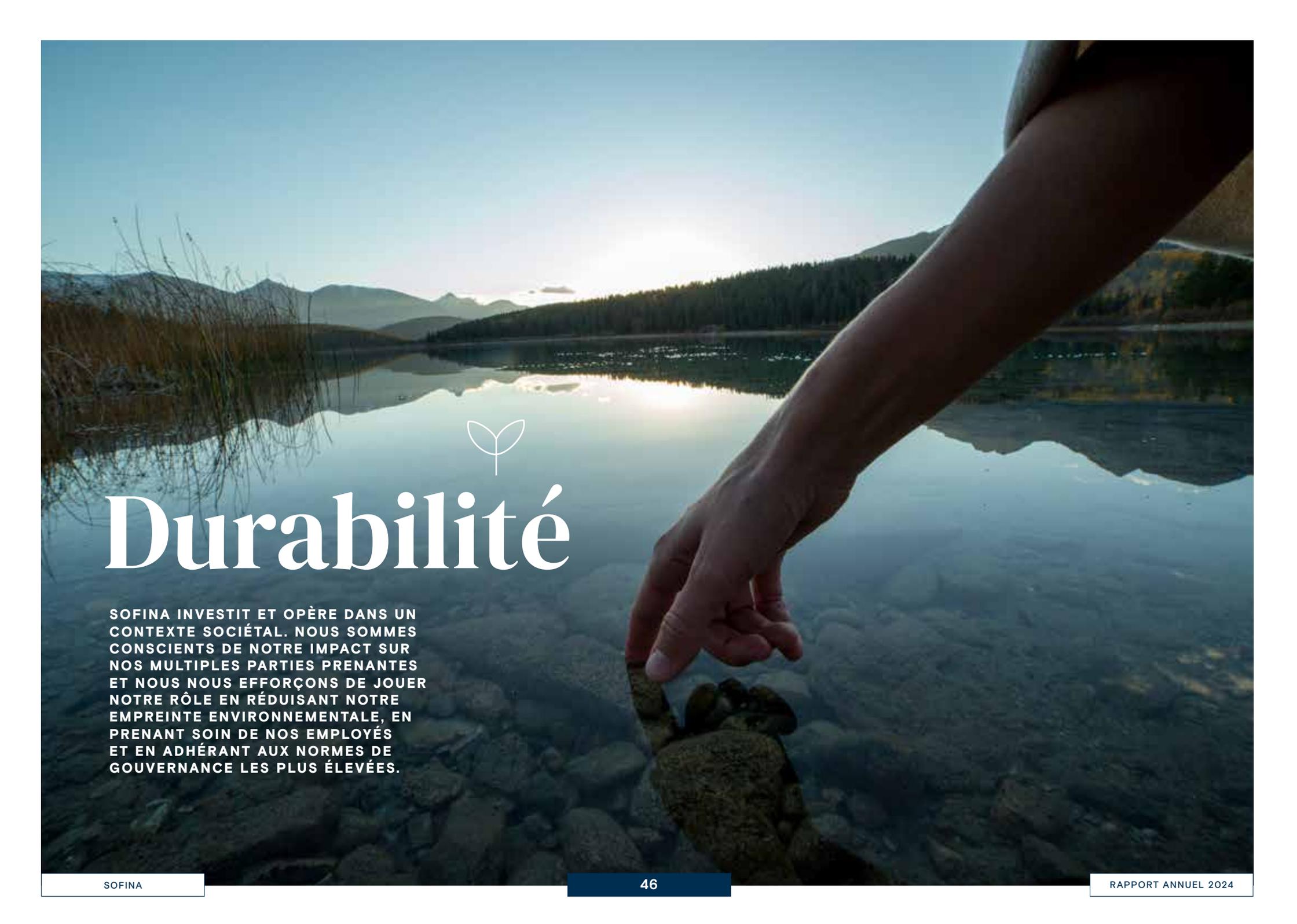


- Sortie complète
- Investissement minoritaire à long terme
- France
- Autres

First Eagle Investments ¹

- Sortie complète
- Investissement minoritaire à long terme
- États-Unis
- Autres

¹ Un accord de cession a été signé mais la transaction n'a pas encore été clôturée.

A photograph of a person's hand reaching towards a stone in a lake at sunset. The sun is low on the horizon, reflecting on the water. The background shows mountains and a forest. A small white leaf icon is positioned above the word 'Durabilité'.

Durabilité

SOFINA INVESTIT ET OPÈRE DANS UN CONTEXTE SOCIÉTAL. NOUS SOMMES CONSCIENTS DE NOTRE IMPACT SUR NOS MULTIPLES PARTIES PRENANTES ET NOUS NOUS EFFORÇONS DE JOUER NOTRE RÔLE EN RÉDUISANT NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE, EN PRENANT SOIN DE NOS EMPLOYÉS ET EN ADHÉRANT AUX NORMES DE GOUVERNANCE LES PLUS ÉLEVÉES.

Gouvernance en matière de durabilité

SOFINA A MIS EN PLACE UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE CLAIRE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ QUI ASSURE UNE SUPERVISION ET UNE GESTION EFFICACE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DE DURABILITÉ. CETTE STRUCTURE COMPREND LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE COMITÉ ESG, LE LEADERSHIP COUNCIL, LES TABLES RESPECTIVES AINSI QUE L'ESG CORE TEAM.

Le Conseil d'Administration et ses Comités

Le Conseil d'Administration de Sofina joue un rôle clé dans la supervision de la stratégie et de la performance de l'entreprise en matière de durabilité. Le Conseil d'Administration est chargé de définir la vision globale relative à la durabilité, d'approuver les principales politiques et de veiller à ce que les considérations ESG soient intégrées aux processus décisionnels de la Société. Le Conseil reçoit régulièrement des mises à jour sur les questions de durabilité et surveille la mise en œuvre des initiatives de durabilité.

Comme décrit dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, il existe au sein du Conseil d'Administration des Comités spécialisés qui assument des responsabilités spécifiques : le Comité d'Audit, le Comité ESG, le Comité de Nomination et le Comité de Rémunération. Tous ces Comités traitent des thèmes de durabilité relevant de leur compétence.

Le Comité ESG supervise toutes les questions de durabilité en tenant compte des rapports et recommandations de l'ESG Core team (comme décrit ci-dessous). Il formule des recommandations au Conseil d'Administration sur ces enjeux afin de lui permettre d'exercer son rôle de supervision en matière de durabilité, de définir et de suivre les jalons ainsi que les performances de Sofina à cet égard en endossant son rôle en tant que catalyseur de la stratégie du groupe Sofina. Le Comité ESG supervise également les performances ESG des activités de Sofina et de son portefeuille, et discute de l'approche de Sofina

concernant les rapports sur la durabilité. Il lui incombe de surveiller les impacts, les risques et les opportunités liés à la durabilité. La composition et la compétence des membres du Comité ESG sont décrites dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Management

Au niveau du management, l'ESG Core team propose des initiatives de durabilité au Leadership Council et aux Tables concernées, coordonne les groupes de travail, s'assure que les priorités soient claires et apporte son expertise ESG aux différentes équipes. Elle discute également des feuilles de route en matière de durabilité, examine et actualise les grilles de lecture ESG utilisées pour la prise de décisions d'investissement, supervise la feuille de route et les initiatives en vue de respecter l'exigence de la Directive sur les rapports de développement durable ("CSRD") en collaboration avec l'Operations Table et propose des mécanismes incitatifs pour encourager la participation à l'échelle de l'organisation. L'ESG Core team fait rapport et propose des initiatives au niveau du management au Leadership Council et aux Tables (comme présenté dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise). L'ESG Core team rend également compte au Comité ESG.

Le Leadership Council et les Investment, Portfolio et Operations Tables sont étroitement impliqués dans les questions de durabilité dans le cadre de leurs compétences respectives :

- le Leadership Council s'assure que la durabilité fasse partie de la stratégie proposée, en validant les

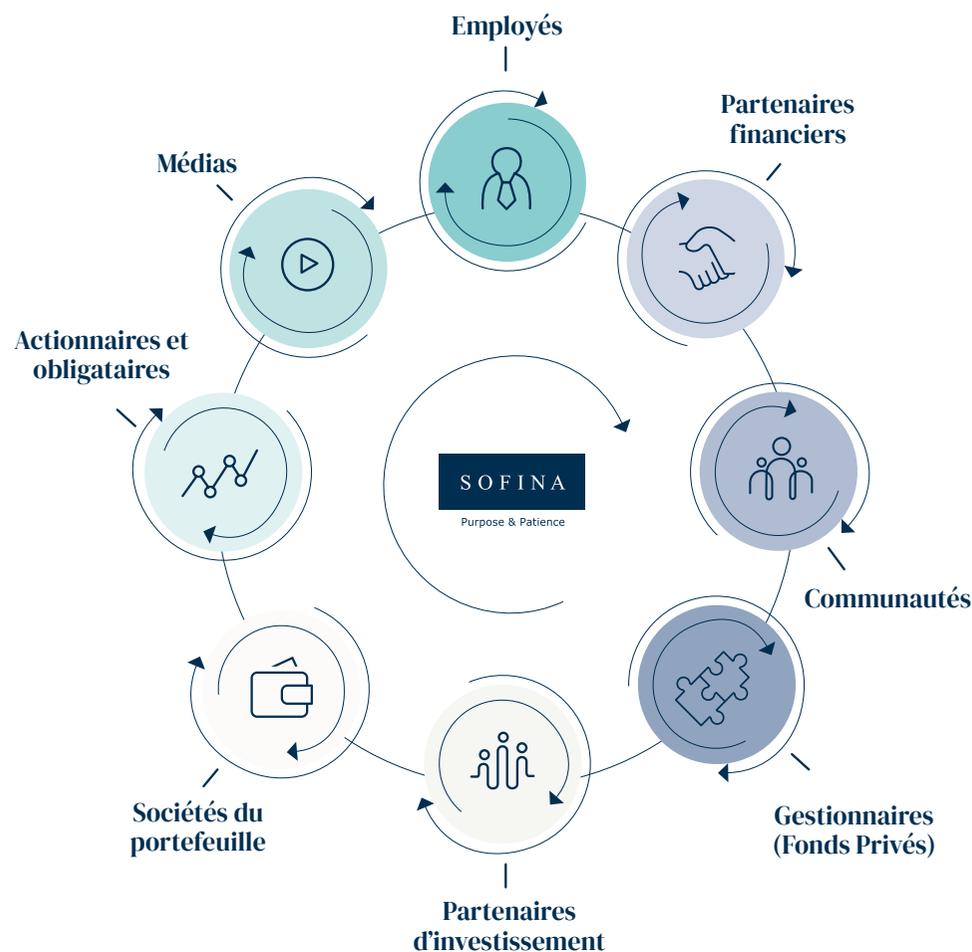
nouvelles initiatives stratégiques de durabilité telles que l'adhésion à SBTi ou en validant l'analyse de double matérialité. Il se charge aussi de l'évaluation permanente des progrès réalisés en matière de durabilité par rapport aux objectifs stratégiques à long terme de l'entreprise ;

- l'Investment Table joue un rôle de premier plan dans l'intégration des considérations ESG dans la prise de décisions d'investissement. Elle suit de près l'application de la grille d'analyse ESG par les équipes (y compris l'impact, les risques et les opportunités), les conclusions de celles-ci sur leur due diligence ESG ainsi que la manière dont la société cible contribue aux défis sociétaux ou s'engage à améliorer les questions environnementales et sociales, en ce compris l'adhésion à SBTi pour atteindre les SBTs du portefeuille de Sofina (« les SBTs du Portefeuille »)¹ ;
- la Portfolio Table suit les feuilles de route en matière de durabilité, l'adhésion à SBTi des sociétés du portefeuille pour réaliser les SBTs du Portefeuille, supervise les performances ESG et la décarbonation du portefeuille et intègre les considérations de durabilité dans les décisions de sortie ;
- l'Operations Table se consacre à la supervision des questions opérationnelles. Elle supervise la mise en œuvre des politiques opérationnelles ayant une facette ESG (comme la politique en matière de voyages et de mobilité). De plus, elle examine le bilan carbone et définit les objectifs de décarbonation des scope 1 et 2 pour atteindre l'engagement SBTi de Sofina. Enfin, elle supervise le reporting ESG en général, y compris la collecte de données ESG, l'audit et le reporting.

¹ SBTs du Portefeuille se réfèrent à l'engagement de Sofina à avoir une partie de son capital investi dans Sofina Direct approuvé par SBTi d'ici 2029. Plus d'informations sur notre engagement SBTi sont reprises dans la section « [Informations environnementales](#) ».

Nos parties prenantes

LES INTÉRÊTS, BESOINS ET PRÉOCCUPATIONS DES PARTIES PRENANTES SONT CENTRAUX CHEZ SOFINA. NOUS VISON À TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES DE PARTIES PRENANTES IDENTIFIÉS ET PRÉSENTÉS CI-DESSOUS :



Les interactions régulières que nous avons avec nos parties prenantes nous permettent de mieux comprendre leurs points de vue, répondre à leurs questions, recueillir leurs commentaires, partager les informations sur nos activités et notre stratégie, et de prendre les décisions adéquates pour construire des relations durables et créer de la valeur à long terme pour elles comme pour nous. Notre approche est d'interagir avec nos parties prenantes de manière transparente, par une communication ouverte et à l'écoute, en gardant à l'esprit que la manière avec laquelle nous interagissons avec les différents interlocuteurs varie en fonction du groupe concerné :

- **Employés** : la taille limitée de l'effectif permet des interactions quotidiennes et directes, un dialogue constant, des réunions et événements d'équipes (en petits ou plus grands groupes) ; Des enquêtes menées régulièrement nous permettent également de prendre le « pouls » de la « santé » de l'organisation à travers le regard de nos collaborateurs ;
- **Actionnaire de référence** : réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités et interactions avec le CEO et le Président du Conseil ;
- **Actionnaires, obligataires et investisseurs** : assemblées générales, présentations aux investisseurs (notamment des résultats annuels et semestriels) en ce compris des séances de questions-réponses et une participation régulière à diverses conférences dédiées aux analystes et investisseurs ;
- **Partenaires financiers et analystes** : lors de réunions tenues après la parution du Rapport annuel et du Rapport semestriel ainsi que lors d'interactions subséquentes, en ce compris avec les banques et autres intermédiaires ;
- **Médias** : nous partageons avec les médias diverses mises à jour concernant les événements importants et d'autres informations réglementaires, et répondons, par l'intermédiaire de notre responsable de la communication, à toutes les questions ponctuelles qui nous parviennent. Par le biais des réseaux sociaux comme LinkedIn, nous communiquons directement en tant qu'organisation, et par l'intermédiaire de nos collègues, sur des sujets que nous jugeons intéressants et utiles à partager pour nos parties prenantes.
- **Sociétés du portefeuille** : réunions de leurs organes de gouvernance, assemblées générales et interactions avec le management ;
- **Partenaires d'investissement et Gestionnaires** : réunions d'affaires, participation aux assemblées générales et interactions subséquentes ;
- **Communautés** : engagement direct au travers d'une participation active dans des activités de bénévolat, ainsi que divers engagements visant à expliquer notre impact sur les questions ESG dans le cadre de nos engagements globaux en matière de développement durable.

Notre analyse de double matérialité nous a permis d'approfondir les échanges avec un grand nombre de nos parties prenantes et de discuter des impacts, risques et opportunités de sujets de durabilité matériels pour Sofina.

Analyse de double matérialité

EN MARS 2024, NOUS AVONS CLÔTURÉ L'EXERCICE MENANT À DÉVELOPPER NOTRE PREMIÈRE MATRICE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ. NOUS AVONS IDENTIFIÉ NEUF SUJETS IMPORTANTS À L'ISSUE D'UN PROCESSUS EN QUATRE ÉTAPES TENANT COMPTE DE DEUX PERSPECTIVES :

- **Matérialité d'impact :** perspective de l'impact (positif ou négatif, réel et potentiel) de Sofina sur les individus et l'environnement.
- **Matérialité financière :** perspective des effets financiers potentiels (risques et/ou opportunités) d'un sujet de durabilité sur Sofina.

Notre analyse de double matérialité a été examinée par le Leadership Council, le Comité ESG et le Conseil d'Administration.

Sujets matériels de durabilité de Sofina

En tant que société d'investissement, Sofina a élaboré une matrice de double matérialité qui reprend des sujets matériels pour ses opérations et un sujet spécifique dénommé « investisseur responsable », qui traite de la manière dont Sofina intègre les sujets de durabilité tout au long de son processus d'investissement (voir la section « [Investisseur responsable](#) » de ce Rapport annuel pour plus de détails). Au total, neuf sujets matériels ont été identifiés.

Sujet de durabilité	Sous-sujet	Impact positif	Impact négatif	Risques	Opportunités
Environnement	Atténuation du changement climatique		Élevé	Moyen	Faible
Social	Équilibre vie privée-vie professionnelle		Moyen	Faible	
	Égalité des genres et égalité salariale		Moyen	Faible	
	Formation et développement des compétences	Moyen		Faible	
	Diversité	Élevé		Moyen	
Gouvernance	Culture d'entreprise		Moyen	Élevé	
	Corruption (y compris protection des lanceurs d'alerte)		Faible	Moyen	
Spécifique à l'entité	Investissements responsables	Moyen		Élevé	
	Engagement et bien-être des collaborateurs	Moyen		Moyen	

● FAIBLE ● MOYEN ● ÉLEVÉ

Processus en quatre étapes

1.

Au cours de la phase de **Compréhension**, nous avons défini notre périmètre de reporting, notre chaîne de valeur, notre plan d'engagement avec les parties prenantes et le processus d'élaboration de notre évaluation de matérialité. Une courte liste de sujets de durabilité potentiellement importants pour Sofina a été créée.

2.

Au cours de la phase d'**Identification**, nous avons identifié les impacts, les risques et les opportunités (IRO) pour les sujets de durabilité potentiellement importants dans nos opérations et notre chaîne de valeur.

3.

Dans la phase d'**Évaluation**, nous avons attribué une note à chaque impact identifié (sur leur gravité et leur probabilité) et le risque/opportunité (sur leur ampleur et leur probabilité). Nous avons fait appel à diverses parties prenantes pour obtenir leur avis sur notre évaluation interne des impacts et des risques.

4.

Dans la phase finale de la **Détermination**, nous avons déterminé quels IRO sont importants sur la base des résultats de la phase 3. Nous avons appliqué des seuils de matérialité, consolidé les résultats de l'exercice et documenté l'ensemble de l'exercice de double matérialité.

Investisseur responsable

EN TANT QUE SIGNATAIRE DES UNPRI DEPUIS 2019, NOUS INTÉGRONS LA DURABILITÉ DANS NOTRE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION AU TRAVERS D'UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE POUR SOFINA DIRECT ET SOFINA FONDS PRIVÉS QUI COUVRE LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE NOTRE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT. NOTRE APPROCHE SE CONCENTRE SUR DES QUESTIONS DE MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE ET DE MATÉRIALITÉ D'IMPACT SUR LES SUJETS DE DURABILITÉ. PAR CONSÉQUENT, ELLE EST CONFORME À LA NOTION DE DOUBLE MATÉRIALITÉ INTRODUITE PAR LA DIRECTIVE SUR LES RAPPORTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ("CSRD"). CETTE ANNÉE, NOUS AVONS MIS EN PLACE UN CADRE ET DES OUTILS DE DUE DILIGENCE ESG RÉVISÉS AFIN DE MIEUX ÉVALUER LA MATÉRIALITÉ D'IMPACT ET FINANCIÈRE SUR LES SUJETS DE DURABILITÉ, AFIN ÉGALEMENT D'AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA VALEUR ET DE RAPIDEMENT IDENTIFIER DES OPPORTUNITÉS.

Sofina Direct – Politique d'investissement responsable



INITIER ET ÉVALUER

Identifier les opportunités d'investissement dans nos secteurs clés qui ont un impact positif net. À l'aide de notre cadre de due diligence Environmental, Social et Governance (« ESG ») récemment révisé, nous évaluons les opportunités d'investissement quant aux aspects suivants :

- si l'entreprise génère un impact net positif grâce à ses produits et services en utilisant la plateforme Upright¹ ;
- la maturité, l'état d'esprit, la gouvernance et la performance ESG de l'entreprise, y compris les politiques clés et la volonté d'adopter des cibles basées sur la science (Science Based Targets); et
- la performance de l'entreprise par rapport à la matérialité financière de sujets de durabilité, en utilisant des métriques sectorielles issues des normes SASB².

Sur la base d'une conclusion positive de l'évaluation initiale, nous menons une due diligence ESG confirmatoire, effectuée soit en interne soit par des conseillers externes, afin de mieux comprendre les risques significatifs, les opportunités de création de valeur et le niveau de préparation en vue d'une adhésion à SBTi³.



DÉPLOYER

Les décisions d'investissement sont prises en tenant compte de la conclusion de la due diligence ESG confirmatoire, couvrant :

- l'impact net de l'entreprise ; et
- la performance ESG de l'entreprise, y compris le niveau de préparation en vue d'une adhésion à SBTi.

Des plans d'action (c'est-à-dire les plans de 100 jours) peuvent être convenus avec la société cible pour remédier à certains manquements identifiés lors de la due diligence ESG (c'est-à-dire les risques et les opportunités liés à l'ESG).



GÉRER

Utiliser notre position d'actionnaire ou notre siège au conseil d'administration pour partager notre expertise sur les thèmes liés à la durabilité, surveiller la performance ESG des sociétés, encourager le reporting ESG et suggérer des changements au niveau des leviers d'amélioration de performance ESG. Cela peut être réalisé au moyen de feuilles de route en matière de durabilité, comme décrit ci-dessous.

En tant qu'investisseur minoritaire, notre influence est variable mais nous nous engageons à promouvoir les initiatives ESG au travers des organes de gouvernance. Pour les sociétés dans lesquelles nos droits de gouvernance sont limités, nous nous concentrons sur le suivi des progrès et la promotion des sujets liés à l'ESG par le biais de forums appropriés.



SORTIE

Prise en compte des considérations ESG lors de notre sortie, ce qui dépend de notre seuil de détention et de notre influence en tant qu'actionnaire minoritaire. En tant que vendeur, nous effectuons le cas échéant une due diligence ESG afin de mettre en évidence l'amélioration des performances ESG durant notre période de détention afin d'accroître l'attrait de l'entreprise auprès des acheteurs potentiels.

Réinvestir le produit de la vente dans des sociétés qui répondent à nos critères d'investissement en matière ESG (le "Quoi" et le "Comment").

1 Upright quantifie l'impact net des entreprises sur les individus, la planète, la société et les connaissances.

2 SASB (Sustainable Accounting Standards Board) élabore des normes durabilité sectorielles pour 77 industries. Ces normes fournissent des mesures et des lignes directrices sur les risques et les opportunités en matière de durabilité qui pourraient raisonnablement affecter les flux de trésorerie, l'accès au financement ou le coût du capital d'une entreprise à court, moyen ou long terme.

3 SBTi est une organisation d'action climatique permettant aux entreprises et aux institutions financières du monde entier de participer à la lutte contre la crise climatique.

Feuilles de route en matière de durabilité – Notre approche pour suivre les progrès en matière de durabilité des sociétés de notre portefeuille

Depuis 2022, nous collaborons avec une sélection de sociétés de notre portefeuille afin d'élaborer des feuilles de route en matière de durabilité dans le but de définir leurs ambitions et leurs objectifs. Cette année, nous avons étendu l'initiative à 21 sociétés en Europe, aux États-Unis et en Asie, couvrant 60,2% de la NAV totale de Sofina Direct. Nous avons lancé une enquête pour évaluer les sujets ESG « pré-financiers »¹, englobant la stratégie en matière de durabilité, les objectifs environnementaux, la communication, la conformité réglementaire, la gouvernance et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. En cartographiant les réponses des entreprises aux différents stades de développement (par

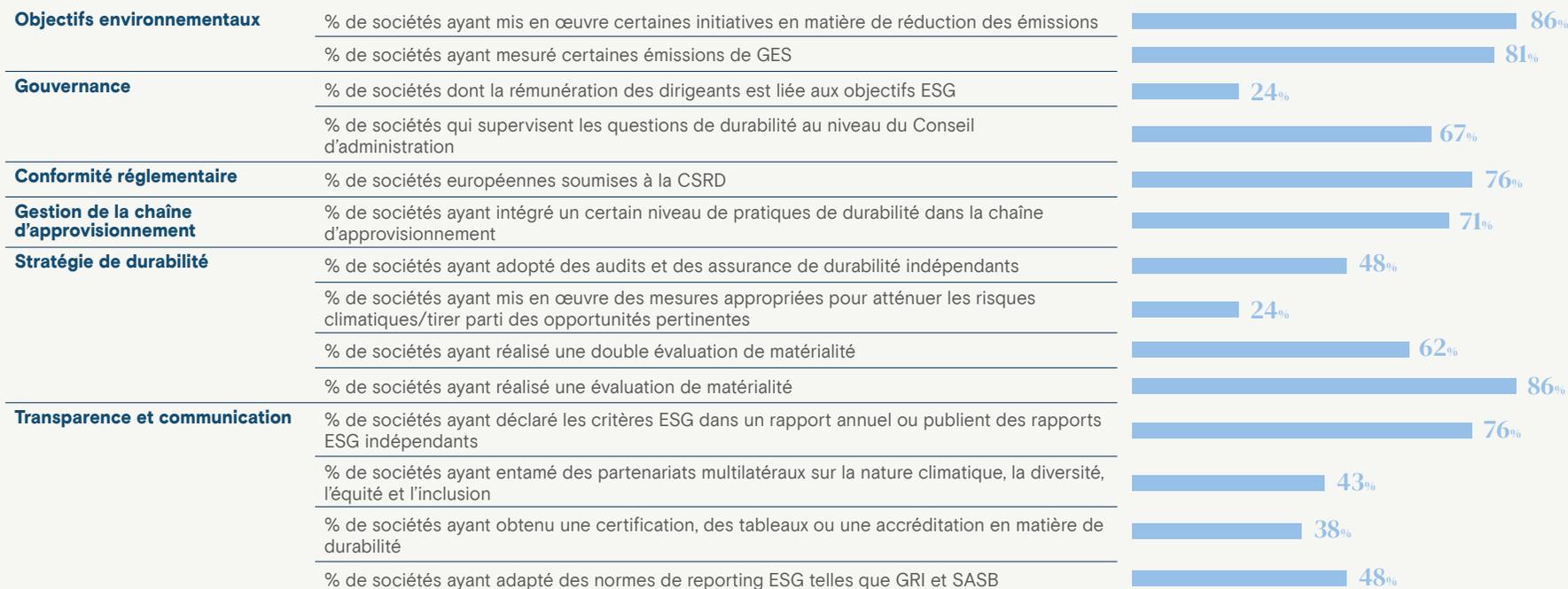
exemple, amorçage/série A, croissance précoce (série B ou C), croissance tardive), nous les aidons à évaluer leur position actuelle sur des thèmes spécifiques. L'enquête vise à établir une base de référence pour un échantillon significatif de notre portefeuille et constitue un outil pour dialoguer avec les entreprises de notre portefeuille sur les questions de durabilité.

Les membres des équipes d'investissement et l'ESG Core team ont discuté du contenu de l'enquête avec les sociétés en portefeuille. Sur base de ces réponses, des feuilles d'évaluation individuelles et des recommandations ont été élaborés pour les sociétés du portefeuille en mettant en évidence les priorités en ce qui concerne les

points d'amélioration et les opportunités de protection ou de création de valeur. L'objectif consiste à aider les sociétés du portefeuille à améliorer leur performance au moyen de dialogues ciblés ou par notre participation au sein de leurs conseils.

Les résultats de l'enquête donnent une vue d'ensemble des sociétés du portefeuille et soulignent les points d'amélioration. En particulier, nous constatons que peu de sociétés disposent de stratégies en matière de risques et d'opportunités climatiques, conformément à la tendance de marché. Nous en ferons une priorité en 2025 en raison de l'aggravation des impacts climatiques.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES DONNÉES DES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE (% BASÉ SUR LE NOMBRE D'ENTREPRISES)



¹ L'International Valuation Standards Council constate que l'ESG est mieux caractérisé en tant qu'information préfinancière. Les facteurs ESG reflètent les perspectives à long terme d'une entreprise, en tenant compte de sa performance financière, de sa résilience et de sa capacité à se maintenir dans des situations défavorables. La performance en matière de durabilité peut être un indicateur avancé de la performance financière.

Sofina Fonds Privés – Politique d'investissement responsable

Notre approche pour l'activité Sofina Fonds Privés diffère de celle de Sofina Direct dans la mesure où nous n'avons pas de pouvoir de décision sur les sociétés sous-jacentes. Cependant, nous sélectionnons nos Gestionnaires et prenons nos décisions de participer à des nouvelles levées de fonds en tenant compte des évaluations effectuées sur la base de nos grilles de lecture ESG dédiées.



INITIER ET ÉVALUER

Notre approche vis-à-vis de Sofina Fonds Privés diffère de celle de Sofina Direct en raison du pouvoir de décision limité sur les sociétés en portefeuille directement gérées par les Gestionnaires.

Pendant la phase d'initiation et la phase d'évaluation, nous mettons l'accent sur les éléments suivants (conformément à notre grille de lecture ESG) :

- évaluer l'engagement des Gestionnaires en matière d'investissement responsable et l'intégration des principes ESG dans leurs processus d'investissement ;
- évaluer comment les Gestionnaires mettent en œuvre les considérations ESG de manière opérationnelle au moyen d'un système de notation adapté ;
- différencier les attentes des Gestionnaires émergents par rapport aux Gestionnaires établis, reflétant leur maturité et leur capacité à adhérer aux critères ESG ; et
- discuter activement avec d'autres limited partners ("LPs"), en particulier avec des LPs européens qui donnent la priorité à des agendas similaires, pour échanger avec nos Gestionnaires sur divers sujets, dont l'ESG.



DÉPLOYER

Les évaluations ESG des Gestionnaires jouent un rôle essentiel dans les décisions d'investissement, conformément à l'engagement de Sofina en vue d'influencer positivement les pratiques ESG au sein de l'écosystème.

Nous utilisons et discutons activement du cadre ESG de Sofina Fonds Privés lors de notre réunion dédiée aux fonds lorsque nous décidons de nous engager dans une nouvelle levée de fonds pour des relations nouvelles et existantes. Lorsque nos valeurs ne sont plus alignées, nous avons la possibilité de ne pas investir auprès de ces Gestionnaires.

Nous exploitons notre collaboration avec des LPs partageant les mêmes convictions pour accroître notre influence et améliorer la conformité ESG auprès des Gestionnaires.



GÉRER

Les aspects ESG constituent un facteur clé dans l'évaluation de la performance des fonds, en se concentrant sur des domaines tels que l'impact climatique, la diversité et l'inclusion.

Les Gestionnaires sont encouragés à adopter les meilleures pratiques ESG :

- par des dialogues directs, des ateliers axés sur l'ESG et des initiatives communes ;
- par un engagement lors des Assemblées Générales afin de veiller à continuer à mettre l'accent sur les priorités ESG ; et
- en surveillant les différences régionales en terme de normes ESG afin d'apporter un soutien spécifique aux Gestionnaires dans les zones géographiques moins performantes.



SORTIR

La décision de sortie tient compte de la poursuite active des critères ESG par les Gestionnaires :

- l'accent mis sur les relations à long terme avec les Gestionnaires qui démontrent des progrès mesurables sur les priorités ESG ; et
- les relations d'investissement sont réévaluées lorsque la correspondance avec les objectifs ESG faiblit, comme en témoignent les décisions passées (p. ex. abandon des engagements avec des Gestionnaires désalignés).

Informations environnementales

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ENTRAÎNENT DES IMPACTS NÉGATIFS SUR LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE. EN TANT QU'INVESTISSEUR RESPONSABLE SOUCIEUX DE LA PROSPÉRITÉ À LONG TERME DES INDIVIDUS, DES ÉCOSYSTÈMES ET DE L'ÉCONOMIE, NOUS PRENONS TOUTE UNE SÉRIE DE MESURES AFIN DE NOUS ASSURER QUE NOUS ATTÉNUONS LES IMPACTS CLIMATIQUES DE NOS OPÉRATIONS ET DE NOTRE PORTEFEUILLE CONFORMÉMENT À L'ACCORD DE PARIS.

Plan de transition en vue de l'atténuation du changement climatique

Le changement climatique constitue l'un des défis majeurs rencontrés par l'humanité à l'heure actuelle. Dans le cadre de notre analyse de double matérialité, nous avons identifié des risques et des opportunités liés à l'atténuation du changement climatique concernant nos opérations et notre portefeuille, comme, d'une part, des opportunités d'investissement dans des entreprises qui fournissent des solutions visant à atténuer le changement climatique et/ou à s'y adapter, et, d'autre part, des risques de réputation dus à l'absence de réaction face au changement climatique. En 2024, nous avons pris un ensemble de mesures pour nous assurer d'atténuer d'ici 2030 les impacts climatiques de nos opérations et de notre portefeuille conformément à l'accord de Paris. En 2025, nous entendons continuer à progresser dans

l'évaluation des risques et des opportunités climatiques, ainsi que dans le renforcement de notre résilience.

Métriques et objectifs

En novembre 2024, après que notre Leadership Council et notre Conseil d'Administration aient approuvé notre ambition de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») conformément à l'Accord de Paris, nous avons reçu l'approbation officielle de la Science Based Targets initiative¹ pour les objectifs suivants :

- **SBTs relatif au scope 1 et 2** : Sofina SA s'engage à réduire ses émissions absolues de GES de scope 1 et 2 de 42% d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2023.
- **SBTs du Portefeuille (scope 3)** : Sofina SA s'engage à ce que 42,3% de Sofina Direct en capital investi, ait fixé d'ici 2029 des objectifs validés par SBTi, par rapport à l'année de référence 2022. Les objectifs liés au portefeuille de Sofina couvrent 48% du total de ses investissements et crédits, en valeur d'actif, par rapport à 2022².

SBTi considère notre objectif de scope 1 et 2 comme adapté à une trajectoire visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Concernant le scope 3 lié à notre portefeuille, notre objectif concerne Sofina Direct, où nous exerçons une influence sur les sociétés du portefeuille par notre présence dans leurs organes décisionnels.

En qualité de société d'investissement, notre intensité d'émissions par employé est élevée, principalement en raison des déplacements professionnels, mais la majorité de nos émissions provient des activités du portefeuille. Le

cadre SBTi nous aide à traiter les impacts opérationnels et ceux liés à notre portefeuille de manière exhaustive, tenant compte de l'influence relative de Sofina en tant qu'investisseur minoritaire.

Nos politiques et actions en vue d'atteindre nos objectifs basés sur la science (« SBTs »)

Fixer des objectifs adaptés à l'Accord de Paris n'est que la première étape. Les réductions des émissions ne peuvent être réalisées qu'au moyen d'actions et de politiques visant à mettre en œuvre nos SBTs opérationnels et ceux liés à notre portefeuille.

NOS OPÉRATIONS

Nous avons identifié les leviers de décarbonation suivants pour atteindre les SBTs dans nos opérations :

- transformer progressivement notre parc de voitures de société en véhicules électriques, une source principale de nos émissions ;
- viser à dissocier la consommation de gaz et d'électricité de la croissance de l'entreprise et du nombre d'employés, par exemple en accueillant davantage de collaborateurs de Sofina dans les mêmes bâtiments.
- donner la priorité à la location de buildings écologiques, si nous ouvrons de nouveaux bureaux ;
- miser sur la maintenance préventive du système CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation) pour éviter les pertes de réfrigérant ;
- améliorer l'empreinte carbone du bureau de Bruxelles par exemple grâce à une gestion centralisée et

¹ La SBTi est une organisation d'action climatique permettant aux entreprises et aux institutions financières du monde entier de participer à la lutte contre la crise climatique.

² Les activités de Sofina Fonds Privés ne relèvent pas du champ d'application de nos objectifs basés sur la science (SBTs) et font l'objet d'un cadre ESG spécifique à Sofina Fonds Privés. Veuillez consulter la section « Investisseur responsable » de ce Rapport annuel pour en savoir plus.

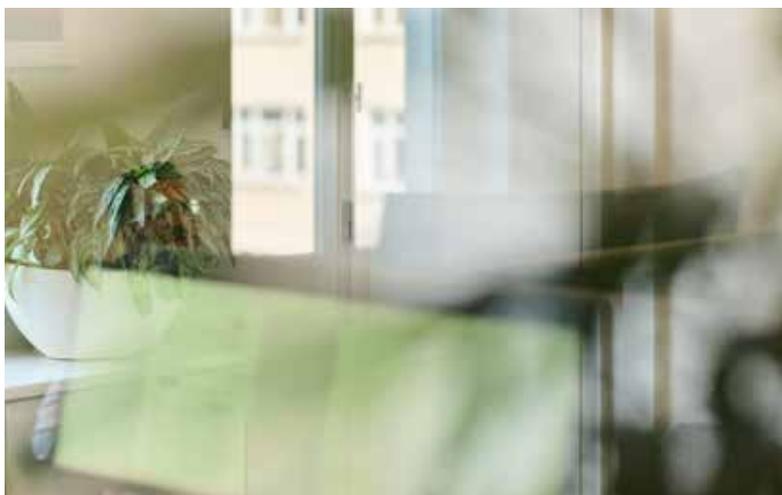
modernisée des flux de chauffage et de climatisation ou l'organisation d'un jour fixe de télétravail ; et

- investir dans une nouvelle plateforme informatique pour mieux suivre nos émissions de carbone et d'autres indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance afin de nous aider à suivre l'évolution de notre plan de transition climatique.

À court terme, nous accorderons la priorité aux mesures visant à un changement de comportement et nous introduirons progressivement des mesures menant à des dépenses opérationnelles ou d'investissement.

Avant d'obtenir l'approbation de SBTi, nous avons adopté des politiques visant à :

- réduire la consommation d'électricité et de gaz dans nos opérations, en ayant recours à de l'électricité verte et par l'achat de tarifs verts dans nos opérations lorsqu'ils sont disponibles ;
- faire en sorte que toute rénovation de nos bâtiments soit entreprise de manière durable et dans le but d'améliorer notre performance énergétique ;
- réduire nos émissions de GES dues aux déplacements professionnels et aux trajets domicile-lieu de travail grâce à une politique actualisée en matière de déplacements et de mobilité ; et
- acheter des crédits carbone afin de soutenir des projets d'énergie renouvelable, de reboisement et de remise en état qui sont en dehors de notre chaîne de valeur.



Nos émissions de GES ¹

	2024	2023	Variation
Émissions brutes de GES de scope 1	158 tCO ₂ e	216 tCO ₂ e	-26,8%
Émissions brutes de GES de scope 2 basées sur la localisation	65 tCO ₂ e	55 tCO ₂ e	+18,2%
Émissions brutes de GES de scope 2 basées sur le marché	25 tCO ₂ e	15 tCO ₂ e ²	+66,7%
% de sources d'énergie renouvelable utilisées dans les bâtiments	85,5%	88,4%	-2,9%
Émissions brutes de GES de scope 3 (hors portefeuille)	2.328 tCO ₂ e ³	838 tCO ₂ e	+177,7%
Émissions brutes de GES de scope 3 (déplacements professionnels)	669 tCO ₂ e	715 tCO ₂ e	-6,4%
Pourcentage des GES de scope 3 calculés à l'aide de données primaires	98,9%	99,9%	-1,0%
Émissions de GES (scope 1, 2 et déplacements professionnels) par ETP	10,4 tCO ₂ e	10,8 tCO ₂ e	-3,7%
Émissions de GES (déplacements professionnels) par ETP	8,10 tCO ₂ e	8,26 tCO ₂ e	-1,9%

¹ Pour les besoins de cet exercice, la notion d'équivalent temps plein (ETP) comprend les employés, le CEO et les Administrateurs.

² Correction mineure par rapport au chiffre rapporté dans notre Rapport annuel 2023, étant donné que notre point de recharge pour véhicules électriques au bureau de Bruxelles est également alimenté par des énergies renouvelables.

³ Nous avons étendu le périmètre de calcul du scope 3 - catégorie 1 "biens et services achetés", afin de l'aligner sur nos rapports financiers, ce qui explique l'augmentation globale des émissions de GES de scope 3 (portefeuille exclu) en 2024.



NOS INVESTISSEMENTS (SOFINA DIRECT)

En vue de progresser dans les SBTi liés à notre portefeuille Sofina Direct, nous avons commencé à intégrer SBTi dans notre processus d'investissement en 2024 comme suit :

ORIGINATION

- Nous privilégions les opportunités d'investissement qui sont approuvées ou qui s'engagent à être approuvées par la SBTi, ou celles qui souhaitent adopter des cibles basées sur la science.



DUE DILIGENCE

- Nous avons développé une présentation relative à SBTi pour aider l'équipe d'investissement à convaincre les entreprises cibles d'adopter des SBTs.
- Nous étudions en profondeur les pratiques actuelles des entreprises cibles en matière de mesure des émissions et de décarbonation dans le cadre de nouveaux accords afin de comprendre dans quelle mesure l'entreprise est prête à conclure un engagement SBTi.
- Nous normalisons l'inclusion d'un engagement SBTi dans les term sheets relatives aux nouvelles opportunités d'investissement sous la supervision de l'Investment Table.



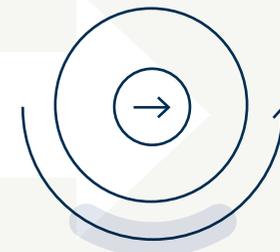
PHASE DE DÉTENTION

- Nous discutons avec les sociétés actuellement présentes dans notre portefeuille des SBTs et de leurs avantages, principalement au moyen de notre exercice de feuille de route en matière de durabilité (plus d'informations dans la section « Investisseur responsable » de ce Rapport annuel).
- Nous aidons les sociétés de notre portefeuille à mesurer leurs émissions de GES ou, le cas échéant, à élaborer des feuilles de route SBTs et/ou une soumission à SBTi.
- Grâce à notre présence dans les organes décisionnels des sociétés de notre portefeuille, nous soulignons l'importance de nous adapter à un cadre externe crédible pour fixer des objectifs de GES afin d'améliorer notre crédibilité vis-à-vis des parties prenantes et la préparation réglementaire.



SORTIE

- Nous évaluons la volonté des sociétés du portefeuille d'adopter des SBTs à la sortie afin d'attirer des investisseurs partageant le même état d'esprit et d'augmenter leur valorisation.



Au 31 décembre 2024, 19,77% du capital investi était injecté dans des sociétés ayant des objectifs validés par SBTi, ce qui excède le niveau minimum requis par la trajectoire de SBTi, fixé à 16,1% pour 2024. En 2025, nous identifierons d'autres actions et ressources en vue de maintenir la cadence afin d'atteindre notre objectif final pour le portefeuille.

Sociétés du portefeuille avec des objectifs validés par SBTi

	2024	2023
# de sociétés du portefeuille avec des objectifs validés par SBTi	8	5
Société du portefeuille ayant des objectifs validés par SBTi en % du capital investi	19,77%	18,36%

Informations sociales

NOUS PLAÇONS LES RELATIONS HUMAINES AU CŒUR DE NOTRE MISSION, CONSIDÉRANT NOS EMPLOYÉS COMME ESSENTIELS À L'ORGANISATION. L'ACCÈS PRIVILÉGIÉ DE SOFINA À DES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT ATTRACTIVES REPOSE CONSIDÉRABLEMENT SUR LA DIVERSITÉ DE SES ÉQUIPES, QUI REFLÈTENT LE MONDE DANS LEQUEL ELLE INVESTIT, AINSI QUE SUR LES CONTACTS CLÉS ET LES RELATIONS D'AFFAIRES QU'ELLES ENTRETIENNENT. NOTRE APPROCHE CENTRÉE SUR L'HUMAIN ET NOTRE VASTE RÉSEAU SONT LES PRINCIPAUX FACTEURS DE NOS RÉSULTATS ET DE NOTRE PERFORMANCE. IL EST DÈS LORS CRUCIAL QUE SOFINA DEMEURE UN EMPLOYEUR ATTRAYANT, CAPABLE DE RETENIR DES TALENTS QUALIFIÉS ET DIVERSIFIÉS.

Nos employés

Sofina compte 81 collaborateurs répartis sur ses quatre bureaux. Ces employés sont liés par un contrat de travail avec les différents employeurs du groupe Sofina (Sofina SA en Belgique, Sofina Invest SA et Sofina Capital SA au Luxembourg, Sofina Asia Private Ltd. à Singapour et, plus récemment, Sofina London Limited au Royaume-Uni).

Effectifs, y compris le CEO	31/12/2024	31/12/2023
# d'employés	81	87
Rotation du personnel (sans les départs à la retraite)	13%	6%

Esprit de croissance et développement personnel

Sofina emploie des personnes agiles et motivées, désireuses d'apprendre et de progresser. Des entretiens réguliers avec nos employés nous permettent de connaître leurs besoins en matière de développement, leurs aspirations professionnelles et de fournir un feedback constructif. Nous avons récemment mené

une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble de l'organisation, ce qui a permis d'affiner notre approche en matière d'engagement et de bien-être des employés.

Conformément à notre valeur "Go for Growth", qui encourage le développement, Sofina offre à ses collaborateurs la possibilité de participer à un large éventail de programmes de formation et de coaching. Ces initiatives sont conçues pour améliorer leurs compétences et leurs connaissances, soutenir leur développement professionnel et les aider à rester informés des dernières tendances du secteur. Nous proposons des ateliers, des cours en ligne, des formations sur site et des séminaires pour aider nos employés à progresser et à réussir dans leur carrière. En 2024, les objectifs de formation ont été intégrés au bonus collectif.

En vertu de ses engagements, Sofina continuera d'investir dans divers programmes de formation et de coaching individuel pour accompagner ses collaborateurs dans leur développement professionnel.

Un environnement de travail diversifié

NOTRE APPROCHE

La diversité et l'inclusion constituent des éléments fondamentaux de l'ADN de Sofina, ancrés dans notre approche One Team. Nous sommes convaincus qu'une corrélation positive existe entre la performance d'une équipe et sa nature diversifiée et inclusive. En effet, les entreprises qui reflètent la diversité du monde – que ce soit en termes de genre, de statut socio-économique et de modes de pensée – sont mieux connectées au marché et affichent de meilleures performances. La diversité et l'inclusion ne font pas seulement croître notre vivier de talents, elles stimulent aussi l'innovation, favorisent des perspectives variées et encouragent des décisions créatives. Guidés par notre Code de Conduite, nous



veillons à maintenir un environnement de travail ouvert et exempt de toute discrimination, où chacun est accepté sans distinction d'origine, de race, d'orientation sexuelle, de genre, d'appartenance ethnique, de niveau d'éducation, de culture et d'expérience professionnelle.

Nous estimons que la diversité et l'inclusion doivent être intégrées dès le début du parcours professionnel de nos collaborateurs. À cette fin, nous avons créé un groupe de travail dédié à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (« DEI ») en 2020, visant à promouvoir ces valeurs dans l'ensemble de nos bureaux, tout en assurant la conformité avec nos valeurs fondamentales et notre stratégie d'entreprise. Une première étape a consisté à attirer davantage de talents féminins vers une carrière dans l'investissement en Europe. En 2022, un atelier sur mesure intégrant des jeux de rôle et de théâtre a été organisé pour explorer les moyens de créer une culture inclusive chez Sofina et pour sensibiliser nos équipes aux préjugés inconscients. En 2023, le groupe de travail a entrepris diverses initiatives, notamment l'intégration de la DEI dans le processus d'onboarding, garantissant une mixité de talents dans nos processus de sélection et de recrutement, l'amélioration des techniques d'entretien des équipes de recrutement et l'intégration des principes DEI dans notre cycle de gestion des performances.

Nous nous engageons également à promouvoir l'équité au sein de nos initiatives DEI. L'équité consiste à garantir un traitement, un accès, des opportunités et une progression équitables pour tous les individus, tout en s'efforçant d'identifier et d'éliminer les obstacles qui ont empêché la pleine participation de certains groupes. Notre approche de l'équité est intégrée à chaque étape du cycle de vie des employés, du recrutement et de l'intégration au développement de carrière et à la rétention. Nous œuvrons activement pour créer un environnement où tous les employés se sentent valorisés et soutenus, indépendamment de leur parcours ou de leur identité. Nous reconnaissons l'importance d'un accès équitable aux opportunités et aux ressources. Par exemple, nous nous assurons que les jeunes parents, quel que soit leur genre, puissent profiter des premières semaines ou des premiers mois avec leur nouveau-né sans que ce temps passé avec eux n'ait un impact négatif sur leur salaire.

Nous nous efforçons également de créer un environnement de soutien dans lequel des équipes diversifiées peuvent prospérer. Le leadership inclusif chez Sofina vise à donner aux équipes les moyens de tirer parti de leur diversité, en favorisant une culture de confiance et de collaboration. En entretenant un dialogue ouvert et une réflexion collective, nous veillons à ce que nos équipes exploitent pleinement les avantages synergiques de la diversité, améliorant ainsi les performances de l'organisation. Dans toutes nos activités et tous nos projets, nous collaborons avec des personnes de tous nos bureaux et équipes pour veiller à ce que la diversité, l'équité et l'inclusivité soient systématiquement respectées. Cette diversité apporte des points de vue différents et nous aide à prendre de meilleures décisions, en assurant que notre organisation profite d'un large éventail de perspectives et d'idées.

DIVERSITÉ DES NATIONALITÉS

La composition de notre personnel et de notre leadership reflète notre engagement en faveur de la diversité. Nous employons des personnes de 16 nationalités différentes dans quatre bureaux, et cette diversité est présente à tous les niveaux de l'organisation, y compris au sein de notre Conseil d'Administration, qui compte huit nationalités différentes.

DIVERSITÉ DES GENRES ET ÉQUITÉ

Cette démarche s'intègre également dans la diversité des genres au sein de nos organes de gouvernance et de nos équipes. Notre Conseil d'Administration compte six femmes et sept hommes. Cette composition est conforme à l'article 7:86 du Code belge des sociétés et des associations qui stipule qu'au moins un tiers des membres du Conseil d'administration doit être de sexe opposé.

Au niveau du Leadership Council, cette diversité se traduit par la nomination de deux femmes en 2021 et 2024, portant ainsi leur nombre à deux femmes à côté de quatre hommes. La mise en place des plans d'options sur actions Switch, comme décrit dans le Rapport de rémunération, assure une rotation dynamique parmi les membres du Leadership Council (compte tenu également du fait que le mandat des membres du Leadership Council bénéficiant des plans d'options sur actions Switch est fixe). De plus, l'introduction des Investment, Portfolio et Operations Tables a permis d'accroître la diversité des genres dans la

prise de décisions, avec 30% de femmes dans ces trois Tables.

Nous adoptons également une politique de rétention, de recrutement et de promotion visant à accroître progressivement la diversité, y compris la diversité des genres. Grâce à cette politique, 44% de nos employés, y compris CEO inclus, sont des femmes. En outre, Sofina est un membre actif du Comité central du Chapitre belge de Level 20, qui s'efforce de promouvoir davantage de femmes à des postes de direction dans le monde de l'investissement.

En cultivant un environnement inclusif où chacun se sent valorisé et habilité, nous continuons à bâtir un environnement de travail qui reflète notre engagement en faveur de la diversité et de l'égalité des genres.

ÉQUILIBRE HOMMES/FEMMES

Effectifs, y compris le CEO	31/12/2024	31/12/2023 ¹
% de femmes / hommes au Leadership Council	33% / 67%	13% / 87%
% de femmes / hommes dans le groupe Management ²	33% / 67%	29% / 71%
% de femmes / hommes au sein du groupe Sofina	44% / 56%	47% / 53%

¹ À la suite à la dissolution du Comité Exécutif, le Leadership Council a été mis en place en janvier 2024. Les chiffres indiqués au 31 décembre 2024 concernent les six membres du Leadership Council, tandis que les chiffres indiqués au 31 décembre 2023 se rapportent aux huit membres du Comité Exécutif alors en place.

² Le groupe Management comprend le CEO, les Managing Directors, les Principals, les Heads of, et les Managers.

DIVERSITÉ DES ÂGES

Nous valorisons la diversité de points de vue et des expériences qu'apporte un environnement de travail intergénérationnel. La présence de différentes générations autour de la table garantissent un transfert continu de sagesse et d'expérience de notre secteur, tout en intégrant de nouvelles perspectives et une expertise technologique, essentiels dans un monde en constante évolution. Nous nous engageons à améliorer continuellement cette dimension de la diversité à tous les niveaux hiérarchiques.

Effectifs, y compris le CEO	31/12/2024	31/12/2023 ¹
Au Leadership Council		
Pourcentage d'employés de moins de 30 ans	0%	0%
Pourcentage d'employés entre 30 et 50 ans	50%	38%
Pourcentage d'employés de plus de 50 ans	50%	62%
Dans le groupe Management²		
Pourcentage d'employés de moins de 30 ans	5%	2%
Pourcentage d'employés entre 30 et 50 ans	67%	69%
Pourcentage d'employés de plus de 50 ans	28%	29%
Au sein du groupe Sofina		
Pourcentage d'employés de moins de 30 ans	20%	20%
Pourcentage d'employés entre 30 et 50 ans	57%	57%
Pourcentage d'employés de plus de 50 ans	23%	23%

¹ À la suite de la dissolution du Comité Exécutif, le Leadership Council a été mis en place en janvier 2024. Les chiffres indiqués au 31 décembre 2024 concernent les six membres du Leadership Council, tandis que les chiffres indiqués au 31 décembre 2023 se rapportent aux huit membres du Comité Exécutif alors en place.

² Le groupe Management comprend le CEO, les Managing Directors, les Principals, les Heads of, et les Managers.

Un lieu de travail épanouissant et un environnement de travail favorable

BIEN-ÊTRE ET ESPRIT D'ÉQUIPE AU TRAVAIL

Chez Sofina, nous encourageons nos employés à prendre des initiatives favorisant le bien-être au travail et l'esprit d'équipe. En 2024, nous avons poursuivi les travaux de rénovation visant à améliorer le confort et moderniser nos espaces, et rendant nos bureaux plus agréables et lumineux.

Tout au long de l'année, nous avons encouragé nos employés à participer à des initiatives civiques et bénévoles. Au cours de notre semaine du bien-être, la gestion du stress a été mise à l'honneur avec des massages assis et des activités comme une promenade en forêt couplée à un nettoyage d'immondices. Nous avons également organisé des pique-niques à thème, présenté des projets humanitaires, célébré les efforts de bénévolat, promu le bien-être au travail et les pratiques ergonomiques, soutenu les initiatives de lutte contre le racisme, encouragé la diversité et l'inclusion, contribué à la recherche médicale, sensibilisé sur le cancer, et favorisé les interactions informelles entre collègues pour forger des souvenirs durables et renforcer l'esprit d'équipe. De plus, des événements sportifs ont été régulièrement organisés dans nos différents bureaux.

ÉQUILIBRE VIE PRIVÉE-VIE PROFESSIONNELLE

Chez Sofina, nous nous engageons à promouvoir un environnement de travail favorable au bien-être et à l'équilibre de nos employés. Nous comprenons que la promotion de l'autonomie et l'adoption d'une organisation du travail flexible sont essentielles pour atteindre cet objectif. Nos employés bénéficient d'horaires de travail flexibles qui leur permettent de gérer efficacement leurs responsabilités professionnelles et personnelles. En outre, nous offrons la possibilité de travailler à domicile jusqu'à deux jours par semaine, pour offrir une plus grande flexibilité et réduire le temps de déplacement.

Outre la flexibilité des horaires de travail, nous encourageons activement nos employés à maintenir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée grâce à diverses initiatives. Nous avons récemment mené une enquête de satisfaction auprès des employés afin de comprendre leurs besoins et répondre à leurs préoccupations.

Nos programmes complets de bien-être et d'assistance aux employés comprennent une aide à la santé mentale et l'accès à des ressources de promotion du bien-être en général. Sofina adhère à un programme d'aide aux employés qui propose des services confidentiels de conseil et de soutien à court terme pour aider les employés et les membres de leur ménage à faire face aux problèmes du quotidien, à concilier vie professionnelle et vie privée

et à améliorer le bien-être général. Nous soulignons l'importance de prendre des pauses et des vacances pour se ressourcer et éviter le burn-out. En fin d'année, nous avons décidé d'augmenter le nombre de jours de congé pour la plus grande partie du personnel et d'offrir plus de flexibilité dans la planification des congés annuels.

En outre, nous reconnaissons l'impact des facteurs externes sur la vie de nos employés et nous nous efforçons de créer un environnement de soutien qui les aide à relever ces défis. En favorisant une culture de communication ouverte et de soutien, nous veillons à ce que nos employés se sentent valorisés et habilités à parvenir à un équilibre durable entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle.

Tout au long de l'année, nous organisons différents événements pour stimuler l'engagement des collaborateurs et le bien-être au travail. Nous encourageons également le sport, qui contribue au bonus collectif. De plus, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est ancré dans nos valeurs. Sofina organise des Virtual Village Meetings, qui rassemblent tous les employés chaque mois pour une séance en ligne durant laquelle nous partageons des informations sur l'entreprise, des retours d'expériences, des connaissances et des annonces de l'entreprise dans le but de stimuler un sentiment d'appartenance.

ASSURANCE MALADIE

Nos collaborateurs bénéficient d'une couverture soins de santé étendue et de haute qualité, comprenant tant l'hospitalisation que les soins ambulatoires. Cette assurance de premier choix garantit que les membres de nos équipes aient accès à des services médicaux de premier plan, offrant une tranquillité d'esprit et un soutien complet pour leurs besoins en matière de santé.

COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

Nos activités n'affectent pas négativement les communautés dans lesquelles nous opérons. Nous agissons pour avoir un impact positif sur ces communautés et nous encourageons nos collaborateurs à prendre des engagements sociaux. Nous organisons et nous participons à diverses initiatives et événements de bénévolat, ce qui permet aux employés de donner de leur temps pendant les heures de travail. En outre, nous soutenons les dons caritatifs en doublant les contributions des employés.

Informations de gouvernance

CHEZ SOFINA, NOUS NOUS ENGAGEONS À APPLIQUER DES STANDARDS ÉLEVÉS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE, DE CONFORMITÉ, D'ÉTHIQUE ET D'INTÉGRITÉ, COMME INDIQUÉ DANS NOTRE [CHARTRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE](#)¹. CET ENGAGEMENT GARANTIT QUE NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE ÉTHIQUE ET TRANSPARENTE, CONFORMÉMENT AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES, EN GAGNANT LA CONFIANCE DE NOS PARTIES PRENANTES ET EN ACCROISSANT LA PRISE DE RESPONSABILITÉ AU SEIN DE NOTRE ORGANISATION. LE RESPECT DES STANDARDS DE CONFORMITÉ ET DES PRATIQUES DE BONNE GOUVERNANCE AINSI QUE LE RESPECT DES EXIGENCES LÉGALES RENFORCENT NON SEULEMENT NOTRE MARQUE ET NOTRE RÉPUTATION, MAIS AUSSI CELLES DES SOCIÉTÉS DE NOTRE PORTEFEUILLE. CETTE APPROCHE FAIT DE NOUS UN PARTENAIRE ATTRACTIF POUR LES INVESTISSEURS ET LES MEILLEURS TALENTS.

Culture d'entreprise et politiques de bonne conduite

Nos activités sont menées dans le respect de nos valeurs fondamentales et en conformité avec les règles éthiques, les lois et les règlements en vigueur. Nous avons également formalisé nos politiques de conduite dans plusieurs instruments décrivant notre gouvernance, nos valeurs et nos règles de conduite.

Cette année, une équipe a fait le point sur les valeurs, la mission, les objectifs à long terme et la vision de Sofina et a mené une enquête auprès de nos collaborateurs à ce sujet. Plusieurs ateliers portant sur nos valeurs ont été organisés. Ce processus a conduit à la formalisation d'un ensemble de valeurs et de principes directeurs appelés « The Sofina Way », qui sont décrits dans le présent Rapport annuel. Ces valeurs fondamentales, ou les principes décrivant comment nous agissons, prenons des décisions et travaillons ensemble pour exécuter notre stratégie et mener à bien notre mission, ont été partagées au sein de l'organisation. Ils seront inclus dans nos descriptions de fonctions et feront partie de l'évaluation annuelle de nos collaborateurs. Pour l'essentiel, ils garantiront que chaque collaborateur, qu'il soit nouveau ou déjà en fonction, dispose d'une compréhension et d'une guidance claire et d'orientations sur ce que représente Sofina.

Notre Charte de Gouvernance d'Entreprise définit notre structure de gouvernance et le rôle de nos organes de gouvernance. Elle démontre que des contrôles et des équilibres sont mis en place. Le Code de Conduite, mieux décrit ci-dessous, définit les normes de conduite applicables à nos employés et aux membres du Conseil d'Administration.

Nous nous assurons en outre que les règles de conduite soient intégrées dans notre culture d'entreprise et la conduite de nos activités, et menons diverses actions concrètes à cet effet : l'équipe de direction montre l'exemple en matière de conformité et d'éthique professionnelle et souligne l'importance du respect des standards de conformité à plusieurs occasions, des analyses revues anti-blanchiment d'argent (« AML ») sont menées sur de nos investissements sont menées, des sessions de formation sur la conformité sont dispensées en personne à chaque nouveau collaborateur, une formation annuelle à l'AML est dispensée aux directeurs de nos filiales luxembourgeoises, la présence d'une équipe conformité et d'une équipe juridique dans nos 3 bureaux principaux, la mise en place d'un canal de dénonciation des irrégularités (« whistleblowing ») et la mise à disposition de tous les documents relatifs à la conformité sur notre intranet. En outre, tous nos collaborateurs, y compris le CEO, suivent une formation annuelle obligatoire d'une heure sur la conformité couvrant des sujets tels que l'éthique professionnelle, la lutte contre la corruption, les abus de marché, la protection des données, la dénonciation des irrégularités et la sensibilisation à la conformité. Tous les collaborateurs étant tenus de suivre cette formation, 100 % des fonctions à risque en bénéficient également. Nous formons également les membres du Conseil d'Administration en leur proposant des mises à jour thématiques sur la conformité lors des réunions ad hoc du Conseil d'Administration. Nous garantissons ainsi que les membres du Conseil d'Administration sont informés des dernières exigences en matière de conformité et des meilleures pratiques pertinentes pour leurs fonctions.

¹ www.sofinagroup.com/wp-content/uploads/2024/03/Sofina-Corporate-Governance-Charter.pdf

Nous évaluons la sensibilisation à nos règles de conduite au travers d'un questionnaire que chaque collaborateur doit remplir à l'issue de la formation annuelle obligatoire sur la conformité. Par ailleurs, le respect des règles éthiques et des lois et réglementations applicables tient également compte de l'évaluation individuelle des performances des collaborateurs.

	2024	2023
Taux de participation à la formation annuelle sur la conformité	100%	100%
% de nouveaux investissements soumis à la revue anti-blanchiment d'argent	100%	100%

CODE DE CONDUITE

Nous avons adopté un Code de Conduite qui a pour fondement les valeurs fondamentales de Sofina. Ce document définit la manière dont les Administrateurs et les employés doivent se comporter dans l'exercice de leurs fonctions au sein du groupe Sofina. Il est présenté aux employés au cours de leur processus d'intégration ainsi que lors de la session annuelle en matière de conformité. La Compliance Officer prend toutes les mesures nécessaires destinées à garantir le respect de ce Code de Conduite.

Comme indiqué dans notre Code de Conduite, nous soutenons les conventions internationales sur les droits de l'homme et le travail. Par conséquent, toutes les relations

de travail du groupe Sofina sont régies par les lois et les conventions collectives de travail en vigueur qui intègrent les droits de l'homme.

Le Code de Conduite exige des employés qu'ils veillent à ce que les transactions, les relations d'affaires et les accords soient conclus aux conditions de marché et soient conformes à nos principes éthiques. Afin de prévenir et détecter tout risque de corruption, le Code de Conduite exige des employés qu'ils obtiennent l'accord de la Compliance Officer avant d'accepter un cadeau dont la valeur excède 200 EUR et qu'ils lui signalent tout conflit d'intérêts potentiel.

Le Code de Conduite figure à l'annexe 7 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.

	2024	2023
Nombre de notifications reçues dans le cadre de la politique de conflits d'intérêts et de prévention de la corruption	11	21

DEALING CODE

Notre Dealing Code a pour objectif de prévenir les délits d'initiés, la divulgation illicite d'informations privilégiées et les manipulations de marché, tant au niveau de Sofina qu'au niveau des sociétés cotées cibles ou faisant partie de notre portefeuille. Il est inclus dans notre Charte de Gouvernance d'Entreprise à l'annexe 8.

POLITIQUE ET CHARTE RELATIVES À LA VIE PRIVÉE

Nous avons mis en place une Politique et une Charte relatives à la vie privée afin de nous conformer aux lois sur la protection des données. Notre Politique relative à la Vie Privée est disponible sur notre site internet. Elle informe les sujets concernés de la manière dont Sofina collecte, traite et utilise leurs données à caractère personnel ainsi que sur leurs droits à cet égard. La Charte relative à la vie privée est un document interne qui transmet à nos employés des mesures pratiques et instructions concernant la collecte et l'utilisation de données à caractère personnel.

	2024	2023
Nombre d'incidents de fuite de données personnelles	1	3

En 2024, un incident de fuite de données personnelles a été notifié à la Compliance Officer. Nous avons estimé la gravité de cet incident comme étant de niveau faible. Par conséquent, cette fuite n'a pas dû être notifiée à l'Autorité de Protection des Données ou aux sujets concernés. Cette violation a été enregistrée dans notre registre des incidents relatifs aux données personnelles. En 2024, nous avons également réalisé un audit interne portant sur notre processus de confidentialité des données. La conclusion de cet audit interne a été positive. Les principales conclusions ainsi que le plan d'action de suivi ont été présentés au Comité d'Audit.



POLITIQUE DE DÉNONCIATION DES IRRÉGULARITÉS

Nous avons adopté une politique de dénonciation des irrégularités (« whistleblowing ») et mis en place des canaux de signalement internes. Par le biais de ces canaux, tous nos employés peuvent signaler, de manière confidentielle en dehors de leur ligne hiérarchique habituelle, toute violation au Code de Conduite de Sofina (y compris les dispositions relatives à la prévention des risques de malversation et de corruption), aux politiques internes de Sofina et aux lois ou aux règlements. La Compliance Officer mène une enquête préliminaire sur les violations signalées, qui sont transmises à un comité en charge des lanceurs d'alerte si elles sont jugées crédibles. Un comité, composé de la Compliance Officer, du General Counsel et du CEO, examine les rapports et prend les décisions finales. Aucun canal de reporting formel n'a encore été mis à la disposition des parties prenantes externes. Les employés signalant des violations par le biais des canaux de signalement internes sont protégés contre les représailles de la manière suivante :

- (i) les signalements peuvent être effectués de manière anonyme ;
- (ii) les signalements restent confidentiels et l'identité du déclarant ainsi que toute information sur la base de laquelle l'identité du déclarant pourrait être déduite n'est accessible qu'à la Compliance Officer et au comité en charge des lanceurs d'alerte ;
- et (iii) aucun collaborateur ne peut être sanctionné ou faire l'objet de mesures discriminatoires ou d'une quelconque forme de représailles pour avoir effectué un signalement de manière désintéressée et de bonne foi par le biais des canaux de signalement internes.

	2024	2023
Nombre de rapports reçus par le biais des canaux de dénonciation interne	0	0

Cybersécurité

À l'ère du numérique, la cybersécurité revêt une importance capitale pour notre organisation.

Nous nous engageons à protéger l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité de nos informations, dont les données personnelles des sociétés de notre portefeuille et de nos employés.

Nous disposons d'un cadre en matière de cybersécurité qui répond aux standards internationaux et aux meilleures pratiques en la matière. Nous avons mis en place des mesures de sécurité robustes pour nous protéger contre les accès non autorisés, les violations de données et autres cybermenaces.

Nous procédons régulièrement à des audits de sécurité et à des évaluations de vulnérabilité afin d'identifier et d'atténuer les risques potentiels en matière de sécurité. Nos employés reçoivent régulièrement des formations en matière de cybersécurité afin d'être tenus au courant des dernières menaces et d'apprendre à les détecter.

Nous sommes d'avis que la conformité en matière de cybersécurité ne dépend pas d'un effort ponctuel, mais doit être soumise à un processus continu d'amélioration. Nous nous engageons donc à investir dans les technologies de sécurité les plus récentes et à adopter les meilleures pratiques pour garantir la sécurité permanente de nos informations.

Force est de constater qu'en dépit de nos meilleurs efforts, aucune mesure de sécurité n'est parfaite ou impénétrable. Nous encourageons nos parties prenantes à rester vigilantes et à prendre les mesures appropriées pour protéger leurs propres informations personnelles.

Cas de corruption

En 2024, aucun cas de corruption n'a été signalé. Sofina n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour violation des lois anti-corruption, et aucune violation des procédures et normes anti-corruption n'a été détectée. aucune violation des procédures et normes anti-corruption n'a été détectée.





Gouvernance d'entreprise

UN APERÇU DE NOTRE GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE, RAPPORT DE RÉMUNÉRATION
ET MATRICE DES RISQUES.

Notre leadership

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES MEMBRES DE DIRECTION DIVERSIFIÉS, PRÉSENTANT DES PROFILS INTERNATIONAUX ET EXPÉRIMENTÉS, VEILLENT SUR NOTRE MISSION ET NOTRE CULTURE ET GUIDENT NOTRE STRATÉGIE ET LE SUCCÈS DE SA MISE EN ŒUVRE.

Membres du Conseil d'Administration



DOMINIQUE LANCKSWERT

Président

Comités : Comité de Nomination
Belge, né en 1956
Première nomination : septembre 1997
Échéance du mandat actuel :
Assemblée Générale Ordinaire de 2026

* Administrateur indépendant.



CHARLOTTE STRÖMBERG*

Vice-Présidente

Comités : Comité d'Audit et Comité ESG
Suédoise, née en 1959
Première nomination : mai 2017
Échéance du mandat actuel :
Assemblée Générale Ordinaire de 2028



HAROLD BOËL

Chief Executive Officer

Comités : Comité ESG
Belge, né en 1964
Première nomination : mai 2004
Échéance du mandat actuel :
Assemblée Générale Ordinaire de 2025



NICOLAS BOËL

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité ESG et Comité de Nomination
Belge, né en 1962
Première nomination : août 2007
Échéance du mandat actuel :
Assemblée Générale Ordinaire de 2027



LAURA CIOLI*

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité ESG et Comité de Rémunération
Italienne, née en 1963
Première nomination : mai 2018
Échéance du mandat actuel :
Assemblée Générale Ordinaire de 2028



**LAURENT DE MEEÛS
D'ARGENTEUIL**

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité de Rémunération
Belge, né en 1964
Première nomination : mai 2015
Échéance du mandat actuel :
Assemblée Générale Ordinaire de 2027



FELIX GOBLET D'ALVIELLA

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité d'Audit
Belge, né en 1978
Première nomination : mai 2023
Échéance du mandat actuel :
Assemblée Générale Ordinaire de 2026

Membres du Conseil d'Administration (suite)



ANJA LANGENBUCHER*

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité ESG (Présidente) et Comité de Nomination

Allemande, née en 1972

Première nomination : mai 2018

Échéance du mandat actuel :

Assemblée Générale Ordinaire de 2025



MICHÈLE SIOEN*

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité d'Audit (Présidente)

Belge, née en 1965

Première nomination : novembre 2016

Échéance du mandat actuel :

Assemblée Générale Ordinaire de 2026



CATHERINE SOUBIE*

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité de Nomination et Comité de Rémunération (Présidente)

Française née en 1965

Première nomination : mai 2018

Échéance du mandat actuel :

Assemblée Générale Ordinaire de 2025



RAJEEV VASUDEVA*

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité de Nomination

Indien, né en 1959

Première nomination : mai 2023

Échéance du mandat actuel :

Assemblée Générale Ordinaire de 2026



GWILL YORK*

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité d'Audit et Comité de Rémunération

Americaine, née en 1957

Première nomination : mai 2018

Échéance du mandat actuel :

Assemblée Générale Ordinaire de 2027



LESLIE TEO*

Membre du Conseil d'Administration

Comités : Comité d'Audit

Singapourien, né en 1969

Première nomination : mai 2023

Échéance du mandat actuel :

Assemblée Générale Ordinaire de 2026

LES CV DÉTAILLÉS
DES MEMBRES
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
SONT
DISPONIBLES SUR
LE SITE DE LA
SOCIÉTÉ

* Administrateur indépendant.

Membres du Leadership Council



HAROLD BOËL

Chief Executive Officer

Belge, né en 1964
A rejoint Sofina en 2004, CEO depuis 2008



XAVIER COIRBAY

Membre du Leadership Council

Belge, né en 1965
A rejoint Sofina en 1992



AMELIE LAGACHE

Membre du Leadership Council

Belge, née en 1976
A rejoint Sofina en 2014



EDWARD KOOPMAN

Membre du Leadership Council

Néerlandais, né en 1962
A rejoint Sofina en 2015



MAXENCE TOMBEUR

Membre du Leadership Council

Belge, né en 1982
A rejoint Sofina en 2008



GIULIA VAN WAEYENBERGE

Membre du Leadership Council

Belge, née en 1982
A rejoint Sofina en 2010

Déclaration de gouvernance d'entreprise

LA DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE CONTIENT LES INFORMATIONS REQUISES PAR LE CODE BELGE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS (LE « CSA ») AINSI QUE PAR LE [CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 2020](#) (LE « CODE 2020 ») ¹.

SOFINA SA (LA « SOCIÉTÉ » OU « SOFINA ») A ADOPTÉ LE CODE 2020 COMME CODE DE RÉFÉRENCE DEPUIS SON ENTRÉE EN VIGUEUR ET APPLIQUE LE CODE 2020 EN SUIVANT LE PRINCIPE « COMPLY OR EXPLAIN ». LA CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ ET LES RÈGLEMENTS D'ORDRE INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS, SES ORGANES DE DÉCISION INTERNES, AINSI QUE LE DEALING CODE ET LE CODE DE CONDUITE DE LA SOCIÉTÉ SONT DISPONIBLES SUR [SON SITE INTERNET](#) ².

1. Actions

1.1 IDENTIFICATION DES ACTIONS

Les actions émises par la Société revêtent la forme nominative ou dématérialisée. Les actions sont cotées sur Euronext Brussels sous le numéro ISIN BE0003717312 (SOF). La Société fait partie des indices suivants : BEL20, BEL ESG, STOXX Europe 600 et MSCI Europe.

1.2 DROITS DE VOTE

Chaque action donne droit à une voix en cas de vote, à l'exception des actions qui sont détenues par Sofina dont le droit de vote est suspendu. Les statuts de la Société

ne contiennent par ailleurs pas de classes différentes d'actions, ni droits de contrôle spéciaux, ni système d'actionariat du personnel. Il n'existe pas de règles spécifiques liées à la nomination ou au remplacement des Administrateurs qui ne soient pas reprises dans la [Charte de Gouvernance d'Entreprise](#) de la Société.

1.3 TRANSACTIONS SUR ACTIONS

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions de Sofina sur son marché principal (Euronext Brussels) était de 20.145 actions en 2024. Le volume a atteint son maximum le 9 septembre 2024, lorsque 105.102 actions ont été négociées. Le 31 décembre 2024, la Société avait une capitalisation boursière de 7,48 milliards EUR et un free-float de 3,11 milliards EUR ³. Le free-float représentait 41,58% des actions de la Société.

1.4 ACTIONNARIAT ET NOTIFICATIONS

Communication des actionnaires en application de l'article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition

L'actionnaire de référence de la Société est un consortium au sens de l'article 1:19 du CSA formé par Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Mobilière et Immobilière du Centre SA, qui détiennent ensemble 54,90% des actions de la Société (l'« Actionnaire de Référence »). Pour les besoins de la législation sur les offres publiques d'acquisition, chaque société consortiale est, compte tenu des actions de la Société détenues par les deux autres sociétés du consortium, considérée comme détenant 54,90% des actions de la Société (à l'exclusion des actions propres détenues par la Société). Union Financière Boël SA (agissant pour son compte et comme mandataire des

deux autres sociétés consortiales) continue par ailleurs à notifier chaque année à Sofina SA les modifications dans le nombre d'actions que les sociétés consortiales détiennent dans Sofina SA au titre du concert qu'elle a formé le 31 août 2007 avec Société de Participations Industrielles SA (et auquel s'est jointe Mobilière et Immobilière du Centre SA le 1^{er} juillet 2013).

Il ressort de la [dernière déclaration](#) faite en application de l'article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition par l'Actionnaire de Référence à la Société en date du 20 août 2024 que les sociétés consortiales formant l'Actionnaire de Référence détenaient au 20 août 2024 des actions de la Société comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions ¹	Pourcentage de détention
Union Financière Boël SA	7.791.408	22,75%
Société de Participations Industrielles SA	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.535.968	7,40%
<i>Sous-total de l'Actionnaire de Référence</i>	<i>18.813.696</i>	<i>54,93%</i>
Sofina SA (actions propres) ²	1.128.295	3,29%
TOTAL	19.941.991	58,23%

1 Au 31 décembre 2024, le capital social de la Société est représenté par 34.250.000 actions.

2 Présomption d'action de concert (article 3, §2 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition). Actions propres détenues par Sofina SA au 20 août 2024.

1 www.corporategovernancecommittee.be/en/about-2020-code/2020-belgian-code-corporate-governance.

2 www.sofinagroup.com/governance/corporate-governance

3 Calcul selon la méthode Bloomberg.

Déclarations de transparence des actionnaires en application de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes

Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, il appartient à toute personne physique ou morale d'effectuer une notification auprès de la Société et de la FSMA à chaque fois que certains seuils sont franchis. Une notification est entre autres obligatoire à chaque fois que le pourcentage de droits de vote attachés aux actions détenues par un actionnaire dépasse ou tombe sous le seuil légal, fixé à 5% du total des droits de vote existants et ainsi de suite par tranches de 5% ou, le cas échéant, les seuils supplémentaires prévus dans les statuts de la Société. Les statuts de la Société prévoient un seuil initial inférieur de déclaration, égal à 3%.

En 2024, aucune déclaration de transparence n'a été effectuée, le pourcentage des droits de vote attachés aux actions détenues par la Société restant inférieur à 5%, et ni l'Actionnaire de Référence ni les sociétés qui le composent n'ayant atteint un nouveau seuil.

En dehors de l'Actionnaire de Référence et de la Société, aucun autre actionnaire n'a, seul ou de concert, atteint le seuil initial de détention de 3% requérant une déclaration de transparence conformément à l'article 42 des statuts de la Société. Les déclarations de transparence les plus récentes sont disponibles sur le [site Internet de la Société](#)¹.

2. Structure du capital

Au 31 décembre 2024, le capital social de la Société s'élevait à 79.734.940 EUR et était représenté par 34.250.000 actions sans indication de valeur nominale.

2.1 CAPITAL AUTORISÉ

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2023, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé, pour une période de cinq ans, à augmenter le capital social de la Société.

Cette autorisation est accordée pour un montant maximum (à l'exclusion de toute prime d'émission) de :

- 7.973.494 EUR pour les augmentations de capital avec suppression ou limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires (y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel de la Société ou de ses filiales) ;
- 23.920.482 EUR pour des augmentations de capital sans suppression ou limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Les montants susmentionnés correspondent respectivement à 10% et 30% du capital social de la Société.

En tout état de cause, le montant total à concurrence duquel le Conseil d'Administration peut augmenter le capital social en vertu de cette autorisation, par une combinaison des augmentations de capital mentionnées ci-dessus, est limité à 23.920.482 EUR.

Toute décision visant à mettre en œuvre l'autorisation accordée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social doit obtenir une majorité de 4/5^{ème} (arrondie à l'unité inférieure) des votes favorables des Administrateurs présents ou représentés.

2.2 RACHATS ET CESSIONS D'ACTIONS PROPRES

Conformément au CSA, les statuts prévoient que la Société peut acquérir ses propres actions, hors bourse ou sur le marché boursier, par décision de l'assemblée générale prise par au moins 75% des voix valablement exprimées lorsqu'au moins 50% du capital social est présent ou représenté. L'approbation préalable des actionnaires n'est pas requise lorsque la Société acquiert les actions en vue de les offrir aux employés de la Société. L'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023 a renouvelé l'autorisation au Conseil d'Administration d'acquérir ou d'aliéner en bourse, pour une période de 5 ans à dater du 4 mai 2023, un maximum de 20% du nombre total des actions émises par la Société pour un

prix minimal de 1 EUR et maximal de 15% de plus que la moyenne du cours de l'action de la Société sur Euronext Brussels pendant les dix jours de bourse précédant l'acquisition.

Au cours de l'exercice 2024, Sofina a racheté 422.655 actions propres (contre 150.000 en 2023) et cédé 279.410 actions propres (contre 15.000 en 2023). Les actions propres ont été acquises dans le cadre (i) de deux programmes de rachat d'actions propres menés en application du régime de la présomption de la légitimité (« Safe Harbour ») prévu par le Règlement européen relatif aux Abus de Marché et (ii) du contrat de liquidité conclu entre Sofina et Kepler Cheuvreux le 11 avril 2024 (le « Contrat de Liquidité »). Les rachats d'actions sont réalisés pour couvrir les plans d'options sur actions émis au profit de certains membres du personnel du groupe Sofina, ainsi que conformément au Contrat de Liquidité. Les cessions d'actions propres sont liées à l'exercice d'options sur actions, comme décrit plus en détail dans le Rapport de rémunération, ainsi qu'au Contrat de Liquidité. Plus d'informations concernant les rachats d'actions propres sont disponibles sur le [site internet de la Société](#)².

Au 31 décembre 2024, Sofina détenait 1.196.173 actions propres représentant 3,49% de son capital social.

3. Assemblée générale des actionnaires en 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 8 mai 2024 et a décidé de renouveler les mandats suivants :

- le mandat d'Administrateur non exécutif indépendant de Laura Cioli, pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2028 ;
- le mandat d'Administrateur non exécutif indépendant de Charlotte Strömberg, pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2028 ;
- le mandat d'Administrateur non exécutif indépendant de Gwill York, pour une durée de trois ans, prenant fin à

¹ www.sofinagroup.com/governance/shareholding-structure.

² www.sofinagroup.com/transactions-on-own-shares.

l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2027 ;

- le mandat d'Administrateur non exécutif de Nicolas Boël, pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2027 ; et
- le mandat d'Administrateur non exécutif de Laurent de Meeûs d'Argenteuil, pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2027.

4. Engagement des parties prenantes

Conformément au Principe 8.7 du Code 2020, le Conseil d'Administration a discuté pour savoir si la Société devait conclure un pacte d'actionnaires (« relationship agreement ») avec l'Actionnaire de Référence. À la suite de cette discussion et après consultation de l'Actionnaire de Référence, le Conseil d'Administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire de conclure un tel pacte d'actionnaires.

La Société tient des réunions en présence d'analystes après la publication de ses résultats annuels et semestriels et répond aux questions qui lui sont posées par ses actionnaires. La Société répond également aux préoccupations spécifiques qui sont émises dans le cadre des questions reçues ou des votes exprimés lors de ses assemblées générales.

Soucieuse de poursuivre ses efforts afin d'améliorer ses rapports et sa communication externe et de s'impliquer davantage envers ses parties prenantes et acteurs de marché, Sofina a également participé à plusieurs événements et donné

des présentations au cours de l'année écoulée. De plus amples informations sur les parties prenantes de Sofina sont disponibles dans la section « [Nos parties prenantes](#) » de ce Rapport annuel.

5. Éléments pertinents pour une offre publique d'achat

5.1 RESTRICTIONS AU TRANSFERT DES TITRES OU À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

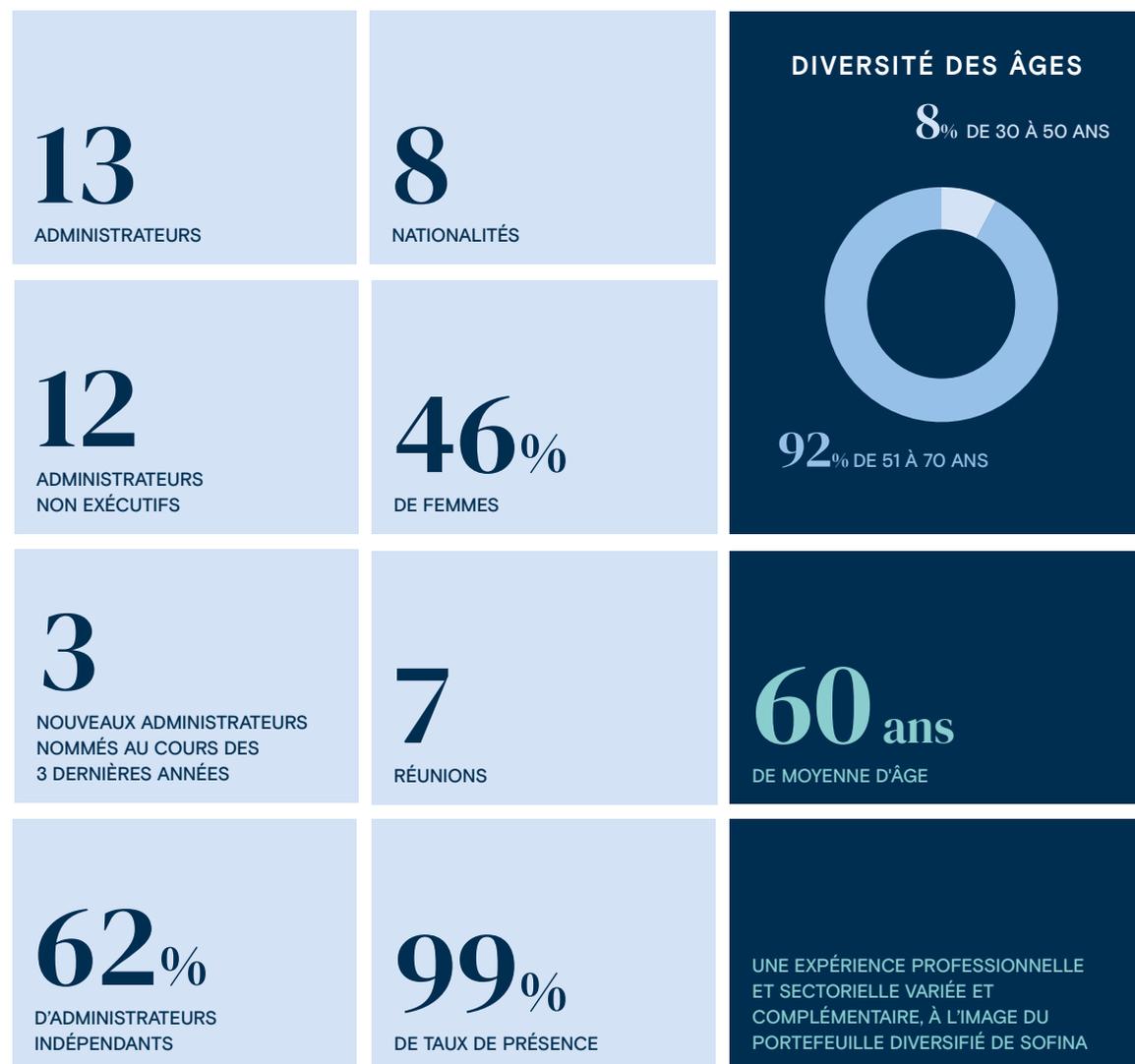
Sofina n'a pas connaissance d'accord entre les sociétés formant l'Actionnaire de Référence ou tout autre actionnaire qui pourrait entraîner des restrictions au transfert de titres ou à l'exercice de droits de vote. En outre, ni la loi ni les statuts ne prévoient de restriction plus générale à l'exercice des droits de vote.

5.2 CLAUSES DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Sofina n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception d'une clause des conditions reprises dans le mémorandum d'information du 21 septembre 2021 relatif à l'émission le 23 septembre 2021 d'obligations senior non garanties de 700.000.000 EUR avec une échéance de 7 ans et un coupon de 1,000%. Par ailleurs, on retrouve également des clauses liées au changement de contrôle de Sofina dans le règlement d'attribution des performance share units (« PSU ») en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 et dans ses conventions de crédit.



6. Le Conseil d'Administration et ses Comités



6.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société a opté pour une structure de gouvernance moniste. Le Conseil d'Administration a confirmé ce choix lors d'une réunion qui s'est tenue en 2024. Par conséquent, le Conseil d'Administration est responsable de la conduite générale des affaires de la Société et doit rendre compte de sa gestion conformément aux articles 7:93 et 7:94 du CSA.

Le Conseil d'Administration détermine l'orientation des activités de la Société et veille à sa mise en œuvre. Il a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale des actionnaires.

6.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration compte 13 membres et se compose comme suit :

Nom	Première nomination	Expiration du mandat actuel
Harold Boël (CEO)	2004	AGO 2025
Nicolas Boël	2007	AGO 2027
Laura Cioli *	2018	AGO 2028
Laurent de Meeûs d'Argenteuil	2015	AGO 2027
Felix Goblet d'Alviella	2023	AGO 2026
Dominique Lancksweert (Président)	1997	AGO 2026
Anja Langenbucher *	2018	AGO 2025
Michèle Sioen *	2016	AGO 2026
Catherine Soubie *	2018	AGO 2025
Charlotte Strömberg (Vice-Présidente) *	2017	AGO 2028
Leslie Teo *	2023	AGO 2026
Rajeev Vasudeva *	2023	AGO 2026
Gwill York *	2018	AGO 2027

* Administrateur indépendant.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont non exécutifs, à l'exception du Chief Executive Officer (« CEO »). Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration et recommandation du Comité de Nomination pour une durée de maximum six ans, renouvelable. Huit membres du Conseil d'Administration sont des Administrateurs indépendants au sens de l'article 7:87, §1 du CSA et du Principe 3.5 du Code 2020. Les Administrateurs non indépendants sont soit exécutifs, soit liés à l'Actionnaire de Référence, ou sont administrateurs depuis plus de douze ans. Le Président et le CEO sont deux personnes distinctes.

Les mandats des Administrateurs non exécutifs indépendants Anja Langenbucher et Catherine Soubie et de l'Administrateur exécutif Harold Boël viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 8 mai 2025. Lors de cette Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration proposera de

renouveler les mandats d'Anja Langenbucher et Catherine Soubie pour une durée de quatre ans venant à échéance lors l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2029, et de renouveler le mandat de Harold Boël pour une durée de trois ans venant à échéance lors l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2028.

Les biographies détaillées des membres du Conseil d'Administration sont disponibles sur le site internet de la Société.

6.3 ADMINISTRATEURS HONORAIRES

Le Conseil d'Administration peut accorder à un ancien Administrateur le titre d'Administrateur honoraire, de Président honoraire ou de Vice-Président honoraire. Ce titre est réservé aux administrateurs qui ont rendu des services importants à la Société. Leur mandat n'est pas rémunéré. Le mandat des Administrateurs honoraires est à durée indéterminée. Le Comte Goblet d'Alviella est Président honoraire et le Vicomte Etienne Davignon est Administrateur honoraire.

6.4 DIVERSITÉ AU NIVEAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à ses engagements en matière d'ESG, Sofina veille à la diversité au sein de son Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration comprend des représentants de nombreuses nationalités différentes et se compose de six femmes et de sept hommes. Cette composition est conforme aux dispositions de l'article 7:86 du CSA. La Société s'efforce également de s'assurer que ses Administrateurs présentent des profils variés et complémentaires au niveau de l'expérience professionnelle et sectorielle en ligne avec son portefeuille diversifié.

De plus amples détails sur la politique en matière de diversité de Sofina sont disponibles dans la section « [Durabilité](#) » de ce Rapport annuel.

6.5 RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les tâches du Président du Conseil d'Administration sont reprises dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société.

Cette dernière précise également que le CEO est responsable de la gestion des ressources de la Société, de son personnel et du suivi quotidien du portefeuille, tandis que les questions relatives à l'organisation du Conseil d'Administration et des assemblées générales, aux contacts avec les membres du Conseil d'Administration et à la communication sur tous les sujets susceptibles d'affecter la marque et la réputation de la Société relèvent de la responsabilité du Président. Nonobstant ce qui précède, il existe un dialogue approfondi et constant entre le Président et le CEO sur tous les sujets.

Ce même dialogue entre le CEO et le Président prévaudra pour les décisions à proposer au Conseil d'Administration ou qui portent sur des questions importantes, telles que l'allocation du capital, les décisions d'investissements ou de désinvestissements, les modifications apportées au portefeuille, les relations principales entre la Société et ses partenaires d'investissement, la désignation de ses représentants ou les questions affectant le Leadership Council et les Managing Directors (nomination, rémunération et activités).



6.6 RÔLE ET COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration souhaite que la Société soit à l'origine de création de valeur durable. Dans cet objectif, il développe une approche inclusive qui équilibre les intérêts et les attentes légitimes des actionnaires et des autres parties prenantes. De plus amples informations sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont disponibles dans la [Charte de Gouvernance d'Entreprise](#) de la Société et dans le [Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration](#).

Outre ses compétences relatives à la supervision des tâches des Comités, le Conseil d'Administration approuve les comptes annuels et semestriels et le Rapport de gestion, décide de la proposition de l'affectation du résultat, de la publication des informations financières et non financières, de la stratégie (en ce compris la stratégie ESG), de la politique d'investissement et il suit l'application du cadre d'allocation des capitaux et des investissements et désinvestissements du groupe Sofina. Il procède au suivi des participations du groupe Sofina pour évaluer leur adéquation avec la stratégie qu'il a adoptée.

Les points abordés et les décisions prises par le Conseil d'Administration en 2024 ont principalement concerné les tâches reprises ci-dessus et celles prises sur recommandation des comités décrites sous le point 6.8 ci-dessous. En 2024, le Conseil d'Administration a également plus spécifiquement :

- procédé à une revue de la stratégie actuelle et de sa mise en œuvre ;
- examiné les flux d'opportunités d'investissement et de désinvestissement ;
- suivi la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance au niveau du management exécutif ;
- discuté des liquidités, de l'allocation du capital et de la planification de la trésorerie ;
- confirmé la structure de gouvernance moniste et approuvé la Charte de Gouvernance d'Entreprise révisée et ses annexes afin de refléter l'évolution de la nouvelle organisation interne ainsi que la nouvelle délégation de pouvoirs ;

- examiné l'analyse de double matérialité réalisée par le management dans le cadre de la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (« CSRD ») ainsi que la feuille de route pour se conformer à la CSRD ;
- discuté de la nouvelle « Sofina Way », c'est-à-dire la raison d'être, la mission, la vision et les valeurs clés de Sofina ; et
- révisé l'analyse d'impact du Sofina Covid Solidarity Fund.

6.7 PRÉSENCE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président, qui fixe l'ordre du jour en concertation avec le CEO et le Secrétaire général. L'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration précise si les sujets sont présentés à des fins d'information, de délibération ou de décision.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises en 2024. Quatre de ces réunions se sont tenues en présentiel (il s'agit des réunions dites statutaires du Conseil d'Administration). Les trois autres réunions, tenues par vidéoconférence, ont été organisées afin de permettre aux Administrateurs de suivre et de participer à certaines discussions sur des sujets spécifiques tels que les tendances du marché, les secteurs d'intérêt, des sujets transversaux ou pour être tenus informés de la marche des affaires (il s'agit des réunions dites ad hoc du Conseil d'Administration). De telles réunions sont essentiellement informatives. Le taux de participation moyen aux sept réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues en 2024 a été de 99% (contre 92% l'année précédente).

6.8 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a créé quatre comités spécialisés composés de membres sélectionnés en son sein : le Comité d'Audit, le Comité ESG, le Comité de Nomination et le Comité de Rémunération.

Chacun de ces quatre comités s'est acquitté de ses tâches conformément au [Règlement d'ordre intérieur](#) auquel il est soumis, qui régit ses missions et son fonctionnement. Ils ont systématiquement fait rapport au Conseil d'Administration de leurs réunions et recommandations, soumises pour approbation. Ils peuvent se faire aider par des consultants externes dans l'exécution de certaines de leurs tâches.

Taux d'indépendance au niveau des comités du Conseil d'Administration

Comité d'Audit	80%
Comité ESG	60%
Comité de Nomination	60%
Comité de Rémunération	75%



Nombre de réunions et taux de présence en 2024

	# de réunions ¹	Taux de participation
Comité d'Audit	4	100% ²
Comité ESG	6	90%
Comité de Nomination	3	100%
Comité de Rémunération	6	100%

1 En plus de ces réunions, des réunions ou des conférences téléphoniques ad hoc des comités sont organisées occasionnellement pour traiter des projets spécifiques.

2 Le Commissaire était présent à chaque réunion.

Comité d'Audit

Conformément à l'article 7:99 du CSA, l'ensemble des membres du Comité d'Audit sont des Administrateurs non exécutifs. Par ailleurs, 80% d'entre eux sont des Administrateurs indépendants. Le Comité d'Audit dispose collectivement de l'expertise nécessaire en matière de comptabilité, d'audit, de normes IFRS et d'investissement, grâce à la grande expérience de ses membres dans les secteurs financier et industriel.

Le CEO n'est pas membre du Comité d'Audit, mais est invité à assister aux réunions. Cela contribue à l'interaction essentielle qui doit exister entre le Conseil d'Administration et le Leadership Council.

Composition du Comité d'Audit¹

Nom	Échéance du mandat actuel
Michèle Sioen * (Présidente)	2026
Charlotte Strömberg*	2028
Leslie Teo *	2026
Gwill York *	2027
Felix Goblet d'Alviella	2026

* Administrateur indépendant.

1 Au 31 décembre 2024.

En 2024, le Comité d'Audit a principalement discuté et/ou examiné les sujets suivants :

- l'établissement des comptes annuels et semestriels, la rédaction de l'information financière, les rapports de gestion et la communication financière externe ;
- la valorisation du portefeuille non coté réalisée par le management pour l'établissement des Rapports annuel et semestriel, en s'appuyant sur la révision de ceux-ci par Kroll, sous le contrôle du Commissaire ;
- les rapports du Commissaire et l'approbation de ses services non audit ;
- les résultats de l'audit interne 2024 (examen de la mise en œuvre du RGPD, de l'environnement de contrôle de Sofina Asia et des processus fiscaux), le suivi des audits des années précédentes (y compris les audits de sécurité et l'état d'avancement des projets de cybersécurité en cours) ;
- la mise en œuvre de la CSRD et des projets de restructuration interne ; et
- le cadre révisé de gestion des risques et la matrice des risques.

Comité ESG

Le Comité ESG compte cinq Administrateurs. À l'exception du CEO, tous les membres du Comité ESG sont des Administrateurs non exécutifs et trois d'entre eux sont des Administrateurs indépendants. Le Comité ESG possède collectivement les connaissances, compétences, expérience, diversité et indépendance nécessaires pour s'acquitter efficacement de ses rôles et responsabilités.

Composition du Comité ESG¹

Nom	Échéance du mandat actuel
Anja Langenbucher * (Présidente)	2025
Harold Boël	2025
Nicolas Boël	2027
Laura Cioli *	2028
Charlotte Strömberg *	2028

* Administrateur indépendant.

En 2024, le Comité ESG a principalement discuté et/ou examiné les sujets suivants :

- la stratégie carbone et l'adhésion à SBTi ;
- le bilan carbone 2023 ;
- les progrès réalisés dans l'examen des performances en matière de durabilité des sociétés du portefeuille, l'engagement auprès de ces sociétés pour progresser dans leur démarche de durabilité et identifier les opportunités de création de valeur grâce aux feuilles de route en matière de durabilité et aux tableaux de bord associés ;
- l'analyse de double matérialité préparée par le management dans le cadre de la CSRD et la feuille de route vers la conformité à la CSRD ;
- l'évaluation « UNPRI » sur Sofina pour 2023 et les actions de suivi ;
- les cadres de due diligence ESG pour Sofina Direct et Sofina Fonds Privés ;
- les tâches accomplies par l'ESG Core team, son rôle, ses livrables, ses défis et sa composition ; et
- les options de formation ESG pour les membres du Conseil d'Administration.

Comité de Nomination

Le Comité de Nomination compte cinq Administrateurs non exécutifs, dont une majorité d'indépendants conformément au Code 2020.

Composition du Comité de Nomination¹

Nom	Échéance du mandat actuel
Catherine Soubie * (Présidente)	2025
Nicolas Boël	2027
Dominique Lancksweert	2026
Anja Langenbucher *	2025
Rajeev Vasudeva *	2026

* Administrateur indépendant.

En 2024, le Comité de Nomination a principalement discuté et/ou examiné les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités ;
- le renouvellement du mandat des Administrateurs dont le mandat arrivait à terme et l'évaluation de la contribution de ces Administrateurs ;
- les candidats potentiels au poste de Managing Director et la nomination d'un Managing Director ; et
- les initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

Comité de Rémunération

Conformément aux dispositions de l'article 7:100 du CSA, le Comité de Rémunération n'est composé que d'Administrateurs non exécutifs, dont trois indépendants.

Composition du Comité de Rémunération¹

Nom	Échéance du mandat actuel
Catherine Soubie * (Présidente)	2025
Laura Cioli *	2028
Laurent de Meeûs d'Argenteuil	2027
Gwill York *	2027

* Administrateur indépendant.

En 2024, le Comité de Rémunération s'est penché sur les principaux points suivants :

- le Rapport de rémunération 2023 ;
- le cadre de rémunération des Managing Directors ;
- la recommandation sur l'attribution des PSU pour la cohorte 2024-2027 et le nombre d'options à attribuer dans le cadre des plans d'options sur actions Sofina pour l'exercice 2024 ; et
- l'inclusion de critères d'acquisition supplémentaires et de cohortes transitoires dans le long-term incentive plan (« LTIP ») de Sofina et la modification de la Politique de rémunération pour refléter les changements proposés.

6.9 DÉROGATIONS AU CODE 2020 CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

La Société a respecté les Principes du Code 2020, à l'exception de ceux mentionnés ci-dessous et au point 7.3.

Sofina a fait le choix de prévoir un taux de présence moyen aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités, plutôt qu'un taux de présence individuel par Administrateur. Elle estime qu'un Conseil d'Administration et ses comités doivent fonctionner de manière collégiale, de sorte que les taux de présence ne doivent pas être individualisés. Par ailleurs, la contribution des Administrateurs est évaluée en fonction de sa qualité et leur valeur ajoutée ne peut être reflétée uniquement par leur taux de présence. La disponibilité des Administrateurs lors d'entretiens avec le Président, le CEO ou le management et les propositions qu'ils formulent régulièrement important tout autant. En cas d'absences individuelles répétées, il reviendrait au Président de prendre les mesures nécessaires, ce qui ne s'est encore jamais présenté (Principe 3.9 du Code 2020).

Contrairement à ce que recommande le Principe 7.6 du Code 2020, la Société a choisi de ne pas verser tout ou partie de la rémunération des Administrateurs non exécutifs sous forme d'actions de la Société. Toutefois, sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil d'Administration a invité les Administrateurs non exécutifs à acquérir à partir de l'année 2021 un nombre d'actions Sofina représentant l'équivalent brut d'une année de tantièmes. Ces actions doivent être conservées au moins un an après que l'Administrateur non exécutif a quitté le Conseil d'Administration et/ou au moins trois ans après leur acquisition. La Société considère que ce mécanisme volontaire répond à l'objectif visé par le Code 2020 d'aligner les intérêts financiers des Administrateurs non exécutifs avec ceux des actionnaires, sans les contraindre à participer. Elle permet également d'éviter les disparités fiscales entre Administrateurs en fonction de leur pays de résidence. Depuis l'invitation du Conseil d'Administration, sept des douze Administrateurs non

exécutifs ont acheté des actions Sofina. Ceux qui n'ont pas acheté d'actions ont indiqué que cela était dû à leurs liens avec l'Actionnaire de Référence, à leur nomination récente, ou à leur obligation de respecter des directives professionnelles.

6.10 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Charte de Gouvernance d'Entreprise définit les processus d'évaluation informels du Conseil d'Administration, de ses Comités et de leurs membres. Ces évaluations sont faites à intervalles réguliers. Elles portent sur la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration et de ses Comités. Le dernier exercice d'évaluation a eu lieu en février 2023.

De même, périodiquement ou en cas de renouvellement d'un mandat, une évaluation de la contribution de chaque Administrateur a lieu en vue d'adapter, le cas échéant, la composition du Conseil d'Administration et de tenir compte des changements de circonstances. Cette évaluation repose sur les critères suivants, qui sont également retenus lors de la nomination de nouveaux Administrateurs :

- les compétences professionnelles concernant les besoins actuels et futurs de la Société ;
- les connaissances et l'expérience ;
- la volonté et la capacité de fortement s'impliquer, d'être proactif et d'apporter son soutien ;
- l'intégrité, la probité et la bonne réputation globale ;
- l'indépendance de jugement, notamment pour les Administrateurs ayant la qualité d'indépendant ;
- l'esprit de collégialité ; et
- l'intérêt pour la Société et son développement.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration suit à intervalles réguliers la performance du CEO et du Leadership Council, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie conformément à son appétit pour le risque.

7. Management exécutif

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière de la Société au CEO. La gouvernance au

¹ Au 31 décembre 2024.

niveau du management exécutif a été revue au début de l'année 2024 afin de permettre à Sofina d'évoluer, de croître au niveau de la portée et de la taille et de renforcer l'efficacité de son processus décisionnel, mais sans perdre l'agilité et en renforçant la responsabilité. Le CEO bénéficie du soutien du Leadership Council, qui prodigue des conseils consultatifs, et des Investment, Portfolio et Operations Tables, auxquels il a délégué certains de ses pouvoirs exécutifs.

7.1 LEADERSHIP COUNCIL

Le Leadership Council comprend le CEO, les présidents des Investment, Portfolio et Operations Tables et d'autres cadres sélectionnés. Les membres du Leadership Council sont nommés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Nomination et sur proposition du CEO.

Au 31 décembre 2024, le Leadership Council était composé des six membres suivants :

Nom	Nommé au Leadership Council
Harold Boël ¹ (CEO)	Depuis sa création en 2024
Xavier Coirbay ¹	Depuis sa création en 2024
Edward Koopman ¹	Depuis sa création en 2024
Amélie Lagache	Depuis sa création en 2024
Maxence Tombeur ¹	Depuis sa création en 2024
Giulia Van Waeyenberge ¹	Depuis sa création en 2024

¹ Ancien membre du Comité Exécutif.

Le Leadership Council est un comité consultatif qui se réunit tous les mois et assiste le CEO dans l'accomplissement de ses tâches. Il traite de la direction générale de la Société (telle que décrite plus en détail dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise), les décisions finales restant la prérogative exclusive du CEO. Par conséquent, les membres du Leadership Council autres que le CEO n'assument aucune responsabilité légale ou réglementaire.

Les principales tâches qui ont été confiées au CEO par le Conseil d'Administration, et qu'il exécute avec l'aide

des autres membres du Leadership Council, sont les suivantes :

- la direction opérationnelle de la Société et la gestion journalière de celle-ci ;
- la décision et la formulation de recommandations sur les opportunités d'investissement ;
- la supervision de la mise en œuvre de la stratégie globale et du plan d'affaires de la Société ;
- la proposition de changements à la stratégie globale et au cadre d'allocation des capitaux ;
- la mise en œuvre des contrôles internes ;
- la préparation et la présentation des états financiers et non financiers de la Société ;
- la fourniture d'une évaluation équilibrée et compréhensible de la situation financière et non financière de la Société ;
- la transmission en temps utile au Conseil d'Administration de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ses devoirs ;
- la décision de la délégation de pouvoirs aux Investment, Portfolio et Operations Tables ;
- la supervision des Investment, Portfolio et Operations Tables dans l'accomplissement de leur mission ;
- la décision des investissements et désinvestissements lorsque le CEO exerce son droit de veto, de ceux qui ne relèvent pas de la délégation aux Investment et Portfolio Tables ou de ceux qui impliquent un risque de réputation.

Pour toutes les questions nécessitant l'approbation du Conseil d'Administration, le CEO prépare, avec l'aide des autres membres du Leadership Council, la proposition ainsi que tous les documents nécessaires. Toutes les propositions font l'objet d'une discussion entre le CEO et le Président avant d'être mises à l'ordre du jour du Conseil d'Administration. Le CEO informe le Conseil d'Administration à chaque assemblée de l'état d'avancement de l'exécution des décisions de ce dernier et fournit un rapport détaillé.

7.2 INVESTMENT, PORTFOLIO ET OPERATIONS TABLES

Le CEO a subdélégué une partie des pouvoirs qui lui ont été confiés par le Conseil d'Administration à une Investment Table, Portfolio Table et Operations Table (les « Tables »). Les présidents des Tables sont nommés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Nomination et sur proposition du CEO. Les autres membres des Tables sont nommés par le CEO.

Les responsabilités des Tables peuvent être résumées comme suit :

- l'Investment Table décide des nouveaux investissements et investissements complémentaires jusqu'à un montant de 250 millions EUR par transaction ;
- la Portfolio Table décide des sorties jusqu'à un montant de 250 millions EUR par transaction et est responsable du suivi du portefeuille ; et
- l'Operations Table assiste le CEO dans les opérations quotidiennes de la Société, prend les décisions et donne des orientations sur les questions d'entreprise, administratives et opérationnelles.

Les Tables agissent dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés par le CEO et sous la supervision du Leadership Council. Le CEO, aidé par les autres membres du Leadership Council, a un droit de veto sur toutes les décisions des Tables. En outre, toutes les questions stratégiques, les questions d'intérêt majeur pour la Société et les questions ayant un impact structurel ou impliquant un risque réputationnel (comme la proposition de la stratégie au Conseil d'Administration et son exécution, la définition du cadre d'allocation des capitaux et du programme d'engagement dans les fonds d'investissement, la gestion des talents, la communication externe, l'ESG et l'innovation) relèvent de la compétence du CEO, assisté des autres membres du Leadership Council.

7.3 DÉROGATIONS AU CODE 2020 CONCERNANT LE MANAGEMENT EXÉCUTIF

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération, a décidé de ne pas fixer de seuil minimum de détention d'actions de la Société pour le CEO et les autres membres du Leadership Council (Principe 7.9 du Code 2020), dans la mesure où ces derniers sont suffisamment exposés aux variations du cours de bourse de la Société au travers des options sur actions qui leur sont offertes et qu'ils ne peuvent contractuellement pas exercer dans les trois premières années de leur attribution, alors que l'impôt relatif à ces options est, pour les résidents belges, dû à l'attribution des options. Le nombre d'options sur actions détenues par le CEO et les autres membres du Leadership Council au début et à la fin de l'exercice 2024 est détaillé dans le Rapport de rémunération.

La Société ne dispose pas d'un droit au recouvrement de la rémunération variable versée au CEO et aux autres membres du Leadership Council (Principe 7.12 du Code

2020). Cependant, comme indiqué dans la Politique de rémunération, tant les Conditions des PSU que le Règlement d'attribution des options prévoient la perte des bénéfices économiques à venir dans certaines circonstances telles que la négligence grave, la faute intentionnelle ou la faute grave.

8. Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'Administration

Conformément aux articles 7:96 et 7:97 du CSA, les administrateurs ont le devoir de s'abstenir de tout acte qui serait en conflit avec les intérêts de la Société et de ses actionnaires. Ils sont tenus d'informer immédiatement le Président du Conseil d'Administration de toute possibilité de survenance d'un tel conflit d'intérêts. Les règles en matière de prévention des conflits d'intérêts sont plus amplement décrites dans le [Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration](#).

Les Administrateurs n'ont pas été confrontés à des conflits d'intérêts au cours de l'exercice écoulé. Par conséquent,

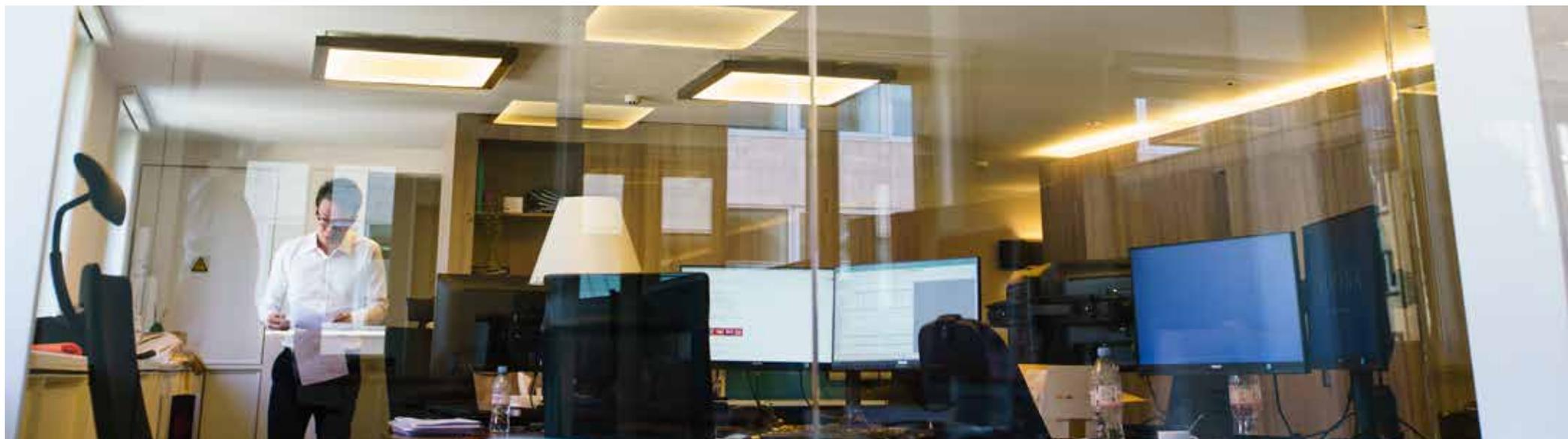
les articles 7:96 et 7:97 du CSA n'ont pas trouvé à s'appliquer en 2024.

9. Politiques de conduite

Sofina exerce ses activités dans le respect des règles éthiques et des lois et règlements applicables. À cette fin, la Société a adopté plusieurs instruments définissant sa gouvernance et les règles de conduite, tels que :

- la Charte de Gouvernance d'Entreprise, qui définit la structure de gouvernance de la Société et le rôle de ses organes de gouvernance ;
- le Code de conduite, qui définit les règles de conduite pour tous les employés et les Administrateurs de Sofina ;
- le Dealing Code, qui vise à prévenir les délits d'initiés, la divulgation illégale d'informations privilégiées et la manipulation du marché au niveau de Sofina et des sociétés de son portefeuille.

Les politiques de conduite de Sofina ainsi que leur mise en œuvre sont décrites plus en détail dans la section « [Durabilité](#) » de ce Rapport annuel.



Rapport de rémunération

LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION S'INSCRIT DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 2020 (LE « CODE 2020 ») ET DE L'ARTICLE 3:6, §3 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS (LE « CSA »). IL FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE CONTENUE CI-DESSUS.

Il fournit une vue d'ensemble de la rémunération et des avantages, quelle que soit leur forme, octroyés au cours de l'exercice 2024 à chacun des Administrateurs non exécutifs, au CEO et aux autres membres du Leadership Council¹. Il reprend les grands principes de la Politique de rémunération² et la manière dont ces derniers ont été mis en application durant l'année. Il n'y a pas eu de dérogation par rapport à la Politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire le 8 mai 2024.

Tous les montants monétaires figurant dans le présent Rapport de rémunération sont des montants bruts, c'est-à-dire qu'ils incluent tout impôt ou contribution supportés par les bénéficiaires des rémunérations, mais ne reprennent pas les impôts ou les contributions supportés par Sofina.

1. L'année en bref

Au 31 décembre 2024, la Net Asset Value de Sofina, son indicateur clé de performance, s'élève à 10,3 milliards EUR. Soit une hausse de 13% par rapport au 31 décembre 2023. La rentabilité annuelle moyenne sur les quatre dernières années s'élève à 5,3% et est ainsi inférieure de 7,9% par rapport au MSCI All Country World Index (« MSCI ACWI ») en EUR.

Durant l'exercice 2024, le cours de l'action Sofina a légèrement diminué (-3%) tandis que la NAV a augmenté de 13%, malgré un environnement économique volatil. Ce changement se reflète dans le fait que le cours de l'action est passé d'une décote de 18% par rapport à la NAV fin 2023 à une décote de 30% fin 2024.

Pour plus d'informations sur la performance globale et les activités de Sofina en 2024, nous vous invitons à consulter la section « [Rétrospective de l'année](#) » du présent Rapport annuel. Des informations comparatives sur l'évolution des rémunérations et les performances de Sofina sont fournies dans la dernière section du présent Rapport de rémunération.

2. Rémunération des Administrateurs

La rémunération statutaire des Administrateurs non exécutifs est composée de jetons de présence et de tantièmes dont le montant est déterminé forfaitairement par référence à un pourcentage du total des dividendes nets annuels, fixé statutairement depuis 2011 à 3%³. La rémunération des Administrateurs non exécutifs n'est donc pas directement liée à la performance de la Société. La rémunération forfaitaire est répartie comme suit : une première partie est consacrée aux jetons de présence des présidents et autres membres des comités, ensuite, la part résiduelle de la rémunération forfaitaire, qui constitue les tantièmes, est répartie entre les Administrateurs. Chaque Administrateur a droit à une part égale de tantièmes, à l'exception du Président et de la Vice-Présidente qui reçoivent respectivement un double tantième et un tantième et demi. Le CEO ne perçoit pas de tantième. Les Administrateurs honoraires ne sont pas rémunérés,

sauf décision contraire du Conseil d'Administration prise sur recommandation du Comité de Rémunération. Aucun Administrateur honoraire n'a reçu de rémunération quelconque à ce jour.

Les membres des Comités du Conseil d'Administration (à l'exception du CEO) ont droit à des jetons de présence, en plus de leurs tantièmes. Le président d'un comité perçoit 3.500 EUR par séance, tandis que les autres membres d'un comité perçoivent 2.500 EUR par séance. Des réunions ad hoc des comités sont organisées ponctuellement, mais celles-ci ne donnent droit à aucun jeton de présence.

Les Administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas d'autre rémunération que les tantièmes et les jetons de présence relatifs aux comités, à l'exception du Président qui perçoit une rémunération additionnelle annuelle fixe de 150.000 EUR. Ce montant n'a pas fait l'objet d'une révision depuis son introduction en 2014. Les Administrateurs non exécutifs peuvent être défrayés des débours occasionnés par leur présence aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités. Les Administrateurs non exécutifs n'ont pas droit et ne reçoivent pas d'options sur actions Sofina.

Comme indiqué dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration a choisi de ne pas payer tout ou partie de la rémunération des Administrateurs non exécutifs en actions Sofina (Principe 7.6 du Code 2020). Toutefois, sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil a invité, depuis l'année 2021, les Administrateurs non exécutifs à acquérir un nombre d'actions Sofina représentant l'équivalent brut d'une année de tantièmes. Ces actions doivent être conservées au moins un an après que l'Administrateur non exécutif ait quitté le Conseil et au moins trois ans

¹ Le Comité Exécutif a été dissous en janvier 2024 et remplacé par un Leadership Council.

² <https://www.sofinagroup.com/wp-content/uploads/2021/05/sofina-remuneration-policy-fr.pdf>

³ Conformément à l'article 36, §3 des statuts de la Société, la section 3 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration et la section 1.2.1 de la Politique de rémunération.

après leur acquisition. La Société estime que l'instauration de ce dispositif d'acquisition d'actions Sofina sur une base volontaire rencontre l'objectif poursuivi par le Code 2020 d'aligner les intérêts financiers des Administrateurs non exécutifs avec ceux des actionnaires sans pour autant les y contraindre et en évitant les inégalités fiscales entre les différents Administrateurs du fait de leur pays de résidence. Depuis l'invitation du Conseil, sept des douze administrateurs non exécutifs détiennent des actions Sofina. Les Administrateurs qui n'ont pas répondu positivement à l'invitation d'acquiescer ces actions ont indiqué que cela se justifiait soit en raison de leurs liens avec l'Actionnaire de Référence, soit parce que leur nomination est récente, soit pour des raisons de règles de conformité interne avec leur(s) autre(s) occupation(s) professionnelle(s).

Tantièmes et jetons de présence liés à la participation aux réunions des comités

en EUR	2024	2023
Harold Boël (CEO)	-	-
Nicolas Boël	171.893	164.791
Laura Cioli	171.893	167.290
Laurent de Meeûs d'Argenteuil	161.894	157.290
Jacques Emsens ¹	-	52.977
Felix Goblet d'Alviella	166.894	104.313
Dominique Lancksweert (Président) ²	318.786	307.081
Anja Langenbacher	183.394	176.291
Robert Peugeot ¹	-	53.977
Michèle Sioen	170.894	163.790
Catherine Soubie	170.894	169.791
Charlotte Strömberg (Vice-Présidente)	255.340	242.186
Leslie Teo	159.394	99.313
Rajeev Vasudeva	159.394	99.313
Guy Verhofstadt ¹	-	52.977
Gwill York	171.893	164.791
TOTAL	2.262.563	2.176.171

¹ Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023.

² Cette rémunération ne comprend pas la rémunération annuelle fixe du Président, qui s'élève à 150.000 EUR.

Ces montants bruts sont soumis aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu. Étant donné que cette rémunération est calculée sur la base d'un pourcentage des

dividendes nets distribués pour la période en cause et que ce montant ne sera définitivement connu que le 19 mai 2025, les montants mentionnés ci-dessous pour 2024 sont susceptibles de changer (néanmoins de façon immatérielle)¹.

3. Rémunération du CEO et des autres membres du Leadership Council

PRINCIPES

Comme indiqué dans notre Rapport annuel 2023, le Comité Exécutif a été dissous en janvier 2024. Il a été remplacé par un Leadership Council, qui a délégué certaines décisions à une Investment Table, une Portfolio Table et une Operations Table conformément à un cadre de délégation clair². Les membres du Leadership Council sont qualifiés d'« autres dirigeants » au sens du CSA et entrent donc dans le champ d'application du présent Rapport de rémunération³.

Conformément à la Politique de rémunération, la rémunération du CEO et des autres membres du Leadership Council se compose (i) d'une rémunération fixe, (ii) d'une rémunération variable et (iii) d'un engagement de pension décrits plus en détail ci-dessous.

Tous les éléments de rémunération décrits ci-dessous sont également à la disposition des Managing Directors qui ne sont pas membres du Leadership Council, ainsi que des membres des équipes d'investissement, Tax & Legal, ressources humaines et de la plupart des membres des équipes Corporate Services.

Une version modifiée de la Politique de rémunération, reflétant les propositions d'adaptation de la rémunération fixe et variable existante du CEO et des autres membres du Leadership Council, précédemment membres du Comité Exécutif, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 8 mai 2025, conformément au

Principe 7.3 du Code 2020 et à l'article 7:89/1, §3 du CSA. Les modifications proposées incluent une réduction de leur rémunération de base et l'introduction d'un short-term incentive (« STI »), qui est un bonus annuel en espèces basé sur deux critères collectifs et un critère individuel :

- un critère lié au portefeuille Direct, visant à mesurer la qualité et la croissance sous-jacente des investissements directs récents (nouveaux et additionnels), pondérés par le coût de ces investissements ;
- un critère lié au portefeuille Fonds Privés, visant à mesurer la réussite dans le maintien, l'amélioration et le renforcement des relations et du niveau d'engagement avec les meilleurs GPs ;
- pour les critères de performance individuelle, le CEO et les autres membres du Leadership Council conviendront, au début de chaque année, d'objectifs individuels spécifiques à atteindre au cours de l'année. Ces objectifs concerneront les priorités du métier et/ou stratégiques, dont au moins un sera lié à nos ambitions stratégiques en matière de durabilité.

Le total de leur rémunération de base réduit et du STI pour une performance au niveau « cible » sera équivalent à leur ancienne rémunération de base. Les nouveaux membres nommés au Leadership Council se verront offrir une rémunération de base et un STI en ligne avec ce nouveau cadre.

Rémunération fixe

La **rémunération fixe** se compose :

- d'une **rémunération de base** : la rémunération de base du CEO est indexée annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation et la rémunération de base des autres membres du Leadership Council est indexée sur la base de l'indice santé (indice lissé) ;
- d'une **rémunération d'administrateur** perçue par les autres membres du Leadership Council en leur qualité

de membre du conseil d'administration de filiales de la Société, le cas échéant ;

- d'**autres avantages** qui incluent les cotisations payées dans le cadre de l'assurance décès et incapacité, l'assurance hospitalisation et soins de santé, une voiture de société et/ou d'autres avantages de mobilité, une éventuelle compensation pour congés non pris, les interventions dans les frais des outils de communication, ainsi que les chèques repas et chèques cadeaux (voir point 2.2.4 de la Politique de rémunération) ; et
- d'**indemnités d'extranéité** qui désignent les indemnités accordées aux membres du Leadership Council qui résident à l'étranger et/ou doivent passer une partie importante de leur temps de travail en dehors de leur pays d'origine. Elles comprennent, par exemple, des indemnités liées au coût de la vie, au logement et à l'éducation, ainsi que des indemnités de transport.

Rémunération variable

La rémunération variable se compose du long-term incentive plan (« LTIP »), des plans de stock options (« SOP ») et d'un bonus collectif.

Le LTIP et le SOP sont des plans qui portent généralement sur des périodes pluriannuelles, favorisant une vision à long terme et une création de valeur durable. Cela permet d'assurer la cohérence entre la stratégie de Sofina et sa Politique de rémunération et d'aligner les intérêts de leurs bénéficiaires et ceux des actionnaires de la Société.

Long-term incentive plan

Le LTIP est décrit au point 2.2.2., point a) de la Politique de rémunération. Il est actuellement d'application pour le CEO et les autres membres du Leadership Council⁴.

Dans le cadre du LTIP, des performance share units (« PSU ») ayant une période d'acquisition (« vesting ») de quatre ans sont offertes annuellement à tous les

1 Les actions propres ne donnant pas droit à un dividende, le montant total du dividende distribué dépend du nombre d'actions propres détenues par Sofina SA le 19 mai 2025 (soit le jour de bourse précédant l'« ex-date »). À cette date, le Conseil d'Administration enregistrera dans les comptes statutaires le montant définitif du dividende distribué ainsi que la modification quant au montant de tantièmes qui en résultera. Pour les besoins du présent Rapport de rémunération, le tableau reprend la rémunération brute en tenant compte du nombre d'actions propres détenues par Sofina SA au 31 décembre 2024.

2 La Déclaration de gouvernance d'entreprise comprend de plus amples informations quant à la structure de gouvernance de Sofina.

3 Les Managing Directors qui ne font pas partie du Leadership Council ne sont pas considérés comme « autres dirigeants » au sens du CSA. Le titre de Managing Director peut être attribué aux cadres seniors qui ont apporté des contributions précieuses à la Société, tel que décrit dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise mise à jour de la Société.

4 Le nombre de PSU offertes au CEO et aux autres membres du Leadership Council pour une cohorte donnée reste stable chaque année. Il représente actuellement environ 45% du nombre total de PSU disponibles pour une cohorte donnée au niveau du groupe. Cette part peut varier en fonction de l'évolution de l'organisation.

bénéficiaires éligibles en fonction de leur ancienneté¹. Le nombre de PSU définitivement acquises est déterminé selon le test de performance effectué à l'expiration de la période de quatre ans concernée. La contrepartie en espèces versée au titre du LTIP dépend quant à elle du nombre de PSU acceptées et définitivement acquises, de la NAVPS (soit les capitaux propres par action de la Société, tels que plus amplement définis dans le Lexique) et de la somme des dividendes versés par la Société au cours de la même période. La méthode de calcul est décrite dans la section 2.2.2, point a) de la Politique de rémunération.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2024, certaines modifications de la Politique de rémunération ont été approuvées, avec effet au 1^{er} janvier 2024. Ces changements incluent une mise à jour du LTIP pour les PSU offertes à compter du 1^{er} janvier 2024. Ces amendements ont été proposés afin d'assurer un meilleur alignement avec les actionnaires et de réduire le poids du critère de performance relative par l'introduction de deux nouveaux critères de vesting : la performance absolue de la NAV et de l'ESG, en ligne avec les pratiques de marché. En outre, afin d'accélérer la prise en compte de ces nouveaux critères de performance à partir de 2024, des PSU ont été émises pour une période de transition de trois ans couvrant les années 2024 à 2026 (les « PSU de Transition »).

COHORTES DE QUATRE ANS COMMENÇANT AVANT 2024

Les PSU des cohortes 2021-2024, 2022-2025 et 2023-2026 seront définitivement acquises à la fin de la dernière année de la cohorte concernée sur la base d'un seul critère de performance : la performance annualisée de l'ANAVPS (à savoir les capitaux propres par action de la Société diminués d'un montant égal à deux fois le dividende brut distribué au cours de l'année concernée, tel que défini plus en détail dans le Lexique), dividendes bruts réinvestis, par rapport à la performance de l'indice

MSCI ACWI au cours de la période de quatre ans concernée, tel que plus amplement décrit à la section 2.2.2, point a) de la [Politique de rémunération](#).

À la fin de la dernière année de la cohorte, les évaluations de performance sont réalisées sur la base du critère de performance unique.

Si le test de performance est réussi, un paiement en espèces est effectué au détenteur des PSU définitivement acquises. Le montant versé est calculé en multipliant le nombre de PSU définitivement acquises par la somme de :

- (i) la NAVPS, telle que reprise dans les comptes consolidés audités à la fin de la dernière année de la cohorte de quatre ans ; et
- (ii) la somme des dividendes bruts par action versés par la Société sur la même période.

COHORTES DE QUATRE ANS À PARTIR DE 2024

Les modifications apportées au LTIP en 2024 incluent l'ajout de deux nouveaux critères de vesting, détaillés aux points (ii) et (iii) ci-dessous, et un mécanisme de vesting plus progressif des critères de performance.

Les PSU de chaque cohorte de quatre ans seront acquises définitivement à la fin de la dernière année de la cohorte concernée, selon certaines proportions en fonction des trois critères de performance détaillés à la section 2.2.2., point a) de la Politique de rémunération :

- (i) un **critère de performance relative** (pondération de 40%), qui consiste à comparer la performance annualisée de l'ANAVPS, dividendes bruts réinvestis, avec la performance du MSCI ACWI sur la période de quatre ans considérée ;
- (ii) un **critère de performance absolue** (pondération de 40%), à savoir la performance annualisée de l'ANAVPS, dividendes bruts réinvestis, sur la cohorte de quatre ans concernée ; et
- (iii) un **critère de performance ESG** (pondération de 20%) représenté par le pourcentage du portefeuille

de Sofina Direct engagé soit (i) dans des objectifs fondés sur la science et approuvés dans le cadre de l'initiative SBTi (« Science Based Target initiatives »), soit (ii) dans d'autres objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3, en ligne avec un profil d'évolution des émissions limitant le réchauffement climatique à 1,5°C (le « Ratio de couverture SBTi »)².

À la fin de la dernière année de la cohorte, les évaluations de performance sont réalisées sur la base de ces trois critères de performance. Le calcul du paiement suit la méthode applicable aux cohortes de quatre ans émises avant 2024.

PÉRIODE DE TRANSITION 2024-2026

Afin d'accélérer la prise en compte des deux nouveaux critères de performance à compter de 2024, des PSU de Transition ont été émises au titre de trois périodes de transition se terminant respectivement fin 2024, 2025 et 2026. Ces PSU de Transition ont été offertes en complément des PSU offertes pour la cohorte 2024-2027, conformément à la Politique de rémunération telle que revue en 2024.

Les PSU de Transition n'augmenteront pas le montant maximum qui sera versé dans le cadre du LTIP. En effet, le nombre total de PSU (considérant ensemble les PSU portant sur la cohorte de quatre ans et les PSU de Transition) qui seront définitivement acquises fin 2024, 2025 et 2026 ne peut excéder le nombre de PSU offertes et acceptées par un bénéficiaire à l'origine pour les cohortes de 2021-2024, 2022-2025 et 2023-2026, respectivement.

Sous réserve de cette restriction, les PSU de Transition offertes en 2024 au CEO et aux autres membres du Leadership Council seront acquises fin 2024, 2025 et 2026 en cas d'atteinte des deux critères de vesting

¹ Les PSU de Transition (telles que définies et décrites ci-dessous) ont une période de vesting plus courte.

² Le Ratio de couverture SBTi est calculé sur la base du capital investi. Au début de chaque cohorte, le Conseil d'Administration détermine un Ratio de couverture SBTi cible, ainsi qu'une limite inférieure et supérieure pour le Ratio de couverture SBTi. Le Ratio de couverture SBTi tel que calculé au dernier jour de la cohorte est comparé au Ratio de couverture SBTi cible. Le vesting se calcule de manière linéaire entre la limite inférieure et la limite supérieure du Ratio de couverture SBTi, sachant qu'il y a vesting total si le Ratio de couverture SBTi cible est atteint. Si le Ratio de couverture SBTi atteint dépasse le Ratio de couverture SBTi cible, les PSU relatives aux critères de performance relative et absolue seront définitivement acquises au regard du critère de performance ESG. Si la limite supérieure du Ratio de couverture SBTi est atteinte, un nombre de PSU égal à 120% du nombre de PSU acquises définitivement en vertu des critères de performance ESG sera définitivement acquis. Pour la cohorte 2024-2027, le Ratio de couverture SBTi cible, la limite inférieure et la limite supérieure sont respectivement fixés à 31,8%, 24,8% et 38,8%.

suivants qui évaluent la performance de Sofina sur la période concernée¹ :

- (i) un critère de performance absolue (pondération de 66%), tel que décrit ci-dessus ; et
- (ii) un critère de performance ESG (pondération de 33%), tel que décrit ci-dessus².

Ces deux nouveaux tests de performance sont identiques à ceux des cohortes de quatre ans émises à compter de 2024 dans le cadre de la Politique de rémunération, si ce n'est que ces tests seront effectués à la fin de chaque année étant donné que les PSU de Transition peuvent être acquises définitivement à la fin de chaque année. Le calcul du paiement suit la méthode applicable aux cohortes de quatre ans émises avant 2024.

Plans d'options sur actions

Chaque année, un certain nombre d'options sur actions est offert au CEO et aux autres membres du Leadership Council. Le nombre d'options offertes est stable d'une année à l'autre. Plus généralement, les options sont réparties parmi l'ensemble des bénéficiaires des options en fonction de leur niveau de séniorité dans l'organisation à partir d'une enveloppe théorique globale recommandée par le Comité de Rémunération.

Les options sur actions peuvent être exercées à partir du 1^{er} janvier de la quatrième année suivant l'année de

l'offre jusqu'à la veille du cinquième anniversaire du jour de l'offre, avec une extension possible jusqu'à la veille du dixième anniversaire du jour de l'offre, en fonction du choix exprimé par chaque bénéficiaire lors de l'acceptation de l'offre des options. Il n'y a pas de critère de performance supplémentaire pour l'acquisition des options sur actions.

En 2021, le Conseil d'Administration a approuvé des plans d'options sur actions « Switch » dans le cadre desquels des options sur actions ont été offertes à certains membres du Comité Exécutif afin d'assurer une rotation dynamique au sein de ce comité et compte tenu de la durée déterminée du mandat de ces membres du Comité Exécutif. Les plans d'options sur actions « Switch » sont désormais proposés à certains membres du Leadership Council. Ils visent à assurer une transition en douceur pour les bénéficiaires concernés après des années de contribution en tant que membres du Leadership Council. Ces plans diffèrent des autres plans d'options au niveau de la période d'exercice, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Toute acceptation d'options par un membre du Leadership Council fait l'objet d'une déclaration par le membre du Leadership Council concerné auprès de la FSMA, en application des prescrits légaux relatifs aux transactions de dirigeants. Les membres du Leadership Council sont eux-mêmes responsables de cette déclaration.

Bonus collectif

Sofina se réserve également la possibilité de verser un bonus aux membres du Leadership Council (à l'exception du CEO en raison de son statut d'indépendant) si certains objectifs collectifs sont atteints au sein de l'organisation. Pour les employés en Belgique, certains des objectifs collectifs sont organisés dans le cadre des conventions collectives 90 et 90bis.

Engagements de pension

Sofina a souscrit à un plan de pension de type « cash balance », auquel le CEO et les autres membres du Leadership Council ont été affiliés. Les principes de ce plan sont décrits dans la Politique de rémunération.

Sofina a également souscrit à un plan de pension de type « contributions définies ». L'épargne constituée en vertu de ce plan est acquise en cas de décès ou de départ à la retraite.

Le plan de pension « cash balance » comprend également une couverture décès et invalidité. En cas de décès avant la date du terme du contrat d'assurance ou, le cas échéant, avant la date du terme anticipé ou différé, les bénéficiaires ont droit à un capital dont le montant s'élève à l'épargne constituée avec un capital décès assuré minimum conforme aux pratiques du marché local. Les membres

1 C'est-à-dire la performance de Sofina sur l'année 2024 pour le vesting des PSU de Transition au 31 décembre 2024 ; la performance de Sofina sur 2024 et 2025 pour le vesting des PSU de Transition au 31 décembre 2025 ; la performance de Sofina sur 2024, 2025 et 2026 pour le vesting des PSU de Transition au 31 décembre 2026.

2 Pour 2024, le Ratio de couverture cible SBTi, la limite inférieure et la limite supérieure sont respectivement fixés à 16,1%, 12,1% et 20,1%. Pour 2025, le Ratio de couverture SBTi cible, la limite inférieure et la limite supérieure sont respectivement fixés à 21,3%, 16,2% et 26,5%. Pour 2026, le Ratio de couverture SBTi cible, la limite inférieure et la limite supérieure sont respectivement fixés à 26,6%, 20,5% et 32,7%.



du Leadership Council résidant à l'étranger ont été affiliés dans leur pays de travail à une couverture similaire en cas de décès et d'invalidité.

Indemnités de départ et droit de recouvrement

Comme indiqué dans la Politique de rémunération, aucune indemnité de départ, conventionnelle ou statutaire, n'est prévue à l'échéance du mandat du CEO ou des autres membres du Leadership Council, que ce départ soit volontaire, contraint, anticipé ou

programmé. Ce sont donc les dispositions légales applicables en la matière qui seront, le cas échéant, d'application.

Par exception à ce que prévoit le Principe 7.12 du Code 2020 et comme décrit dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, la Société ne dispose pas d'un droit au recouvrement de la rémunération variable du CEO et des autres membres du Leadership Council. Cependant, les termes et conditions des PSU ainsi que ceux des plans d'options sur actions prévoient la perte des bénéfices économiques à venir en cas de licenciement pour négligence grave ou pour faute intentionnelle ou grave.

RÉMUNÉRATION DE L'EXERCICE

Aperçu de la rémunération totale octroyée

Rémunération accordée par Sofina SA et ses filiales luxembourgeoises et singapouriennes au CEO et les autres membres du Leadership Council

Montants (en EUR)	CEO (à titre individuel)		Autres membres du Leadership Council (montant global) ¹	
	2024	2023	2024	2023
Rémunération de base et d'administrateur	614.848	604.649 ²	2.130.965	3.205.742
Autres avantages	32.551	31.181	206.748	305.713 ³
Indemnités d'extranéité	0	0	291.530	232.030
Rémunération brute fixe totale	647.399	635.830	2.629.244	3.743.485
Long-term incentive plan ⁴	666.204	0	2.790.555	0
Valeur des options sur actions ⁵	561.154	496.234	1.877.953	2.494.901
Bonus collectif	0	0	18.000	26.634
Rémunération brute variable totale	1.227.358	496.234	4.686.508	2.521.535
Engagements de pension⁶	109.225	108.511	284.026	514.271
TOTAL	1.983.982	1.240.575	7.599.777	6.779.291
Proportion de la rémunération fixe ⁷ et variable	38,1% fixe / 61,9% variable	60,0% fixe / 40,0% variable	38,3% fixe / 61,7% variable	62,8% fixe / 37,2% variable

Les rémunérations brutes fixes et variables mentionnées ci-dessus sont soumises à des charges sociales et à l'impôt sur le revenu.

- À la suite à la dissolution du Comité Exécutif, le Leadership Council a été mis en place en janvier 2024 avec, à côté du CEO, quatre membres, et cinq depuis le 1^{er} juillet 2024. Les montants indiqués au titre de l'exercice 2023 se rapportent à la rémunération des sept autres membres du Comité Exécutif alors en place, tandis que les montants pour l'exercice 2024 se rapportent à la rémunération de quatre autres membres du Leadership Council sur l'ensemble de l'année et d'un membre en plus pour les six derniers mois de l'année.
- Le CEO a renoncé à l'indexation de sa rémunération de base pour l'exercice 2023.
- Ceci inclut pour 2023 l'indemnité pour congé non pris du membre du Comité Exécutif parti à la retraite.
- Montant brut payé en espèces (i) pour ce qui concerne l'exercice 2024, au CEO et autres membres du Leadership Council dans le cadre de la cohorte 2021-2024 et de la période de transition couvrant l'année 2024, (ii) au CEO et autres membres du Comité Exécutif dans le cadre de la cohorte 2020-2023 au titre de l'exercice 2023, et (iii) au titre de pécule de vacances sur la rémunération variable relative à ces cohortes ou période de transition pour les bénéficiaires basés en Belgique, à l'exception du CEO.
- Les options sur actions sont valorisées en appliquant leur valeur fiscale telle que déterminée à l'article 43 de la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi de 1998. Sous réserve de l'application des conditions précisées dans la loi, la valeur fiscale d'une option sur actions est égale à 9% de son prix d'exercice (c'est-à-dire le montant le moins élevé entre le cours de clôture de l'action à la veille du jour de l'offre et la moyenne du cours de clôture de l'action durant les 30 jours précédant le jour de l'offre) pour une période d'exercice expirant la veille du cinquième anniversaire de l'offre des options. Ce pourcentage est majoré de 0,5% pour chaque année d'extension de cette période d'exercice (cette période ne pouvant en aucun cas dépasser dix ans). Dans ce tableau, la valeur des options sur actions fait référence à la valeur fiscale des options sur actions offertes au cours de l'année et réputées acquises en janvier de l'année suivante.
- Ceci inclut les primes payées dans le cadre des engagements de pension.
- Cela comprend la rémunération brute fixe ainsi que les engagements de pension.

Long-term incentive plan

COHORTE 2021-2024 ET PÉRIODE DE TRANSITION 2024

Nombre de PSU (de Transition) reçues par le CEO et les autres membres du Leadership Council

Membre du Leadership Council	Nombre de PSU pour la cohorte 2021-2024	Nombre de PSU de Transition avec vesting en 2024	Nombre maximum de PSU avec vesting en 2024
Harold Boël	5.031	1.671	5.031
Xavier Coirbay	4.472	1.485	4.472
Edward Koopman	4.472	1.485	4.472
Maxence Tombeur	4.472	1.485	4.472
Giulia Van Waeyenberge	4.472	1.485	4.472
Amélie Lagache	640	225	640
			23.559

Test de performance pour les PSU de la cohorte 2021-2024¹

Année	ANAVPS (t-1)	Dividende brut de l'exercice (en EUR)	ANAVPS (t) (en EUR)	Performance de l'ANAVPS	Performance du MSCI ACWI
2021	258,56	3,01	331,83	+29,7%	+27,5%
2022	331,60	3,13	273,15	-16,8%	-13,0%
2023	272,93	3,24	266,93	-1,0%	+18,1%
2024	266,92	3,35	304,83	+15,5%	+25,3%
Performance annualisée sur la cohorte 2021-2024				+5,4%	+13,2%

Le critère de performance absolue, seul critère applicable pour la cohorte 2021-2024, n'a pas été satisfait. Aucun vesting des PSU attribuées à ce titre au CEO et aux autres membres du Leadership Council n'a dès lors eu lieu.

Tests de performance pour l'acquisition de PSU de Transition en 2024

Comme expliqué ci-dessus, le vesting des PSU de Transition est soumis à un test de performance absolue et à un test de performance ESG. Pour l'année de transition 2024, avec une performance absolue de l'ANAVPS de 15,5%, la performance de Sofina a surpassé le test de performance absolue. Le résultat du test de performance ESG se situe quant à lui entre le Ratio de couverture SBTi cible et la limite supérieure.

À l'issue de ces tests de performance, 40,9% du nombre maximum de PSU avec vesting en 2024 du CEO et des autres membres du Leadership Council ont été acquises définitivement par ceux-ci. La rémunération brute variable attribuable aux CEO et autres membres du Leadership Council à la suite de ce vesting des PSU (de Transition) définitivement acquises au 31 décembre 2024 est mentionnée dans le tableau de la page précédente.

COHORTE 2022-2025 ET PÉRIODE DE TRANSITION 2024-2025

Nombre de PSU (de Transition) reçues par le CEO et les autres membres du Leadership Council

Membre du Leadership Council	Cohorte 2022-2025		Période de transition 2024-2025		Nombre maximum de PSU (de Transition) avec vesting en 2025
	Nombre de PSU	Quote-part dans le nombre total de PSU attribuées	Nombre de PSU*	Quote-part dans le nombre total de PSU de Transition attribuées	
Harold Boël	5.569	8,5%	2.228	8,4%	5.569
Xavier Coirbay	4.950	31,7%	1.980	31,2%	4.950
Edward Koopman	4.950		1.980		4.950
Maxence Tombeur	4.950		1.980		4.950
Giulia Van Waeyenberge	4.950		1.980		4.950
Amélie Lagache	900		360		900
	26.269		10.508		26.269

Les PSU de la cohorte 2022-2025 et les PSU de Transition de la période de transition 2024-2025 ne pourront être acquises définitivement qu'au 31 décembre 2025 et ne donneront droit à un paiement en espèces au début de l'exercice 2026 que si, et dans la mesure où, les tests de performance sont validés.

¹ Le test de performance sur la cohorte 2021-2024 a été effectué au début de l'année 2025, sur la base de la performance de l'ANAVPS sur cette cohorte vis-à-vis de la performance du MSCI ACWI sur la même période. Comme exposé plus amplement dans la Politique de rémunération, le test de performance de la Société pour le LTIP est effectué par rapport à l'évolution de l'ANAVPS (c'est-à-dire la NAVPS diminuée d'un montant égal à deux années de dividendes bruts) pour refléter l'impact de la politique actuelle de conserver au bilan un montant en espèces égal à deux années de dividendes bruts.

COHORTE 2023-2026 ET PÉRIODE DE TRANSITION 2024-2026

Nombre de PSU (de Transition) reçues par le CEO et les autres membres du Leadership Council

Membre du Leadership Council	Cohorte 2023-2026		Période de transition 2024-2026		Nombre maximum de PSU (de Transition) avec vesting en 2026
	Nombre de PSU	Quote-part dans le nombre total de PSU attribuées	Nombre de PSU	Quote-part dans le nombre total de PSU de Transition attribuées	
Harold Boël	5.569	8,6%	2.507	8,4%	5.569
Xavier Coirbay	4.950	31,7%	2.228	31,2%	4.950
Edward Koopman	4.950		2.228		4.950
Maxence Tombeur	4.950		2.228		4.950
Giulia Van Waeyenberge	4.950		2.228		4.950
Amélie Lagache	900		415		900
	26.269		11.834		26.269

Les PSU de la cohorte 2023-2026 et les PSU de Transition de la période de transition 2024-2026 ne pourront être acquises définitivement qu'au 31 décembre 2026 et ne donneront droit à un paiement en espèces au début de l'exercice 2027 que si, et dans la mesure où, les tests de performance sont validés.

OPTIONS SUR ACTIONS

Options sur actions détenues par le CEO et par les autres membres du Leadership Council au début et à la fin de l'exercice 2024

Membre du Leadership Council	Variations pendant l'année					Situation au 31/12/2024 ²			
	Solde au 31/12/2023	SOP 2023 (attribuées en 2024) ¹	Exercées en 2024			Expirées en 2024	Acquises	Non acquises	Total
			Nombre	Date d'exercice	Prix d'exercice (en EUR)				
Harold Boël	140.000	22.000				0	96.000	66.000	162.000
Xavier Coirbay	55.000	11.000				0	33.000	33.000	66.000
Edward Koopman	70.000	11.000	3.750	17/09/2024	126,16	0	40.500	22.000	62.500
			3.750	19/09/2024	126,16				
Maxence Tombeur	54.500	23.500	3.500	12/06/2024	196,80	0	4.000	70.500	74.500
Giulia Van Waeyenberge	60.500	23.500	3.000	07/02/2024	128,95	0	10.500	70.500	81.000
Amélie Lagache	9.000	2.000	1.000	10/09/2024	175,67	0	4.000	6.000	10.000

1 Cette colonne fait référence aux options sur actions offertes en novembre 2023 et acceptées par les membres du Leadership Council endéans la période d'acceptation de 60 jours, c'est-à-dire jusqu'au 29 janvier 2024. Les options sur actions acceptées jusqu'à cette date sont considérées comme attribuées à cette date.

2 Ces colonnes font référence aux options sur actions détenues par les membres du Leadership Council au 31 décembre 2024 et ne reprennent pas les options sur actions offertes le 25 novembre 2024 ; en effet, ces options ont été réputées attribuées définitivement le 24 janvier 2025 (soit 60 jours après la date de l'offre), soit après la clôture de l'exercice 2024. Les détails sur ces options sur actions offertes en novembre 2024 et réputées attribuées en janvier 2025 figurent dans le tableau relatif aux options sur actions offertes aux membres du Leadership Council en 2024.

COHORTE 2024-2027

Nombre de PSU reçues par le CEO et les autres membres du Leadership Council

Membre du Leadership Council	Cohorte 2024-2027	
	Nombre de PSU	Quote-part dans le nombre total de PSU attribuées
Harold Boël	5.569	8,7%
Xavier Coirbay	4.950	32,4%
Edward Koopman	4.950	
Maxence Tombeur	4.950	
Giulia Van Waeyenberge	4.950	
Amélie Lagache	900	
	26.269	

Les PSU de la cohorte 2024-2027 ne pourront être acquises définitivement qu'au 31 décembre 2027 et ne donneront droit à un paiement en espèces au début de l'exercice 2028 que si, et dans la mesure où, les tests de performance pour la cohorte 2024-2027 sont validés.

Un total de 153.042 options ont été offertes dans le cadre des plans d'options sur actions 2024 au CEO, aux membres du Leadership Council et à d'autres membres du personnel du groupe Sofina. Les options acceptées par les bénéficiaires dans le cadre de ces plans sont réputées attribuées le 24 janvier 2025.

Options sur actions offertes au CEO et aux autres membres du Leadership Council dans le cadre des plans d'options sur actions 2024

Membre du Leadership Council	Nombre	Date de l'offre	Début de la période d'exercice	Date d'échéance	Prix d'exercice (en EUR)
Harold Boël	22.000	25/11/2024	01/01/2028	24/11/2034	221,80
Xavier Coirbay	11.000	25/11/2024	01/01/2028	24/11/2034	221,80
	11.000	25/11/2024	01/01/2028	24/11/2034	221,80
Edward Koopman	11.000	25/11/2024	01/01/2028	24/11/2034	221,80
	12.500 ¹	25/11/2024	01/01/2033	24/11/2034	221,80
Giulia Van Waeyenberge	11.000	25/11/2024	01/01/2028	24/11/2034	221,80
	12.500 ¹	25/11/2024	01/01/2033	24/11/2034	221,80
Amélie Lagache	3.000	25/11/2024	01/01/2028	24/11/2034	221,80
	6.250 ¹	25/11/2024	01/01/2033	24/11/2034	221,80

¹ Options sur actions relatives aux plans d'options sur actions Switch.

Aucun membre du Leadership Council ne s'est vu offrir des actions ou des droits d'en acquérir, autres que ces options sur actions Sofina offertes en application de la loi du 26 mars 1999.

Comme indiqué plus haut, la valeur des options sur actions offertes au cours de l'exercice 2024 est supérieure à la valeur des options offertes au cours de l'exercice 2023 en raison de la hausse en 2024 du cours de l'action Sofina, qui détermine le prix d'exercice de l'option sur actions et donc sa valeur fiscale.

4. Information comparative sur l'évolution de la rémunération et la performance de la Société

EN EUR	2020	2021	2022	2023	2024
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS					
Rémunération totale des Administrateurs non exécutifs	2.196.292	2.266.772	2.265.869	2.326.171	2.412.563
Variation annuelle vs a-1	+3,4%	+3,1%	-0,0%	+2,6%	+3,6%
RÉMUNÉRATION DU CEO					
Rémunération totale	3.218.878	4.092.716	1.273.956	1.240.575	1.983.982
Variation annuelle vs a-1	+50,8%	+27,1%	-68,9%	-2,6%	+59,9%
RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU LEADERSHIP COUNCIL¹					
Rémunération totale moyenne	2.778.635	3.733.756	892.343	968.470	1.688.839
Variation annuelle vs a-1	+45,9%	+34,4%	-76,1%	+8,5%	+74,4%
MESURES DE PERFORMANCE DE SOFINA					
NAVPS ²	264,59	337,86	279,41	273,62	311,77
Rentabilité annuelle moyenne	18,0%	29,0%	-16,5%	-0,9%	15,2%
Ratio de couverture SBTi ³	-	-	-	18,36%	19,77%
RÉMUNÉRATION MOYENNE DES EMPLOYÉS SUR LA BASE D'UN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN					
Rémunération totale moyenne	296.301	330.301	172.050	183.608	345.234
Variation annuelle vs a-1	+23,0%	+11,5%	-47,9%	+6,7%	+87,9%

¹ À la suite à la dissolution du Comité Exécutif, le Leadership Council a été mis en place en janvier 2024 avec quatre membres (hors CEO), puis cinq depuis le 1^{er} juillet 2024. Les montants indiqués au titre de l'exercice 2023 se rapportent à la rémunération des sept autres membres du Comité Exécutif alors en place, tandis que les montants pour l'exercice 2024 se rapportent à la rémunération de quatre autres membres du Leadership Council sur l'ensemble de l'année et d'un membre en plus pour les six derniers mois de l'année.

² Cf. Lexique repris à la fin du présent Rapport annuel.

³ Ce critère de performance n'étant utilisé que dans le cadre du LTIP mis à jour applicable aux PSU offertes à partir de 2024, aucune donnée n'est disponible pour les performances en 2020, 2021 et 2022.

La rémunération totale des Administrateurs non exécutifs est plus amplement décrite à la section 2 du présent Rapport de rémunération. Elle est composée de tantièmes dont le montant est déterminé forfaitairement par référence à un pourcentage du total des dividendes nets annuels, et de jetons de présence au titre de la participation aux réunions des comités du Conseil, mais exclut la rémunération fixe annuelle supplémentaire de 150.000 EUR perçue par le Président du Conseil d'Administration. Leur rémunération n'est donc pas directement liée à la performance de Sofina.

La rémunération totale du CEO et la rémunération totale moyenne des autres membres du Leadership Council comprend la rémunération telle qu'exposée au début de la section 3 du présent Rapport de rémunération. Elle dépend en grande partie du LTIP et des options sur actions, valorisées à leur valeur fiscale. La variation la plus récente s'explique principalement par la performance en 2024 de la NAV de Sofina et sur le critère ESG, qui donne lieu à un paiement au titre du LTIP, et par le nombre réduit de membres au sein du Leadership Council par rapport au Comité Exécutif les années précédentes.

La performance du groupe Sofina est évaluée par rapport à la performance de sa NAVPS, à sa rentabilité annuelle moyenne et au Ratio de couverture SBTi. Ces mesures de performance sont utilisées dans le cadre du LTIP et permettent ainsi d'assurer un alignement entre l'évolution de la rémunération variable attribuée au management et l'évolution de la performance du groupe Sofina.

Enfin, le ratio entre d'une part la rémunération la plus élevée du Leadership Council et d'autre part la rémunération la moins élevée parmi les employés de la Société, sur une base équivalent à temps plein pour l'exercice écoulé est de 1:20.

La rémunération totale moyenne des employés sur une base équivalent à temps plein comprend la rémunération des employés de la Société non membres du Leadership Council. Elle se compose d'une rémunération fixe (indexée annuellement), des engagements de pension, d'autres avantages comparables à ceux des membres du Leadership Council, et, selon les cas, d'indemnités d'extranéité. La rémunération variable de ces employés comprend également un bonus discrétionnaire annuel basé sur leurs performances individuelles¹, l'éventuel montant en espèces dû au titre du LTIP pour la cohorte venant à échéance lors de cette année et la valeur fiscale des options sur actions offertes lors de cette année (et considérées comme attribuées en janvier de l'année suivante)². Un bonus collectif peut également être octroyé à l'ensemble des employés de la Société, le cas échéant, en application des conventions collectives 90 et 90bis, tel que décrit à la section 2.2.2. de la Politique de rémunération.

La rémunération totale moyenne des employés de la Société sur une année donnée, dont les composantes sont décrites plus amplement dans le paragraphe ci-dessus, est calculée sur la base de la rémunération totale attribuée à ces employés dans cette même année.

Ce calcul tient compte des collaborateurs de la Société, à l'exception du CEO et des autres membres du Leadership Council. Il inclut les Managing Directors qui ne sont pas membres du Leadership Council, et exclut les stagiaires. Les régimes de crédit-temps et de congé parental sont considérés comme une occupation à temps plein, et le travail à temps partiel comme une occupation à temps partiel. Le résultat total est exprimé en équivalent à temps plein.

¹ Ne s'applique pas aux Managing Directors qui ne sont pas membres du Leadership Council.

² Depuis 2023, le groupe de collaborateurs ayant droit à des options sur actions a été élargi.

Comme indiqué ci-dessus, le LTIP et la valeur des options sur actions influencent de manière sensible l'évolution de cette rémunération moyenne d'une année à l'autre. L'augmentation de la rémunération moyenne des employés sur la base d'un équivalent temps plein entre 2023 et 2024 s'explique par le fait que les Managing Directors qui ne sont pas membres du Leadership Council sont pris en compte dans le calcul de la moyenne.

La rémunération la plus élevée du Leadership Council est la rémunération du CEO telle que décrite plus haut dans cette section 3 du Rapport de rémunération. La rémunération la moins élevée parmi les employés de la Société sur une base équivalent à temps plein comprend les éléments de rémunération tels que décrits sous le présent paragraphe et est calculée selon cette même méthodologie.

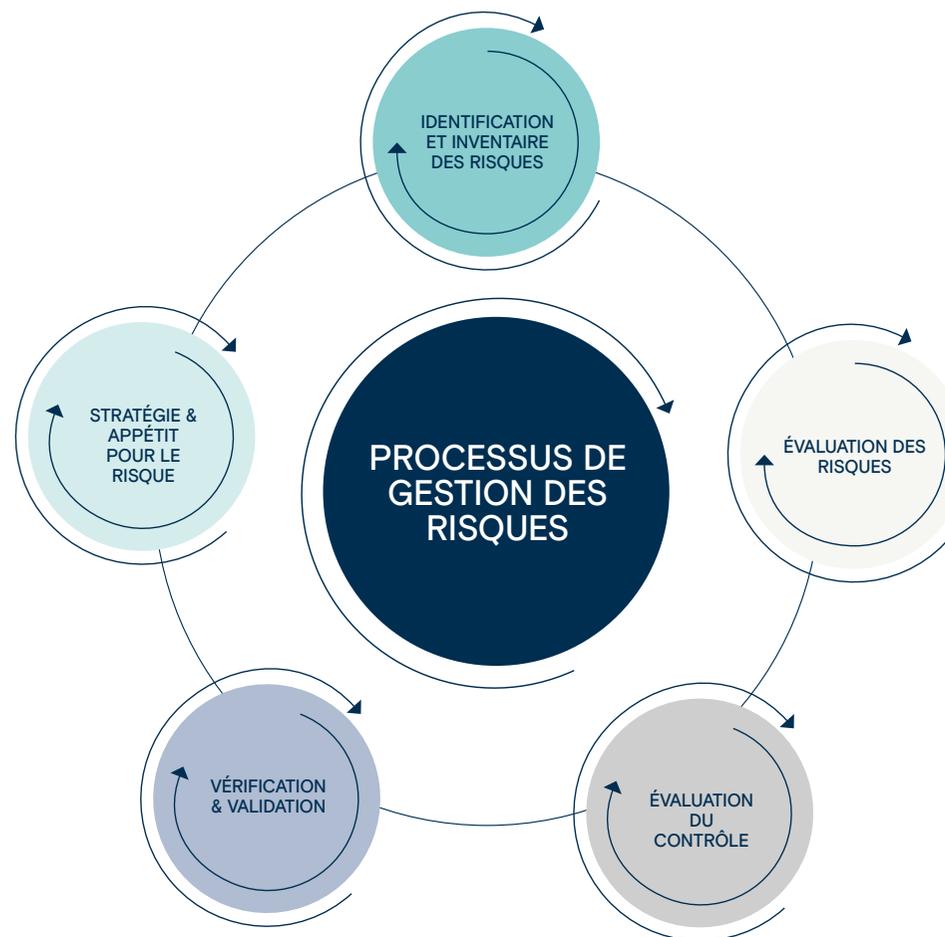
Conformément à l'article 7:149 CSA, l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 8 mai 2025 sera invitée à approuver le présent Rapport de rémunération par vote séparé.

La Politique de rémunération a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2024 à une majorité de 97,87% des votes exprimés et le Rapport de rémunération pour l'exercice 2023 a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2024 à une majorité de 99,08% des votes exprimés.



Matrice des risques

EN 2024, SOFINA A RÉVISÉ SON PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES EN COLLABORATION AVEC LE MANAGEMENT, LE COMITÉ D'AUDIT ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. CE PROCESSUS A CONSISTÉ À IDENTIFIER ET VALIDER UNE LISTE DES RISQUES NOUVEAUX ET EXISTANTS, AINSI QU'À PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES POTENTIELS DÉCOULANT DE L'EXERCICE DE LA MATRICE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ. L'ÉVALUATION DES RISQUES A ÉTÉ RÉALISÉE AU MOYEN D'ATELIERS EN PLUSIEURS PHASES, ÉVALUANT LES RISQUES SANS ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE, PUIS PRENANT EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE ACTUEL DE SOFINA. LES RÉSULTATS ONT ÉTÉ VÉRIFIÉS ET VALIDÉS PAR DIFFÉRENTS ORGANES ORGANISATIONNELS ET ALIGNÉS SUR LA STRATÉGIE ET SON APPÉTIT POUR LE RISQUE IMPLICITE POUR CHAQUE RISQUE.



La matrice et l'inventaire des risques, ainsi que leurs définitions, sont détaillés ci-dessous. Cela s'applique à tous les secteurs, styles d'investissement et zones géographiques dans lesquels Sofina opère et identifie les principaux risques auxquels le groupe Sofina est exposé (risques stratégiques, d'investissement, financiers et de marché, opérationnels, réglementaires, fiscaux et juridiques) et évalue leur impact (par sous-risque).

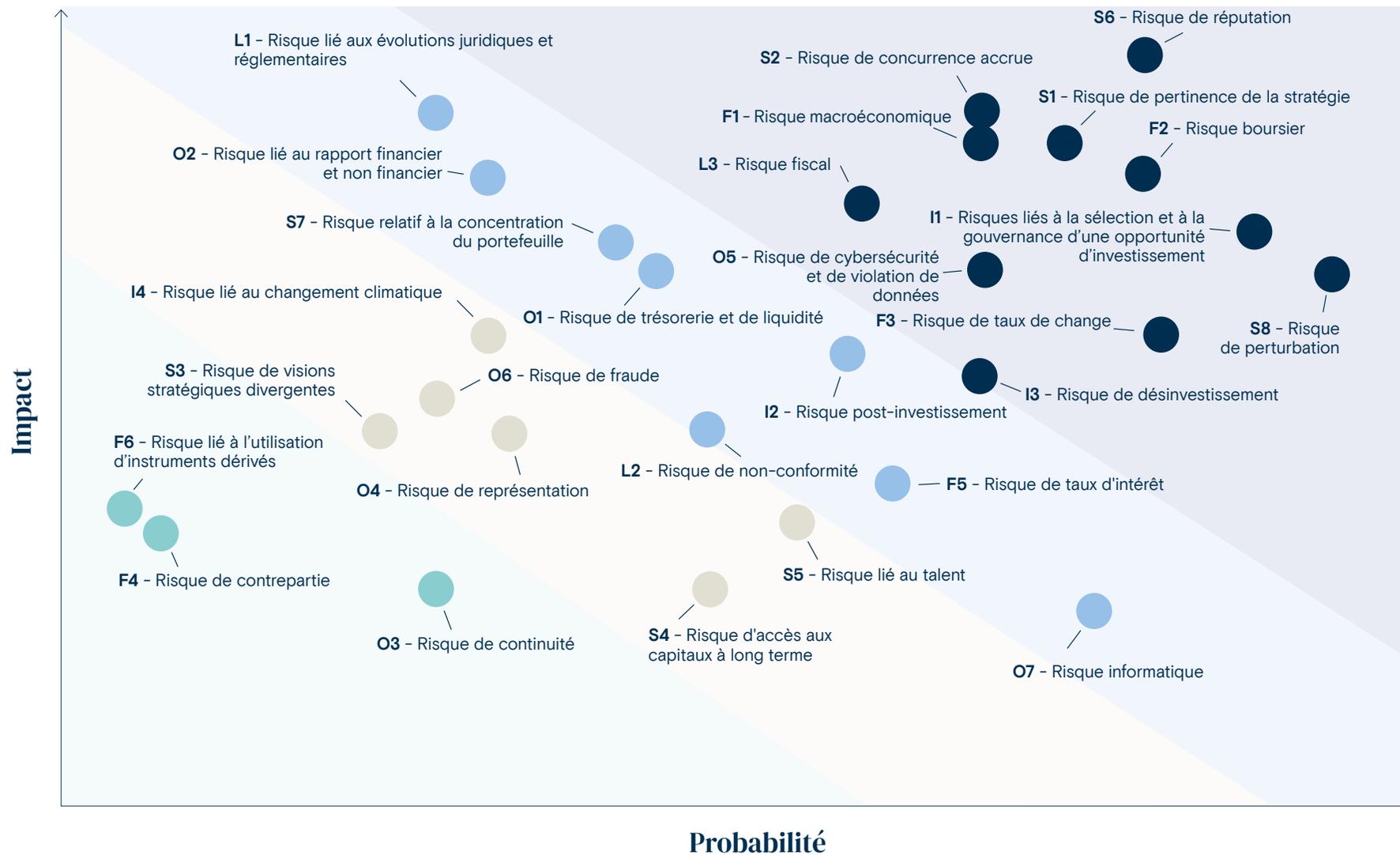
Le résultat de la matrice des risques est obtenu en évaluant les facteurs de risque et en leur attribuant des valeurs numériques sur la base du risque que l'événement se produise (probabilité) et de la matérialité présumée

de leur impact négatif (impact). Ces valeurs ont ensuite été classées en fonction de leur niveau d'importance, celui-ci pouvant être très élevé, élevé, moyen ou faible. Il convient de garder à l'esprit que ces résultats sont subjectifs et peuvent varier d'une organisation à l'autre, car des entités différentes peuvent attribuer des valeurs différentes aux mêmes facteurs de risque en fonction de leurs circonstances et priorités particulières.

Les principales modifications apportées à l'inventaire des risques et aux définitions des risques sont les suivantes :

- **Risques nouvellement définis** : risque de perturbation, risque informatique et risque fiscal.

- **Nom et définition mis à jour** : risque de conformité (précédemment appelé risque de litige et de violation) et risque de cybersécurité et de violation de données (précédemment appelé risque de cybersécurité).
- **Risques fusionnés** : Le risque lié à la sélection d'une opportunité d'investissement et le risque de gouvernance ont été fusionnés en risques liés à la sélection et à la gouvernance d'une opportunité d'investissement. Les aspects de gouvernance sont considérés comme faisant partie intégrante du processus de sélection.



Risques financiers et de marché

RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES QUI ONT UN IMPACT SUR LE PORTEFEUILLE DE SOFINA OU SUR SA PROPRE SITUATION FINANCIÈRE

F1 - Risque macroéconomique	Risque lié à l'impact de facteurs macroéconomiques (croissance du PIB, taux d'emploi, inflation, coût de l'énergie, événements politiques et géopolitiques) sur les investissements de Sofina et la valorisation de son portefeuille.
F2 - Risque boursier	Risque de fluctuations boursières ou défaut d'anticipation et de réaction face à l'inadéquation entre la valeur de marché et la valeur fondamentale. La valorisation du portefeuille de Sofina pourrait être impactée, entraînant une volatilité du coût du capital.
F3 - Risque de taux de change	Risque lié aux fluctuations des devises auxquelles Sofina est exposée, qui ont un impact sur la valeur des investissements de Sofina et sur sa trésorerie.
F4 - Risque de contrepartie	Risque lié aux défaillances potentielles des contreparties de Sofina ou de celles des sociétés de son portefeuille telles que les créanciers.
F5 - Risque de taux d'intérêt	Risque lié aux variations des taux d'intérêt et aux changements des politiques monétaires pouvant entraîner une variabilité de la valorisation du portefeuille de Sofina et une augmentation de son propre coût de financement.
F6 - Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés	Risque lié aux flux de trésorerie en raison d'une utilisation inappropriée par Sofina d'instruments dérivés pour couvrir certains risques.

Risque stratégique

FACTEURS DE RISQUE QUI SONT LIÉS AUX DÉCISIONS STRATÉGIQUES DE SOFINA TELLES QUE SON POSITIONNEMENT SUR LE MARCHÉ, LA CONSTRUCTION DE SON PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ, AINSI QUE LES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU SUCCÈS DE LA MISE EN OEUVRE DE SA STRATÉGIE

RISQUES LIÉS AUX CHOIX STRATÉGIQUES

S1 - Risque de pertinence de la stratégie	Risque que la stratégie ne soit pas pertinente (i) au regard d'un mauvais positionnement sur le marché ou du choix des secteurs et géographies cibles ; (ii) du fait d'efforts infructueux pour accentuer les facteurs de différenciation de Sofina ou d'un portefeuille insuffisamment diversifié ; ou (iii) du fait de changements dans le contexte géopolitique, économique et climatique mondial mettant à mal les prémisses de la stratégie de Sofina.
S2 - Risque de concurrence accrue	Risque de concurrence accrue sur les marchés principaux de Sofina, conduisant à un accès plus faible aux opportunités d'investissement et/ou à ce que Sofina soit contrainte d'accepter des valorisations plus élevées pour sécuriser les transactions, conduisant à des retours sur investissement plus faibles.
S3 - Risque de visions stratégiques divergentes	Risque de désalignement entre les différents organes de décision de Sofina conduisant à un blocage, une exécution inefficace de la stratégie et une désorganisation interne.

RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS NÉCESSAIRES AU SUCCÈS DE LA STRATÉGIE

S4 - Risque d'accès aux capitaux à long terme	Risque d'accès limité aux capitaux à long terme, pouvant susciter des actions non planifiées au sein du portefeuille, notamment des désinvestissements prématurés et/ou une capacité d'investissement réduite.
S5 - Risque lié au talent	Risque que Sofina ne parvienne pas à attirer et garder des professionnels talentueux et hautement qualifiés, et à constituer des équipes efficaces et diversifiées pour mettre en œuvre sa stratégie
S6 - Risque de réputation	Risque d'atteinte à la réputation de Sofina en raison (i) d'une communication inadéquate, (ii) d'investissements dans des secteurs controversés ou dans des entreprises qui ignorent les externalités négatives qu'elles créent, ou (iii) d'activités directes ou indirectes de Sofina ou des sociétés de son portefeuille (y compris en ce qui concerne les aspects ESG) qui ont un impact sur la capacité de Sofina à lever des capitaux, à matérialiser des opportunités et à mettre en œuvre sa stratégie.
S7 - Risque relatif à la concentration du portefeuille	Risque que le portefeuille de Sofina ne soit pas suffisamment diversifié en termes de secteurs, de géographies, de développement des entreprises et de millésimes. Cela pourrait avoir un impact négatif sur le rendement des investissements si Sofina reste surexposée à des entreprises, millésimes, secteurs ou géographies peu performants, ou si Sofina ne parvient pas à identifier les opportunités de croissance et les tendances futures.
S8 - Risque de perturbation	Risque qu'un événement ou un changement, comme les progrès de l'intelligence artificielle, affecte les perspectives financières d'un secteur et des entreprises qui le composent.

Risque d'investissement

FACTEURS DE RISQUE AYANT UN IMPACT SUR L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR À LONG TERME DES INVESTISSEMENTS DE SOFINA

I1 – Risques liés à la sélection et à la gouvernance d'une opportunité d'investissement	Risque que des paramètres inappropriés soient utilisés pour évaluer les opportunités d'investissement (positionnement stratégique, croissance du marché, rentabilité, facteurs ESG, évaluation du leadership, etc.) et risques liés à la gouvernance d'un investissement qui est crucial pour protéger les intérêts de Sofina en tant qu'actionnaire minoritaire, ce qui pourrait entraîner une mauvaise évaluation des investissements ou une mauvaise prise de décision.
I2 – Risque post-investissement	Risque lié à des événements spécifiques (internes ou externes) qui n'ont pas été identifiés lors de l'exercice de due diligence ou qui ne sont survenus qu'après l'investissement de Sofina, qui affectent négativement l'activité et/ou les opérations d'une société du portefeuille et donnent lieu à un rendement inadéquat.
I3 – Risque de désinvestissement	Risque de ne pas céder un investissement au moment opportun et risque de ne pas disposer de droits de liquidité pour déclencher une sortie, se traduisant par l'absence de maximisation des profits ou de minimisation des pertes pour une certaine opportunité.
I4 – Risque lié au changement climatique	Risque lié à l'impact du changement climatique sur le modèle économique des entreprises du portefeuille de Sofina et sur leur valorisation.

Risque opérationnel

RISQUES QUI POURRAIENT COMPROMETTRE LA CAPACITÉ DE SOFINA À MENER À BIEN SES ACTIVITÉS OU AVOIR UN IMPACT SUR LA VALEUR DE SON PORTEFEUILLE ET LA VALEUR DE SA NAV

O1 – Risque de trésorerie et de liquidité	Risque de liquidités insuffisantes et/ou d'une planification inadéquate de la trésorerie qui peut conduire à une insuffisance de liquidités pour les activités d'investissement, la distribution de dividendes ou les opérations quotidiennes.
O2 – Risque lié au rapport financier et non financier	Risque lié à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations financières et non financières, garantissant leur fiabilité et leur pertinence. Il inclut notamment le risque de valorisation et le risque d'erreurs ou de non-respect des obligations réglementaires et de reporting financier.
O3 – Risque de continuité	Risque résultant de l'incapacité de Sofina à répondre à un événement de force majeure, comme une pandémie, un incendie, un événement climatique ou un tremblement de terre, à l'exclusion du risque de cybersécurité.
O4 – Risque de représentation	Risque de conclusion de transactions non valables ou non autorisées en raison de l'insuffisance ou du non-respect des délégations de pouvoir et de signature (signatures erronées ou inadéquates pour les paiements et les contrats).
O5 – Risque de cybersécurité et de violation de données	Risque résultant de la survenance d'une cyberattaque sur les systèmes et infrastructures informatiques de Sofina, de problèmes de sécurité dans le Cloud ou de violations de données.
O6 – Risque de fraude	Risque de fraude interne ou externe ou d'autres actes par toute personne malveillante, susceptible d'impacter les opérations de Sofina.
O7 – Risque informatique	Risque lié aux technologies de l'information résultant de risques opérationnels, d'erreurs humaines, de l'obsolescence des technologies et des risques relatifs à la chaîne d'approvisionnement.

Risque réglementaire, fiscal et juridique

RISQUES RÉSULTANT DE L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE, FISCAL ET JURIDIQUE AINSI QUE DE NOS OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AYANT UN IMPACT RESTRICTIF SUR LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT ET UN IMPACT NÉGATIF SUR LA VALEUR DE LA NAV

L1 – Risque lié aux évolutions juridiques et réglementaires	Risque lié à l'évolution du cadre réglementaire, fiscal et juridique (y compris ESG).
L2 – Risque de non-conformité	Risque de non-respect des normes de gouvernance existantes, des normes déontologiques et des dispositions contractuelles, légales et réglementaires.
L3 – Risque fiscal	Risque de non-conformité aux lois et réglementations fiscales, et risque d'erreur ou d'erreur de jugement dans la déclaration et le paiement des impôts.



Comptes et annexes



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AVEC ANNEXES ET RAPPORT DU
COMMISSAIRE

États financiers consolidés

au 31 décembre 2024

Sofina répond aux conditions du statut d'Entité d'Investissement du référentiel IFRS 10, §27, qui dispose que les filiales d'investissement ne soient pas consolidées et que les filiales directes d'une société qui répond à la définition d'Entité d'Investissement soient enregistrées à leur juste valeur dans les états financiers consolidés, en ce compris la juste valeur de leurs participations et de leurs autres actifs et passifs.

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	ANNEXE	EN MILLIERS EUR	
		31/12/2024	31/12/2023
Actifs non courants		9.848.842	8.619.370
Immobilisations (in)corporelles		8.406	8.926
Portefeuille d'investissement	3.1	9.840.436	8.610.444
<i>Participations</i>		<i>9.778.585</i>	<i>8.548.378</i>
<i>Créances</i>		<i>61.851</i>	<i>62.066</i>
Impôts différés actifs	3.15	0	0
Actifs courants		1.309.974	1.223.563
Dépôts et autres actifs financiers courants	3.3	530.469	527.970
Créances sur filiales	3.9	420.957	495.153
Autres débiteurs courants		98	101
Impôts		1.069	1.997
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.4	357.381	198.342
TOTAL DE L'ACTIF		11.158.816	9.842.933

PASSIF	ANNEXE	EN MILLIERS EUR	
		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		10.305.038	9.083.431
Capital	3.5	79.735	79.735
Primes d'émission		4.420	4.420
Réserves		10.220.883	8.999.276
Passifs non courants		697.702	697.017
Provisions pour pensions	3.6	611	675
Autres provisions		17	53
Dettes financières non courantes	3.7	697.074	696.289
Impôts différés passifs	3.15	0	0
Passifs courants		156.076	62.485
Dettes financières courantes	3.8	2.268	2.109
Dettes envers les filiales	3.9	138.535	55.980
Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants	3.8	15.273	4.396
Impôts		0	0
TOTAL DU PASSIF		11.158.816	9.842.933

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

EN MILLIERS EUR

	ANNEXE	2024	2023
Dividendes	3.10	1.032.046	377.457
Produits d'intérêts	3.11	22.852	29.598
Charges d'intérêts	3.11	-8.795	-8.642
Résultat net du portefeuille d'investissement	3.1 & 3.12	356.290	-488.083
<i>Participations</i>		350.351	-473.377
Plus-values		928.224	277.825
Moins-values		-577.873	-751.202
<i>Créances</i>		5.939	-14.706
Plus-values		5.939	0
Moins-values		0	-14.706
Autres résultats financiers	3.13	18.500	20.589
Autres produits		2.138	5.432
Autres charges	3.14	-63.519	-40.610
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		1.359.512	-104.259
Impôts	3.15	-7	-8
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1.359.505	-104.267
PART DU GROUPE DANS LE RÉSULTAT		1.359.505	-104.267
Résultat par action (EUR) ¹		40,8942	-3,1245
Résultat dilué par action (EUR) ²		40,0914	-3,0774

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

EN MILLIERS EUR

	ANNEXE	2024	2023
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1.359.505	-104.267
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ³			
Autres éléments		0	0
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		0	0
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	3.6	-683	660
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		-683	660
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ³		-683	660
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS (RÉSULTAT GLOBAL)		1.358.822	-103.607
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Attribuable aux actionnaires de la société-mère		1.358.822	-103.607

¹ Calculs basés sur le nombre moyen pondéré de titres en circulation (33.244.429 actions au 31 décembre 2024 et 33.370.558 actions au 31 décembre 2023, soit une variation nette d'actions propres au cours de l'année de -126.129 actions).

² Calculs basés sur le nombre moyen pondéré de titres en circulation dilué par action (33.910.170 actions au 31 décembre 2024 et 33.881.858 actions au 31 décembre 2023, soit une variation nette d'actions propres au cours de l'année de +28.312 actions).

³ Ces éléments sont présentés nets d'impôts - cf. point 3.15 des Annexes aux états financiers consolidés.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

								EN MILLIERS EUR
	ANNEXE	CAPITAL	PRIME D'EMISSION	RÉSERVES	ACTIONS PROPRES	PART DU GROUPE	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
SOLDES AU 31/12/2022		79.735	4.420	9.521.570	-292.396	9.313.329	0	9.313.329
Résultat de l'exercice				-104.267		-104.267		-104.267
Autres éléments du résultat global				660		660		660
Dividendes				-108.023		-108.023		-108.023
Mouvements des actions propres				-391	-26.221	-26.612		-26.612
Autres				8.344		8.344		8.344
Variation des participations ne donnant pas le contrôle						0		0
SOLDES AU 31/12/2023		79.735	4.420	9.317.893	-318.617	9.083.431	0	9.083.431
Résultat de l'exercice				1.359.505		1.359.505		1.359.505
Autres éléments du résultat global				-683		-683		-683
Dividendes	3.5			-111.236		-111.236		-111.236
Mouvements des actions propres				-2.709	-33.613	-36.322		-36.322
Autres				10.343		10.343		10.343
Variation des participations ne donnant pas le contrôle						0		0
SOLDES AU 31/12/2024		79.735	4.420	10.573.113	-352.230	10.305.038	0	10.305.038

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

		EN MILLIERS EUR	
	ANNEXE	2024	2023
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3.4	198.342	385.486
Dividendes reçus		127.990	223.722
Produits d'intérêts		11.570	29.296
Charges d'intérêts		-7.169	-7.860
Acquisitions d'actifs financiers courants (dépôts à plus de 3 mois)		-75.000	0
Cessions d'actifs financiers courants (dépôts à plus de 3 mois)		0	0
Acquisitions d'actifs financiers courants (portefeuille de placements)		-125.282	-145.800
Cessions d'actifs financiers courants (portefeuille de placements)		207.305	85.008
Acquisitions d'autres actifs financiers courants		0	-1.517
Cessions d'autres actifs financiers courants		136	0
Autres encaissements courants		4.157	8.244
Frais administratifs et divers		-44.031	-34.114
Impôts nets		-8	-7
Flux de trésorerie résultant des activités opérationnelles		99.668	156.972
Acquisitions d'immobilisations (in)corporelles		-157	-440
Cessions d'immobilisations (in)corporelles		0	6
Cessions de sociétés consolidées		0	0
Investissements en portefeuille	3.1	-544.400	-719.268
Désinvestissements du portefeuille	3.1 & 3.12	689.595	205.599
Variations des autres actifs non courants		0	0
Flux de trésorerie résultant des activités d'investissement		145.038	-514.103
Acquisitions d'actions propres		-93.981	-28.540
Cessions d'actions propres		57.951	1.928
Dividendes versés	3.5	-111.236	-108.030
Variations des créances sur filiales		-74.628	479.804
Variations des dettes vis-à-vis des sociétés filiales		136.226	-175.175
Encaissements provenant de dettes financières		40.000	0
Remboursements de dettes financières		-40.000	0
Flux de trésorerie résultant des activités de financement		-85.668	169.987
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3.4	357.381	198.342

Pour Sofina, le principal générateur de revenus est l'évolution de la NAV (un élément non monétaire qui apparaît dans le compte de résultats mais pas dans l'état consolidé des flux de trésorerie). Dans ce contexte, les flux de trésorerie liés aux investissements et aux désinvestissements du portefeuille, qui ne sont pas générateurs de revenus, sont considérés comme faisant partie des activités d'investissement et non des activités opérationnelles.

Pour rappel, les flux de trésorerie de gestion (en transparence) sont disponibles au point 2.1 des Annexes aux états financiers consolidés.

Annexes aux états financiers consolidés

Les annexes aux états financiers consolidés sont au nombre de trois et détaillent les informations suivantes :

- 1. Déclaration de conformité et principes comptables** – reprend la déclaration de conformité ainsi que les principes comptables et les principaux changements.
- 2. Informations clés de gestion et information sectorielle** – reprend l'information sectorielle et les rapprochements avec les états financiers ainsi que des informations sur le portefeuille en transparence (comme si le groupe appliquait les principes de consolidation).
- 3. Annexes aux états financiers sous le statut d'Entité d'Investissement** – reprend les annexes aux états financiers consolidés de Sofina sous le statut d'Entité d'Investissement.

1. Déclaration de conformité et principes comptables

Sofina SA est une société anonyme de droit belge dont le siège est situé rue de l'Industrie, 31 à 1040 Bruxelles.

Les états financiers consolidés du groupe Sofina au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2025, ils ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

PRINCIPES COMPTABLES

Les normes, amendements et interprétations publiés mais non encore en vigueur en 2024 n'ont pas été adoptés par anticipation par le groupe (cf. point 3.22 ci-dessous).

Les principes, méthodes et techniques d'évaluation et de consolidation utilisés pour ces états financiers consolidés sont identiques à ceux appliqués par le groupe Sofina lors de l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2023.

Le résumé des principales méthodes comptables est présenté au point 3.22 ci-dessous.

2. Informations clés de gestion et information sectorielle

2.1 INFORMATION SECTORIELLE – RAPPROCHEMENT AVEC LES ÉTATS FINANCIERS

La norme IFRS 8 sur les secteurs opérationnels requiert que Sofina présente les secteurs sur la base des rapports présentés au management en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter à chaque secteur et d'évaluer la performance de chacun d'eux.

Sofina SA est la société mère du groupe Sofina. Les investissements du portefeuille gérés par le groupe sont détenus par la société mère, Sofina SA, soit en détenant elle-même des actions dans des sociétés du portefeuille, soit en y investissant au travers de filiales d'investissement. Lors de la préparation des états financiers en tant qu'Entité d'Investissement, la juste valeur des participations directes (dans des investissements du portefeuille ou dans des filiales d'investissement) est portée à l'actif du bilan. Par contre, l'information sectorielle de gestion (basée sur les reportings internes) est préparée sur tout le portefeuille en transparence (c'est-à-dire sur l'ensemble des participations du portefeuille, où qu'elles soient détenues dans la structure juridique du groupe Sofina), et donc sur la base de la juste valeur totale de chaque participation du portefeuille détenue in fine dans des sociétés ou dans des fonds. La présentation des dividendes ou des flux de trésorerie suit la même logique.

Pour réconcilier les éléments liés au total du portefeuille du groupe avec les états financiers, l'information est présentée de la manière suivante :

- **Total** – qui représente d'une part le total du portefeuille d'investissement (le total des trois styles d'investissement couverts par Sofina Direct et Sofina Fonds Privés) et d'autre part des éléments non alloués aux différents styles d'investissement (c'est-à-dire les charges et produits ou autres postes du bilan non suivis de manière segmentée par style d'investissement), qu'ils soient repris directement ou indirectement à travers les filiales de Sofina SA ;
- **Éléments de réconciliation avec les états financiers** – qui représentent les ajustements nécessaires pour réconcilier les détails par style d'investissement (tels qu'utilisés en interne dans la gestion journalière du groupe Sofina) avec les états financiers consolidés sous le statut d'Entité d'Investissement. Ceux-ci consistent en des reclassements entre les deux visions du portefeuille (en transparence ou pas), comme expliqué au point 2.3 ci-après ;
- **États financiers** – qui représentent les états financiers consolidés sous le statut d'Entité d'Investissement.

La présentation du résultat global et du bilan est regroupée telle qu'elle apparaît dans les rapports au management. La définition des termes se retrouve dans le Lexique repris à la fin du présent Rapport annuel.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

EN MILLIERS EUR					
RÉSULTAT GLOBAL (2024)	SOFINA DIRECT	SOFINA FONDS PRIVÉS	TOTAL	ÉLÉMENTS DE RÉCONCILIATION	ÉTATS FINANCIERS
Dividendes	57.196	2.526	59.722	972.324	1.032.046
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	49.852				
<i>Sofina Croissance</i>	7.344				
Résultat net du portefeuille d'investissement	862.752	523.248	1.386.000	-1.029.710	356.290
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	537.316				
<i>Sofina Croissance</i>	325.436				
Charges de gestion			-84.341	20.822	-63.519
Autres ¹			-2.559	36.564	34.005
Total du résultat global			1.358.822	0	1.358.822

EN MILLIERS EUR					
BILAN (31/12/2024)	SOFINA DIRECT	SOFINA FONDS PRIVÉS	TOTAL	ÉLÉMENTS DE RÉCONCILIATION	ÉTATS FINANCIERS
Portefeuille d'investissement	5.331.222	4.723.036	10.054.258	-213.822	9.840.436
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	3.069.332				
<i>Sofina Croissance</i>	2.261.890				
Trésorerie nette			333.959	-146.727	187.232
<i>Trésorerie brute</i>			1.031.033	-146.727	884.306
<i>Dettes financières</i>			-697.074	0	-697.074
Immobilisations (in)corporelles			10.602	-2.196	8.406
Autres éléments de l'actif et du passif ¹			-93.781	362.745	268.964
NAV			10.305.038	0	10.305.038

¹ Ceci comprend les passifs d'impôt différé (29,30 millions EUR dans le résultat global représentant un montant total de 66,37 millions EUR dans les passifs) pour les différences temporaires imposables comptabilisées par certaines filiales d'investissement entre la valeur comptable et la base fiscale d'investissements du portefeuille ayant un impact sur leur juste valeur comptabilisée dans le portefeuille d'investissement de Sofina SA (voir point 3.15). En outre, il existe des bénéfices accumulés au sein de Sofina Fonds Privés qui pourraient devenir imposables à un taux de 25% dans le scénario théorique où les filiales d'investissement détenant ce portefeuille seraient liquidées et où ces bénéfices seraient distribués jusque leur société mère Sofina SA, ce qui ne se matérialiserait toutefois pas dans le contexte actuel de continuité d'exploitation. En fonction des scénarios théoriques envisagés (comme une vente ou une liquidation de Sofina Fonds Privés), 0 à 59% de la Net Asset Value des filiales d'investissement détenant Sofina Fonds Privés pourraient être imposables à 25%. Cet impôt hypothétique n'a toutefois pas été comptabilisé car ses événements déclencheurs sont sous le contrôle de Sofina SA et ne sont pas probables. Par ailleurs, les filiales d'investissement de Sofina SA ne comptabilisent pas d'actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales reportées, car leur récupération n'est pas considérée comme probable. Ici aussi, étant donné qu'aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé par les filiales d'investissement à cet égard, leur juste valeur n'en est pas affectée.

Le tableau de flux de trésorerie de gestion ci-dessous présente les informations relatives aux flux de trésorerie en transparence pour toutes les filiales du groupe.

EN MILLIERS EUR					
FLUX DE TRÉSORERIE DE GESTION (2024)	SOFINA DIRECT	SOFINA FONDS PRIVÉS	TOTAL CASH BRUT	DETTES FINANCIÈRES	TOTAL CASH NET
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice			893.590	-696.289	197.301
Dividendes ¹	57.455	2.182	59.637		59.637
Charges de gestion ²			-61.158		-61.158
Investissements en portefeuille	-566.907	-383.919	-950.826		-950.826
Désinvestissements du portefeuille	836.729	374.602	1.211.331		1.211.331
Dividende versés			-111.236		-111.236
Autres éléments			-10.305	-785	-11.090
Remboursement de dettes financières			0	0	0
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice			1.031.033	-697.074	333.959

EN MILLIERS EUR									
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT BRIDGE (2024)	JUSTE VALEUR AU 31/12/2023	INVESTISSEMENTS ³		DÉSINVESTISSEMENTS ³ ET REVENUS		EFFET BOURSE	EFFET CHANGE	JUSTE VALEUR AU 31/12/2024	CRÉATION DE VALEUR % ⁴
		CASH	NON-CASH ⁵	CASH	NON-CASH ⁵				
Sofina Direct	4.739.235	547.931	1.407	-876.520	-4.072	778.806	144.435	5.331.222	17%
Sofina Fonds Privés	4.189.006	386.025	20.858	-376.784	-21.586	268.113	257.404	4.723.036	11%
Total portefeuille d'investissement	8.928.241	933.956	22.265	-1.253.304	-25.658	1.046.919	401.839	10.054.258	15%

1 La différence avec les dividendes présentés dans le résultat global est principalement due à des décalages entre les périodes de déclaration et de paiement (c'est-à-dire aux différences lorsque la déclaration d'un dividende et son impact cash ont lieu au cours de deux exercices différents) et aux retenues à la source.

2 La différence avec les charges de gestion présentées dans le résultat global est principalement due aux charges non décaissées, aux dettes envers les fournisseurs, au paiement différé du plan d'intéressement à long terme (LTIP) et des plans d'options octroyés.

3 Hors transferts intragroupe.

4 (Juste valeur à la fin de l'exercice + désinvestissements et revenus de l'exercice) divisés par (la juste valeur au début de l'exercice + investissements de l'exercice).

5 Se compose principalement d'un réinvestissement non décaissé suite à un désinvestissement, d'escrows et de différences constatées lorsque la réalisation d'une transaction et son impact cash interviennent sur deux exercices différents.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

RÉSULTAT GLOBAL (2023)			EN MILLIERS EUR		
	SOFINA DIRECT	SOFINA FONDS PRIVÉS	TOTAL	ÉLÉMENTS DE RÉCONCILIATION	ÉTATS FINANCIERS
Dividendes	43.331	896	44.227	333.230	377.457
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	43.331				
<i>Sofina Croissance</i>	0				
Résultat net du portefeuille d'investissement	55.531	-131.583	-76.052	-412.031	-488.083
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	159.525				
<i>Sofina Croissance</i>	-103.994				
Charges de gestion			-52.007	11.397	-40.610
Autres ¹			-19.775	67.404	47.629
Total du résultat global			-103.607	0	-103.607

BILAN (31/12/2023)			EN MILLIERS EUR		
	SOFINA DIRECT	SOFINA FONDS PRIVÉS	TOTAL	ÉLÉMENTS DE RÉCONCILIATION	ÉTATS FINANCIERS
Portefeuille d'investissement	4.739.235	4.189.006	8.928.241	-317.797	8.610.444
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	2.846.919				
<i>Sofina Croissance</i>	1.892.316				
Trésorerie nette			197.301	-180.991	16.310
<i>Trésorerie brute</i>			893.590	-180.991	712.599
<i>Dettes financières</i>			-696.289	0	-696.289
Immobilisations (in)corporelles			10.223	-1.297	8.926
Autres éléments de l'actif et du passif ¹			-52.334	500.085	447.751
NAV			9.083.431	0	9.083.431

¹ Ceci comprend les passifs d'impôt différé (35,88 millions EUR dans le résultat global représentant un montant total de 37,06 millions EUR dans les passifs) pour les différences temporaires imposables comptabilisées par certaines filiales d'investissement entre la valeur comptable et la base fiscale d'investissements du portefeuille ayant un impact sur leur juste valeur comptabilisée dans le portefeuille d'investissement de Sofina SA (voir point 3.15). En outre, il existe des bénéfices accumulés au sein de Sofina Fonds Privés qui pourraient devenir imposables à un taux de 25% dans le scénario théorique où les filiales d'investissement détenant ce portefeuille seraient liquidées et où ces bénéfices seraient distribués jusque Sofina SA, ce qui ne se matérialiserait toutefois pas dans le contexte actuel de continuité d'exploitation. En fonction des scénarios théoriques envisagés (comme une vente ou une liquidation de Sofina Fonds Privés), 0 à 60% de la Net Asset Value des filiales d'investissement détenant Sofina Fonds Privés pourraient être imposables à 25%. Cet impôt hypothétique n'a toutefois pas été comptabilisé car ses événements déclencheurs sont sous le contrôle de Sofina SA et ne sont pas probables. Par ailleurs, les filiales d'investissement de Sofina SA ne comptabilisent pas d'actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales reportées, car leur récupération n'est pas considérée comme probable. Ici aussi, étant donné qu'aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé par les filiales d'investissement à cet égard, leur juste valeur n'en est pas affectée.

Le tableau de flux de trésorerie de gestion ci-dessous présente les informations relatives aux flux de trésorerie en transparence pour toutes les filiales du groupe.

EN MILLIERS EUR					
FLUX DE TRÉSORERIE DE GESTION (2023)	SOFINA DIRECT	SOFINA FONDS PRIVÉS	TOTAL CASH BRUT	DETTES FINANCIÈRES	TOTAL CASH NET
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice			928.558	-695.507	233.051
Dividendes ¹	43.268	896	44.164		44.164
Charges de gestion ²			-46.690		-46.690
Investissements en portefeuille	-223.259	-293.539	-516.798		-516.798
Désinvestissements du portefeuille	309.048	280.743	589.791		589.791
Dividendes versés			-108.030		-108.030
Autres éléments			2.595	-782	1.813
Remboursement de dettes financières			0	0	0
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice			893.590	-696.289	197.301

EN MILLIERS EUR									
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT BRIDGE (2023)	JUSTE VALEUR AU 31/12/2022	INVESTISSEMENTS ³		DÉSINVESTISSEMENTS ³ ET REVENUS		EFFET BOURSE	EFFET CHANGE	JUSTE VALEUR AU 31/12/2023	CRÉATION DE VALEUR % ⁴
		CASH	NON-CASH ⁵	CASH	NON-CASH ⁵				
Sofina Direct	4.759.857	223.259	94.276	-349.005	-90.139	164.779	-63.792	4.739.235	2%
Sofina Fonds Privés	4.302.404	291.106	0	-260.521	-13.296	7.441	-138.128	4.189.006	-3%
Total portefeuille d'investissement	9.062.261	514.365	94.276	-609.526	-103.435	172.220	-201.920	8.928.241	0%

1 La différence avec les dividendes présentés dans le résultat global est principalement due à des décalages entre les périodes de déclaration et de paiement (c'est-à-dire aux différences lorsque la déclaration d'un dividende et son impact cash ont lieu au cours de deux exercices différents) et aux retenues à la source.

2 La différence avec les charges de gestion présentées dans le résultat global est principalement due aux charges non décaissées des plans d'options octroyés.

3 Hors transferts intragroupe.

4 (Juste valeur à la fin de l'exercice + désinvestissements et revenus de l'exercice) divisés par (la juste valeur au début de l'exercice + investissements de l'exercice).

5 Se compose principalement d'un réinvestissement non décaissé suite à un désinvestissement d'escrows et de différences constatées lorsque la réalisation d'une transaction et son impact cash interviennent sur deux exercices différents

2.2 COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE EN TRANSPARENCE

Les principaux mouvements d'acquisition et de cession relatifs au portefeuille de Sofina Direct en 2024 (dont la juste valeur excède 10 millions EUR) concernent les actifs financiers suivants :

	DROITS SOCIAUX	
	% DE PARTICIPATION INVESTI ¹	% DE PARTICIPATION VENDU ¹
Biobest Group (BioFirst)	0,00%	
Cyera	1,10%	
Finova Capital	6,99%	
GoldIron (First Eagle)	22,41%	
Green E Origin	8,88%	
HSG Alliance D	63,49%	
Lancelot UK HoldCo (EG Software)	14,50%	
MNH (Mérieux NutriSciences)	15,50%	
team.blue	3,98%	
Vivobarefoot	14,27%	
Colruyt Group		0,29%
Drylock Technologies		0,00%
GL events		8,89%
Graphcore		2,67%
Groupe Petit Forestier		33,62%
Honasa Consumer (Mamaearth)		2,86%
HSG Co-Investment 2016-A (ByteDance)		0,00%
K12 Techno Services		4,47%
Mérieux NutriSciences		15,45%
Polygone (GL events)		20,96%
SCR - Sibelco		1,32%
TA Vogue Holdings (TCNS)		48,72%

Quant aux principaux mouvements nets de plus de 10 millions EUR relatifs au portefeuille de Sofina Fonds Privés en 2024, ils concernent les entrées dans les fonds Accel, Founders Fund, General Atlantic, Lightspeed, Sequoia and Thrive funds, et les sorties partielles dans les fonds Chryscapital, DST, Insight et Sequoia.

Les principales participations de Sofina Direct du niveau 1² (dont la juste valeur excède 10 millions EUR) détenues par le groupe au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

	ANNÉE DU 1 ^{ER} INVESTISSEMENT	DROITS SOCIAUX DÉTENUS		JUSTE VALEUR (EN MILLIERS EUR)
		NOMBRE DE TITRES	% DE PARTICIPATION	
bioMérieux	2009	2.282.513	1,93%	236.240
GL events	2012	2.102.729	7,01%	38.690
Honasa Consumer (Mamaearth)	2021	10.715.978	3,30%	30.750
Luxempart	1992	1.257.500	6,07%	88.654
The Hut Group (THG)	2016	127.494.951	7,58%	69.161

- 1 Changements du pourcentage de participation non dilué au 31 décembre 2024 à la suite des nouvelles acquisitions et cessions de l'exercice. Dans les cas de Biobest Group (BioFirst), ce mouvement est une libération de capital qui n'a pas impliqué d'achat d'actions et n'a pas entraîné une modification du pourcentage de participation. Dans le cas de Drylock Technologies, ce mouvement est une réduction de capital qui n'a pas impliqué de vente d'actions et n'a donc pas entraîné de changement dans le pourcentage de participation. Dans le cas de HSG Co-Investment 2016-A (ByteDance), il s'agit d'une distribution qui n'a pas donné lieu à une vente d'actions, et donc à aucune modification du pourcentage de participation.
- 2 Pour une définition des niveaux, voir point 2.3 ci-dessous.

Les principales participations de Sofina Direct du niveau 2 et du niveau 3¹ (dont la juste valeur excède 10 millions EUR) détenues par le groupe Sofina au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

	ANNÉE DU 1 ^{ER} INVESTISSEMENT	DROITS SOCIAUX DÉTENUS	
		NOMBRE DE TITRES	% DE PARTICIPATION
Biobest Group (BioFirst)	2022	162.012	11,11%
Birdie Care Services	2022	3.924.379	15,46%
Cambridge Associates	2018	24.242	23,89%
Carebridge Holdings	2016	16.837.016	4,18%
Cleo AI	2022	4.237.499	13,05%
CoachHub	2022	15.089	9,32%
Collibra	2020	6.936.516	2,88%
Cyera	2024	4.175.882	1,10%
Dott HoldCo	2021	10.143.368	24,98%
Dreamplug Technologies (Cred)	2021	57.596	1,93%
Drylock Technologies	2019	169.782.750	25,00%
Everdrop	2022	5.669	10,79%
Finova Capital	2024	1.424.100	6,99%
Grand Rounds (Included Health)	2018	11.358.956	1,86%
Grasper Global (Skillmatics)	2022	379.198	10,34%
Green Agrevolution (DeHaat)	2021	479.611	12,56%
Green E Origin (Green Energy Origin)	2023	400.737	29,44%
Hector Beverages	2015	3.576.234	18,10%
K12 Techno Services	2020	3.024.360	15,69%
Labster Group	2022	2.870.989	4,46%
Lancelot UK HoldCo (EG Software)	2024	41.914.362	14,50%
Lillydoo	2019	6.753	6,65%
M.Chapoutier	2007	3.124	14,20%
MedGenome	2017	8.150.293	16,85%
Mistral AI	2023	1.097.282	0,38%
MNH (Mérieux NutriSciences)	2014	89.467	15,50%
Moody E-Commerce Group	2021	95.610	3,63%
Nuxe International	2019	193.261.167	49,00%
Oviva	2021	101.207	11,44%
Petkit Technology	2021	10.746.355	5,06%
Pine Labs	2015	147.582	1,89%
Rohlik	2022	52.678	8,75%

Salto Systems	2020	22.293	12,17%
Shenzhen Shuye Innovative Technology (Laifen)	2023	403.752	5,11%
team.blue	2024	61.422.840	3,98%
ThoughtSpot	2017	3.263.785	2,55%
Twin Health	2021	2.253.562	4,07%
Typeform	2022	69.208	6,93%
Veepee	2016	3.756.786	5,64%
Ver Se Innovation	2019	1.144.790	4,64%
Vinted	2019	3.260.082	3,36%
Vivobarefoot	2024	2.498.118	14,27%

¹ Pour une définition des niveaux, voir point 2.3 ci-dessous.

Les principales participations de Sofina Direct du niveau 2 et du niveau 3¹ (dont la juste valeur excède 10 millions EUR) détenues par l'intermédiaire d'un (ou plusieurs) véhicule(s) de syndication rassemblant une partie de l'actionnariat au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

	ANNÉE DU 1 ^{ER} INVESTISSEMENT	DROITS SOCIAUX DÉTENUS		INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ESTIMÉ DANS LA PARTICIPATION SOUS-JACENTE
		NOMBRE DE TITRES	% DE PARTICIPATION DANS LE VÉHICULE INTERMÉDIAIRE	
Aevum Investments (Xinyu)	2018	-	100,00%	4,90%
BA-K1 (Too Good To Go)	2023	1.667	89,24%	1,47%
Ergon opseo Long Term Value Fund (opseo)	2019	-	8,82%	7,34%
GoldIron (First Eagle)	2016	33.921	50,10%	6,26%
HSG Alliance D	2024	-	63,49%	1,96%
HSG Co-Investment 2016-A (ByteDance)	2016	-	41,67%	0,17%
Iconiq Strategic Partners III Co-Invest (Series RV)	2018	-	7,15%	0,26%
Kedaara Norfolk Holdings (Lenskart)	2019	158.355	50,00%	0,72%
Lernen Midco 1 (Cognita)	2019	252.517.893	15,55%	13,41%
M.M.C. (Chapoutier)	2009	15.256	19,83%	15,33%
MxBee (BioFirst)	2022	7.820.093	26,64%	1,48%
TA Action Holdings (ACT)	2016	19.304.057	44,44%	3,65%

Les principaux Gestionnaires qui gèrent pour notre compte des fonds d'investissement, dont la valeur excède individuellement 10 millions EUR au 31 décembre 2024 sont Accel, Andreessen Horowitz, Archipelago, Ares, Ascendent, Astorg, Atlantic Labs, Atomico, Bain, Battery, Bessemer, Bling, Blossom, Bond, Chryscapital, Draper Fisher Jurvetson, DST, Everstone, Falcon House, Felix, Formation 8, Founders Fund, Foundry, Francisco, General Atlantic, General Catalyst, Genesis, GGV, Highland, HongShan, Iconiq, Insight, Institutional Venture Partners, InvAscent, Isola, Kedaara, Kleiner Perkins, Lakestar, Lightspeed, Lyfe, Multiples, New Enterprise Associates, Northzone, OpenView, Peak XV, Phoenix Court, Polychain, Qiming, Redpoint, Ribbit, Sequoia, Social+Capital, Sofindev, Source Code, Spark, Summit, TA Associates, Thoma Bravo, Thrive, Tiger Global, Trustbridge et Venrock.

¹ Pour une définition des niveaux, voir point 2.3 ci-dessous.

2.3 PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT EN TRANSPARENCE

Principales règles de valorisation du portefeuille d'investissement

Le groupe Sofina utilise une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données permettant d'établir les évaluations :

- **Niveau 1** – Les actifs évalués selon le niveau 1 sont valorisés au cours de bourse à la date de clôture ;
- **Niveau 2** – Les actifs évalués selon le niveau 2 sont valorisés sur la base de données observables comme le cours de bourse du principal actif détenu par la société ;
- **Niveau 3** – Les actifs évalués selon le niveau 3 sont valorisés à la juste valeur selon des principes dérivés des lignes directrices d'évaluation de l'International Private Equity and Venture Capital Valuation (« IPEV » Valuation Guidelines de décembre 2022).

Les titres non cotés en bourse sont évalués, à chaque date de clôture, selon une méthode d'évaluation communément admise dans ces lignes directrices d'évaluation IPEV ou à la valeur d'actif net.

Les différentes méthodes de valorisation sont détaillées dans le tableau sur les méthodes appliquées conformément à la norme IFRS 13 pour déterminer la juste valeur des actifs non cotés de (Sofina Direct, c'est-à-dire Investissements minoritaires à long terme et Sofina Croissance, et Sofina Fonds.

Retenons que les IPEV Valuation Guidelines ne considèrent plus le prix de la transaction récente comme une technique de valorisation par défaut mais plutôt comme un point de départ de l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, le prix de la transaction récente n'est utilisé comme technique de valorisation que lorsque la transaction récente est suffisamment proche de la date de clôture (et répond aux critères de marché et d'intervenant de marché). Il convient également de noter que le contexte de la transaction est analysé et pourrait donc intégrer non seulement les composantes primaires d'une transaction mais aussi les composantes secondaires de la même transaction (par exemple, en retenant un prix pondéré au lieu de retenir seulement le prix du tour de financement primaire).

Le principe d'étalonnage (ou « calibration »), qui consiste à tester ou étalonner les techniques d'évaluation devant être utilisées lors des dates d'évaluation subséquentes, en utilisant des paramètres d'évaluation dérivés de la transaction initiale ou la plus récente, est appliqué le cas échéant sur toutes nos valorisations de titres non cotés (Sofina Direct, c'est-à-dire Investissements minoritaires à long terme et Sofina Croissance), pour autant que le prix de la transaction initiale ou la plus récente soit représentatif de la juste valeur au moment de la transaction et qu'il puisse faire l'objet d'une calibration. La calibration donne la possibilité de dériver du prix d'entrée la décote ou la surcote par rapport au groupe de sociétés comparables en comparant le taux de rendement attendu par Sofina avec le coût du capital théorique pour un investissement donné dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. La calibration donne également la possibilité d'appréhender directement à la date de transaction la décote ou la surcote par rapport au groupe de sociétés comparables

dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode des multiples boursiers. Cette technique explique la grande fourchette au niveau des décotes, des coûts de capital ou des facteurs d'actualisation, ceux-ci étant en effet le résultat de la calibration.

Ceci étant dit, Sofina peut être amenée à changer de technique d'évaluation en fonction des circonstances d'un exercice de valorisation à un autre (par exemple en raison d'un nouveau type de données à disposition, d'une nouvelle transaction récente), l'objectif étant de maximiser l'utilisation des données observables et de minimiser celle des données non observables.

À cet égard, le tableau ci-après donne des informations sur les méthodes appliquées conformément à la norme IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur – pour déterminer la juste valeur des actifs non cotés de niveau 3.

Il convient également de noter que Sofina utilise la méthode d'évaluation des options pour attribuer la juste valeur estimée des actions aux différentes catégories d'actions en fonction de leurs caractéristiques et droits préférentiels (le cas échéant). Cette approche d'attribution peut réduire de manière significative la valorisation des tours de financement antérieurs qui comportent des droits moindres par rapport au dernier tour de financement.

Le contexte de la situation économique actuelle et les crises récentes augmentent l'incertitude quant aux performances futures des investissements détenus par Sofina. Ces incertitudes quant à la performance de ces investissements entraînent un degré plus élevé de subjectivité dans la détermination des justes valeurs de niveau 3 dans la hiérarchie IFRS 13. Cela a incité Sofina à intégrer dans son processus d'évaluation un degré élevé de vigilance. Les éléments suivants méritent particulièrement d'être mentionnés compte tenu de la situation économique actuelle :

- Vigilance particulière à la cohérence entre les estimations des sociétés du portefeuille et l'utilisation de ces estimations par rapport aux multiples des sociétés comparables ;
- Vigilance particulière quant à la validation de la dernière transaction récente en s'assurant que cette transaction récente tient compte du contexte actuel de la crise économique ou de la pandémie de Covid-19 (tout en respectant les autres critères de validation de la dernière transaction récente tels qu'être suffisamment proche de la date de clôture) ainsi que de s'assurer que le contexte de la transaction récente est correctement appréhendé en considérant les composantes primaires et secondaires (le cas échéant) ;
- Vigilance particulière concernant la situation financière des sociétés du portefeuille (par exemple, les estimations de consommation de trésorerie).

Nous avons également tenu compte des IPEV Board Special Valuation Guidance de décembre 2022.

1 Couvert : couvert par l'assistance de Kroll ; Non couvert : non couvert par l'assistance de Kroll ; Non applicable : aucune valeur présente à ce niveau dans le pilier concerné.

Il est à noter que Sofina a fait appel à Kroll, une société d'évaluation indépendante, pour une assistance dans l'évaluation des participations non cotées du portefeuille Sofina Direct. L'assistance fournie par Kroll ne concerne donc pas Sofina Fonds Privés. L'ensemble de ces participations non cotées (les « Participations »), couvertes par l'assistance de Kroll, représentent 48% de la juste valeur du total du portefeuille en transparence, tel qu'illustré ci-dessous ¹.

HIERARCHIE DES JUSTES VALEURS	INVESTISSEMENTS MINORITAIRES À LONG TERME	SOFINA CROISSANCE	SOFINA FONDS PRIVÉS	% DE COUVERTURE KROLL SUR LE TOTAL DU NIVEAU
Niveau 1	Non couvert	Non couvert	Non applicable	0%
Niveau 2	Couvert	Couvert	Non applicable	100%
Niveau 3	Couvert	Couvert	Non couvert	51%
Total du portefeuille en transparence				48%

Cette assistance a porté sur différentes procédures limitées que Sofina a identifiées et qu'elle a demandé à Kroll d'effectuer. Dans le cadre et à l'issue de ces procédures limitées ¹, Kroll a conclu que la juste valeur des « Participations », telle que déterminée par Sofina, était raisonnable.

Les investissements de Sofina Fonds Privés dans des fonds de capital-risque et de capital-développement sont évalués sur la base des derniers rapports obtenus des Gestionnaires de ces fonds d'investissement jusqu'à mi-mars et leur valorisation sera par conséquent basée soit sur la base d'un rapport au 31 décembre 2024 soit sur la base d'un rapport au 30 septembre 2024. Les valeurs des rapports au 30 septembre 2024 sont ajustées pour tenir compte (i) des libérations de capital et des distributions survenues depuis la date d'émission du dernier rapport, (ii) des évolutions des cours de bourse des sociétés cotées détenues par ces fonds, et (iii) des événements significatifs qui se sont produits depuis cette dernière date d'évaluation et la date de clôture du 31 décembre 2024. Les valeurs au 31 décembre 2024 ne sont quant à elles pas ajustées étant donné qu'elles reflètent la juste valeur à la date de clôture. Les valeurs retenues sont enfin converties en euros en utilisant le taux de change de clôture. Les fonds pour lesquels un contrat d'achat et de vente a été signé à la date du présent Rapport annuel sont évalués conformément aux termes de ce contrat d'achat et de vente. Au 31 décembre 2024, plus de 66% de la juste valeur de Sofina Fonds Privés est basée soit sur des rapports au 31 décembre 2024, soit sur des valorisations établies sur la base de cours de bourse ou prix de transactions.

¹ Les procédures limitées ne correspondent pas à un audit, à une revue, à une compilation ou à toute autre forme d'examen ou d'attestation en rapport avec les normes d'audit généralement reconnues. De plus, les procédures limitées n'ont pas été effectuées en prévision de ou en relation avec tout investissement réalisé ou envisagé par Sofina. Ainsi, toute partie envisageant un investissement dans ces « Participations » ou toute partie envisageant un investissement directement au capital de Sofina ne devrait pas considérer que la mise en œuvre de ces procédures limitées par Kroll est suffisante dans l'optique des investissements susmentionnés. Les résultats de l'analyse de Kroll ne doivent pas être considérés comme une attestation d'équité relative à une opération ou une attestation de solvabilité. Les procédures limitées effectuées par Kroll complètent les procédures que Sofina est tenue de mettre en œuvre pour estimer la juste valeur des « Participations ». Le résultat des analyses menées par Kroll a été pris en compte par Sofina dans son évaluation de la juste valeur des « Participations ».

Méthodes appliquées conformément à la norme IFRS 13 pour déterminer la juste valeur des actifs non cotés de niveau 3 du portefeuille d'investissement en transparence

TECHNIQUE D'ÉVALUATION	UTILISATION DE LA TECHNIQUE	DONNÉES NON OBSERVABLES IMPORTANTES	LIENS ENTRE DONNÉES NON OBSERVABLES ET LA JUSTE VALEUR
Prix de la dernière transaction récente (PORI)	<p>A chaque fois qu'une transaction récente et significative a été réalisée pour la participation à la date de clôture et pour autant que la transaction remplisse les critères de marché et d'intervenant de marché.</p> <p>Retenons que les IPEV Valuation Guidelines ne considèrent plus le prix de la transaction récente comme une technique de valorisation par défaut mais plutôt comme un point de départ de l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, le prix de la transaction récente comme technique de valorisation n'est utilisé que lorsque la transaction récente est suffisamment proche de la date de clôture (et répond aux critères de marché et d'intervenant de marché).</p> <p>Dans le cadre de cette technique d'investissement, un investissement pour lequel un accord d'achat et de vente a été signé est évalué sur la base des termes de l'accord d'achat et de vente. En fonction des conditions de clôture définies dans l'accord d'achat et de vente, les probabilités de clôture peuvent être prises en compte dans l'évaluation.</p>	La juste valeur de la dernière transaction est considérée comme donnée non observable.	Plus la donnée non observable augmente, plus la juste valeur augmente.
Technique des flux de trésorerie actualisés ou Discounted Cash Flow model	Appliquée pour les sociétés matures ou pour les sociétés où suffisamment d'information est disponible. Cette méthode consiste à actualiser des flux de trésorerie futurs attendus.	Coût du capital issu de la calibration.	Plus le coût du capital est élevé, moins la juste valeur est élevée.
		Valeur terminale sur base d'un taux de croissance à long terme.	Plus le taux de croissance à long terme est élevé, plus la juste valeur est élevée.
Multiples de marché – multiples des ventes ou de la marge brute ou de l'EBITDA ou des revenus ou un mix de ces multiples (sur la base de sociétés cotées comparables)	En l'absence de transaction récente sur la participation à la date de clôture et lorsque le Discounted Cash Flow model n'est pas appliqué. Le principe de calibration est utilisé pour déterminer la décote par rapport au panier de sociétés cotées comparables.	Valeur terminale sur base d'un multiple de sortie.	Plus le multiple de sortie est élevé, plus la juste valeur est élevée.
		Décote ¹ issue de la calibration par rapport au groupe de sociétés comparables.	Plus la décote est élevée, moins la juste valeur est élevée.
Modèle des rendements attendus pondérés par leur probabilité ou méthode des scénarios probabilisés (PWERM: Probability-Weighted Expected Return Method)	Les start-up ou sociétés « early stage » ou certaines sociétés pour lesquelles des scénarios fortement différents restent possibles, lorsque les autres méthodes (transaction récente, Discounted Cash Flow model, multiples de marché) ne peuvent être appliquées, sont valorisées sur la base de scénarios. Ces sociétés sont valorisées sur la base de différents scénarios futurs attendus (résultats futurs de justes valeurs probabilisés).	Facteur d'actualisation issu de la calibration.	Plus le facteur d'actualisation est élevé, moins la juste valeur est élevée.
		Poids attribués aux différents scénarios (en général 3 à 4 scénarios, d'extrêmement pessimistes à optimistes).	Plus le poids du scénario pessimiste est élevé, moins la juste valeur est élevée.
		Valeur de sortie sur base d'un multiple de sortie.	Plus le multiple de sortie est élevé, plus la juste valeur est élevée.
Milestones approach	Les start-up ou sociétés « early stage » ou certaines sociétés pour lesquelles des étapes importantes restent à franchir, lorsque les autres méthodes ne peuvent être appliquées (transaction récente, Discounted Cash Flow model, multiples de marché, PWERM), sont valorisées selon la méthode des milestones (étapes ou événements importants). Cette méthode consiste à déterminer s'il y a une indication de changement de juste valeur sur la base d'un vérification d'un ou plusieurs milestones. Un ou plusieurs milestones sont communément établis en fonction du stade de développement de la société. Les milestones peuvent inclure des indicateurs financiers, des indicateurs techniques et des indicateurs marketing et commerciaux.	Décote appliquée par palier en fonction des milestones prédéfinis.	Une décote est appliquée par palier. Si un palier est franchi, plus la donnée non observable augmente ou diminue, plus la juste valeur augmente ou diminue. Si le premier palier n'est pas franchi, plus la donnée non observable diminue, plus la juste valeur diminue.

¹ Dans certains cas, une surcote est appliquée par rapport au groupe de sociétés comparables, également issue du principe de calibration. Dans certains cas exceptionnels, la décote est estimée sur la base d'autres méthodes que la calibration.

Actif net réévalué avec actifs comptabilisés à leur juste valeur	Sur la base des derniers rapports disponibles, obtenus des Gestionnaires. Cette méthode consiste à utiliser la quote-part dans les actifs nets rapportés ajustée (i) des libérations de capital et des distributions survenues depuis la date d'émission du dernier rapport, (ii) des évolutions des cours de bourse des sociétés cotées et (iii) des événements significatifs. Les investissements sous-jacents du fonds doivent être rapportés à la juste valeur.	La juste valeur sur la base de rapports des Gestionnaires est considérée comme donnée non observable.	Plus la donnée non observable augmente, plus la juste valeur augmente.
Autres méthodes	Dans des cas exceptionnels, une autre méthodologie est considérée afin de mieux refléter la juste valeur de la ou d'une fraction de la participation (par exemple un rapport d'expertise de valeur de terrains ou biens). En l'absence de prix activement négociés, la juste valeur d'un investissement en titres de dette est généralement dérivée d'une analyse de rendement tenant compte de la qualité du crédit, du coupon et de l'échéance, ainsi que de l'application du principe de calibrage (approche par le rendement).	La juste valeur sur la base de rapports d'un expert est considérée comme donnée non observable. Pour l'approche par le rendement d'un investissement en titres de dette, le rendement est considéré comme une donnée non observable.	Plus la donnée non observable augmente, plus la juste valeur augmente. Pour l'approche par le rendement, plus le rendement est élevé, plus la juste valeur est faible.

Méthode appliquée pour allouer la juste valeur estimée des capitaux propres aux différentes classes d'actions en fonction de leurs droits respectifs

TECHNIQUE D'ÉVALUATION	UTILISATION DE LA TECHNIQUE	DONNÉES NON OBSERVABLES IMPORTANTES	LIENS ENTRE DONNÉES NON OBSERVABLES ET LA JUSTE VALEUR
Méthode d'évaluation des options	Appliqué pour les sociétés où les droits et les préférences peuvent différer de manière significative entre les catégories d'actions. Appliqué lorsqu'il est applicable et pertinent (par exemple, il existe des droits et des préférences différents pour chaque catégorie d'actions et les acteurs du marché tiennent compte de ces droits et préférences).	Volatilité.	Une augmentation de la volatilité peut soit augmenter soit diminuer la juste valeur en fonction des classes d'actions détenues.
		Délai d'expiration (par exemple, moment de la sortie ou événement de liquidité).	Une augmentation du temps jusqu'à l'expiration peut soit augmenter soit diminuer la juste valeur en fonction des classes d'actions détenues.
		Taux d'intérêt en devise locale.	Une augmentation du taux d'intérêt peut soit augmenter soit diminuer la juste valeur en fonction des classes d'actions détenues.

2.4 JUSTE VALEUR DU TOTAL DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT EN TRANSPARENCE

EN MILLIERS EUR

	TOTAL AU 31/12/2024	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Portefeuille d'investissement¹	10.054.258	491.443	0	9.562.815
Sofina Direct	5.331.222	491.443	0	4.839.779
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	<i>3.069.332</i>	<i>441.219</i>	<i>0</i>	<i>2.628.113</i>
<i>Sofina Croissance</i>	<i>2.261.889</i>	<i>50.224</i>	<i>0</i>	<i>2.211.665</i>
Sofina Fonds Privés	4.723.036	0	0	4.723.036
	TOTAL AU 31/12/2023	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Portefeuille d'investissement	8.928.241	566.192	155.962	8.206.087
Sofina Direct	4.739.235	566.192	155.962	4.017.081
<i>Investissements minoritaires à long terme</i>	<i>2.846.919</i>	<i>539.696</i>	<i>44.135</i>	<i>2.263.088</i>
<i>Sofina Croissance</i>	<i>1.892.315</i>	<i>26.496</i>	<i>111.827</i>	<i>1.753.992</i>
Sofina Fonds Privés	4.189.006	0	0	4.189.006

Le portefeuille sous-jacent des fonds détenus dans Sofina Fonds Privés est composé d'actifs cotés et non cotés. La juste valeur des actifs cotés² est estimée à 443.073 milliers EUR au 31/12/2024 et 483.162 milliers EUR au 31/12/2023.

Au cours de l'exercice, notre participation Honasa Consumer (Mamaearth) a été transférée du niveau 2 vers le niveau 1.

Analyse de sensibilité du niveau 3

Le niveau 3 est composé de titres non cotés soumis au risque de prix, qui est néanmoins amoindri par la grande diversité d'investissements réalisés par le groupe Sofina. L'objectif de création de valeur à long terme poursuivi par le groupe Sofina contribue également à atténuer ce risque.

Au niveau des investissements dans des fonds de capital-risque et de capital-développement de Sofina Fonds Privés, les Gestionnaires peuvent se décider plus rapidement pour modifier un écart négatif. Le risque de marché peut aussi avoir un impact sur les titres non cotés de façon indirecte par rapport aux titres cotés sur les marchés boursiers.

En outre, le risque de liquidité a un impact plus important sur les titres non cotés que sur les titres cotés et ceci peut entraîner une difficulté à en estimer la valeur. Ce risque peut avoir un impact sur la période de détention des titres non cotés ainsi que sur le prix de sortie. Il est difficile de chiffrer l'influence de ces risques sur les titres non cotés du niveau 3.

¹ Vous trouverez des informations sur le portefeuille d'investissement figurant au bilan au 31 décembre 2023 sous le point 2.1 ci-dessus.

² Estimé sur base des informations disponibles fournies par les Gestionnaires.

Analyse de sensibilité du portefeuille d'investissement en transparence de niveau 3 au 31 décembre 2024

EN MILLIONS EUR

TECHNIQUE D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR	MÉTHODE D'ÉVALUATION DES OPTIONS APPLIQUÉE?	DONNÉES NON OBSERVABLES (MOYENNE PONDÉRÉE)	SENSIBILITÉ	IMPACT VALEUR	SENSIBILITÉ	IMPACT VALEUR
Prix de la dernière transaction récente (PORI)	17	Non	La juste valeur de la dernière transaction récente est considérée comme étant une valeur non observable	+10%	2	-10%	-2
Discounted Cash Flow model	1.694	Non	Coût du capital issu de la calibration entre 8% et 17% (13%)	+10%	-117	-10%	127
			Taux de croissance perpétuel (plus appliqué)	+10%	0	-10%	0
Multiples de marché	1.899	Non	Multiple de sortie entre 8,6x et 17,2x (12,3x)	+10%	120	-10%	-118
			Multiple médian des revenus des sociétés comparables entre 0,7x et 17,6x (4,1x)	+10%	45	-10%	-45
			Multiple médian de la marge brute des sociétés (3,7x)	+10%	0	-10%	-1
			Multiple médian de l'EBITDA des sociétés comparables entre 6,4x et 28,9x (14,5x)	+10%	116	-10%	-126
			Multiple médian du revenu net des sociétés comparables entre 3,3x et 11,6x (11x)	+10%	6	-10%	-6
			Décote issue de la calibration entre 0% et 52% ¹ (9%)	+10%	-24	-10%	24
			Multiple médian des sociétés comparables entre 0,5x et 10,7x (5,1x)	+10%	55	-10%	-66
			Multiple médian de la marge brute des sociétés comparables entre 6x et 6,6x (6,5x)	+10%	3	-10%	-3
			Multiple médian du revenu net des sociétés comparables entre 16,3x et 25,9x (19,7x)	+10%	2	-10%	-2
			Décote issue de la calibration entre 4% et 58% ² (24%)	+10%	-39	-10%	28
Autres méthodes	1.080	Oui	Volatilité entre 23% et 73% (44%)	+10%	-7	-10%	-5
			Délai d'expiration entre 0,5 année et 6,6 années (3,3 années)	+10%	-9	-10%	-2
			Taux d'intérêt entre 0% et 7% (4%)	+10%	-8	-10%	-3
Actif net réévalué avec actifs comptabilisés à leur juste valeur ³	4.761	Non	La juste valeur sur base de rapports des Gestionnaires est considérée comme étant une valeur non observable	+10%	476	-10%	-476
Milestones approach	41	Non	Décote de 20% par palier (20%)	Palier supérieur ⁴	4	Palier inférieur	-4
Autres méthodes	71	Non	La juste valeur est considérée comme étant une valeur non observable. Pour l'approche par le rendement, le rendement est considéré comme une donnée non observable (4,9%)	+10%	7	-10%	-7
Total du niveau 3 (en transparence)	9.563						
Eléments de réconciliation	-72						
Total du niveau 3 (états financiers)	9.491						

Les éléments de réconciliation entre la présentation en transparence et la présentation au bilan sont détaillés, tous niveaux confondus, au point 2.1 ci-dessus.

- Dans certains cas, une surcote est appliquée par rapport au groupe de sociétés comparables. Les surcotes appliquées varient entre 1% et 1.132% (moyenne pondérée de 53%). Dans certains cas exceptionnels, la décote est estimée sur la base d'autres méthodes que la calibration.
- Dans certains cas, une surcote est appliquée par rapport au groupe de sociétés comparables. Les surcotes appliquées varient entre 7% et 1.492% (moyenne pondérée de 176%). Dans certains cas exceptionnels, la décote est estimée sur la base d'autres méthodes que la calibration.
- Concerne principalement le portefeuille Sofina Fonds Privés et de façon limitée certaines participations de Sofina Croissance.
- Aucun palier supérieur n'a été atteint.

Analyse de sensibilité du portefeuille d'investissement en transparence de niveau 3 au 31 décembre 2023

EN MILLIONS EUR

TECHNIQUE D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR	MÉTHODE D'ÉVALUATION DES OPTIONS (APPLIQUÉE?)	DONNÉES NON OBSERVABLES (MOYENNE PONDÉRÉE)	SENSIBILITÉ	IMPACT VALEUR	SENSIBILITÉ	IMPACT VALEUR
Prix de la dernière transaction récente (PORI)	153	Non	La juste valeur de la dernière transaction récente est considérée comme étant une valeur non observable	+10%	8	-10%	-8
Discounted Cash Flow model	1.876	Non	Coût du capital issu de la calibration entre 7% et 18% (13%)	+10%	-250	-10%	325
			Taux de croissance perpétuel entre 3% et 4% (3%)	+10%	50	-10%	-42
			Multiple de sortie entre 5,4x et 17x (11,4x)	+10%	141	-10%	-141
Multiples de marché	1.129	Non	Multiple médian des revenus des sociétés comparables entre 0,9x et 6,4x (2,8x)	+10%	57	-10%	-57
			Multiple médian de la marge brute des sociétés comparables entre 3,7x et 3,7x (3,7x)	+10%	0	-10%	-1
			Multiple médian de l'EBITDA des sociétés comparables entre 7,9x et 18,1x (16,1x)	+10%	29	-10%	-24
	745	Non	Multiple médian du revenu net des sociétés comparables entre 13,3x et 20,6x (14,2x)	+10%	9	-10%	-9
			Décote issue de la calibration entre 0% et 89% ¹ (24%)	+10%	-13	-10%	17
			Multiple médian des sociétés comparables entre 0,5x et 13,1x (5,4x)	+10%	45	-10%	-45
			Multiple médian de la marge brute des sociétés comparables entre 7,7x et 11,4x (7,7x)	+10%	3	-10%	-3
			Décote issue de la calibration entre 23% et 58% ² (40%)	+10%	-8	-10%	8
			Volatilité entre 23% et 88% (45%)	+10%	-5	-10%	4
Actif net réévalué avec actifs comptabilisés à leur juste valeur ³	4.233	Non	Délai d'expiration entre 0,4 année et 7 années (3,7 années)	+10%	-5	-10%	5
			Taux d'intérêt entre 1% et 7% (4%)	+10%	-3	-10%	3
Milestones approach	0	Non	Décote de 20% par palier (20%)	Palier supérieur ⁴	0	Palier inférieur	0
Autres méthodes	70	Non	La juste valeur est considérée comme étant une valeur non observable. Pour l'approche par le rendement, le rendement est considéré comme une donnée non observable (4,9%)	+10%	6	-10%	-6
Total du niveau 3 (en transparence)	8.206						
Eléments de réconciliation	23						
Total du niveau 3 (états financiers)	8.229						

Les éléments de réconciliation entre la présentation en transparence et la présentation au bilan sont détaillés, tous niveaux confondus, au point 2.1 ci-dessus.

1 Dans certains cas exceptionnels, une surcote est appliquée par rapport au groupe de sociétés comparables. Les surcotes appliquées varient entre 13% et 626% (moyenne pondérée de 177%). Dans certains cas exceptionnels, la décote est estimée sur base d'autres méthodes que la calibration.

2 Dans certains cas exceptionnels, une surcote est appliquée par rapport au groupe de sociétés comparables. Les surcotes appliquées varient entre 0% et 652% (moyenne pondérée de 181%). Dans certains cas exceptionnels, la décote est estimée sur base d'autres méthodes que la calibration.

3 Concerne principalement le portefeuille Sofina Fonds Privés et de façon limitée certaines participations de Sofina Croissance.

4 Aucun palier supérieur n'a été atteint.

2.5 RISQUES FINANCIERS EN TRANSPARENCE

Risque de change

Le portefeuille d'investissement est soumis entre autres aux risques de change. Le principal risque de change porte sur des actifs libellés en dollars américains, en livres sterling, en roupies indiennes en couronnes danoises et en yuan chinois renminbi. À titre d'information, la variation de 10% en plus ou en moins par rapport au cours du 31 décembre 2024 donnerait une variation de la juste valeur du portefeuille reprise dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIONS EUR															
	USD		GBP		INR		DKK		CNY						
Sensibilité du cours de change	-10%	0%	+10%	-10%	0%	+10%	-10%	0%	+10%	-10%	0%	+10%	-10%	0%	+10%
Juste valeur	6.728	6.056	5.505	815	734	667	510	459	417	193	174	158	28	25	23
Impact sur le résultat	672	0	-551	81	0	-67	51	0	-42	19	0	-16	3	0	-2

Risque de prix

Le risque de prix se définit comme le risque que le portefeuille de Sofina soit impacté par une évolution défavorable des cours de bourse. Sofina est exposée aux fluctuations boursières de son portefeuille.

L'analyse de risques des participations de niveau 1 et de niveau 2 est reprise ci-dessous. Un intervalle de variation -10% et +10% a été appliqué sur l'évaluation au 31 décembre 2024. Cette variation influence le résultat.

EN MILLIONS EUR						
	NIVEAU 1			NIVEAU 2		
Sensibilité du cours de bourse	-10%	0%	+10%	-10%	0%	+10%
Juste valeur	442	491	541	0	0	0
Impact sur le résultat	-49	0	49	0	0	0

Risque de taux d'intérêt et risque de liquidité

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le flux d'intérêt afférent à la dette financière et la trésorerie brute puissent être détériorés par une évolution défavorable des taux d'intérêt. En l'espèce, le risque est limité vu que les dettes financières sont principalement à taux fixe. Par ailleurs la trésorerie nette de Sofina est positive. Cependant, Sofina a des engagements de déboursements de fonds relatifs aux participations de Sofina Fonds Privés. Eu égard à sa trésorerie nette positive, à l'existence de lignes de crédit bancaires (non utilisées - voir.

point 3.17), et aux investissements dans des actions cotées sur des marchés liquides et donc aisément réalisables (dans les portefeuilles des Investissements de Sofina Direct et de Sofina Fonds Privés), et, si nécessaire, de la capacité à effectuer des transactions sur le marché secondaire pour Sofina Fonds Privés, le risque de liquidité auquel Sofina est confrontée est extrêmement modéré.

EN MILLIONS EUR		
ENGAGEMENTS RÉSIDUELS BRIDGE DE SOFINA FONDS PRIVÉS	31/12/2024	31/12/2023
Début de l'exercice	1.300	1.336
Nouveaux engagements	420	306
Investissements	-406	-291
Autres ¹	33	-25
Effet change	75	-26
Fin de l'exercice²	1.422	1.300

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de contrepartie sur les liquidités brutes. Il est atténué par une diversification adéquate des contreparties (notation de crédit et duration, limite d'exposition par contrepartie, émetteur et secteur).

Risque de concentration

Les 10 principales participations de Sofina Direct représentent 29% de la juste valeur du portefeuille en transparence³ :

1	HSG Co-Investment 2016-A (ByteDance)
2	Lernen Midco 1 (Cognita)
3	Drylock Technologies
4	Nuxe International
5	Cambridge Associates
6	bioMérieux
7	MNH (Mérieux NutriSciences)
8	Biobest Group (BioFirst)
9	Lancelot UK HoldCo (EG Software)
10	Salto Systems

¹ Le poste Autres comprend principalement des distributions rappelables, des cessions et des liquidations de fonds avec des engagements résiduels non appelés.

² Des engagements résiduels supplémentaires relatifs aux investissements Sofina Direct de 6 millions EUR au 31 décembre 2024 et de 196 millions EUR au 31 décembre 2023 portent le total des engagements non appelés à 1.428 millions EUR et 1.496 millions EUR respectivement.

³ Classées par ordre décroissant de juste valeur au 31 décembre 2024 (portefeuille en transparence). Le classement de nos participations Sofina Direct ne tient pas compte des expositions indirectes à ces participations, détenues au travers de certains fonds de Sofina Fonds Privés.

Il est à noter que :

- les 4 investissements principaux au sein de Sofina Direct représentent plus de 15% mais moins de 20% du total du portefeuille en transparence ¹.
- les 6 investissements principaux au sein de Sofina Direct représentent plus de 20% du total du portefeuille en transparence ¹.
- de toutes les participations reprises dans la liste ci-dessus pris individuellement, ByteDance ² est le seul actif représentant plus de 5% de la juste valeur du portefeuille en transparence ¹.

Il n'y a pas de positions dominantes. Les participations de niveau 3 dans le top 10 sont évaluées selon le Discounted Cash Flow model, les multiples du marché ou la valeur de la dernière transaction récente, comme décrit dans la section 2.3 ci-dessus.

Les 10 principaux Gestionnaires de Sofina Fonds Privés représentent 22% de la juste valeur du portefeuille en transparence ³ :

1	Sequoia Capital
2	HongShan
3	Lightspeed
4	Peak XV
5	Insight Partners
6	Thoma Bravo
7	Battery
8	Andreessen Horowitz
9	Iconiq Capital
10	TA Associates

Guerre en Ukraine

Conformément à la [recommandation de l'ESMA du 14 mars 2022](#), à la [déclaration publique du 13 mai 2022 sur les implications de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur les rapports financiers semestriels](#) et à la [déclaration publique du 28 octobre 2022 sur les priorités communes européennes en matière d'application de la loi pour les rapports financiers annuels de 2022](#), Sofina peut confirmer qu'elle a une exposition spécifique très limitée à la crise ukrainienne, qui n'a pas eu d'impact direct matériel sur ses activités. Le groupe n'est pas affecté par les sanctions économiques appliquées par l'Union européenne. Les sociétés du portefeuille de Sofina Direct ayant des activités ou une exposition notable en Ukraine ou Russie et Biélorussie représentent moins de 4% de la juste valeur du portefeuille total en transparence au 31 décembre 2024. Sofina Fonds Privés est marginalement exposé à des sociétés sous-jacentes ayant une certaine présence en Ukraine ou en Russie et Biélorussie qui sont estimées représenter une petite proportion du nombre total de sociétés dans le portefeuille sous-jacent. Les Gestionnaires ont enquêté sur leurs liens potentiels avec la Russie, notamment en recherchant l'argent russe dans leur base d'investisseurs, et n'ont pas signalé de problème significatif à cet égard. Les principales conséquences économiques potentielles de la crise ukrainienne sur le portefeuille ne sont pas de nature spécifique car elles sont liées à son impact sur le prix des matières premières, y compris l'énergie, les perturbations potentielles de la chaîne d'approvisionnement, les préoccupations concernant un risque croissant de cyber-attaques et, plus généralement, l'impact macro-économique sur la croissance du PIB, l'inflation et les taux d'intérêt. Un grand nombre de sociétés du portefeuille et de Gestionnaires, ainsi que leurs employés, sont engagés dans diverses initiatives visant à soutenir l'Ukraine, en accord avec ce que Sofina a fait.

1 Participations les plus importantes en termes de représentation dans la juste valeur du portefeuille en transparence et selon les principes de valorisation détaillés au point 2.3 ci-dessus. Classées par ordre décroissant de juste valeur au 31 décembre 2024. Le classement des participations de Sofina Direct ne prend pas en compte les participations indirectes dans ces sociétés à travers certains fonds de Sofina Fonds Privés.

2 Sofina valorise sa participation dans HSC Co-Investment 2016-A sur base de la méthode de valorisation des multiples de marché avec une décote d'illiquidité. Sa participation dans ByteDance au niveau de Sofina Fonds Privés est évaluée sur base des derniers rapports obtenus des Gestionnaires (où l'information est disponible).

3 Principaux Gestionnaires en termes de représentation estimée de leurs fonds dans la juste valeur du portefeuille de Sofina en transparence. Classés par ordre décroissant de juste valeur au 31 décembre 2024.

2.6 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE, SECTORIELLE ET PAR STRATÉGIE DU PORTEFEUILLE EN TRANSPARENCE

Répartition géographique du portefeuille¹

ZONE GÉOGRAPHIQUE	EN MILLIONS EUR							
	31/12/2024				31/12/2023			
	JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE	ENGAGEMENTS RÉSIDUELS ²			JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE	ENGAGEMENTS RÉSIDUELS		
Sofina Direct								
Amérique du Nord	690	13%	2	33%	538	11%	2	1%
Europe de l'Ouest	3.209	60%	3	50%	2.960	63%	193	98%
Asie	1.422	27%	1	17%	1.227	26%	1	1%
Autres	10	0%	0	0%	14	0%	0	0%
Total Sofina Direct	5.331	100%	6	100%	4.739	100%	196	100%
Sofina Fonds Privés								
Amérique du Nord	3.045	64%	885	62%	2.608	62%	785	60%
Europe de l'Ouest	467	10%	202	14%	419	10%	181	14%
Asie	1.211	26%	335	24%	1.162	28%	334	26%
Total Sofina Fonds Privés	4.723	100%	1.422	100%	4.189	100%	1.300	100%
TOTAL SOFINA DIRECT ET SOFINA FONDS PRIVÉS								
Amérique du Nord	3.735	37%	887	62%	3.146	35%	787	53%
Europe de l'Ouest	3.676	37%	205	14%	3.379	38%	374	25%
Asie	2.633	26%	336	24%	2.389	27%	335	22%
Autres	10	0%	0	0%	14	0%	0	0%
TOTAL DU PORTEFEUILLE³	10.054	100%	1.428	100%	8.928	100%	1.496	100%

Répartition de Sofina Direct par secteur

Le tableau suivant présente la ventilation sectorielle du portefeuille en transparence au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023³ :

SECTEUR	EN MILLIONS EUR			
	31/12/2024		31/12/2023	
	JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE		JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE	
Biens et services de consommation	1.431	27%	1.415	30%
Transformation digitale	1.623	30%	976	21%
Éducation	590	11%	526	11%
Soins de santé et sciences de la vie	708	13%	607	13%
Chaîne d'approvisionnement durable	346	7%	253	5%
Autres	633	12%	962	20%
Total	5.331	100%	4.739	100%

Répartition de Sofina Fonds Privés par stratégie

STRATÉGIE	EN MILLIONS EUR							
	31/12/2024				31/12/2023			
	JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE	ENGAGEMENTS RÉSIDUELS ⁴			JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE	ENGAGEMENTS RÉSIDUELS		
Capital-risque	3.345	71%	825	58%	2.913	70%	769	59%
Capital-développement	1.106	23%	494	35%	1.042	25%	465	36%
LBO	258	6%	95	7%	228	5%	58	4%
Autres	14	0%	8	1%	6	0%	8	1%
Total⁵	4.723	100%	1.422	100%	4.189	100%	1.300	100%

¹ Sur la base du portefeuille en transparence en considérant le pays du siège principal ou historique des investissements.

² Ces montants proviennent essentiellement de souscriptions aux investissements Sofina Fonds Privés pour un montant de 1.422 millions EUR (cf. point 3.17 ci-dessous). Ces engagements sont pris par Sofina SA ou par ses filiales d'investissement (vue en transparence).

³ Sur la base de la juste valeur des participations du groupe Sofina au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 (portefeuille en transparence - cf. point 2.4 ci-dessus).

⁴ Sofina s'est engagée à répondre à des appels de fonds auprès de certains fonds privés (cf. point 3.17 ci-dessous).

⁵ Vous trouverez des informations sur le portefeuille Sofina Fonds Privés figurant au bilan au 31 décembre 2024 sous le point 2.1 ci-dessus.

Répartition par millésime du portefeuille

EN MILLIONS EUR

MILLÉSIME	31/12/2024				31/12/2023			
	JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE		ENGAGEMENTS RÉSIDUELS ¹		JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE		ENGAGEMENTS RÉSIDUELS	
Sofina Direct								
0-3	1.602	30%	0	0%	950	20%	190	97%
4-7	2.097	39%	3	50%	1.931	41%	3	1%
8-10	1.229	23%	3	50%	950	20%	3	2%
>10	403	8%	0	0%	908	19%	0	0%
Total Sofina Direct	5.331	100%	6	100%	4.739	100%	196	100%
Sofina Fonds Privés								
0-3	1.295	27%	1.204	85%	768	18%	1.050	81%
4-7	2.008	43%	151	11%	1.927	46%	182	14%
8-10	916	19%	36	3%	984	24%	36	3%
>10	504	11%	31	2%	510	12%	32	2%
Total Sofina Fonds Privés	4.723	100%	1.422	100%	4.189	100%	1.300	100%
TOTAL SOFINA DIRECT ET SOFINA FONDS PRIVÉS								
0-3	2.897	29%	1.204	84%	1.718	19%	1.240	83%
4-7	4.105	41%	154	11%	3.858	43%	185	12%
8-10	2.145	21%	39	3%	1.934	22%	39	3%
>10	907	9%	31	2%	1.418	16%	32	2%
TOTAL DU PORTEFEUILLE²	10.054	100%	1.428	100%	8.928	100%	1.496	100%

¹ Sofina s'est engagée à répondre à des appels de fonds auprès de certains fonds privés (cf. point 3.17 ci-dessous).

² Vous trouverez des informations sur le portefeuille Sofina Fonds Privés figurant au bilan au 31 décembre 2024 sous le point 2.1 ci-dessus.

3. Annexes aux états financiers sous le statut d'Entité d'Investissement

3.1 PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

EN MILLIERS EUR

	2024	2023
Participations		
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	8.548.378	8.538.603
Entrées au cours de l'exercice	1.695.170	774.158
Sorties au cours de l'exercice	-616.927	-223.245
Variations des plus-values latentes en résultat	434.329	209.934
Variations des moins-values latentes en résultat	-282.365	-751.072
Valeur nette à la clôture de l'exercice = 1	9.778.585	8.548.378
Créances		
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	62.066	1.380
Entrées au cours de l'exercice	71	75.067
Sorties au cours de l'exercice	-4.984	0
Variations des plus-values latentes en résultat	4.723	0
Variations des moins-values latentes en résultat	0	-14.706
Variation des intérêts courus non échus	-25	325
Valeur nette à la clôture de l'exercice = 2	61.851	62.066
Valeur nette = 1 + 2	9.840.436	8.610.444

La différence entre le montant des entrées au cours de l'exercice (1.695.241 milliers EUR) et le montant des investissements repris dans l'état consolidé des flux de trésorerie (544.400 milliers EUR) est principalement due à un investissement non décaissé et à un paiement différé en 2024 pour un montant total de -1.150.841 milliers EUR. Il convient de noter que le montant des entrées de l'année 2024 est essentiellement dérivé de transferts intragroupe de participations dans un effort de rationalisation de la structure du groupe. La différence entre le montant des sorties au cours de l'exercice (621.912 milliers EUR) et le montant des désinvestissements repris dans l'état consolidé des flux de trésorerie (689.595 milliers EUR) est principalement dû aux plus et moins-values réalisées sur ces désinvestissements pour un montant de 199,601 milliers EUR, ainsi qu'à un désinvestissement non décaissé et à un paiement différé en 2024 pour un total de -131.917 milliers EUR. Par ailleurs, les plus et moins-values réalisées (199.601 milliers EUR) combinées à la variation des plus et moins-values non réalisées (151.965 milliers EUR) constituent le résultat net du portefeuille d'investissement (cf. point 3.12 ci-dessous).

3.2 CLASSIFICATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

EN MILLIERS EUR

CLASSIFICATION IFRS 9		VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR		
		TOTAL AU 31/12/2024	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL AU 31/12/2023	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Portefeuille d'investissement		9.840.436	349.851	0	9.490.585	8.610.444	337.441	44.135	8.228.868
<i>Participations</i>	<i>Juste valeur via le résultat</i>	9.778.585	349.851	0	9.428.734	8.548.378	337.441	44.135	8.166.802
<i>Créances</i>	<i>Désignées à la juste valeur via le résultat</i>	61.851	0	0	61.851	62.066	0	0	62.066
Créances sur les filiales ¹	Désignées à la juste valeur via le résultat	420.957	0	420.957	0	495.153	0	495.153	0
Dépôts et autres actifs financiers courants		530.469	0	530.469	0	527.970	0	527.970	0
<i>Dépôts</i>	<i>Désignés à la juste valeur via le résultat</i>	75.000	0	75.000	0	0	0	0	0
<i>Placements de trésorerie</i>	<i>Juste valeur via le résultat</i>	451.925	0	451.925	0	514.257	0	514.257	0
<i>Autres créances</i>	<i>Désignés à la juste valeur via le résultat</i>	3.544	0	3.544	0	13.713	0	13.713	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Désignés à la juste valeur via le résultat	357.381	0	357.381	0	198.342	0	198.342	0
Dettes financières non courantes	Au coût amorti	697.074	0	634.375	0	696.289	0	590.772	0
Dettes financières courantes	Au coût amorti	2.268	0	2.268	0	2.109	0	2.109	0
Autres débiteurs courants	Au coût amorti	98	0	98	0	101	0	101	0
Dettes envers les filiales ¹	Désignées à la juste valeur via le résultat	138.535	0	138.535	0	55.980	0	55.980	0
Dettes fournisseurs et autres créanciers courants	Au coût amorti	15.273	0	15.273	0	4.396	0	4.396	0

Au cours de l'année, il n'y a pas eu de transferts de niveaux.

¹ Les créances sur et les dettes envers les filiales sont désignées à la juste valeur mais vu qu'il s'agit de créances et dettes à très court terme, il n'y a pas de variation de juste valeur à comptabiliser.

La juste valeur des éléments du portefeuille d'investissement peut être hiérarchisée comme suit :

Les actifs évalués selon le niveau 1 sont valorisés au cours de bourse à la date de clôture. Les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les participations directes dans des filiales d'investissement sont considérées de niveau 3 et sont valorisées sur la base de la juste valeur de leur propre portefeuille (niveau 1, 2 ou 3) et de la juste valeur de leurs autres actifs et passifs. Les participations dans les entreprises associées sont également de niveau 3 et sont valorisées à la juste valeur. Une description détaillée des méthodes de valorisation et de la sensibilité de la juste valeur est reprise aux points 2.3 et 2.4 ci-dessus. Le portefeuille détenu en transparence est décrit sous le point 2.2 ci-dessus.

La juste valeur des autres instruments financiers a été déterminée selon les méthodes suivantes :

- pour les instruments financiers à court terme, tels que les créances et dettes commerciales, la juste valeur est considérée comme n'étant pas significativement différente de la valeur comptable au coût amorti ;
- pour les prêts et emprunts, tels que les dépôts ou les créances sur et dettes envers les filiales, la juste valeur est considérée comme n'étant pas significativement différente de la valeur comptable au coût amorti ;
- pour les emprunts à long terme, la juste valeur d'un investissement en dette, en l'absence de prix activement négociés, est généralement dérivée d'une analyse de rendement tenant compte de la qualité du crédit, du coupon et de l'échéance, ainsi que de l'application de la calibration ;
- pour les dérivés de taux de change ou de taux d'intérêts, la juste valeur est arrêtée sur la base de modèles actualisant les flux futurs déterminés sur la base des courbes de taux d'intérêts futurs ou des taux de change ou autres prix à terme (forward).

Risques financiers

Vous trouverez une description des risques financiers au point 2.5 ci-dessus.

Détails des mouvements pour les investissements financiers comptabilisés à la juste valeur de niveau 3

	EN MILLIERS EUR	
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	31/12/2024	31/12/2023
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	8.228.868	8.150.888
Entrées au cours de l'exercice	1.623.915	849.226
Sorties au cours de l'exercice	-547.501	-181.751
Variations des plus-values latentes en résultat	430.738	174.873
Variations des moins-values latentes en résultat	-245.411	-764.692
Variation des intérêts courus non échus	-24	324
Transfert vers le niveau 3	0	0
Transfert depuis le niveau 3	0	0
Valeur nette à la clôture de l'exercice	9.490.585	8.228.868

3.3 DÉPÔTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	EN MILLIERS EUR	
	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts ¹	75.000	0
Placements de trésorerie	451.925	514.257
Autres créances	3.544	13.713
Dépôts et autres actifs financiers courants	530.469	527.970

Les placements de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

3.4 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	EN MILLIERS EUR	
	31/12/2024	31/12/2023
Banques et caisses	44.238	112.908
Placements et dépôts à court terme	313.143	85.434
Trésorerie et équivalents de trésorerie	357.381	198.342

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires, des fonds en caisse et des placements dans des instruments de marché monétaire à trois mois maximum.

¹ Dépôts à long terme avec un préavis de 32 jours.

3.5 CAPITAL

EN MILLIERS EUR

	CAPITAL		ACTIONS PROPRES	
	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT DU CAPITAL	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT DE CAPITAL DÉTENU
Soldes au 31/12/2022	34.250.000	79.735	917.928	2.137
Mutations de l'exercice	0	0	135.000	314
Soldes au 31/12/2023	34.250.000	79.735	1.052.928	2.451
Mutations de l'exercice	0	0	143.245	334
Soldes au 31/12/2024	34.250.000	79.735	1.196.173	2.785

Le capital souscrit et entièrement libéré est constitué d'actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Les propriétaires d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes et ont droit à une voix par action aux assemblées générales des actionnaires de la Société.

Le dividende brut au titre de l'exercice 2023, payé en 2024, était de 3,35 EUR par action, soit un montant total brut de 111.236 milliers EUR. Au 31 décembre 2024, Sofina SA détenait 1.196.173 actions propres, contre 1.052.928 actions propres au 31 décembre 2023. Au cours de l'année 2024, 422.655 actions propres ont été acquises, et 279.410 actions propres ont été cédées.

Le dividende brut proposé pour l'année 2024 est de 3,50 EUR par action.

3.6 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Sofina SA octroie des prestations de retraite et de décès qui sont financées via des contrats d'assurance de groupe du type « prestations définies », « contributions définies » et du type « cash balance ».

Les contributions octroyées au personnel dans le plan du type « cash balance » sont capitalisées à hauteur d'un rendement de trois pour cent. Le financement du plan est effectué par le biais d'une assurance de groupe en capitalisation collective en branche 23 dont les actifs sont principalement investis dans des fonds d'investissement. Les actifs des plans de pension ne sont pas investis dans des titres Sofina.

Il n'y a que deux affiliés continuant le plan du type « prestations définies ».

Les plans du type « cash balance » et « contributions définies » sont soumis à un rendement minimum garanti et sont donc considérés comme des plans du type « prestations définies » selon la norme IAS 19. Ceux-ci ont été évalués sur la base de la méthode « Traditional Unit Credit » sans projection des primes futures. Le plan de type « prestations définies » a été évalué sur la base de la méthode « Projected Unit Credit » (en application de la norme IAS 19).

Le plan de retraite chez Sofina Invest et Sofina Capital au Grand-Duché de Luxembourg est un plan du type « contributions définies » sans rendement minimum garanti par l'employeur. À Singapour, Sofina Asia n'offre pas de plan de retraite mais un plan décès et invalidité. Le coût y afférant n'est pas reflété directement dans le résultat de Sofina sous le statut d'Entité d'Investissement, mais dans le résultat de ces filiales qui sont reprises dans les comptes de Sofina à la juste valeur.

EN MILLIERS EUR

	31/12/2024	31/12/2023
Montants comptabilisés au bilan		
Plan du type « prestations définies »¹		
Valeur actuelle des obligations de pension	6.678	8.639
Montant non reconnu comme actif	0	0
Juste valeur des actifs	-6.145	-8.075
Valeur actuelle nette des obligations de pension	533	564
Plan du type « contributions définies »		
Valeur actuelle des obligations de pension	4.348	4.728
Montant non reconnu comme actif	0	0
Juste valeur des actifs	-4.270	-4.617
Valeur actuelle nette des obligations de pension	78	111

Plan du type « cash balance »

Valeur actuelle des obligations de pension	9.683	8.495
Montant non reconnu comme actif	1.911	181
Juste valeur des actifs	-11.594	-8.676
Valeur actuelle nette des obligations de pension	0	0
Total des plans		
Valeur actuelle des obligations de pension	20.709	21.862
Montant non reconnu comme actif	1.911	181
Juste valeur des actifs	-22.009	-21.368
Valeur actuelle nette des obligations de pension	611	675
Juste valeur des actifs		
Fonds d'investissement collectif patrimonial	12.961	10.022
Actifs gérés par l'assureur	9.048	11.346
Juste valeur des actifs	22.009	21.368

Mouvements des engagements en cours d'exercice

Passifs nets à l'ouverture de l'exercice	675	2.235
Montant reconnu en fonds propres	683	-661
Produit ou charge net(te) comptabilisé(e) au compte de résultats	1.420	1.380
Cotisations versées	-2.167	-2.279
Montant comptabilisé à la clôture de l'exercice	611	675

Charges de pension comptabilisées au compte de résultats

Coût des services rendus	-1.415	-1.314
Intérêts nets sur les obligations de pension	4	-52
Revenus d'intérêts	0	0
Coûts d'administration	-9	-14
Reprise des coûts des services passés	0	0
Gains (+) / pertes (-) actuariels reconnus	0	0
Charges nettes	-1.420	-1.380

1 Ces montants comprennent les obligations et actifs relatifs aux plans du type « prestations définies » pour les affiliés qui ont choisi de continuer leur carrière dans ces plans, mais aussi les obligations et actifs historiques de ces mêmes plans pour tous ceux qui ont choisi de passer vers le plan du type « cash balance ».

Les charges de pension sont reprises dans la rubrique Autres charges du compte de résultats.

	EN MILLIERS EUR	
	31/12/2024	31/12/2023
Principales hypothèses actuarielles à la clôture de l'exercice		
Taux d'actualisation¹		
Plan du type «prestations définies»		
- Ancien plan	3,15%	4,10%
- Nouveau plan	3,45%	4,25%
Plan du type «contributions définies»		
- Ancien plan	3,15%	4,10%
- Nouveau plan	3,25%	4,15%
Plan du type «cash balance»	3,45%	4,25%
Taux de croissance des salaires	5,00%	5,10%
Taux d'inflation	2,00%	2,10%
Table de mortalité	MR-5/FR-5	MR-5/FR-5
Évolution de la valeur actuelle des prestations de retraite		
Valeur actuelle des prestations à l'ouverture de l'exercice	21.862	20.998
Coût des services (employeur)	1.414	1.314
Coût des services (employé)	104	111
Coût d'intérêts	898	769
Prestations payées au cours de l'exercice	-3.040	0
Taxes sur les contributions payées	-258	-270
Gain (-) / perte (+) actuariels de l'exercice ²	-271	-1.060
Coûts (+) et reprises des coûts (-) des services passés	0	0
Valeur actuelle des prestations promises à la clôture de l'exercice	20.709	21.862
Évolution de la juste valeur des actifs des plans		
Juste valeur des actifs à l'ouverture de l'exercice	21.368	18.763
Prestations payées au cours de l'exercice	-3.040	0
Cotisations reçues au cours de l'exercice (employeur)	2.167	2.281
Cotisations reçues au cours de l'exercice (employé)	103	111
Produit d'intérêts	912	717

Taxes sur les contributions payées	-258	-270
Coûts d'administration	-9	-13
Rendement excédant les produits d'intérêts	883	-160
Gain (+) / perte (-) actuariels liés à des ajustements d'expérience	-117	-61
Valeur actuelle des plans à la clôture de l'exercice	22.009	21.368
Frais de personnel	35.908	21.184
Nombre moyen d'employés en équivalent temps plein, y compris le CEO		
Employés	18	22
Personnel de direction	27	27
	45	49

3.7 DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES

	EN MILLIERS EUR	
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunt obligataire	697.074	696.289
Dettes financières non courantes	697.074	696.289

Les dettes financières non courantes proviennent de l'émission obligataire, d'un montant de 700.000 milliers EUR, venant à échéance en 2028. Les obligations portent un intérêt annuel de 1% payable annuellement à la date d'échéance du coupon.

3.8 DETTES FINANCIÈRES, FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS COURANTS

	EN MILLIERS EUR	
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts bancaires	0	0
Dettes envers les filiales	138.535	55.980
Dettes fournisseurs	2.768	1.398
Dettes salariales et sociales	10.662	1.646
Dettes financières courantes ³	2.268	2.109
Autres dettes diverses	593	162
Dividendes relatifs aux exercices antérieurs	862	868
Taxes et impôts divers	388	322
Dettes financières, fournisseurs et autres créditeurs courants	156.076	62.485

1 Une analyse de sensibilité de + ou -0,25% est appliquée sur les taux d'actualisation, ce qui présenterait un impact sur la valeur actuelle de -178 milliers EUR et +188 milliers EUR.

2 Changement des hypothèses démographiques (0 milliers EUR), changement des hypothèses financières (-485 milliers EUR) et changement des hypothèses d'expérience (757 milliers EUR).

3 Se compose d'intérêts courus sur l'emprunt obligataire (cf. point 3.7 ci-dessus).

3.9 CRÉANCES SUR ET DETTES ENVERS LES FILIALES

	EN MILLIERS EUR	
	31/12/2024	31/12/2023
Créances sur les filiales ¹	420.957	495.153
Dettes envers les filiales ²	-138.535	-55.980
Créances et dettes envers les filiales	282.422	439.173

Sofina SA a signé des contrats de ligne de crédit renouvelables avec engagement avec plusieurs de ses filiales. Les prêts ainsi octroyés par Sofina SA à ces filiales sont rémunérés au taux Euribor +3 mois augmenté d'une marge.

Au niveau de ses dettes (dépôts effectués par les filiales), Sofina SA les rémunère à un taux de dépôt qui est revu régulièrement.

3.10 DIVIDENDES

	EN MILLIERS EUR	
	2024	2023
Dividendes reçus d'entreprises liées non consolidées	1.013.276	360.000
Dividendes reçus d'entreprises associées	5.614	8.686
Dividendes reçus d'autres entreprises	13.156	3.050
Dividendes³	1.032.046	371.736

3.11 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

	EN MILLIERS EUR	
	2024	2023
Intérêts sur actifs non courants	796	392
Intérêts sur créances sur filiales ⁴	11.228	23.533
Intérêts sur actifs courants	10.828	5.673
Intérêts sur dettes envers des filiales	-841	-850
Intérêts envers les banques	-169	-10
Intérêts sur autres dettes ⁵	-7.785	-7.782
Produits et charges d'intérêt	14.057	20.956

1 Le montant de 2024 se compose principalement des contrats de lignes de crédit renouvelables pour un montant de 218.514 milliers EUR, d'un dividende à recevoir d'une filiale pour un montant de 200.000 milliers EUR, ainsi que de créances commerciales sur des filiales pour un montant de 2.443 milliers EUR.

2 Le montant pour 2024 se compose principalement de dépôts faits par les filiales pour un montant de 137.918 milliers EUR, de dettes commerciales envers des filiales pour un montant de 376 milliers EUR et d'achats à payer à une filiale pour un montant de 241 milliers EUR.

3 La différence par rapport au montant des dividendes présentés dans l'État consolidé des flux de trésorerie est principalement due à des paiements différés (enregistrement dans une période, mais paiement dans une autre), à certaines transactions qui ont eu une contrepartie en nature et à des retenues à la source. Il convient de noter que le montant des dividendes de l'année 2024 est essentiellement dérivé de transferts intragroupe de participations dans un effort de rationalisation de la structure du groupe.

4 Pour des détails, cf. le point 3.9 ci-dessus.

5 Se compose principalement d'intérêts liés à l'emprunt obligataire (cf. point 3.7 ci-dessus).

3.12 RÉSULTAT NET DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les plus-values réalisées sur les investissements proviennent principalement de la vente d'actions dans des sociétés actives dans les minerais industriels et dans la location de véhicules frigorifiques.

Les moins-values réalisées sur les investissements proviennent principalement de la vente d'actions dans des sociétés actives dans la location de véhicules frigorifiques et dans la prévention active de risques sanitaires.

Les plus-values non réalisées sur les investissements proviennent principalement d'investissements actifs dans les domaines de la fourniture de logiciels, de produits d'hygiène personnelle, dans la prévention active des risques de santé et de certaines de nos filiales (Sofina US, Sofina Ventures et Sofina Invest).

Les moins-values non réalisées sur les investissements sont principalement dues à nos filiales Sofina Capital et d'un investissement actif dans la protection biologique des cultures.

	EN MILLIERS EUR	
	2024	2023
Participations		
Résultats réalisés sur cessions	198.386	67.761
<i>Plus-values</i>	240.454	67.891
<i>Moins-values</i>	-42.068	-130
Résultats non réalisés	151.965	-541.138
<i>Plus-values</i>	434.329	209.934
<i>Moins-values</i>	-282.364	-751.072
Total des participations	350.351	-473.377
Créances		
Résultats réalisés sur cessions	1.215	0
<i>Plus-values</i>	1.215	0
<i>Moins-values</i>	0	0
Résultats non réalisés	4.724	-14.706
<i>Plus-values</i>	4.724	0
<i>Moins-values</i>	0	-14.706
Total des créances	5.939	-14.706
Résultat net du portefeuille d'investissement	356.290	-488.083

3.13 AUTRES RÉSULTATS FINANCIERS

EN MILLIERS EUR

	2024	2023
Résultats de change	-243	141
Résultats sur actifs courants divers	18.743	20.448
Autres résultats financiers	18.500	20.589

3.14 AUTRES CHARGES

EN MILLIERS EUR

	2024	2023
Autres charges financières	-3.588	-2.358
Services et biens divers	-20.497	-11.652
Rémunérations, charges sociales et pensions	-35.908	-21.184
Divers	-3.526	-5.416
Autres charges	-63.519	-40.610

Les services et biens divers comprennent essentiellement des prestations de services de conseil reçus.

3.15 IMPÔTS

EN MILLIERS EUR

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	2024	2023
Charges (+) / produits (-) d'impôts courants	7	8
Charges (+) / produits (-) d'impôts différés	0	0
	7	8
Rapprochement entre la charge (+) / produit (-) d'impôts courants et le bénéfice comptable		
Bénéfice comptable avant impôts	1.359.512	-104.259
Impôts calculés au taux de 25%	339.878	0
Effet de taux d'impôts différents utilisés dans d'autres pays	0	0
Effet de l'exonération des plus-values latentes nettes et non-déductibilité des moins-values latentes nettes sur le portefeuille sous le statut d'Entité d'Investissement	18.655	79.472
Effet de l'exonération des plus-values et reprises de réduction de valeur et de la non-déductibilité des moins-values et réductions de valeur sur participations	-101.040	13.972
Effet de l'exonération des dividendes reçus	-257.795	-93.855
Effet des régularisations d'impôts relatifs aux exercices antérieurs	0	0
Autres ajustements d'impôts (dépenses non admises)	309	419
Charges (+) / produits (-) d'impôts différés	0	0
Charges (+) / produits (-) d'impôts sur le résultat	7	8
Impôts relatifs aux éléments comptabilisés dans les capitaux propres		
Charges (+) / produits (-) d'impôts différés relatifs à la plus-value sur cession de l'immeuble "Rue de Naples"	0	0

En tant que société holding, Sofina est exonérée d'impôt sur la plupart de ses revenus (dividendes et plus-values). Ce régime fiscal applicable aux holdings a été mis en œuvre notamment en Belgique et au Luxembourg en vue d'éviter la double imposition, principe guidé par la Directive européenne Mère-Filiale. Aucun passif d'impôt différé n'est dès lors comptabilisé pour les plus-values latentes sur les investissements. Il existe cependant quelques investissements pour lesquels un impôt sur la plus-value dans le pays de résidence de la société dans laquelle Sofina détient une participation peut s'appliquer dans des situations très spécifiques. L'impact des passifs d'impôt différé sur les différences temporaires imposables, comptabilisés par ces filiales d'investissement, entre la valeur comptable et la base fiscale se reflète dans leur juste valeur. Au 31 décembre 2024, ces passifs d'impôts différé s'élèvent à un total de 66,37 millions EUR. En outre, Sofina ne remplit pas les conditions pour entrer dans le champ d'application de la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022 visant à assurer un niveau minimum global d'imposition pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande taille dans l'Union européenne, introduisant les règles dites du Pilier Deux. Ces règles s'appliquent aux groupes multinationaux dont l'entité mère ultime déclare un chiffre d'affaires annuel consolidé supérieur ou égal à 750 millions EUR au cours d'au moins deux des quatre exercices précédant immédiatement l'exercice testé. En vertu de son statut d'Entité d'Investissement et de la méthode de consolidation applicable, Sofina ne remplit pas les critères requis pour entrer dans le champ d'application de ces règles du Pilier Deux. Il n'y a donc pas d'impôts différés à comptabiliser à cet égard.

Les réserves de Sofina SA comprennent des différences temporaires résultant de revenus exonérés d'impôts datant d'avant 1990 et des règles fiscales applicables à l'époque. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé à cet égard car Sofina SA est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. À cet égard, au 31 décembre 2024, les passifs d'impôt différé non comptabilisés s'élèvent à 54,28 millions EUR (56,50 millions EUR en 2023).

Sofina SA ne comptabilise pas d'actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales (et les revenus définitivement taxés) reportées pour une durée illimitée parce que leur récupération est jugée incertaine dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2024, ces actifs d'impôt différé non comptabilisés s'élèvent à 6,80 millions EUR (6,80 millions EUR en 2023).

Comme expliqué au point 2.1 ci-dessus, il existe en outre des bénéfices accumulés au sein des filiales d'investissement luxembourgeoises détenant Sofina Fonds Privés qui pourraient tous devenir imposables (à un taux d'imposition de 25%) dans certains scénarios très improbables (et, en outre, des scénarios sur lesquels Sofina SA a le contrôle). En conséquence, aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour ces montants.

	EN MILLIERS EUR	
AUTRES TAXES ET IMPÔTS	2024	2023
Taxes diverses liées aux immobilisations corporelles	168	201
TVA non déductible	2.587	1.886
Taxe annuelle sur les comptes-titres	90	378
Taxe sur les opérations de bourse	22	19
Autres taxes	50	93

3.16 AIDES PUBLIQUES

Une subvention de 349.000 EUR a été accordée en 2005 par la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'une intervention régionale dans les frais des travaux de restauration des façades de l'hôtel de maître dans lequel Sofina a établi son siège social.

Une subvention de 56.000 EUR a été accordée en 2013 par la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'une intervention régionale dans les frais des travaux de restauration de la façade de notre bâtiment situé Boulevard d'Anvers.

Une subvention de 60.000 EUR a été accordée en 2016 par la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'une intervention régionale dans les frais des travaux de restauration des façades de l'hôtel de maître dans lequel Sofina a établi son siège social.

3.17 DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

		EN MILLIERS EUR			
		31/12/2024		31/12/2023	
		DEVISE ÉTRANGÈRES	EUR	DEVISE ÉTRANGÈRES	EUR
	EUR		70.443		121.520
	CAD	93	62	154	105
Portefeuille d'investissement, montants souscrits non appelés ¹	USD	1.381.084	1.329.371	1.333.461	1.206.753
	GBP	23.291	28.089	15.703	18.069
	DKK	0	0	1.119.487	150.208
			1.427.965		1.496.655
Lignes de crédit obtenues			1.185.000		1.125.000
<i>Montant utilisé</i>			0		0
<i>Montant non utilisé</i>			1.185.000		1.125.000
Lignes de crédit accordées aux filiales d'investissement			875.000		965.000
<i>Montant utilisé</i>			218.410		266.549
<i>Montant non utilisé</i>			656.590		698.451

Pour mémoire, Sofina bénéficie de droits de préemption ou de souscription préférentielle dans certaines participations de son portefeuille (considéré en transparence) et ceux-ci sont conditionnés par une augmentation du capital de la société concernée du portefeuille ou par la mise en vente par un actionnaire de ses actions détenues dans la société en question. Les autres droits obtenus concernent essentiellement la possibilité pour Sofina et ses filiales d'investissement de suivre un actionnaire qui céderait tout ou partie de sa participation (tag-along right). Les engagements donnés par Sofina et ses filiales d'investissement sont relatifs à des obligations de suite (cession des actions) en cas de cession par certains actionnaires de leurs actions (drag-along right). Le total de la juste valeur des participations concernées par ces engagements est de 3.930.288 milliers EUR.

¹ Ces montants proviennent essentiellement de souscriptions aux investissements Sofina Fonds Privés pour un montant de 1.422 millions EUR (cf. point 2.6. ci-dessus). Ces engagements sont pris par Sofina SA ou par ses filiales d'investissement (vues en transparence).

3.18 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

EN MILLIERS EUR

ACTIFS ET PASSIFS	31/12/2024	31/12/2023
Créances à long terme des entreprises liées non consolidées	0	0
Créances à court terme sur des entreprises liées non consolidées	420.957	495.153
Dettes vis-à-vis d'entreprises liées non consolidées	-138.535	-55.980
RÉSULTATS DES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES OU ASSOCIÉES	2024	2023
Dividendes reçus d'entreprises liées non consolidées	1.013.276	360.000
Dividendes reçus d'entreprises associées	5.614	8.686
Intérêts reçus d'entreprises liées non consolidées	11.228	23.533
Intérêts payés aux entreprises liées non consolidées	-841	-850
Services prestés aux entreprises liées non consolidées	1.827	2.792
Services reçus des entreprises liées non consolidées	-1.268	-641
Rémunération des principaux dirigeants¹		
Rémunération brute fixe	2.585	3.271
Rémunération brute variable	3.269	27
Tantièmes et jetons de présence	2.263	2.176
Assurance de groupe, hospitalisation et soins de santé	517	784
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	4.296	5.296
Données relatives aux transactions significatives, entre des parties liées, effectuées en dehors des conditions du marché	Néant	Néant

En ce qui concerne les créances sur et les dettes envers des sociétés liées non consolidées, il s'agit essentiellement de prêts et dépôts entre Sofina et ses filiales. Les méthodes de rémunération de ceux-ci sont détaillées au point 3.9 ci-dessus.

En ce qui concerne les services prestés, ils incluent essentiellement des prestations de services d'investissement et de conseil en investissement relatifs à des opportunités d'investissement et aux investissements détenus par le bénéficiaire de services.

En ce qui concerne les services reçus, il s'agit essentiellement de prestations de services de gestion de trésorerie.

Sofina s'est portée garante des engagements de ses sociétés liées non consolidées (c'est-à-dire ses filiales).

Structure de l'actionariat

Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Mobilière et Immobilière du Centre SA forment un consortium au sens de l'article 1:19 du CSA (ensemble l'« Actionnaire de Référence »).

Il ressort de la dernière déclaration faite le 20 août 2024 par l'Actionnaire de Référence en application de l'article 74 de la loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition que les sociétés formant l'Actionnaire de Référence détenaient au 20 août 2024 des actions de la Société comme suit :

	NOMBRE D' ACTIONS	% DE PARTICIPATION
Union Financière Boël SA	7.791.408	22,75%
Société de Participations Industrielles SA	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.535.968	7,40%
Sous-total de l'Actionnaire de Référence	18.813.696	54,93%
Sofina SA (actions propres)	1.128.295	3,29%
Total	19.941.991	58,22%

Au 31 décembre 2024, Sofina détenait 1.196.173 actions propres représentant 3,49% de son capital social.

¹ Suite à la dissolution du Comité exécutif, le Leadership Council a été mis en place en janvier 2024. Les chiffres indiqués au 31 décembre 2024 se rapportent aux six membres du Leadership Council et aux Administrateurs non exécutifs de Sofina, tandis que les chiffres indiqués au 31 décembre 2023 se rapportent aux huit membres du Comité exécutif en place à ce moment-là et aux Administrateurs non exécutifs.

Rémunération des Commissaires

EN MILLIERS EUR

	2024	2023
Missions révisorales effectuées par le Commissaire	115	114
Autres missions d'attestation effectuées par le Commissaire	16	16
Autres missions extérieures à la mission révisorale effectuées par le réseau du Commissaire	0	0
Missions révisorales effectuées par le réseau du Commissaire	412	367
Missions de conseils fiscaux	0	0

3.19 PLAN D'OPTION SUR ACTIONS DU PERSONNEL

Nature et portée des accords

Le groupe Sofina propose à ses membres du personnel ¹ des plans d'options sur actions Sofina. Ces options sont exerçables au plus tôt le 1^{er} janvier de la quatrième année civile qui suit celle au cours de laquelle l'offre a eu lieu, et au plus tard jusqu'à la veille du dixième anniversaire du jour de l'offre.

Le mode de règlement des plans d'options se fait uniquement en actions Sofina existantes.

La Société veille à tout moment à détenir le nombre d'actions propres nécessaire pour couvrir les différents plans d'options.

OPTIONS ATTRIBUÉES	NOMBRE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN EUR)
<i>Exerçables au 31/12/2023</i>	<i>307.800</i>	<i>168,65</i>
En circulation au 01/01/2024	840.400	241,00
Attribuées ¹ durant l'exercice	198.791	196,14
Exercées durant l'exercice	-42.850	142,08
Renoncées durant l'exercice	0	0,00
Expirées durant l'exercice	-6.000	203,42
En circulation au 31/12/2024	990.341	236,50
<i>Exerçables au 31/12/2024</i>	<i>391.500</i>	<i>196,06</i>

Le prix moyen pondéré des actions, à la date d'exercice des options exercées durant l'année, est de 239,31 EUR.

La fourchette de prix d'exercice des 990.341 options en circulation au 31 décembre 2024 est de 125,96 EUR à 385,40 EUR (voir tableau ci-dessous) et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de six années avec une fourchette d'exercice des options allant de zéro à neuf années.

FOURCHETTE DE PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS ATTRIBUÉES	NOMBRE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN EUR)
101 EUR à 150 EUR	59.650	125,96
151 EUR à 200 EUR	402.591	191,69
200 EUR à 250 EUR	331.550	222,54
350 EUR à 400 EUR	196.550	385,40
Options en circulation au 31/12/2024	990.341	

Calcul de la valeur

Prix moyen pondéré des options attribuées² en 2024 : 68,97 EUR. Le modèle d'évaluation utilisé est le modèle Black-Scholes. Les moyennes pondérées des principaux paramètres utilisés pour les calculs sont :

EXERCICE	PRIX DE L'ACTION SOUS-JACENTE (EN EUR)	RENDEMENT SUR LE DIVIDENDE	TAUX D'INTÉRÊT SANS RISQUE	VOLATILITÉ ATTENDUE	MATURITÉ DE L'OPTION (EN ANNÉES)
2024	196,14	1,49%	2,50%	27,31%	6,5

La volatilité a été calculée sur la base des mouvements historiques du cours de l'action Sofina au cours des 6,5 dernières années (ce qui correspond à la durée moyenne des plans).

Effet sur le résultat

La charge de 2024 en relation avec les plans d'options sur actions s'élève à 10,343 milliers EUR (8,344 milliers EUR en 2023).

3.20 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la clôture de la période sont repris dans la section [Rétrospective de l'année](#), qui fait partie intégrante du Rapport de gestion.

¹ Salariés et Chief Executive Officer.

² Date effective après les 60 jours de la période d'acceptation.

3.21 LISTE DES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

DÉNOMINATION ET SIÈGE	LIEN	DROITS SOCIAUX DÉTENUS		DROITS SOCIAUX DÉTENUS	
		NOMBRE D'ACTIONS	% DE PARTICIPATION AU 31/12/2024	NOMBRE D'ACTIONS	% DE PARTICIPATION AU 31/12/2023
A. FILIALES D'INVESTISSEMENT - À LA JUSTE VALEUR					
Global Education Holding SA 12, rue Léon Laval - LU-3372 Leudelange	Indirect	277.262	82,01	277.262	82,01
Sofina Asia Private Ltd. 108 Amoy Street # 03-01 - SG-069928 Singapour	Direct	1.995.000	100	615.000	100
Sofina Capital SA 12, rue Léon Laval - LU-3372 Leudelange	Direct	5.872.576	100	5.872.576	100
Sofina Global SA SIF 12, rue Léon Laval - LU-3372 Leudelange	Indirect	17.500.000	100	17.500.000	100
Sofina Invest SA 12, rue Léon Laval - LU-3372 Leudelange	Direct	30.000	100	0	0
Sofina London Ltd. 7th Floor, 50 Broadway - London SW1H 0DB - Royaume-Uni	Direct	50.000	100	0	0
Sofina Partners SA 12, rue Léon Laval - LU-3372 Leudelange	Indirect	0	0	46.668.777	100
Sofina Private Equity SA SICAR 12, rue Léon Laval - LU-3372 Leudelange	Indirect	5.910.000	100	5.910.000	100
Sofina US, LLC 160 Federal Street, 9th floor - MA 02110 Boston - USA	Direct	802.000	100	802.000	100
Sofina Ventures SA 29, rue de l'Industrie - B-1040 Bruxelles Numéro d'entreprise 0423 386 786	Direct	11.709	100	11.709	100
B. ENTREPRISES ASSOCIÉES - À LA JUSTE VALEUR					
Cambridge Associates 125 High Street - MA 02110 Boston - USA	Indirect	24.242	23,89	24.242	23,68
Dott HoldCo (Dott) Diemenstraat 292 - 1013 CR Amsterdam - Pays-Bas	Indirect	10.143.368	24,98	0	0,00
Drylock Technologies Spinnerijstraat 12 - B-9240 Zele Numéro d'entreprise 0479 766 057	Direct	169.782.750	25,00	169.782.750	25,00
Green E Origin (Green Energy Origin) 4, rue du Fort Wallis - LU-2714 Luxembourg	Indirect	400.737	29,44	279.851	24,51
Groupe Petit Forestier 11, route de Tremblay - 93420 Villepinte - France	Direct	0	0,00	976.838	33,62
MXP Prime Platform (SellerX) Jägerstraße 41 - 10117 Berlin - Allemagne	Indirect	1.284.209	26,09	1.284.209	26,09
Nuxe International 127, rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne-Billancourt - France	Indirect	193.261.167	49,00	193.261.167	49,00
Polygone (GL events) 59, Quai Rambaud - 69002 Lyon - France	Direct	0	0,00	221.076	20,96

Considérant le respect par Sofina des conditions prévues à l'article 70 de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002, les sociétés filiales luxembourgeoises (excepté Sofina Private Equity SA SICAR et Sofina Global SA SIF) peuvent être exemptées de certaines dispositions relatives à la publicité de leurs comptes annuels statutaires.

3.22 RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les nouvelles normes et interprétations suivantes sont entrées en vigueur en 2024 :

- Amendements à l'IAS 1 – Présentation des états financiers : classification de dettes parmi les éléments courants ou non-courants et classifications des dettes non-courantes assorties de covenants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024) ;
- Amendements à l'IFRS 16 – Contrats de location : Dettes de location dans un contrat de cession-bail (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024) ; et
- Amendements à l'IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie et IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir : Accords de financement des fournisseurs (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024).

L'application de ces normes et interprétations n'a cependant pas d'impact significatif sur les comptes de Sofina.

Sofina n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations nouvelles et amendées non encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Amendements à IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Manque d'échangeabilité (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2025, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2027 mais non encore adoptée au niveau européen) ;
- IFRS 19 – Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2027 mais non encore adoptée au niveau européen) ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- Améliorations annuelles – Volume 11 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026, mais non encore adoptés au niveau européen) ; et
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026, mais non encore adoptés au niveau européen).

L'application future de ces nouvelles normes et interprétations ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés IFRS sont préparés sur la base de la juste valeur par le biais du résultat net sauf les créances et dettes commerciales et sociales qui sont valorisées au coût amorti.

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, le groupe classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1** : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- **Niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- **Niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Principes de consolidation

Conformément à son statut d'Entité d'Investissement, Sofina ne consolide pas ses filiales et n'applique pas la norme IFRS 3 lorsqu'elle acquiert le contrôle d'une autre entité.

Il existe une exception à ce traitement pour les filiales ne fournissant que des services liés aux activités d'investissement de Sofina. Ces filiales sont consolidées par intégration globale.

Les participations dans les autres filiales, qui ne fournissent pas exclusivement des services liés aux activités d'investissement de Sofina, sont également évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à la norme IFRS 9.

Les participations dans lesquelles Sofina exerce une influence notable sont également, en application des dispositions de la norme IAS 28, §18, évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à la norme IFRS 9.

La liste des filiales et entreprises associées est présentée ci-dessus sous le point 3.21. Cette liste ne reprend pas les sociétés dans lesquelles Sofina détient plus de 20% du capital sans exercer une influence notable sur celles-ci, parce que, par exemple, elle n'a ni mandat de représentation au conseil d'administration de ces sociétés ni ne dispose de droits de veto (autres que les droits de protection usuels, visant notamment des réorganisations, augmentations de capital, etc.).

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de transaction.

L'impact du change est comptabilisé dans le compte de résultats parmi les « Autres résultats financiers ».

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de clôture. Les différences de change qui résultent de ces transactions, ainsi que les écarts de conversion qui résultent de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultats. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de transaction.

La conversion en euro des états financiers des entreprises étrangères comprises dans la consolidation est effectuée au cours de clôture pour les comptes de bilan et au cours de change moyen de l'exercice pour les comptes de résultats. L'écart résultant de l'utilisation de ces deux cours différents est porté au bilan consolidé dans les réserves.

Principaux taux de change

	31/12/2024	31/12/2023
Taux de clôture	1 EUR =	1 EUR =
USD	1,0389	1,1050
GBP	0,8292	0,8691
CHF	0,9412	0,9260
SGD	1,4164	1,4591
CAD	1,4948	1,4642
INR	88,9335	91,9045
CNY	7,5833	7,8509
DKK	7,4578	7,4529

Immobilisations (in)corporelles

Les immobilisations (in)corporelles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou de production, diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations éventuelles. Les immobilisations (in)corporelles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée suivant la méthode d'amortissement linéaire.

- Bâtiment : 30 ans
- Matériel et mobilier : 3 à 10 ans
- Matériel roulant : 5 ans
- Licences : 5 ans

Participations et créances

Les participations à la juste valeur sont enregistrées à la date de transaction et sont évaluées à leur juste valeur.

Les participations à la juste valeur sont constituées de titres qui sont acquis dans le but d'obtenir des rendements sous la forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissements. Elles sont évaluées à la juste valeur à chaque date de clôture. Les plus ou moins-values latentes sont comptabilisées directement dans le compte de résultats. En cas de cession, la différence entre le produit net de la vente et la valeur comptable est portée en résultat, soit au débit, soit au crédit.

Dépôt et autres actifs financiers courants

Les créances commerciales sont évaluées au coût amorti. La norme IFRS 9 requiert la comptabilisation de pertes de crédit sur tous les instruments de dettes, prêts et créances commerciales sur la base de leur durée de vie. Ce modèle de perte de valeur prévu par la norme IFRS 9 est fondé sur l'anticipation des pertes et n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation des dépréciations d'actifs financiers.

Les dépôts sont désignés à la juste valeur via le compte de résultats.

Les créances sur les filiales sont désignées à la juste valeur via le compte de résultats.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les dépôts à terme à moins de trois mois.

Actions propres

Les achats et les ventes d'actions propres sont portés, respectivement, en diminution ou en augmentation des capitaux propres. Les mutations de la période sont justifiées dans le tableau montrant l'évolution des capitaux propres. Aucun résultat n'est enregistré sur ces mutations.

Avantages du personnel

Le personnel du groupe bénéficie de plans de pension de type « prestations définies », de type « contributions définies » et « cash balance ». Ces plans de pension sont financés par des contributions provenant des sociétés et filiales du groupe qui emploient du personnel et par des contributions provenant du personnel.

Pour les régimes de pension, la charge des engagements de pension est déterminée selon la méthode actuarielle « Projected Unit Credit » pour le plan « prestations définies » et selon la méthode « Traditional Unit Credit » pour les plans « contributions définies » et « cash balance », conformément aux principes de l'IAS 19. Un calcul de la valeur actuelle des prestations promises est fait. Cette valeur actuelle calculée est alors comparée au financement existant et génère, s'il y a lieu, une provision comptable. Les coûts établis par les actuaires sont eux-mêmes comparés aux primes ou contributions versées par l'employeur à l'organisme de financement et génèrent, s'il y a lieu, une charge supplémentaire au compte de résultats consolidé.

Le montant comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements de pension diminuée de la juste valeur des actifs des plans de pension, conformément aux principes de la norme IAS 19. Les différences actuarielles, les différences entre le rendement réel et

le rendement normatif sur les actifs ainsi que l'effet du plafonnement de l'actif net (excluant l'effet d'intérêt) sont intégralement comptabilisés en capitaux propres, sans reclassement ultérieur en résultat.

Les plans d'intéressement attribués sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 2. Selon cette norme, la juste valeur des options à la date d'attribution est prise en compte de résultats sur la période d'acquisition des droits (vesting period). Les options sont valorisées en utilisant un modèle de valorisation communément admis sur la base des conditions de marché en vigueur au moment de leur attribution.

Passifs financiers

Les instruments financiers dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur et réévalués à chaque date de clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Les dettes commerciales, emprunts et les découverts bancaires sont évalués initialement à la juste valeur minorée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission et, par la suite, au coût amorti.

Les dettes envers les filiales sont désignées à la juste valeur via le compte de résultats.

IFRS 16 – Contrats de location : lorsqu'un contrat de location est conclu (si ce contrat n'est pas un contrat à court terme ou concerne un actif de faible valeur), une dette est reconnue pour l'engagement y relatif, valorisée au coût amorti, et l'actif lié est reconnu comme immobilisation corporelle.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite, à la date du bilan, qui résulte d'un évènement passé et dont il est probable qu'elle engendrera des charges dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Impôts

Les impôts comprennent les impôts sur le résultat et les impôts différés. Les impôts différés sont comptabilisés au compte de résultats sauf lorsqu'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont également comptabilisés directement dans cette rubrique.

Les impôts sur le résultat sont constitués des impôts à payer sur les revenus imposables de l'exercice, ainsi que de tout ajustement relatif aux exercices antérieurs.

Les impôts différés sont constitués des impôts sur les bénéfices à payer ou à recouvrer au cours d'exercices futurs au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits au bilan et leur base fiscale et au titre du report de pertes fiscales non utilisées.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque les différences temporaires proviennent d'un goodwill non déductible fiscalement, de la comptabilisation initiale d'éléments d'actifs ou de

passifs relatifs à une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable au moment de la transaction, ou d'investissements dans des filiales tant qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés sur les pertes fiscales non utilisées ne sont reconnus que pour autant que des bénéfices imposables soient susceptibles d'être réalisés, permettant ainsi d'utiliser lesdites pertes.

Les impôts sont calculés aux taux d'imposition qui ont été adoptés à la date de clôture.

Produits et charges

Les produits et charges sont comptabilisés comme suit :

- Les dividendes sont comptabilisés en montant brut dans le compte de résultat ;
- Les produits d'intérêts sont enregistrés lorsqu'ils sont acquis ;
- Les charges d'intérêts sont enregistrées dès qu'elles sont encourues ;
- Les résultats sur actifs non courants et les résultats sur actifs courants sont comptabilisés à la date de la transaction qui les a générés ;
- Les autres produits et charges sont comptabilisés au moment de la transaction ;
- Sofina SA fournit des services de gestion d'investissements aux filiales non consolidées. Chaque obligation de prestation qui en découle ressort d'un contrat de service et le revenu y relatif est reconnu au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite (sur la durée du contrat). Les services fournis par les filiales non consolidées à Sofina SA sont traités de la même manière ;
- Les revenus et plus-values bruts des participations étrangères non consolidées sont comptabilisés dans le compte de résultat

Principaux jugements comptables et principales sources d'incertitude dans les estimations comptables

Les principales estimations comptables concernent la valorisation du portefeuille d'investissement : les hypothèses et jugements significatifs sont discutés dans l'annexe relative à la juste valeur du portefeuille sous le point 2.4 ci-dessus.

Les jugements significatifs posés par Sofina dans la détermination de son statut d'Entité d'Investissement sont relatifs à l'appréciation de l'existence d'une stratégie de désinvestissement sur les investissements en portefeuille, ainsi qu'à l'appréciation de cette stratégie de désinvestissement sur les investissements détenus par les filiales plutôt que sur les participations directes dans ces filiales.

Rapport du Commissaire à l'assemblée générale de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

DANS LE CADRE DU CONTRÔLE LÉGAL DES COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ SOFINA SA (« LA SOCIÉTÉ ») ET DE SES FILIALES (CONJOINTEMENT « LE GROUPE »), NOUS VOUS FAISONS RAPPORT DANS LE CADRE DE NOTRE MANDAT DE COMMISSAIRE. CE RAPPORT INCLUT NOTRE OPINION SUR LE BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024, LE COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ, L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL, L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS ET L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 AINSI QUE LES ANNEXES CONTENANT DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES FORMANT ENSEMBLE LES « COMPTES CONSOLIDÉS », ET INCLUT ÉGALEMENT NOTRE RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES. CES RAPPORTS CONSTITUENT UN ENSEMBLE ET SONT INSÉPARABLES.

NOUS AVONS ÉTÉ NOMMÉS COMMISSAIRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 MAI 2023, CONFORMÉMENT À LA PROPOSITION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ÉMISE SUR RECOMMANDATION DU COMITÉ D'AUDIT. NOTRE MANDAT VIEN À ÉCHÉANCE À LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE QUI DÉLIBÉRERA SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025. NOUS AVONS EXERCÉ LE CONTRÔLE LÉGAL DES COMPTES CONSOLIDÉS DURANT 5 EXERCICES CONSÉCUTIFS.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Sofina SA, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'évolution des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 11.158.816 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 1.359.505 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

FONDEMENT DE NOTRE OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments

probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points

VALORISATION DES PARTICIPATIONS NON COTÉES

Description du point clé de l'audit

Tel que décrit sous l'annexe 2.4 « Juste valeur du total du portefeuille d'investissement en transparence » des Comptes Consolidés, le Groupe détient, dans son portefeuille « Sofina Direct », des participations dans des sociétés non cotées pour une valeur de € 4.839.779 milliers, représentant 43% du total des actifs.

Ces participations constituent des « actifs financiers » selon la définition de la norme IFRS 9 – Instruments financiers et doivent être évaluées à leur juste valeur. Le Groupe applique les lignes directrices « International Private Equity and Venture Capital Valuation » (« IPEV ») pour l'évaluation de ces actifs.

La société fait appel à un spécialiste indépendant de l'évaluation pour confirmer que les justes valeurs estimées en interne par la société sont appropriées et se situent dans leur propre fourchette d'évaluation.

La détermination de la juste valeur de ces actifs financiers non cotés, pour lesquels peu de données publiques observables sont disponibles, est un point clé de l'audit car elle dépend d'estimations et/ou de jugements significatifs de la part de l'organe de gestion, tant au niveau du choix de la méthode d'évaluation employée que des hypothèses utilisées soutenant celle-ci. Cette juste valeur relève dès lors du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons analysé le processus d'évaluation des participations non cotées ainsi que les contrôles internes qui y sont liés, notamment le recours à un spécialiste indépendant pour confirmer les justes valeurs estimées en interne et les contrôles de revue par la direction de ces justes valeurs.

Nous avons vérifié la conception et l'efficacité opérationnelle de ces contrôles internes en :

- Évaluant l'indépendance, la compétence et les capacités du spécialiste de l'évaluation engagé la direction ;
- Examinant la qualité du rapport du spécialiste de l'évaluation de la direction préparé deux fois par an ;

Pour toutes les participations non cotées, nous avons analysé tout changement dans la méthodologie d'évaluation appliquée par Sofina, et nous avons effectué une revue analytique en comparant la variation de la juste valeur de l'année en cours avec la performance d'un indice boursier sectoriel pertinent. Les différences en dehors d'une fourchette raisonnable attendue ont été analysées et expliquées.

Nous avons testé, sur la base d'un échantillonnage, la valorisation par Sofina de ces participations en se concentrant sur le choix des méthodes utilisées ainsi que sur les hypothèses sous-jacentes. En particulier, pour chaque participation sélectionnée dans cet échantillon :

- Nous avons obtenu et revu le memorandum d'évaluation préparé par Sofina ;
- Nous avons remis en question la cohérence et la pertinence de la base d'évaluation retenue en examinant la méthodologie d'évaluation et le modèle d'évaluation adoptés conformément aux normes IFRS et aux IPEV ;
- Nous avons rapproché les données utilisées dans les modèles d'évaluation avec des sources externes pertinentes et disponibles. Ces données comprennent les multiples de transaction utilisés, les résultats publiés ou les informations provenant directement de la direction des sociétés dans lesquelles une participation est détenue ;

- Nous avons remis en question les hypothèses clés affectant ces valorisations (multiples, indices de référence des pairs, taux d'actualisation, ...);
- Nous avons vérifié la fiabilité des comptes de gestion / business plans en examinant la revue rétrospective effectuée par Sofina, afin d'évaluer la qualité de la documentation reçue de l'entité détenue lors des exercices d'évaluation passés ;
- Nous avons vérifié l'exactitude mathématique des modèles d'évaluation ;
- Nous avons développé notre propre estimation de la juste valeur conformément à la norme ISA 540 en effectuant une analyse de sensibilité sur les estimations clés et en comparant nos résultats avec l'évaluation de Sofina ;
- Nous avons veillé à ce que les pourcentages de détention soient correctement utilisés dans l'évaluation au moyen d'une confirmation directe.

Nous avons obtenu et examiné le rapport d'analyse de fin d'exercice du spécialiste de l'évaluation engagé par la direction et vérifié que les justes valeurs de Sofina se situaient dans les fourchettes jugées acceptables par le spécialiste.

Lorsqu'elles étaient disponibles, nous avons comparé les évaluations avec des transactions récentes avec des parties non liées et évalué si ces transactions (y compris après la fin de l'exercice) entraîneraient une modification de la juste valeur.

Nous avons discuté avec la direction de tout événement subséquent susceptible d'avoir une incidence significative sur les participations dans le portefeuille « Sofina Direct » et nous avons évalué si ces événements post-clôture nécessitaient un ajustement ou non.

Nous avons vérifié que la variation de la juste valeur des participations a été correctement comptabilisée dans le compte de résultats.

Enfin, nous avons vérifié que le contenu de la note 2.4 des états financiers consolidés relatifs à ces participations non cotées était conforme aux exigences des normes IFRS pertinentes.

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DE L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

NOS RESPONSABILITÉS POUR L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société

et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant ;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des

événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation ;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes

Consolidés des autres informations contenues dans le rapport annuel.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge (Révisée) complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

ASPECTS RELATIFS AU RAPPORT DE GESTION ET AUX AUTRES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT ANNUEL

À notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir les indicateurs financiers (à la page 19 du rapport annuel), comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

MENTIONS RELATIVES À L'INDÉPENDANCE

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

FORMAT ÉLECTRONIQUE UNIQUE EUROPÉEN ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de Sofina SA au 31 décembre 2024 repris dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

AUTRES MENTIONS

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014..

Bruxelles, le 26 mars 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Jean-François Hubin¹
Partner

25JFH0075

1. Agissant au nom d'une SRL

Comptes statutaires de Sofina SA et affectation du résultat

Comptes au 31 décembre 2024 (après affectation du résultat)

	EN MILLIONS EUR	
ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Actifs immobilisés	3.433	2.141
Immobilisations (in)corporelles	8	9
Immobilisations financières	3.424	2.132
<i>Entreprises liées</i>	<i>2.198</i>	<i>1.140</i>
<i>Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</i>	<i>815</i>	<i>667</i>
<i>Autres immobilisations financières</i>	<i>411</i>	<i>325</i>
Actifs circulants	1.510	1.404
Créances à un an au plus	425	510
Placements de trésorerie	1.038	779
Valeurs disponibles	44	113
Comptes de régularisation	3	2
TOTAL DE L'ACTIF	4.943	3.545

	EN MILLIONS EUR	
PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres	3.966	2.668
Capital	80	80
Primes d'émission	4	4
Réserves	2.392	1.771
Bénéfice reporté	1.490	813
Provisions et impôts différés	2	2
Dettes	975	875
Dettes à plus d'un an	697	696
Dettes à un an au plus	275	177
Comptes de régularisation	3	2
TOTAL DU PASSIF	4.943	3.545



En application de l'article 3:17 du CSA, les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels. Leur version intégrale, comprenant le bilan social, sera déposée auprès de la Banque Nationale de Belgique et est également disponible au siège de la Société ainsi que sur son site internet. L'attestation des comptes annuels établie par le Commissaire a été donnée sans réserve.

Compte de résultats

	EN MILLIONS EUR	
	2024	2023
Ventes et prestations	6	10
Chiffre d'affaires	2	3
Autres produits d'exploitation	4	7
Produits d'exploitation non récurrents	0	0
Coûts des ventes et des prestations	52	32
Services et biens divers	22	13
Rémunérations, charges sociales et pensions	26	14
Provisions pour risques et charges	0	-1
Autres charges d'exploitation	4	6
Bénéfice (+) / Perte (-) d'exploitation	-46	-22
Produits financiers	1.568	629
Produits financiers récurrents	1.065	410
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>1.033</i>	<i>378</i>
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>21</i>	<i>28</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>11</i>	<i>4</i>
Produits financiers non récurrents	503	219
Charges financières	105	286
Charges financières récurrentes	20	2
<i>Charges de dettes</i>	<i>9</i>	<i>9</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>11</i>	<i>-7</i>
Charges financières non récurrentes	85	284
Bénéfice (+)/ Perte (-) de l'exercice avant impôts	1.417	321
Impôts	0	0
Bénéfice (+)/ Perte(-) de l'exercice	1.417	321
Prélèvements (+) sur les / Transferts (-) aux réserves immunisées	9	5
Bénéfice (+) / Perte (-) de l'exercice à affecter	1.426	326

Affectation et prélèvement

	EN MILLIONS EUR	
	2024	2023
Bénéfice (+) / Perte (-) à affecter	2.243	994
Bénéfice (+) / Perte (-) de l'exercice à affecter	1.426	326
Bénéfice (+) / Perte (-) reporté de l'exercice précédent	817	668
Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
Sur les réserves	0	0
Affectations aux capitaux propres	631	64
Aux autres réserves	631	64
Résultat à reporter	1.490	817
Bénéfices à reporter	1.490	817
Bénéfice à distribuer	122	113
Rémunération du capital	120	111
Administrateurs	2	2

Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de Sofina SA qui se tiendra le 9 mai 2025 de procéder à l'affectation du résultat de 2.243.218 milliers EUR comme suit :

	EN MILLIERS EUR
Dividende net de 2,45 EUR	83.913
Précompte mobilier sur le dividende	35.963
Administrateurs	2.517
Réserves disponibles	631.094
Bénéfice reporté	1.489.732
	2.243.218

L'affectation du résultat comporte la distribution d'un dividende brut de 3,50 EUR par action, soit un dividende net de 2,45 EUR par action, ce qui signifie une augmentation de 0,105 EUR par rapport à l'exercice précédent.

Etant donné que, conformément à l'article 7:217, §3 du CSA, les actions propres ne donnent pas droit à un dividende, le montant total du dividende dépend du nombre d'actions propres détenues par Sofina SA à la date du 19 mai 2025 à 23h59 heure belge (c'est-à-dire le jour boursier précédant l'ex-date). En conséquence, le Conseil d'Administration propose d'autoriser le CEO à inscrire le montant final de la distribution totale de dividende (et les autres modifications à l'affectation du résultat et des tantièmes qui en résultent) dans les comptes statutaires.

Le montant maximum du dividende brut proposé s'élève à 119.875 milliers EUR (34.250.000 x 3,50 EUR) en ce compris un précompte mobilier de 35.963 milliers EUR.

Si l'Assemblée Générale Ordinaire approuve cette proposition, il sera payé à chaque action à partir du 22 mai 2025 (« ex-date » : 20 mai 2025 et « record date » : 21 mai 2025), contre détachement du coupon n° 27, un dividende de 2,45 EUR¹ net de précompte mobilier.

Les paiements seront effectués en Belgique par Euroclear Belgium.

¹ Les bénéficiaires visés à l'art. 264, alinéa 1, 1° et 264/1 du CIR ainsi que les fonds de pension étrangers et les fonds d'épargne-pension agréés et les titulaires d'un compte épargne individuel qualifiant visés à l'art. 106 § 2, à l'art. 115 § 1 et § 2, à l'art. 117 § 2 de l'AR/CIR et à l'art. 266, alinéa 4 du CIR peuvent recevoir le montant brut du coupon n° 27, à savoir 3,50 EUR à condition de remettre les attestations requises au plus tard le 30 mai 2025. Les bénéficiaires de convention préventives de double imposition peuvent obtenir une réduction du taux du précompte mobilier aux conditions fixées par la convention.

Lexique

- **ANAVPS** : Notion reprise dans le calcul du test de performance du LTIP. Il s'agit de la NAVPS ajustée. L'ANAVPS en début de chaque année de la cohorte (période de référence de quatre ans) est basée sur la NAVPS auditée de Sofina au 31 décembre de l'année précédente, diminuée d'un montant égal à deux fois le dividende brut distribué au cours de l'année en question. L'ANAVPS en fin de chaque année de la cohorte doit être basée sur la NAVPS auditée au 31 décembre de l'année en question, diminuée d'un montant égal à deux fois le dividende distribué au cours de l'année en question, multiplié par un taux égal au maximum de (x) 0% et (y) le taux Euribor 12 mois tel que publié le 31 décembre de l'année précédente.
- **Autres éléments de l'actif et du passif** : Somme des « Impôts différés » (à l'actif), « Autres actifs financiers courants », « Créances sur filiales », « Autres débiteurs courants » et « Impôts » (à l'actif), diminuée des « Provisions non courantes », « Passifs financiers non courants », « Impôts différés » (au passif), « Dettes envers les filiales », « Fournisseurs et autres créditeurs courants » et « Impôts » (au passif). Ceux-ci ne font pas l'objet de lignes séparées dans l'information interne utilisée pour la gestion du groupe Sofina et ont donc été groupés afin de refléter cette information de gestion (cf. point 2.1 des Annexes aux états financiers consolidés).
- **Capitaux propres** : Fonds propres ou Net Asset Value (tels que définis ci-dessous).
- **Cash brut ou Trésorerie brute** : Trésorerie nette augmentée des dettes financières, en transparence.
- **Cash – Non-cash** : Définit si une transaction sur le portefeuille a généré une entrée ou une sortie de trésorerie (Cash) ou pas (Non-cash).

- **Cash net ou Trésorerie nette (ou Debt net ou Dette nette si négatif)** : Somme, en transparence, des « Trésorerie et équivalents de trésorerie », « Dépôts » et « Placements de trésorerie », diminuée des « Dettes financières » du passif courant et du passif non courant. Les « Créances sur filiales » et « Dettes envers les filiales » ne font pas partie du Cash net. Le terme est utilisé dans l'information de gestion (cf. point 2.1 des Annexes aux états financiers consolidés).
- **Code 2020** : Code belge de gouvernance d'entreprise 2020
- **Coté** : Investissements de niveau 1 et 2 selon la hiérarchie de la juste valeur définie au point 2.3 des Annexes aux états financiers consolidés.
- **CSA** : Code des Sociétés et des Associations.
- **Entité d'investissement** : Statut adopté par Sofina SA depuis le 1^{er} janvier 2018 en application de la norme IFRS 10, §27, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'Entité d'Investissement, ne consolide pas ses filiales (à l'exception des filiales fournissant exclusivement des services liés aux activités d'investissement). Les filiales directes sont enregistrées à leur juste valeur dans les états financiers consolidés, en ce compris la juste valeur de leurs participations et de leurs autres actifs et passifs (principalement des dettes et créances intragroupe).

Les filiales directes de Sofina SA sont reprises à leur juste valeur par le biais du compte de résultats net conformément à la norme IFRS 9.

Comme requis par la norme IFRS 10, §B101, Sofina a appliqué ce traitement comptable à partir du 1^{er} janvier 2018, date à laquelle elle répondait à tous les critères d'Entité d'Investissement. En effet, Sofina a déterminé qu'elle est une Entité d'Investissement au sens de la norme IFRS 10 car elle répond aux trois critères fixés par la norme. De fait, Sofina :

- utilise les fonds de ses investisseurs (qui sont actionnaires de la société cotée) en vue de leur fournir des services de gestion d'investissements ;

- réalise des investissements dans le but d'obtenir des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissements ;
- suit la performance de ses investissements en les évaluant à la juste valeur.

En outre, Sofina présente l'ensemble des caractéristiques types d'une Entité d'Investissement telles que définies par la norme IFRS 10 :

- elle a plus d'un investissement ;
- elle a plus d'un investisseur ;
- elle a des investisseurs qui ne sont pas des parties liées ;
- elle détient des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres ou d'intérêts similaires.

Comme mentionné plus haut, Sofina SA ne consolide pas ses filiales (IFRS 10, §27).

- **ESG** : Renvoie aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, notamment repris dans la Politique d'investissement responsable de Sofina.
- **Euro Stoxx 50 Net Return Index EUR (« Euro Stoxx 50 »)** : Ticker utilisé par Bloomberg (SX5T Index). Cet index est également présenté vu sa grande utilisation sur les marchés financiers.
- **Fonds propres** : Net Asset Value (telle que définie ci-dessous) ou Capitaux propres.
- **Gestionnaires** : Équipes spécialisées gérant des fonds de capital-investissement, se concentrant sur les fonds de capital-risque et de capital-développement.
- **Loan-to-value (%)** : Ratio entre (i) la Dette nette (ou si négatif, correspond au Cash net) et (ii) le total de la valeur du portefeuille en transparence.
- **LTIP** : Plan d'intéressement à long terme mis en place par Sofina (long-term incentive plan).

- **MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (« MSCI ACWI »)** : Ticker utilisé par Bloomberg (NDEEWNR Index). Cet index est l'indice de référence utilisé par Sofina.

Cet indice de référence est considéré comme le plus approprié en raison (i) de la stratégie d'investissement mondiale de Sofina (qui appelait une référence à un indice mondial World Index (« WI ») pour les marchés développés) et (ii) des investissements du groupe Sofina en Asie et dans le reste du monde (qui justifiaient le choix pour l'indice reprenant l'ensemble des pays All Countries (« AC ») pour les marchés émergents). La base actionnariale essentiellement européenne de la Société et son admission à la cote sur Euronext Brussels ont enfin guidé le choix vers le libellé en euro de cet indice.

- **Net Asset Value (« NAV »)** : Actif net ou Fonds propres. La NAV par action (« NAVPS ») correspond à l'actif net par action ou capitaux propres par action (calcul basé sur le nombre de titres en circulation à la clôture de la période). Rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2018, Sofina a adopté le statut d'Entité d'Investissement selon la norme IFRS 10. Depuis lors, ses fonds propres, ou NAV dans le cadre du présent Rapport annuel, correspondent à la juste valeur de ses participations ainsi que de ses filiales directes et de leurs participations et autres actifs et passifs.

- **Non coté** : Investissements de niveau 3 selon la hiérarchie de la juste valeur définie au point 2.3 des Annexes aux états financiers consolidés.

- **Portefeuille en transparence** : Sofina SA gère son portefeuille sur la base du total des investissements détenus soit en direct, soit au travers de filiales d'investissement. Lors de la préparation des états financiers en tant qu'Entité d'Investissement, la juste valeur de ses participations directes (dans des investissements du portefeuille ou dans des filiales d'investissement) est portée à l'actif du bilan. Par contre, l'information sectorielle de gestion (basée sur les reportings internes) est préparée sur tout le portefeuille en transparence (c'est-à-dire sur l'ensemble des participations du portefeuille qu'elles soient détenues directement par Sofina SA ou indirectement à travers ses filiales d'investissement), et donc sur la base de la juste valeur totale de chaque investissement détenu en sous-jacent. La présentation des dividendes ou de la trésorerie suit la même logique.

- **PSU** : Performance Share Units offertes aux bénéficiaires dans le cadre du LTIP.

- **Rentabilité annuelle moyenne** : Taux de croissance annuel moyen calculé sur la base de la variation des fonds propres par action (NAVPS) sur la période considérée se terminant le 31 décembre 2024 en tenant compte du (des) dividende(s) brut(s) par action de Sofina. Il est exprimé de manière annualisée. À titre d'exemple, la rentabilité annuelle moyenne sur un an est calculée de la manière suivante et se base sur la formule « XIRR » en Excel :

ANNÉE	NAVPS (T-1)	DIVIDENDE BRUT PAYÉ (EN EUR)	NAVPS (T)	PERFORMANCE (EN %)
2024	273,62	3,35	311,77	15,23%

Il est précisé que la comparaison de la rentabilité annuelle moyenne de Sofina par rapport à celle d'un indice de référence se fait sur la base de périodes identiques.

Depuis 2016, la Société mesure sa performance sur le long terme en comparant l'évolution de ses fonds propres par action à un indice de référence, le MSCI ACWI Net Total Return EUR Index. La NAVPS de Sofina est utilisée plutôt que son cours de bourse afin de mieux refléter la performance du management et de mieux s'aligner avec les concepts du LTIP.

- **Société** : Sofina SA.
- **Sofina Direct** : Dénomination rassemblant les Investissements minoritaires à long terme et Sofina Croissance en raison de leurs caractéristiques similaires, par opposition à Sofina Fonds Privés.
- **UNPRI** : Principes pour l'Investissement Responsable développés par les Nations Unies (www.unpri.org).

Personne responsable



CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12, §2, 3° DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007, HAROLD BOËL, CHIEF EXECUTIVE OFFICER, ATTESTE AU NOM ET POUR COMPTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QU'À SA CONNAISSANCE :

- LES ÉTATS FINANCIERS, ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX NORMES COMPTABLES APPLICABLES, DONNENT UNE IMAGE FIDÈLE DU PATRIMOINE, DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ ET DE LA JUSTE VALEUR DE SES FILIALES D'INVESTISSEMENT ;
- LE RAPPORT DE GESTION CONTIENT UN EXPOSÉ FIDÈLE SUR L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, LES RÉSULTATS ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES D'INVESTISSEMENT, AINSI QU'UNE DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLES SONT CONFRONTÉES.

LA VERSION OFFICIELLE ESEF DU RAPPORT ANNUEL RÉDIGÉ EN FRANÇAIS EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE SOFINA. LES VERSIONS ESEF DU RAPPORT ANNUEL EN ANGLAIS ET EN NÉERLANDAIS SERONT DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET AU PLUS TARD LE 15 AVRIL 2025. ¹

¹ www.sofinagroup.com/fr/relations-investisseurs/rapports-financiers/rapports-annuels/

Concept et réalisation : ChrisCom (www.chriscom.eu)

Imprimeur : Toner de Presse

Ce rapport est imprimé sur papier 100% recyclé.



Sofina SA

Siège social

Rue de l'Industrie, 31 | B-1040 Bruxelles

Tél. : +32 2 551 06 11

info@sofinagroup.com | www.sofinagroup.com

SOFINA

Purpose & Patience